

COMPTES ANNUELS ET
RAPPORT DE GESTION

2021



groupe
elecnor

SOMMAIRE

- AUDIT 5
- INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LE GROUPE ELECNO 13
- RAPPORT 21
- RAPPORT DE GESTION 2021 GROUPE ELECNO 125
- INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 277

■ **AUDIT**



KPMG Auditores, S.L.
Torre Iberdrola
Plaza Euskadi, 5
Planta 17
48009 Bilbao

Rapport d'Audit des Comptes Annuels Consolidés délivré par un Commissaire aux Comptes Indépendant

Aux Actionnaires d'Elecnor, S.A. :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés d'Elecnor, S.A. (la Société dominante) et sociétés dépendantes (le Groupe), qui incluent l'état de situation financière au 31 décembre 2021, le compte de résultat, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le rapport, tous dans leur version consolidée, correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints expriment, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle des capitaux propres et de la situation financière d'Elecnor, S.A. et de ses sociétés dépendantes au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie, tous dans leur version consolidée, pour l'exercice comptable clos à la date susvisée, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union européenne (NIIF-UE) et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables en Espagne.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités établies au titre de ces normes sont décrites plus loin, dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux exigences de l'éthique, y compris celle de l'indépendance, qui sont applicables à notre mission d'audit des comptes annuels consolidés en Espagne, conformément aux obligations établies par les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons fourni aucun service autre que ceux liés à l'audit des comptes, et il ne s'est produit aucune situation ou circonstance qui, conformément aux dispositions des normes d'exercice professionnel susmentionnées, aurait pu affecter l'indépendance requise d'une manière qui aurait risqué de la compromettre.

Nous considérons que les preuves d'audit que nous avons obtenues fournissent une base suffisante et adéquate à notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatives pour notre audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés dans l'ensemble pour la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces questions prises séparément.

KPMG Auditores S.L., société espagnole à responsabilité limitée et membre de l'organisation mondiale de KPMG d'établissements indépendants affiliés à KPMG International Limited, société anglaise à responsabilité limitée. Tous droits réservés. Paseo de la Castellana 259C - 28046 Madrid

Inmatriculée au Registre Officiel des Commissaires aux Comptes sous le numéro S0702, et au Registre des Sociétés de l'Institut des Experts-Comptables Agréés sous le numéro 10. Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, T. 11.961, F. 90. Sec. 8, Feuille M-188.007, 9^{me} inscription. Numéro d'Identification Fiscale : B-78510153

MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705



Recettes liées aux Contrats de construction et à la Prestation de services	
Voir la Note 3.s des comptes annuels consolidés	
Question clé de l'audit	Comment la question a été abordée lors de l'audit
<p>Une grande partie des recettes de Grupo Elecnor provient de contrats de construction et de prestation de services, au titre desquels les recettes sont reconnues au fil du temps suivant la méthode des ressources fondée sur les coûts encourus par rapport aux coûts totaux prévus, autrement dit, sur la base du degré de réalisation du contrat à la fin de chaque période comptable. Il est donc nécessaire, pour déterminer les recettes à comptabiliser, que le Groupe effectue des estimations des coûts et des résultats prévus par rapport à chacun de ces contrats.</p> <p>L'application de cette méthode nécessite donc un degré élevé de jugement par les Administrateurs et un contrôle exhaustif des estimations effectuées et des écarts qui peuvent intervenir au cours de la durée du contrat. Les estimations doivent tenir compte de l'ensemble des coûts et recettes associés aux contrats, y compris les coûts supplémentaires non prévus dans les budgets initiaux, ainsi que les risques ou réclamations en phase de contestation. En ce sens, les revenus sont reconnus uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe reçoive des bénéfices économiques liés à la transaction, et lorsqu'il est possible d'évaluer d'une manière fiable, à la date de clôture, aussi bien les coûts encourus et à encourir que le degré de réalisation du contrat.</p> <p>En raison de l'incertitude associée aux estimations susmentionnées et du fait que tout changement dans celles-ci pourrait entraîner des écarts significatifs dans les recettes enregistrées, cette question a été jugée essentielle dans le cadre de notre audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la conception et de la mise en place des contrôles liés au processus de reconnaissance et d'évaluation des recettes selon la méthode des ressources et au processus de contrôle budgétaire, et vérification de l'efficacité des contrôles clés identifiés ; - Vérification que la méthodologie retenue par le Groupe pour déterminer les recettes, calculées sur la base de la part des services fournis par rapport à la totalité des services à fournir, est une des méthodologies acceptées par le cadre réglementaire d'information financière applicable ; - Sur la base de certains critères de sélection quantitatifs et qualitatifs, nous avons sélectionné un échantillon des contrats de construction en vue d'évaluer les estimations effectuées lors de l'élaboration des prévisions des résultats du contrat et de la reconnaissance des recettes. En ce sens, nous avons obtenu les contrats et les documents à l'appui de ces estimations et des jugements effectués par le Groupe ; - Analyse rétrospective visant à comparer le résultat des contrats achevés en cours d'exercice par rapport à la marge estimée pour ces mêmes contrats au titre de l'exercice précédent ; - Sur la base de certains critères de sélection quantitatifs et qualitatifs, évaluation pour déterminer si les provisions reconnues à la clôture de l'exercice par rapport à chacun des contrats reflètent d'une manière raisonnable les obligations présentes qui pourraient entraîner une sortie de bénéfices à l'avenir, conformément aux dispositions des contrats, sur obtention des justificatifs à l'appui de leur reconnaissance et après avoir évalué le jugement appliqué par le Groupe pour effectuer ses estimations ; et - Évaluation pour déterminer si les informations fournies dans les comptes annuels consolidés remplissent les exigences du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705



3

Autres informations : Le Rapport de gestion consolidé

Les autres informations concernent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice comptable 2021, dont l'établissement incombe aux administrateurs de la Société dominante et qui ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne couvre pas le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité liée aux informations que contient le rapport de gestion consolidé, conformément aux exigences prévues par la réglementation régissant l'activité d'audit des comptes, consiste à :

- a) Vérifier exclusivement que l'état des informations non financières consolidé et certaines informations comprises dans le Rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise et dans le rapport annuel des rémunérations des Administrateurs, auxquels se réfère la loi relative aux audits des comptes, ont été fournis de la manière prévue par la réglementation applicable et, si ce n'est pas le cas, signaler cette circonstance.
- b) Évaluer et rendre compte sur la concordance du reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé avec les comptes annuels consolidés, sur la base des connaissances du Groupe obtenues lors de la réalisation de l'audit des comptes susvisé, ainsi qu'à évaluer et à signaler si le contenu et la présentation de cette partie du rapport de gestion consolidé sont conformes à la réglementation applicable. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'anomalies significatives, nous sommes tenus de les signaler.

Sur la base du travail effectué selon les modalités exposées ci-dessus, nous avons constaté que les informations mentionnées dans le paragraphe a) précédent ont bien été fournies de la manière prévue par la réglementation applicable et que le reste des informations que contient le rapport de gestion consolidé concorde avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice comptable 2021, leur contenu et leur présentation étant conformes à la réglementation applicable.

Responsabilités des administrateurs et de la commission d'audit par rapport aux comptes annuels consolidés

Il incombe aux Administrateurs de la Société dominante d'arrêter les comptes annuels consolidés ci-joints, de manière à ce que ces derniers reflètent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux normes NIIF-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables au Groupe en Espagne, ainsi que de mettre en place en interne les contrôles qu'ils jugent utiles de manière à ce que les comptes annuels arrêtés soient exempts de toute anomalie significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés, il incombe aux administrateurs de la Société dominante d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, à révéler, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et à appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs susmentionnés ont l'intention de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne se présente.

La commission d'audit de la Société dominante est responsable de la supervision du processus d'élaboration et de présentation des comptes annuels consolidés.

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705



4

Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques à prendre par les utilisateurs des comptes annuels consolidés en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par les administrateurs de la Société dominante et des informations y afférentes révélées par ces derniers ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs de la Société dominante du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces révélations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à mettre fin à son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations révélées, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705



- Nous obtenons des preuves suffisantes et adéquates concernant les informations financières des établissements ou des activités commerciales réalisées par le Groupe afin d'exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Il nous incombe d'assurer la direction, la supervision et la réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec la commission d'audit de la Société dominante pour signaler, entre autres questions, la portée et l'opportunité planifiées de la réalisation de l'audit et les conclusions significatives de l'audit, ainsi que toute défaillance significative du contrôle interne que nous ayons identifiée au cours de l'audit.

Nous fournissons également à la commission d'audit de la Société dominante une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes, concernant notamment l'indépendance, et nous signalons également à cette commission toutes les questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles de supposer une menace pour notre indépendance, ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la commission d'audit de la Société dominante, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée, et qui sont donc les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la révélation publique.

RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Format électronique unique européen

Nous avons examiné les fichiers numériques du format électronique unique européen (ESEF) d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes de l'exercice 2021, qui comprennent le fichier XHTML qui contient les comptes annuels consolidés de l'exercice et les fichiers XBRL avec le balisage effectué par la Société dominante, qui feront partie du rapport financier annuel.

Il incombe aux administrateurs d'Elecnor, S.A. de présenter le rapport financier annuel de l'exercice 2021 conformément aux exigences de format et de balisage établies par le Règlement délégué UE 2019/815, du 17 décembre 2018, de la Commission européenne (ci-après, le Règlement ESEF).

Notre responsabilité consiste à examiner les fichiers numériques préparés par les administrateurs de la Société dominante, conformément à la réglementation régissant l'activité d'audit des comptes qui est en vigueur en Espagne. Cette réglementation nous oblige à planifier et à mettre en œuvre nos procédures d'audit dans le but de vérifier si le contenu des comptes annuels compris dans les fichiers numériques susmentionnés correspond intégralement à celui des comptes annuels consolidés dont nous avons effectué l'audit, et si le format et le balisage de ces derniers et des fichiers susvisés ont été respectés dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences établies par le Règlement ESEF.



À notre avis, les fichiers numériques examinés correspondent intégralement aux comptes annuels consolidés que nous avons vérifiés, et ces derniers ont été présentés et balisés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences établies par le Règlement ESEF.

Rapport supplémentaire pour la commission d'audit de la Société dominante

L'opinion exprimée dans ce rapport est cohérente avec les déclarations contenues dans notre rapport supplémentaire délivré à la commission d'audit de la Société dominante en date du 24 février 2022.

Période d'engagement

Los de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 juin 2021, nous avons été retenus comme commissaires aux comptes du Groupe pour une période d'un an, à compter de la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Préalablement, nous avons été nommés en tant que tels par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de 3 ans, notre mandat ayant été ensuite renouvelé annuellement, si bien que nous assurons la mission d'audit des comptes sans interruption depuis l'exercice clos au 31 décembre 2013.

KPMG Asesores, S.L.

Inscrite au R.O.A.C. (Registro Oficial de Auditores de Cuentas – Registre officiel des Commissaires aux comptes) sous le n° S0702

Inscrit au R.O.A.C sous le n° 18.961

Le présent rapport correspond au signe distinctif n° 03/22/00219 émis par l'Institut des experts-comptables agréés d'Espagne.



■ INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LE GROUPE ELECNOR

ElecNOR, S.A. et Sociétés dépendantes

État de situation financière consolidé

au 31 décembre 2021 (Milliers d'euros)

ACTIF	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif non courant:		
Actif incorpore -		
Fonds de commerce (Note 8)	27 361	24 853
Autres actifs incorporels (Note 9)	16 496	16 338
	43 857	41 191
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	77 521	49 902
Immobilisations corporelles (Note 10)	784 666	755 835
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 12)	517 203	479 970
Actifs financiers non courants (Note 13)		
Autres actifs financiers	41 218	46 460
Instruments financiers dérivés (Note 17)	317	180
	41 535	46 640
Actifs pour impôt différé (Note 20)	89 413	80 555
Total actif non courant	1 554 195	1 454 093
Actif courant :		
Stocks (Note 3.n)	11 282	5 892
Actifs pour contrats conclus avec des clients (Note 23)	399 621	338 880
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer (Note 14.a)	767 035	743 284
Créances commerciales, sociétés liées (Note 28)	22 397	32 317
Administrations Publiques débitrices	41 816	35 967
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	12 003	7 624
Autres créances	22 863	16 612
Investissements dans des sociétés liées, à court terme	323	141
Autres investissements financiers à court terme	11 214	9 594
Instruments financiers dérivés (Note 17)	6 454	830
Autres actifs courants	11 305	9 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14.b)	388 105	391 628
Actifs non courants maintenus pour la vente (Note 7)	37 288	306
Total actif courant	1 731 706	1 592 538
Total actif	3 285 901	3 046 631

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres (Note 15) :		
Patrimoine attribué aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère -		
Capital	8 700	8 700
Actions propres (Note 15)	(22 110)	(21 899)
Autres réserves	937 156	887 047
Écarts de conversion (Note 15)	(321 856)	(345 957)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 15)	(73 326)	(25 126)
Résultat de l'exercice - Société mère	85 883	78 303
Acompte sur dividende versé dans l'exercice (Note 5)	(5 187)	(4 987)
	609 260	576 081
Participations ne donnant pas le contrôle (Note 15)	24 405	23 855
Total capitaux propres	633 665	599 936
Passif non courant:		
Subventions officielles (Note 3.p)	4 920	5 218
Provisions pour risques et charges (Note 18)	54 105	53 325
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 16)	56 598	32 331
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 16)	702 901	766 463
Instruments financiers dérivés (Notes 16 et 17)	19 037	10 676
Passifs de location (Note 11)	66 795	43 484
Autres passifs non courants	20 060	14 343
Passif pour impôt différé (Note 20)	27 529	26 381
Total passif non courant	951 945	952 221
Passif courant :		
Provisions pour risques et charges (Note 18)	82 103	76 755
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 16)	77 983	78 018
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 16)	86 697	41 377
Instruments financiers dérivés (Notes 16 et 17)	82 235	7 455
Passifs de location (Note 11)	18 857	12 090
Dettes commerciales, entreprises associées et liées (Note 28)	5	2
Dettes commerciales et autres comptes à payer-		
Dettes pour achats ou prestation de services	601 415	548 451
Avances de clients (Note 19)	153 532	113 618
	754 947	662 069
Passifs pour contrats conclus avec des clients (Note 23)	411 529	430 974
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	40 893	40 373
Autres dettes-		
Administrations Publiques créditrices	60 808	47 495
Autres passifs courants (Notes 10, 19 et 23)	84 234	97 866
	145 042	145 361
Total passif courant	1 700 291	1 494 474
Total passif et capitaux propres	3 285 901	3 046 631

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Compte de résultats consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021
(Milliers d'euros)

	2021	2020
Opérations continues:		
Montant net du chiffre d'affaires (Note 23)	3 122 421	2 455 952
Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	220	322
Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même (Note 3.g)	10 768	41 909
Approvisionnements (Note 23)	(1 582 619)	(1 238 235)
Autres produits d'exploitation (Notes 3.p)	23 918	15 966
Charges de personnel (Note 23)	(868 281)	(708 571)
Autres charges d'exploitation (Note 23)	(453 272)	(341 242)
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions (Note 23)	(93 086)	(99 240)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations (Note 2.f)	(4 138)	3 062
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de mise en équivalence (Notes 7 et 12)	22 752	16 639
+ écarts négatifs de regroupements d'entreprise	-	6
Résultat d'exploitation	178 683	146 568
Produits financiers (Note 23)	8 860	8 315
Charges financières (Note 23)	(50 290)	(36 186)
Écarts de change	5 368	5 418
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	(680)	1 614
Variation de la juste valeur des instruments financiers	107	203
Résultat avant impôts	142 048	125 932
Impôts sur les bénéfices (Note 21)	(48 443)	(43 150)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	93 605	82 782
Résultat de l'exercice	93 605	82 782
Attribuable à :		
Actionnaires de la Société mère	85 883	78 303
Intérêts minoritaires (Note 15)	7 722	4 479
Bénéfice par action (en euros) (Note 30)		
De base	1,01	0,92
Dilué	1,01	0,92

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État du résultat global consolidé

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021
(Milliers d'euros)

	Notes de l'annexe aux comptes	2021	2020
SOLDE CONSOLIDÉ DU COMPTE DE RÉSULTATS		93 605	82 782
Autres éléments du résultat global:			
Postes non reclassés dans le résultat			
		-	-
Postes reclassés dans le résultat			
- Couverture des flux de trésorerie		(72 384)	249
- Écarts de conversion des états financiers des entreprises du Groupe à l'étranger		4 939	(66 703)
- Participation dans autres éléments du résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	Note 12	29 961	(116 434)
- Effet fiscal		14 477	(62)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		(23 007)	(182 950)
Résultat global total attribuable à:		70 598	(100 168)
a) Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère		61 784	(99 398)
b) Participations ne donnant pas le contrôle		8 814	(770)

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des variations des capitaux propres consolidés
correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021
(Milliers d'euros)

	Capital	Réserves Cumulées	Actions Propres	Acompte sur compte versé dans l'exercice	Couverture de les flux de trésorerie	Différences de conversion	Résultat Net de l'exercice	Participations ne donnant pas dominantes	Total capitaux propres
Solde au 1 janvier 2020	8 700	790 867	(21 963)	(4 987)	(13 569)	(179 813)	126 377	31 708	737 320
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2020	-	-	-	-	(11 557)	(166 144)	78 303	(770)	(100 168)
Application du résultat :									
Aux réserves	-	97 504	-	-	-	-	(97 504)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(23 886)	(4 740)	(28 626)
À l'acompte sur dividende exercice 2019	-	-	-	4 987	-	-	(4 987)	-	-
Achat d'actions propres (Note 15)	-	-	(1 588)	-	-	-	-	-	(1 588)
Vente d'actions propres (Note 15)	-	(83)	1 652	-	-	-	-	-	1 569
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2020 (Note 5)	-	-	-	(4 987)	-	-	-	-	(4 987)
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	-	-	-	-	-	-	(1 737)	(1 737)
Autres	-	(1 241)	-	-	-	-	-	(606)	(1 847)
Solde au 31 décembre 2020	8 700	887 047	(21 899)	(4 987)	(25 126)	(345 957)	78 303	23 855	599 936
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2021	-	-	-	-	(48 200)	24 101	85 883	8 814	70 598
Application du résultat :									
Aux réserves	-	49 430	-	-	-	-	(49 430)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(23 886)	(5 595)	(29 481)
À l'acompte sur dividende exercice 2020	-	-	-	4 987	-	-	(4 987)	-	-
Actions propres (Note 15)	-	-	(2 422)	-	-	-	-	-	(2 422)
Actions propres (Note 15)	-	223	2 211	-	-	-	-	-	2 434
Acompte sur dividende versé dans l'exercice (Note 5)	-	-	-	(5 187)	-	-	-	-	(5 187)
Restitution de fonds	-	-	-	-	-	-	-	(2 580)	(2 580)
Variation dans le périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	456	-	-	-	-	-	(89)	367
Solde au 31 décembre 2021	8 700	937 156	(22 110)	(5 187)	(73 326)	(321 856)	85 883	24 405	633 665

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des flux de trésorerie consolidé
correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021
(Milliers d'euros)

	2021	2020
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice	93 605	82 782
Ajustements pou-		
Amortissements	89 213	72 096
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	2 770	(2 867)
Variation des provisions pour risques et charges et autres provisions (Note 24)	5 214	26 949
Imputation des subventions pour l'acq. d'immobilisations	(270)	(786)
Participation aux (bénéfices)/pertes de l'exercice d'investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 13)	(22 752)	(16 639)
Dépréciation et Résultat net pour cession d'instruments financiers et autres immobilisations (Note 2.f)	680	(1 614)
Produits et charges financiers (Note 24)	41 430	27 871
Écarts de change	(5 368)	(5 418)
Autres produits et charges	4 825	6 790
Impôt sur les sociétés	48 443	43 150
Ressources issues des opérations	257 790	232 314
Variation de capital circulant :		
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	(76 190)	(140 628)
Stocks	(4 914)	(133)
Dettes commerciales et autres comptes à payer	82 507	94 764
Variation des autres actifs et passifs courants	(14 471)	31 062
Impôt sur les bénéfices payé	(38 532)	(23 394)
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation (I)	206 190	193 985
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Paiements effectués pour l'acquisition de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 7)	(3 520)	-
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs incorporels (Note 10)	(8 197)	(4 051)
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs financiers	(5 655)	(10 545)
Paiements effectués pour l'acquisition des immobilisations corporelles (Note 11)	(99 519)	(225 629)
Paiements effectués pour des apports à des entreprises associées (Note 13)	(13 405)	(3 598)
Perception de dividendes des entreprises associées (Note 13)	644	-
Perception d'intérêts	8 860	8 315
Recouvrements pour cession de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 2.f)	6 970	19 035
Recouvrements pour vente d'actifs incorporels et d'immobilisations corporelles (Notes 10 et 11)	10 024	2 630
Recouvrements pour vente d'actifs financiers, net	3 836	4 242
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement (II)	(99 962)	(209 601)
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et pour dettes à long terme (Note 17)	1 503 309	1 244 642
Intérêts payés	(38 575)	(32 193)
Remboursement de dette financière et autre dette à long terme (Note 17)	(1 520 734)	(1 082 574)
Paiements provenant des passifs de location (Note 12)	(16 516)	(13 897)
Dividendes payés (Note 16)	(34 668)	(33 831)
Recouvrements/paiements nets dérivés des apports/restitutions de fonds des associés non dominantes (Note 16)	(2 580)	-
Entrées de trésorerie pour cession d'actions propres (Note 16)	2 435	1 569
Sorties de trésorerie pour l'achat d'actions propres (Note 16)	(2 422)	(1 588)
Flux nets de trésorerie des activités de financement (III)	(109 751)	82 128
Effet des variations dans le périmètre de consolidation (IV)	-	-
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (I+II+III+IV)	(3 523)	66 512
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	391 628	325 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	388 105	391 628

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

■ RAPPORT

Dressés conformément aux Normes
Internationales d'Information Financière adoptées
par l'Union européenne

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Annexe aux comptes consolidés

31 décembre 2021

■ 1. NATURE, ACTIVITÉS ET COMPOSITION DU GROUPE

Elecnor, S.A. (ci-après, la « Société mère ») a été constituée en Espagne pour une durée indéfinie le 6 juin 1958, et son siège social et domicile fiscal se trouve à calle Marqués de Mondéjar 33, Madrid.

La Société mère a pour objet, selon ses statuts ;

- l'activité commerciale la plus étendue en matière d'ingénierie, projet, construction, montage, réparation, maintenance et conservation de toutes sortes de travaux et installations de tout genre ou espèce, dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire, leur exécution complète, avec ou sans fourniture de matériel, pour le propre compte ou pour celui de tiers, sous forme exclusive ou par le biais d'association dans n'importe quelle modalité ;
- la fabrication, commercialisation, construction d'ouvrages associée et vente de préfabriqués en béton armé et précontraint et produits dans des matériaux composites, ainsi que tous les produits liés à l'industrie et au bâtiment ;
- la prestation de services publics et privés de ramassage de toutes sortes de déchets, balayage et nettoyage des rues, transfert et transport des déchets jusqu'au lieu de dépôt final, leur déchargement final, recyclage, traitement et dépôt des déchets publics, privés, industriels, hospitaliers, pathologiques, nettoyage, maintenance et conservation des égouts et, en général, services d'assainissement urbain et tout autre service complémentaire en rapport direct ou indirect avec tous les autres, entendu dans son sens le plus large ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et installations de traitement, récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et d'installations de traitement des eaux et épuration des eaux usées et des déchets, la récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;
- l'exploitation, la transformation et la commercialisation de toutes sortes d'eaux ;

Les activités énumérées pourront aussi être menées par la Société mère, totalement ou en partie, indirectement, moyennant la participation dans d'autres sociétés ayant un objet analogue. À cet égard, la gestion du groupe constitué par les participations des sociétés dans le capital social entre également dans l'objet social, avec par exemple la prestation de services d'assistance ou de soutien aux sociétés et entreprises détenues. À cet effet, le Groupe pourra offrir les garanties et cautions pertinentes à ces sociétés. Le Groupe Elecnor ne mènera aucune activité pour laquelle les lois exigent des conditions ou des contraintes spécifiques, tant qu'elle ne les remplira pas strictement.

Les sociétés dépendantes mènent essentiellement les différentes activités qui composent l'objet social indiqué plus haut, ainsi que l'exploitation de parcs de génération d'énergie éolienne, la prestation de services de recherche, conseil et développement de logiciels aéronautiques et aérospatiaux et la fabrication et la distribution de panneaux solaires et stations d'exploitation photovoltaïque.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2021, la scission par division de l'activité Services et projets par la Société mère Elecnor, S.A. au profit d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. est approuvée avec prise d'effet le 1er janvier 2021 au niveau comptable. Cette opération est décrite dans les comptes annuels de l'exercice 2021 d'Elecnor, S.A. et n'a aucun impact sur les états financiers consolidés de l'exercice 2021 du Groupe Elecnor.

Les Statuts sociaux et autre information publique concernant la Société peuvent être consultés sur sa page Web www.elecnor.com/home-fr et à son siège social.

Elecnor, S.A. est la Société mère d'un groupe composé de sociétés dépendantes qui se consacrent à différentes activités et qui constituent à ses côtés le Groupe Elecnor (ci-après dénommé le « Groupe » ou le « Groupe Elecnor »). Par ailleurs, le Groupe a des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, et il participe à des opérations conjointes aux côtés d'autres intervenants conjoints.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées à la bourse de Madrid et de Bilbao.

L'Annexe I inclut les informations relatives aux entités dépendantes et associées, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans la consolidation du Groupe Elecnor.

■ 2. BASES DE PRÉSENTATION

a) Bases de présentation et cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe-

Les comptes annuels ont été formulés à partir des registres comptables d'Elecnor, S.A. et des entités consolidées. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 ont été élaborés conformément aux Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et aux autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable, dans le but de montrer l'image fidèle des capitaux propres consolidés et de la situation financière consolidée d'Elecnor, S.A. et des sociétés dépendantes au 31 décembre 2021 et des résultats financiers consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des changements dans les capitaux propres consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

Le Groupe a adopté les normes IFRS-UE le 1er janvier 2004 et a appliqué à cette date la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ».

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021, qui ont été établis le 23 février 2022, seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires sans aucune modification.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2020 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A. du 23 juin 2021.

Ces comptes annuels consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation en utilisant la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui ont été enregistrés à la juste valeur.

Il convient de mentionner que les soldes provenant des sociétés argentines et vénézuéliennes du Groupe ont été exprimés au coût courant avant d'être inclus dans les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor, selon l'IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », du fait de considérer que ces pays ont une économie hyperinflationniste (voir paragraphe g).

b) Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS)-

Normes appliquées pour la première fois

Le Groupe appliquait pour la première fois les normes et interprétations suivantes dans ses comptes annuels consolidés commençant le 1^{er} janvier 2021 :

- Amendement de l'IFRS 16 Allègement de loyers liés au COVID-19, au-delà du 30 juin 2021. La société est tenue d'appliquer la norme dans ses premiers états financiers IFRS pour les périodes ouvertes à partir du 1er janvier 2021.
- ARéforme d'IBOR - Phase 2 (modification dans l'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16).

Ces nouvelles normes n'ont produit aucun effet sur le Groupe lors de l'exercice 2021. Par ailleurs, le Groupe n'a adopté aucune norme à l'avance.

Normes, modifications et interprétations émises qui ne sont pas encore entrées en vigueur

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les normes, modifications et interprétations émises qui ne sont pas entrées en vigueur et que le Groupe prévoit d'adopter à compter du 1er janvier 2022 ou postérieurement sont les suivantes :

- Modifications dans l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : Provisions pour contrats à titre onéreux.
- Référence au cadre conceptuel des IFRS dans l'IFRS 3

Bien que ces normes soient en train d'être analysées par le Groupe, il est estimé que l'effet de l'application des nouvelles normes, modifications ou interprétations sur les comptes annuels consolidés lors de leur première application ne sera pas significatif pour le Groupe.

Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS ont publié les normes, modifications et interprétations détaillées ci-dessous, qui sont en attente d'adoption par l'Union européenne :

- Modification dans l'IFRS 10 et l'IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise.
- Modification dans l'IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.
- Amendements à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratique des IFRS 2 : information à fournir sur les méthodes comptables.
- Modification dans l'IAS 8 : Définition de l'estimation comptable.

Le Groupe évaluera l'impact de ces nouvelles normes lors du premier exercice de leur application.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation-

Les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

d) Estimations comptables importantes et hypothèses et jugements importants lors de l'application des méthodes comptables-

L'information contenue dans ces comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'Elecnor.

La préparation des comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS-UE exige l'application d'estimations comptables importantes et l'élaboration de jugements, d'estimations et d'hypothèses durant le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Dans ce sens, un résumé est fourni ci-après sur le détail des aspects qui ont impliqué le niveau le plus élevé de jugement, de complexité ou pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives pour la préparation des comptes annuels consolidés.

Estimations comptables importantes et hypothèses

- L'analyse de la dépréciation des comptes à recouvrer liée aux opérations auprès de tiers comprend l'estimation des recouvrements futurs dépendant de la situation

de chaque client, de chaque pays et de l'économie en général (note 14).

- Le Groupe réalise une partie significative de ses activités dans le cadre de contrats de construction avec des clients. Cette méthode repose sur la réalisation d'estimation du degré de progression des projets. En fonction de la méthodologie utilisée pour déterminer la progression des projets, les estimations significatives correspondent aux coûts en attente d'être encourus de chaque contrat. À titre supplémentaire, le Groupe comptabilise des provisions pour marges négatives lorsque l'estimation des coûts totaux dépasse les produits attendus par contrat. Ces estimations sont soumises à modification en raison de l'apparition de nouvelles informations au fur et à mesure de la progression.
- Le calcul des provisions pour litiges et inspections est soumis à un niveau élevé d'incertitude. Face à la possibilité de l'existence à la clôture de l'exercice d'une obligation impliquant une sortie de ressources, une provision est comptabilisée dans le cas où le montant peut être estimé de manière fiable. Les procédures légales impliquent habituellement des questions légales complexes et font l'objet d'une incertitude importante. Le Groupe se fonde sur le conseil de tiers pour estimer la probabilité d'aboutissement des litiges et inspections.

De même, malgré le fait que les estimations effectuées par les Administrateurs de la Société mère ont été calculées en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2021, il est possible que des événements qui pourraient survenir dans le futur obligent à les modifier dans les prochains exercices. L'effet sur les comptes annuels consolidés des modifications qui, le cas échéant, dériveraient des ajustements à effectuer durant les prochains exercices serait alors enregistré d'une façon prospective.

Jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

Le 17 décembre 2019, le Groupe Elecnor a partagé le contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones avec le fonds d'investissement APG. Il détenait dès lors une participation de 51 % dans ce sous-groupe, contre 100 % auparavant.

Le raisonnement ayant mené le Groupe Elecnor à décider de cette perte de contrôle dans la participation qu'il détenait dans Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., et qu'il conserve encore à la date d'établissement de ces comptes annuels consolidés, est principalement le suivant :

- La composition égalitaire du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale avec des droits homogènes.

- Les décisions prises par l'Assemblée générale devront être approuvées à la majorité renforcée d'au moins 75 %, les seules matières demandant une majorité simple étant les suivantes :

- Modification des statuts de la société lorsque celle-ci est exigée par la loi, à condition de ne pas aller à l'encontre des clauses de la convention entre les associés.

- Affectation du résultat dans le but de doter la réserve légale exigée par la loi.

- Le contrôle et la dépendance fonctionnelle de la direction de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., qui gère les aspects significatifs de l'activité et qui cesse de dépendre du Groupe Elecnor pour dépendre directement du Conseil d'administration de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.

- L'existence d'un système d'arbitrage neutre en cas d'absence de consensus. Tout différend entre les associés demande l'intervention d'un médiateur en vue de sa résolution, et si cela n'était pas suffisant, il devrait être soumis à l'arbitrage de trois arbitres, les deux premiers nommés par les associés et le troisième et président sur décision de ces deux premiers arbitres.

e) Comparaison de l'information-

Aux fins de comparaison, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 sont présentés avec chacun des postes des états de situation financière consolidés, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé, de l'état des flux de trésorerie consolidé et de l'annexe des comptes annuels consolidés, en plus des chiffres de l'exercice 2021, ceux de l'exercice antérieur, et ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société mère le 23 juin 2021.

f) Variations dans le périmètre de consolidation-

Au cours de l'exercice 2021, aucune variation significative ne s'est produite dans le périmètre de consolidation.

La variation la plus significative produite dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2020 a été la suivante :

- Le 30 juillet 2020, le Groupe Elecnor a conclu la vente des sociétés dépendantes Sociedad Aragonesa de Aguas Residuales, S.A.U. et Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. ainsi que de la société associée Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A., consacrées à la construction et à l'exploitation de stations d'épuration des eaux. Les actifs et passifs liés à ces sociétés sont comptabilisés en tant qu'actifs non courants détenus

en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente conformément aux accords conclus en juillet 2019.

g) Entreprises établies dans des pays à taux d'inflation élevé -

Au vu de la situation économique du Venezuela et de l'Argentine, et conformément à la définition d'économie hyperinflationniste de l'IAS 29, ces pays ont été considérés comme hyperinflationnistes à partir de 2009 et 2018, respectivement, situation qui perdure à la clôture de l'exercice 2021.

Le Groupe Elecnor maintient un investissement au Venezuela et un autre en Argentine, les soldes en cours au 31 décembre 2021 et 2020 étant peu significatifs, tout comme le volume de transactions des exercices 2021 et 2020.

Pendant les exercices 2021 et 2020, le Groupe a enregistré l'impact correspondant, la situation économique étant considérée comme hyperinflationniste dans les deux pays. Cet impact a été peu significatif pour le Groupe Elecnor.

Le reste des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond pas à des économies considérées comme hautement inflationnistes selon les critères établis à ce sujet par les Normes internationales d'information financière. En conséquence, à la clôture comptable des exercices 2021 et 2020, il n'a été nécessaire d'ajuster les états financiers d'aucune entité consolidée ou associée pour corriger les effets de l'inflation.

h) Réglementation sur l'activité de production électrique-

L'activité de génération électrique des sociétés dépendantes espagnoles intégrées dans le Groupe Elecnor est régie par la Loi 24/2013, du 26 décembre, qui abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, du secteur électrique, ainsi que par les dispositions réglementaires postérieures qui la développent.

Le 28 décembre 2012 a été promulguée la Loi 15/2012, du 27 décembre, de mesures fiscales pour la durabilité énergétique, qui établit un nouvel impôt à la valeur de la production d'énergie électrique qui frappe la réalisation d'activités de production et l'incorporation au système électrique d'énergie électrique dans le système électrique espagnol. La base imposable de l'impôt est donc constituée par le montant total qu'il correspond de toucher au contribuable pour la production et l'incorporation au système d'énergie électrique dans la période d'imposition, qui coïncide avec l'année naturelle, le taux d'imposition étant de 7 % sur cette base.

Par ailleurs, cette loi établit, dans sa première disposition finale, un amendement à la Loi 54/1997, en vertu duquel l'énergie électrique imputable à l'utilisation d'un combustible dans une installation de génération qui utilise comme énergie primaire l'une des énergies renouvelables non consommables, ne fera pas l'objet d'un régime économique primé, aspect qui pourrait affecter les centrales thermosolaires actuellement exploitées par le Groupe.

Le 2 février 2013 a été publié le Décret-loi royal 2/2013, du 1er février, de mesures urgentes dans le système électrique et dans le secteur financier qui prévoit, entre autres, les questions suivantes :

- À partir du 1er janvier 2013, l'actualisation des rétributions, des tarifs et des primes que touchent les sujets du système électrique et qui, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce Décret-loi royal, était calculée conformément à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), sera calculée en vertu de l'Indice des Prix à la Consommation à impôts constants sans les aliments non élaborés ni les produits énergétiques.
- Par ailleurs, le Décret royal 661/2007, du 25 mai, qui régit l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial a été modifié, de sorte qu'est établie une formule unique de rétribution aux installations de régime spécial : cette rétribution est réalisée selon la formule de tarif régulé, sauf si le titulaire de l'installation décide de ne toucher que le prix de marché (sans prime). L'option « pool » plus prime, système utilisé habituellement dans ce type d'installations, est donc éliminé.

Le 13 juillet 2013 a été publié le Décret-loi royal 9/2013, du 12 juillet, portant adoption de mesures urgentes afin de garantir la stabilité financière du système électrique, qui contemple, entre autres questions, les suivantes :

- Il est annoncé que le Gouvernement est habilité afin d'approuver un nouveau régime juridique et économique des installations de production d'énergie électrique existantes à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. De la sorte, l'article 30.4 de la Loi 54/1997, du 27 novembre, sur le secteur électrique, est modifié afin d'introduire les principes concrets qui constitueront la base de ce régime, dans le but de définir les marges d'action du Gouvernement dans le cadre du développement des régimes de rétribution de ces installations. Ce régime se basera sur la perception de produits dérivant de la participation sur le marché, avec une rétribution complémentaire qui, si elle était nécessaire, couvrira les coûts d'investissements qu'une entreprise efficiente et bien gérée ne récupérerait pas sur le marché. Dans ce sens, conformément à la jurisprudence communautaire, il sera estimé qu'une

entreprise efficiente et bien gérée est celle qui est dotée des moyens nécessaires pour développer son activité, dont les coûts sont ceux d'une entreprise efficiente dans cette activité et en tenant compte des produits correspondants et d'un bénéfice raisonnable pour la réalisation de ses fonctions.

- Pour calculer la rétribution spécifique il sera tenu compte, pour une installation type, des produits de la vente de l'énergie générée évaluée au prix du marché de production, des coûts d'exploitation moyens nécessaires pour réaliser l'activité et de la valeur de l'investissement initial de l'installation type, tout cela pour une entreprise efficiente et bien gérée. Ainsi, un régime de rétribution est implanté sur des paramètres standards en fonction des différentes installations type qui seront établies.
- Pour mettre en place ce nouveau régime il est procédé à l'abrogation de l'article 4 du Décret-loi royal 6/2009, du 30 avril, portant adoption de certaines mesures dans le secteur énergétique et approuvant le tarif social, du Décret royal 661/2007, du 25 mai, régulant l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial, et du Décret royal 1578/2008, du 26 septembre, sur la rétribution de l'activité de production d'énergie électrique au moyen de technologie solaire photovoltaïque pour des installations postérieures à la date limite de maintien de la rétribution du Décret royal 661/2007, du 25 mai, pour cette technologie. Cependant, dans le but de maintenir tant les flux de rétribution aux installations que le reste des procédures, droits et obligations, il est disposé que ce qui est visé dans les normes citées sera appliqué, à l'exception de certains cas, avec un caractère transitoire jusqu'à ce que le développement réglementaire du présent Décret-loi royal ait été promulgué.
- De cette façon, les installations feront l'objet, le cas échéant, d'un acompte de liquidation en vertu de ce régime transitoire et, par la suite, une fois que les dispositions réglementaires nécessaires auront été approuvées afin d'appliquer le nouveau régime économique, elles se soumettront à la régularisation correspondant aux droits de recouvrement ou aux obligations de paiement résultant de l'application de la nouvelle méthodologie, avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret-loi royal.
- Par conséquent, bien que l'effectivité des dispositions réglementaires de rétribution qui seront approuvées avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret-loi royal soit stipulée, la réglementation accorde la nécessaire prévisibilité aux agents dans la mesure où elle établit le mécanisme de rétribution, avec la participation sur le marché et la perception d'une rétribution des investissements, et détermine en outre le taux de rentabilité raisonnable d'une installation type.

- Par ailleurs, dans le cas des installations qui au moment de l'entrée en vigueur de l'actuel Décret-loi royal avaient droit au régime économique primé, une rentabilité est déterminée, avant impôts, qui pourra être révisée au bout de six ans.

De même, le RD 403/2014 du 6 juin 2014, publié le 10 juin 2014, réglemente l'activité de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables, de résidus et en cogénération. Par la suite, l'arrêté ministériel IET/1045/2014 du 16 juin, publié le 21 juin 2014, porte approbation des paramètres de rétribution des installations type applicables à certaines installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets.

Selon ce qui est exposé ci-dessus, et compte tenu du fait que l'objectif du Gouvernement était de réduire les primes au secteur des énergies renouvelables, le Groupe Elecno a effectué une réévaluation des flux futurs de tous les actifs liés à cette réglementation, du fait qu'il estime que celle-ci pourrait constituer un indice de dépréciation de ces derniers.

À cet égard, la réglementation du secteur a subi des modifications tout au long de l'année 2014, les réformes entamées durant l'exercice 2013 ayant été consolidées. En conséquence, les principales normes réglementant ce secteur sont :

- Loi 24/2013 relative au secteur électrique, du 26 décembre. Cette loi abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, relative au secteur électrique, à l'exception des sixième, septième, vingt et unième et vingt-troisième dispositions additionnelles, ainsi que les articles 3 et 4 du Décret-loi royal 2/2013.
- Décret royal 413/2014 en juin et arrêté des paramètres associé IET/1045/2014 mis à jour pour la période 2017-2019 par l'arrêté ministériel ETU/130/2017, du 17 février, et pour la période 2020-2022 par l'arrêté ministériel TED/171/2020 du 24 février, qui établissent définitivement ce qui avait été avancé dans le Décret-loi royal 9/2013, et les installations commencent à opérer sur le marché, certaines d'entre elles recevant par ailleurs un régime de rétribution fixe spécifique annuel en fonction de leur nature, ancienneté et rentabilité (rétribution à l'investissement et rétribution à l'opération). Les réformes intervenues au sein du secteur électrique au cours des années 2013 et 2014 n'ont pas altéré la Loi 15/2012, du 27 décembre, dans laquelle le Gouvernement espagnol a approuvé un impôt général de 7% sur la génération d'électricité, ainsi que de nouveaux impôts sur l'énergie nucléaire et hydroélectrique à grande échelle, en sus d'une nouvelle taxe sur le charbon. L'impôt appliqué à compter de janvier 2013, hormis pour la période allant du 01/10/2018

au 31/03/2019 pendant laquelle il avait été supprimé par le gouvernement (Décret-loi royal 15/2018 du 5 octobre).

Par ailleurs, en 2019, le Décret-loi royal 17/2019, portant adoption de mesures urgentes en vue de la nécessaire adaptation des paramètres de rétribution affectant le système électrique a été approuvé. Ce dernier stipule un rendement raisonnable de 7,09 % applicable pendant la seconde période réglementaire (2020-2025) pour les installations de renouvelables, cogénération et déchets. Toutefois, il est permis aux installations renouvelables, de cogénération et de déchets ayant une rétribution à l'entrée du Décret-loi royal 9/2013 et sous certaines circonstances, de conserver pendant la deuxième et troisième période de réglementation (2020-2031) la rentabilité raisonnable de 7,398 % fixée pour la première période de réglementation. Les parcs éoliens du sous-groupe Enerfin conservent cette rentabilité raisonnable pendant cette période.

D'autre part, en 2020, l'arrêté ministériel TED/668/2020 du 17 juillet a été publié, revoyant les rétributions des investissements des années 2018 et 2019. Cette révision s'est inscrite dans le cadre du Décret-loi royal 15/2018 mentionné ci-avant, qui exonérait l'électricité de l'impôt sur la valeur de la production (7 %) pendant le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, cette exonération n'ayant pas été précédemment prise en compte par le gouvernement dans le calcul des paramètres de rétribution.

Lors du dernier semestre de l'année 2020, le gouvernement a approuvé la nouvelle réglementation pour le développement ordonné et la promotion des énergies renouvelables, et notamment :

- Le Décret-loi royal 23/2020 portant réglementation avec le Décret royal 1183/2020 et la circulaire 1/2021 de l'octroi et la durée des permis d'accès et connexion et établissement des délais d'obtention de certaines formalités administratives qui faute d'être satisfaites entraînent la perte de connexion et d'exécution des garanties. La réglementation prévoit un moratoire pour présenter de nouvelles demandes d'accès et de connexion, qui sera maintenue jusqu'à ce que les gestionnaires du réseau publient la capacité de leurs nœuds. Le délai sera précisé par la CNMC dans une prochaine décision.

Par ailleurs, ce RDL 23/2020 a approuvé les figures de l'hybridation et du stockage, ce qui stimulera le développement de nouvelles installations hybrides à technologies multiples.

La réglementation en vue de l'octroi du régime économie d'énergies renouvelables pour la période 2020-2025 (Décret royal 960/2020 et arrêté ministériel TED/1161/2020), établissant les règles d'enchères prévues par ledit régime

ainsi que le calendrier de sa mise en œuvre. Concrètement, au mois de décembre, le secrétariat d'État à l'Énergie a convoqué les premières enchères pour le 26 janvier 2021, organisées différemment des enchères antérieures, le produit pour lequel enchérir étant la puissance installée et la variable à offrir étant le prix de vente de l'énergie.

Le 15 septembre 2021, le Décret-loi royal 17/2021 sur les mesures urgentes pour réduire l'impact de l'escalade des prix du gaz naturel sur les marchés de détail de gaz et d'électricité a été publié, abordant, entre autres, les questions suivantes :

- Du 16 septembre 2021 au 31 mars 2022, la rémunération de l'activité de production d'énergie électrique des installations non émettrice de gaz à effet de serre fait l'objet d'une minoration, hormis dans le cas des installations en territoires non péninsulaires, de celles d'une puissance installée égale ou inférieure à 10 MW et de celles bénéficiant d'un cadre de rémunération réglementé dans la loi 24/2013 du 26 décembre, sur le secteur électrique.

Cette minoration est proportionnelle à la hausse du revenu suite à l'augmentation du prix du gaz naturel, laquelle produit à son tour un effet sur l'établissement du prix marginal de l'électricité sur le marché de gros, et il est calculé en vertu d'une formule incluse dans ledit Décret royal.

- L'exonération de l'impôt de 7 % sur la valeur de l'énergie électrique est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 aux installations de production d'électricité (cette exonération était au début limitée au troisième trimestre 2021, selon le Décret-loi royal du 24 juin). Quoi qu'il en soit, dans les parcs recevant une rémunération spécifique (selon le Décret-loi royal 9/2013, du 12 juillet), la CNMV, en tant qu'organisme en charge des paiements de ces rémunérations, déduira postérieurement les sommes non versées en vertu de l'application de ces Décrets royaux.

Le 27 octobre 2021, le Décret-loi royal 23/2021 sur les mesures urgentes en matière d'énergie pour la protection des consommateurs et l'introduction de la transparence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel, aussi bien de gros que de détail, a été édicté.

Il y est stipulé que l'énergie électrique produite par les installations de production, se trouvant couverte par un instrument relatif aux marchés à terme signé avant l'entrée en vigueur du Décret royal est exclue du mécanisme de minoration, dès que le prix de cette couverture est fixe.

Par ailleurs, il est précisé que l'énergie couverte par un instrument relatif aux marchés à terme signé avant

l'entrée en vigueur du Décret royal est exclue du mécanisme de minoration, lorsque le prix de cette couverture est fixe et que la période d'application de l'instrument est égale ou supérieure à un an.

La minoration des revenus du sous-groupe Enerfin lors de l'exercice 2021 suite à l'application de cette nouvelle réglementation a été de 1,6 millions d'euros.

Le 22 décembre 2022, le Décret-loi royal 29/2021 a été édicté, portant adoption de mesures urgentes dans le domaine de l'énergie pour la promotion de la mobilité électrique, l'autoconsommation et le déploiement des énergies renouvelables. Il prévoit la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 de l'exonération de l'impôt de 7 % sur la production.

En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution), ces contrats ayant été signés dans le cadre mis en place par le gouvernement fédéral et par le biais d'enchères privées. Par ailleurs, le premier projet 100 % hors contrat a été lancé au Brésil (24,2 MW), impliquant la vente d'énergie sur le marché libre. Le parc du Canada a signé un contrat d'achat avec Hydro-Québec pour une période de 20 ans.

Les Administrateurs considèrent qu'il n'existe pas d'autres réglementations sur les énergies renouvelables pouvant avoir un impact significatif dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021.

■ 3. PRINCIPES COMPTABLES

a) Entités dépendantes-

Sont considérées comme entités dépendantes les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce un contrôle. La Société contrôle une entité dépendante lorsque, de par son implication dans celle-ci, elle est exposée, ou a le droit, à des rendements variables et elle a également la capacité d'influer sur lesdits rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Société détient le pouvoir lorsqu'elle possède des droits fondamentaux en vigueur qui lui permettent de mener les activités pertinentes. La Société est exposée, ou a le droit, à des rendements variables de par son implication dans l'entité dépendante lorsque les rendements qu'elle obtient en vertu de cette implication peuvent varier en fonction de l'évolution économique de l'entité.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie des entités dépendantes sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date d'acquisition ; c'est-à-dire, la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de celles-ci. Les entités dépendantes sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle a été perdu.

Les transactions et soldes maintenus avec des entreprises du Groupe, de même que les bénéfices ou pertes non réalisés, ont été éliminés du processus de consolidation. Cependant, les pertes non réalisées ont été considérées comme un indicateur de la dépréciation de la valeur des actifs transmis.

Les méthodes comptables des entités dépendantes ont été adaptées aux méthodes comptables du Groupe, pour des transactions et d'autres événements qui, tout en étant similaires, se sont produits dans des circonstances semblables.

Les comptes annuels ou les états financiers des entités dépendantes utilisés lors du processus de consolidation se réfèrent à la même date de présentation et à la même période que celles de la Société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des sociétés dépendantes sont identifiées dans les capitaux propres de manière distincte des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés.

Les changements dans la participation d'une société dépendante qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres, c'est-à-dire que toute différence est reconnue directement dans les capitaux propres.

Pour la réduction de la prise de participation dans une entité dépendante impliquant la perte du contrôle de cette dernière, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue plus la juste valeur de tout investissement conservé dans l'entité plus la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des actifs nets consolidés. « Autres éléments du résultat global » correspondant à l'entité dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature. Les actifs nets consolidés incluent le fonds de commerce, dans la mesure où l'entité cédée constitue une société. Si l'entité cédée constitue une société, qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles un fonds de commerce avait été assigné, celui-ci est assigné

à la partie cédée et à la partie conservée en fonction de la juste valeur et de la valeur récupérable, respectivement.

La juste valeur de l'investissement conservé constitue le coût d'acquisition en vue de son évaluation postérieure conformément à son classement.

b) Entreprises associées-

Sont considérées comme entreprises associées les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce une influence significative. L'influence significative est le pouvoir d'intervenir dans les décisions de politique financière et d'exploitation d'une entité, sans que cela suppose l'existence d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur celle-ci. L'évaluation de l'existence d'une influence significative tient compte des droits de vote pouvant être exercés ou convertibles à la date de clôture de chaque exercice ainsi que les droits de vote potentiels détenus par le Groupe ou par une autre entité.

Les investissements dans des entreprises associées sont enregistrés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence significative commence à être exercée jusqu'à la date à laquelle la société n'est plus en mesure de justifier l'existence de celle-ci. Toutefois, si à la date d'acquisition, la totalité ou une partie de l'investissement remplit les conditions pour être classé comme actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés et détenus en vue de la vente, il est comptabilisé à sa juste valeur moins les coûts de cession ou disposition sous toute autre forme.

Les investissements dans des entreprises associées sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, en incluant à titre supplémentaire n'importe quel coût directement attribuable à l'acquisition et toute contrepartie contingente active ou passive dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions.

L'excédent entre le coût de l'investissement et le pourcentage correspondant au Groupe dans les justes valeurs des actifs nets identifiables est comptabilisé comme fonds de commerce, qui est inclus dans la valeur comptable de l'investissement. Le défaut, une fois évalués les montants du coût de l'investissement, et l'identification et l'évaluation des actifs nets de l'entité associée, est enregistré en tant que produit dans la détermination de la participation de l'investisseur dans les résultats de l'entité associée de l'exercice où il a été acquis.

Si l'investissement résulte de la perte de contrôle d'une société dépendante qui n'était pas constitutive d'une entreprise, le coût de l'investissement correspond à la juste valeur, nette des éliminations des résultats dérivés de la perte de contrôle.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont fait l'objet d'une homogénéisation temporelle et de valeur dans les mêmes conditions auxquelles il est fait référence aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes.

La participation du Groupe aux bénéfices ou pertes des entreprises associées engrangés à partir de la date d'acquisition est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements en les portant au crédit ou au débit du poste « Résultat des entités intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat consolidé. De la même façon, la participation du Groupe dans « Autres éléments du résultat global » des entités associées obtenu à partir de la date d'acquisition, est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements dans les entités associées, en reconnaissant la contrepartie par nature dans « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global consolidé. Les distributions de dividendes sont enregistrées comme des dépréciations de la valeur des investissements. Pour déterminer la participation du Groupe aux bénéfices ou aux pertes, y compris les pertes pour dépréciation comptabilisées par les associés, il est tenu compte des produits ou des charges dérivés de la méthode d'acquisition.

La participation du Groupe dans les bénéfices ou les pertes des entreprises associées et dans les changements des capitaux propres, est déterminée sur la base de la participation dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels. Toutefois, la participation du Groupe est déterminée en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entreprises associées.

Les pertes dans les entités associées qui correspondent au Groupe se limitent à la valeur de l'investissement net, à l'exception des cas où des obligations légales ou implicites aient été assumées par le Groupe ou qu'il ait effectué des paiements au nom des entreprises associées. Aux fins de comptabilisation des pertes pour dépréciation dans des entreprises associées, on considère comme investissement net le résultat obtenu en ajoutant à la valeur comptable découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence à celle qui correspond à toute autre rubrique qui, en substance, fait partie de l'investissement dans des entreprises associées. L'excédent des pertes sur les investissements dans des instruments de capitaux propres est appliqué au reste des postes dans l'ordre inverse à la priorité de liquidation. Les bénéfices obtenus ultérieurement par les entreprises associées pour lesquels

la comptabilisation des pertes a été limitée à la valeur de l'investissement, sont enregistrés dans la mesure où ils sont supérieurs aux pertes non comptabilisées auparavant.

Dans ce sens, si la part des pertes d'une entité associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette associée, le Groupe ne reconnaîtra plus la part qui pourrait lui correspondre lors de pertes ultérieures. À ces effets, la participation dans l'associée sera égale au montant comptable de l'investissement, calculé selon la méthode de la mise en équivalence, auquel sera ajouté le montant de toute autre part à long terme qui, en substance, ferait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entité associée.

Les bénéfices et pertes non réalisés dans les transactions effectuées entre le Groupe et les entreprises associées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils correspondent à des participations d'autres investisseurs non liés. Ce critère n'est pas appliqué à la reconnaissance de pertes non réalisées constituant un indicateur de la dépréciation de la valeur de l'actif transmis. Cependant, les bénéfices et pertes dérivés de transactions entre le Groupe et les entreprises associées d'actifs nets constitutifs d'une entreprise, sont comptabilisés dans leur totalité.

Pour la réduction de la participation dans une entité dépendante n'impliquant pas de perte d'influence significative sur cette dernière ou lorsque le Groupe perd le contrôle conjoint d'une coentreprise et conserve une influence significative, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue et la partie proportionnelle de la valeur comptable de la participation cédée. Les autres éléments du résultat global correspondant à la partie proportionnelle de l'entité associée cédée est reclassé dans les résultats ou réserves comme si la société liée avait vendu directement les actifs ou passifs en lien avec celui-ci. Si la transaction implique une perte, le Groupe vérifie la dépréciation de la valeur de l'investissement résiduel conservé.

Dépréciation de la valeur

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence, le Groupe évalue s'il existe un indicateur objectif de dépréciation de l'investissement net dans l'entité associée.

Le calcul de la dépréciation est déterminé en tant que résultat de la comparaison de la valeur comptable associée à l'investissement net dans l'entité associée avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant entendue comme la valeur d'usage ou juste valeur la plus élevée moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme. Dans ce sens, la valeur d'usage est calculée en fonction de la participation du Groupe dans la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés des opérations courantes et des montants pouvant résulter de la vente finale de l'entité associée.

Le montant récupérable de l'investissement dans une société liée est évalué en lien avec chaque société associée, sauf si elle ne constitue pas une unité génératrice de trésorerie (UGE).

c) Partenariats-

Sont considérées comme partenariats les partenariats où il existe un accord contractuel afin de partager le contrôle sur une activité économique, de telle sorte que les décisions sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime du Groupe et des autres participants ou acteurs/opérateurs. L'évaluation de l'existence d'un contrôle conjoint s'effectue en examinant la définition de contrôle des entités dépendantes.

- Coentreprises : Les investissements réalisés dans les coentreprises sont enregistrés en appliquant la méthode de la mise en équivalence exposée à la lettre antérieure.
- Opérations conjointes : dans les opérations conjointes, le Groupe reconnaît, dans les comptes annuels consolidés, ses actifs, y compris sa participation dans les actifs contrôlés conjointement ; ses passifs, notamment sa participation dans les passifs engagés conjointement avec les autres opérateurs ; les produits obtenus de la vente de sa part de la production découlant de l'opération conjointe, sa part des produits obtenus de la vente de la production découlant de l'opération conjointe, ses charges, y compris la part des charges conjointes lui correspondant.

Le Groupe a le contrôle conjoint des différentes Unions temporaires d'entreprises, en raison de l'existence d'arrangements contractuels demandant le consentement unanime des deux parties en vue de prendre des décisions sur les activités importantes. Le Groupe a classé les investissements comme opérations conjointes, étant donné que les parties possèdent des droits sur les actifs et des obligations concernant les passifs. Il s'agit de droits principaux et non de droits subsidiaires. De plus, le Groupe inclut dans cette catégorie certaines sociétés étrangères qui sont considérées comme des instruments similaires à des UTE (différents types de joint ventures), à travers lesquelles il mène une partie de son activité.

d) Transactions et soldes en monnaie étrangère-

Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties à la monnaie fonctionnelle selon le taux de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date à laquelle ces transactions sont effectuées.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont changés en euros selon le taux en vigueur

à la clôture de l'exercice, alors que ceux non monétaires évalués selon le coût historique, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Enfin, la conversion en euros des actifs non monétaires évalués à leur juste valeur a été réalisée en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle l'évaluation a été réalisée.

Conversion des entreprises à l'étranger

Le Groupe a invoqué l'exemption figurant dans la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » relative aux montants cumulés des Écarts de conversion. De ce fait, les Écarts de conversion comptabilisés dans les comptes annuels consolidés générés avant le 1er janvier 2004 ont été inclus dans les résultats non distribués. À partir de cette date, la conversion en euros des entreprises à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'un pays hyperinflationniste a été réalisée selon les critères suivants :

- les actifs et passifs, y compris les fonds de commerce et les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon le taux de change à la date de clôture de chaque bilan ;
- les produits et les charges, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ;
- Les écarts de change découlant de l'application des critères susvisés sont considérées comme des Écarts de conversion en autres éléments du résultat global ;

Ce même critère s'applique à la conversion des états financiers des sociétés appliquant la méthode de la mise en équivalence, étant donné que les Écarts de conversion correspondent à la participation du Groupe en « Autres éléments du résultat global ».

Les écarts de conversion enregistrés dans « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés dans les résultats en tant qu'un ajustement sur le résultat de la vente, en suivant les critères exposés aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes et associées.

Entreprises étrangères dans les économies hyperinflationnistes

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont exprimés selon l'unité de mesure courante à la date du bilan.

Les résultats et la situation financière des entreprises du Groupe à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle

appartient à une économie hyperinflationniste sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce, les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, les postes des capitaux propres, les charges et les produits et les flux de trésorerie, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan le plus récent.
- Les soldes comparatifs sont ceux qui ont été présentés dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur et ne sont pas ajustés en fonction des variations ultérieures des prix ou des taux de change. L'effet de l'ajustement sur les

Aucune des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond à des économies considérées comme hyper inflationnistes selon les critères établis à ce sujet dans les Normes internationales d'information financière, sauf dans le cas du Venezuela et de l'Argentine, (voir le point g de la Note 2).

e) Actifs non courants détenus en vue de la vente-

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés, dont la valeur comptable va être récupérée fondamentalement à travers une transaction de vente, sont classés en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » au lieu d'« Actifs pour usage continu ». Afin de classer les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente, ils doivent être disponibles sous leurs conditions actuelles pour être cédés, en étant exclusivement assujettis aux termes usuels et habituels des transactions de vente. Il est également nécessaire qu'il soit estimé que la transaction est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés classés en tant qu'éléments détenus en vue de la vente ne sont pas amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme.

Le Groupe classe à la date d'acquisition un actif non courant ou groupe d'éléments destinés à être cédés, comprenant des entités dépendantes, et une partie ou la totalité des investissements dans des entreprises associées ou des coentreprises acquises exclusivement en vue de leur cession ou d'échange, comme celles détenues en vue de leur vente, lorsqu'il pense que la transaction prévue va à être réalisée pendant l'année suivante et que la vente respecte les conditions pour être considérée comme hautement probable dans un court délai postérieur à l'acquisition. Lors de la comptabilisation initiale de ce type d'actifs, leur évaluation initiale est déterminée en retenant la valeur la

plus basse entre la valeur à laquelle ils ont été comptabilisés dans le cas de ne pas avoir été classés comme disponibles pour la vente et leur juste valeur moins les coûts de cession ou de disposition sous toute autre forme.

f) Actifs incorporels-

Fonds de commerce

Le fonds de commerce ne s'amortit pas, sa dépréciation est vérifiée avec une périodicité annuelle ou plus réduite, s'il existe des indices d'une potentielle perte de la valeur de l'actif. À ces effets, le fonds de commerce résultant du regroupement d'entreprises est attribué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGE) ou groupes d'UGE du Groupe dont il est attendu qu'ils vont bénéficier des synergies du regroupement, les critères mentionnés au paragraphe h) Dépréciation de la valeur, étant alors appliqués. Après la comptabilisation initiale, le fonds de commerce est évalué à son coût moins les pertes pour dépréciation de la valeur accumulées.

Les pertes de valeur liées au fonds de commerce, ne font pas l'objet d'une reprise postérieure.

Le fonds de commerce généré en interne n'est pas comptabilisé comme un actif.

Autres actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont inscrites dans l'état de situation financière consolidé pour leur valeur de coût minorée dans le montant des amortissements et pertes pour dépréciation cumulés.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement tout au long de leur durée de vie.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur de l'actif incorporel conformément aux critères mentionnés au paragraphe h).

g) Immobilisations corporelles-

Reconnaissance initiale

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, la perte cumulée pour dépréciation de la valeur. Toutefois, avant le 1er janvier 2004, le Groupe Elecno a actualisé la valeur de certains actifs des immobilisations corporelles en vertu de diverses dispositions légales à ce sujet. Le Groupe Elecno, conformément aux IFRS, a considéré le montant

de ces revalorisations comme une part du coût de ces actifs parce qu'il entend qu'elles équivalaient à l'évolution des indices des prix.

En ce qui concerne les projets éoliens dans le cadre desquels le Groupe a signé des contrats à long terme de vente de l'énergie électrique (voir note 4), il enregistre les actifs en tant qu'immobilisations corporelles dans la mesure où il conserve tous les risques et bénéfices inhérents à la propriété de ces actifs et que la durée des contrats de vente ne couvre pas toute leur durée de vie.

Le coût des immobilisations corporelles inclut les coûts estimés de démantèlement ou de sortie, ainsi que la réhabilitation du lieu où celles-ci sont situées, à condition qu'elles constituent des obligations encourues en raison de leur utilisation et à des fins autres que la production de stocks.

Les coûts capitalisés incluent les charges financières relatives au financement externe, exigibles durant la période de construction sur des chantiers dont la période de construction dépasse un an.

Les travaux réalisés par le Groupe pour ses propres immobilisations corporelles sont reflétés au coût cumulé qui résulte de l'addition des coûts externes et des coûts internes, déterminés en fonction des propres consommations de matériels d'entrepôt et des coûts de fabrication, déterminés selon les taux horaires d'absorption similaires à ceux utilisés pour évaluer les stocks. Durant l'exercice 2021, le montant enregistré à ce titre s'élève à environ 5 567 milliers d'euros (37 381 milliers d'euros en 2020) et est enregistré à la rubrique « Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même » du compte de résultat consolidé, correspondant principalement à des parcs éoliens sis au Brésil, dans les deux exercices.

Coûts postérieurs

Postérieurement à la comptabilisation initiale de l'actif, seuls sont capitalisés les coûts encourus qui généreront des bénéfices économiques futurs pouvant être considérés comme étant probables et dont il est possible d'évaluer le montant de manière fiable. Dans ce sens, les coûts dérivés de la maintenance quotidienne des immobilisations corporelles s'enregistrent au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les remplacements d'éléments des immobilisations corporelles susceptibles d'être capitalisés impliquent de réduire la valeur comptable des éléments remplacés. Dans les cas où le coût des éléments remplacés n'ait pas été amorti de façon indépendante, et où il ne serait pas réalisable de déterminer leur valeur comptable, on utilise le coût du remplacement à titre indicatif du coût des éléments au moment de leur acquisition ou construction.

Amortissements

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles se réalisent en répartissant leur montant amortissable de manière linéaire tout au long de leur durée de vie.

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles sont déterminés au moyen de l'application des critères mentionnés ci-dessous :

	Années suivantes de durée de vie	
	2021	2020
Constructions	33-50	33-50
Installations techniques et machines(*)	20-30	20-30
Outils	3-10	3-10
Mobilier et objets	3-10	3-10
Équipements pour le traitement de l'information	3-5	3-5
Éléments de transport	2-10	2-10
Autres immobilisations	3-10	3-10

(*) Il inclut les machines et les installations liées aux projets éoliens, principalement des aérogénérateurs

Le Groupe révisé la valeur résiduelle, la durée de vie et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice. Les modifications des critères initialement établis sont reconnues comme un changement d'estimation.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles conformément aux critères mentionnés au paragraphe h).

h) Détérioration de la valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation-

Le Groupe applique le critère d'évaluer l'existence d'indices permettant de mettre en évidence la détérioration potentielle de valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation, dans le but de vérifier si la valeur comptable des actifs mentionnés dépasse la valeur récupérable.

En outre, et indépendamment de l'existence d'un quelconque indice de dépréciation, le Groupe vérifie, au moins avec une périodicité annuelle, la potentielle dépréciation de la valeur qui pourrait affecter le fonds de commerce et les actifs incorporels avec une durée de vie indéfinie.

La valeur récupérable des actifs est constituée par la valeur la plus élevée entre leur juste valeur moins les coûts de vente et leur valeur d'usage.

Le calcul de la valeur d'usage de l'actif est effectué en fonction des flux de trésorerie futurs attendus qui dériveront de l'utilisation de l'actif, des expectatives relatives à d'éventuels ajustements dans le montant ou la distribution temporelle des flux, de la valeur temporelle de l'argent, du prix à payer pour supporter l'incertitude associée à l'actif, et en fonction d'autres facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte lors de l'évaluation des flux de trésorerie futurs associés à cet actif.

Lorsque le montant récupérable est inférieur à la valeur nette comptable de l'actif, la perte correspondante pour dépréciation est enregistrée en charge de la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultats consolidés ci-joint.

À chaque clôture d'exercice le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice que la perte pour dépréciation de la valeur comptabilisée dans des exercices antérieurs n'existe plus ou a diminué. Les pertes pour dépréciation de la valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Les pertes pour dépréciation du reste des actifs ne sont compensées que s'il s'est produit un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur récupérable de l'actif.

i) Location-

Identification des locations

Le Groupe évalue au début du contrat si celui-ci inclut une location. Un contrat constitue une location ou en contient une lorsqu'il accorde le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La période pendant laquelle le Groupe utilise un actif inclut les périodes consécutives et non consécutives. Le Groupe ne procède à revoir les conditions que lorsqu'une modification est introduite dans le contrat.

Comptabilité du preneur

Dans les contrats comprenant un ou plusieurs composants de location et des composants de non-location, le Groupe considère tous ces composants comme un seul et unique composant de location.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer les méthodes comptables indiquées ci-après aux locations à court terme ni à celles dont l'actif sous-jacent présente une valeur inférieure à cinq mille euros, soit principalement les locations de machines utilisées dans le cadre de travaux car il est estimé que leur durée est inférieure à ou proche d'un an, étant donné qu'en raison de l'activité à laquelle ils sont destinés, ils sont

loués pour la durée des travaux. Le 31 décembre 2021 et 2020, la rubrique Actif au titre du droit d'utilisation correspond principalement à la location des locaux et des terrains sur lesquels sont situés les parcs éoliens.

Pour ce type de contrat, le Groupe comptabilise les paiements de manière linéaire au cours de la durée de location.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location au commencement de la location. L'actif au titre du droit d'utilisation est composé du montant du passif de location, de tout paiement de la location effectué à la date de commencement ou antérieurement, moins les avantages reçus, les coûts directs de départ engagés et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à assumer, en fonction de ce qui figure dans la politique comptable relative aux provisions.

Le Groupe évalue le passif de location à la valeur actuelle des paiements de location dus à la date de commencement. Le Groupe déduit les paiements de location au taux d'emprunt marginal correspondant, à moins de pouvoir établir de manière fiable le taux d'intérêt implicite du bailleur. À cet égard, pour la mesure initiale du passif de location le taux d'emprunt marginal a été utilisé, lequel représente le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter, pendant une période de temps similaire et avec une garantie semblable, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un contexte économique semblable. Le Groupe utilise différents taux d'escompte pour chaque pays et en fonction des périodes de location restantes. Les taux d'escompte appliqués vont de 2,95 % à 4,95 % pour les locations en Espagne en fonction de la durée des contrats, la majorité des contrats de location soumis à cette norme étant localisés dans ce pays.

Le Groupe évalue les actifs au titre du droit d'utilisation au coût moins les amortissements et pertes cumulées pour dépréciation, ajustées à l'aide de toutes les éventuelles réestimations du passif de location.

Si le contrat transfère la propriété de l'actif au Groupe à la fin du contrat de location ou si l'actif au titre du droit d'utilisation inclut le prix de l'option d'achat, les critères d'amortissement indiqués dans la section sur les immobilisations corporelles sont appliqués entre la date de commencement de la location et la fin de la durée de vie de l'actif. Dans le cas contraire, le Groupe amortit l'actif au titre du droit d'utilisation entre la date de commencement et la date la plus ancienne entre la fin de la durée de vie du droit ou la fin du contrat de location.

Le Groupe évalue le passif de location en l'augmentant de la charge financière générée et en y soustrayant les paiements réalisés et en réestimant la valeur comptable

au titre des modifications de la location ou pour refléter les mises à jour des paiements fixes en substance.

Le Groupe enregistre les réestimations du passif, le cas échéant, en tant qu'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, jusqu'à le réduire à zéro, et il les enregistre alors dans les résultats.

Le Groupe réestime le passif de location en déduisant les paiements de location à un taux actualisé, si un changement s'est produit dans la période de location ou dans les attentes concernant l'exercice de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe réestime le passif de location en cas de changement dans les montants dont le paiement est attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou de changement dans l'indice ou le taux utilisé pour déterminer les paiements, y compris un changement pour refléter les variations dans les loyers du marché après la révision de ces derniers.

j) Instruments financiers-

Comptabilisation et classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument des capitaux propres, en conformité avec le fonds économique de l'accord contractuel et les définitions de l'actif financier, du passif financier ou de l'instrument des capitaux propres, conformément aux dispositions de l'IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

Les instruments financiers sont comptabilisés quand le Groupe devient une partie obligée du contrat ou d'une relation conformément aux dispositions de celle-ci.

Aux fins de leur évaluation, le Groupe classe les instruments financiers dans les catégories d'actifs et passifs financiers à la juste valeur avec des variations dans les résultats, en séparant ceux désignés initialement de ceux détenus pour négociier ou évalués obligatoirement à la juste valeur avec des changements dans les résultats, les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global », en séparant les instruments de capitaux propres désignés en tant que tels du reste des actifs financiers. Le Groupe classe les actifs financiers, distincts de ceux désignés à la juste valeur avec des variations dans les résultats, et les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur avec des variations dans « Autres éléments du résultat global », conformément au modèle d'activité et aux caractéristiques des flux contractuels. Le Groupe classe les passifs

financiers comme étant évalués au coût amorti, sauf ceux désignés à la juste valeur avec des changements dans les résultats et ceux détenus pour la négociation.

Le Groupe classe un actif financier au coût amorti, s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour obtenir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement paiement du principal et des intérêts (SPPI) sur le montant du principal en attente.

Le Groupe classe un actif financier à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global » s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est atteint en obtenant des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des SPPI.

Le modèle d'activité est déterminé par le personnel clé du Groupe et à un niveau qui reflète la façon dont il gère conjointement des groupes d'actifs financiers pour atteindre un objectif d'activité concret. Le modèle d'activité du Groupe représente la façon dont ce dernier gère ses actifs financiers pour générer des flux de trésorerie.

Les actifs financiers qui font partie d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels sont gérés pour générer des flux de trésorerie sous la forme de recouvrements contractuels pendant la durée de vie de l'instrument. Le Groupe gère les actifs détenus dans le portefeuille pour percevoir ces flux de trésorerie contractuels concrets. Pour déterminer si les flux de trésorerie sont obtenus au moyen de la perception de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, le Groupe tient compte de la fréquence, de la valeur et du calendrier des ventes durant les exercices antérieurs, des motifs de ces ventes et des expectatives en relation avec l'activité de ventes future. Cependant, les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'activité et, pour cela, elles ne peuvent pas être prises en compte de façon isolée. Au lieu de cela, ce sont les informations sur les ventes passées et sur les expectatives de ventes futures qui offrent les données indicatives sur la façon d'atteindre l'objectif déclaré du Groupe pour ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et, plus spécifiquement, sur la façon dont les flux de trésorerie sont obtenus. Le Groupe tient compte des informations sur les ventes passées dans le contexte des motifs de ces ventes et des conditions qui existaient à ce moment-là en comparaison avec les conditions actuelles. À ces effets, le Groupe considère que les créances commerciales et autres comptes à recouvrer qui vont faire l'objet d'une cession à des tiers et qui ne vont pas représenter la sortie de ceux-ci sont détenus dans ce modèle d'activité.

Bien que l'objectif du modèle d'activité du Groupe est de détenir des actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, le Groupe ne détient pas pour autant tous les instruments jusqu'à leur échéance. Pour cette raison, le Groupe a pour modèle d'activité le maintien d'actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels même lorsqu'il s'est produit, ou il est prévu qu'il se produise à l'avenir, des ventes de ces actifs. Le Groupe considère que cette condition est remplie, à condition que les ventes se produisent pour une augmentation du risque de crédit des actifs financiers. Dans les autres cas, au niveau individuel et agrégé, les ventes doivent être peu significatives bien qu'elles soient fréquentes, ou peu fréquentes dans le cas où elles seraient significatives.

Les flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont cohérents avec un accord de prêt de base. Dans un accord de prêt de base, les éléments les plus significatifs de l'intérêt sont généralement la contrepartie pour la valeur temporaire de l'argent et le risque de crédit. Toutefois, dans un accord de ce type, l'intérêt inclut également la contrepartie pour d'autres risques, comme celui de liquidité et des coûts, comme les coûts administratifs d'un prêt de base associés au maintien de l'actif financier pendant une période déterminée. En outre, l'intérêt peut inclure une marge de bénéfice cohérente avec un accord de prêt de base.

Le Groupe désigne un passif financier au moment initial à la juste valeur avec des changements dans les résultats, si en procédant ainsi il élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou dans la reconnaissance qui surgirait d'une autre façon, si l'évaluation des actifs ou passifs ou la reconnaissance des résultats de ces derniers étaient effectuées sur des bases différentes ou un groupe de passifs financiers ou d'actifs financiers et de passifs financiers est géré, et son rendement est évalué, sur la

base de la juste valeur, conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée, et des informations sont fournies au niveau interne en relation avec ce groupe sur cette même base au personnel clé de la direction du Groupe.

Le Groupe classe le reste des passifs financiers, sauf les contrats de garantie financière, les engagements d'octroi d'un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et les passifs financiers résultant d'un transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions pour leur sortie des comptes ou qui sont comptabilisés en utilisant l'approche de l'implication continue, en tant que passifs au coût amorti.

Catégorie d'instruments financiers à juste valeur

Nous donnons ci-après une analyse des instruments financiers qui sont évalués aux 31 décembre 2021 et 2020 à la juste valeur après leur reconnaissance initiale, regroupés par niveau du 1 au 3, selon le système de calcul de la juste valeur :

- Niveau 1 : leur juste valeur est obtenue par l'observation directe de leur cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : leur juste valeur est déterminée par l'observation sur le marché d'inputs différents des prix inclus dans la catégorie 1, qui sont observés pour les actifs et passifs, soit directement (prix) ou indirectement (c'est-à-dire, obtenus des prix).
- Niveau 3 : leur juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation qui incluent des inputs pour les actifs et passifs non observés directement sur les marchés.

	Juste valeur au 31 décembre 2021			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	317	-	317
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	6 454	-	6 454
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(19 037)	-	(23 419)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(82 235)	-	(77 853)
	-	(94 501)	-	(94 501)

	Juste valeur au 31 décembre 2020			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	180	-	180
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	830	-	830
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(10 676)	-	(10 676)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(7 455)	-	(7 455)
	-	(17 121)	-	(17 121)

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs évalués au coût amorti sont reconnus initialement à leur juste valeur, en incluant ou soustrayant les coûts de transaction encourus. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation de la valeur

Dès l'origine de l'actif, la Direction du Groupe Elec nor réalise une analyse individualisée de la perte de crédit de tous ses actifs financiers à risque (comptes à recouvrer de clients et actifs sur contrat), quelle que soit leur date d'échéance et en évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit.

En évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe tient compte de toutes les informations prospectives raisonnables et supportables, en particulier :

- Notations de risque de crédit internes et externes ;
- Changements adverses actuels ou attendus dans l'activité, conditions financières ou économiques pouvant provoquer un changement significatif dans la capacité du prestataire pour accomplir ses obligations ;
- Changements significatifs actuels ou attendus dans le résultat d'exploitation du prestataire ;
- Augmentations significatives du risque de crédit dans d'autres instruments financiers du même prestataire ;
- Changements significatifs dans la valeur de la garantie qui supporte l'obligation ou dans la qualité des garanties ou améliorations de crédit d'un tiers ;

De même, pour estimer la perte de crédit attendue sur ces actifs financiers, on tient compte du pourcentage que représente la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat lors de ces 5 dernières années sur les ventes de chaque exercice.

Intérêts et dividendes

Le Groupe comptabilise les intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux de mise à jour qui ajuste la valeur comptable d'un instrument financier sur les flux de trésorerie estimés tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument, en fonction de ses conditions contractuelles et sans tenir compte des pertes ultérieures pour risques de crédit, sauf pour les actifs financiers acquis ou générés avec des pertes encourues.

Les produits de dividendes provenant d'investissements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les résultats à la naissance des droits pour le Groupe de les percevoir, quand il est probable qu'il reçoive les bénéfices économiques et le montant peut être estimé de façon fiable.

Sorties et modifications de passifs financiers

Le Groupe annule un passif financier ou une partie de ce dernier lorsqu'elle a accompli l'obligation contenue dans le passif, ou qu'elle est légalement exemptée de la responsabilité principale contenue dans le passif, que ce soit en vertu d'un procès judiciaire ou par le créancier.

L'échange d'instruments de dette entre le Groupe et la contrepartie, ou les modifications substantielles des passifs reconnus initialement, sont comptabilisés comme une annulation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier, à condition que les instruments aient des conditions sensiblement différentes.

Le Groupe considère que les conditions sont sensiblement différentes si la valeur actuelle des flux de trésorerie escomptés selon les nouvelles conditions, y compris toute commission payée nette de toute commission reçue, et en utilisant pour effectuer l'escompte le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10 % de la valeur actuelle escomptée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. De plus, le Groupe effectue une analyse qualitative visant à évaluer si les conditions sont sensiblement différentes.

Si l'échange est enregistré en tant qu'une annulation du passif financier initial, les coûts ou commissions sont comptabilisés dans les résultats comme faisant partie du résultat de celle-ci. Dans le cas contraire, les flux modifiés sont escomptés au taux d'intérêt effectif initial, en comptabilisant tout écart avec la valeur comptable préalable dans les résultats. Par ailleurs, les frais ou commissions ajustent la valeur comptable du passif et sont amortis selon la méthode du coût amorti sur la durée résiduelle du passif modifié.

Le Groupe comptabilise l'écart entre la valeur comptable du passif financier ou d'une partie de celui-ci annulé ou cédé à un tiers et la contrepartie payée, y compris tout actif cédé différent de la trésorerie ou du passif assumé dans les résultats.

Le Groupe a souscrit auprès de divers établissements financiers des contrats d'opérations de confirming pour la gestion des paiements aux fournisseurs. Étant donné que cette initiative ne constitue aucun type de financement accordé au Groupe, lequel réalise le paiement à la date établie avec le fournisseur, les passifs dont la liquidation est gérée par les établissements financiers sont considérés comme de type commercial et ils figurent donc dans la rubrique « Dettes commerciales et autres comptes à payer » du bilan consolidé jusqu'au moment de leur liquidation, annulation ou expiration.

Au 31 décembre 2021 et 2020, le montant des transactions en attente au titre du confirming enregistrées dans leur totalité comme dettes commerciales s'élève à 219 169 milliers d'euros et 206 951 milliers d'euros, respectivement, et il n'y a pas d'opérations de confirming à l'intérieur du groupe consolidé.

k) Comptabilité des opérations de couverture-

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés selon les critères exposés antérieurement pour les actifs et passifs financiers. Les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture décrits ci-dessous sont classés et évalués en tant qu'actifs ou passifs financiers à la juste valeur, avec des changements dans les résultats. Les instruments financiers dérivés, qui remplissent les

critères de la comptabilité de couverture, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, plus, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur contrat, ou moins, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission. Toutefois, les coûts de transaction sont inscrits postérieurement dans les résultats, dans la mesure où ils ne font pas partie de l'ajustement effectif de la couverture.

Au début de la couverture le Groupe désigne et documente formellement les opérations de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie qu'il assume par rapport à ces dernières. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, le poste couvert, la nature du risque couvert et la façon dont le Groupe mesure l'efficacité de la couverture.

La comptabilisation des opérations de couverture n'est applicable que lorsqu'il existe une relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit n'a pas un effet dominant sur les changements de valeur résultant de cette relation économique et le ratio de couverture est le même que celui qui résulte du montant du poste couvert que le Groupe utilise réellement pour couvrir ce montant du poste couvert. Cependant, cette désignation ne doit pas refléter un déséquilibre entre les pondérations du poste couvert et de l'instrument de couverture susceptible de générer une inefficacité de couverture, indépendamment du fait qu'il soit comptabilisé ou non, pouvant donner lieu à un résultat comptable contraire à la finalité de la comptabilité de couvertures.

De la même façon, dans les couvertures des flux de trésorerie des transactions prévues ou d'une composante de ces dernières, le Groupe évalue si ces transactions sont hautement probables ou si elles présentent une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourraient finalement avoir un impact sur le résultat de l'exercice.

Le Groupe évalue au début de la relation de couverture et de façon continue si la relation remplit les conditions de l'efficacité de façon prospective. Le Groupe évalue l'efficacité à chaque clôture comptable ou lorsqu'il se produit des changements significatifs affectant les conditions de l'efficacité.

Le Groupe effectue une évaluation qualitative de l'efficacité, pour autant que les conditions fondamentales de l'instrument et du poste couvert coïncident. Lorsque les conditions fondamentales ne coïncident pas pleinement, le Groupe utilise un dérivé hypothétique avec des conditions fondamentales équivalant au poste couvert pour évaluer et mesurer l'inefficacité.

Le Groupe désigne uniquement comme postes couverts les actifs, passifs, engagements fermes et les transactions prévues hautement probables. Le poste couvert peut être un poste individuel ou un groupe de postes.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés, essentiellement des contrats à terme et des options en monnaie étrangère et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les différents risques.

Couvertures des flux de trésorerie

Le Groupe inscrit dans « Autres éléments du résultat global » les pertes ou gains provenant de l'évaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture qui correspondent à la partie qui a été identifiée comme couverture efficace. La partie de la couverture qui est considérée inefficace, ainsi que la composante spécifique de la perte ou du gain ou des flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture, exclus de l'évaluation de l'efficacité de la couverture, sont inscrites au débit ou au crédit des comptes de frais et charges financiers.

Dans les couvertures de transactions prévues donnant lieu à la reconnaissance d'un actif ou passif financier, les pertes ou gains associés qui ont été reconnus dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés dans les résultats dans le ou les mêmes exercices durant lesquels l'actif acquis ou le passif assumé ont un impact sur le résultat et dans le même poste du compte de résultats consolidés.

Interruption de la comptabilité de couvertures

Si la relation de couverture ne remplit plus les conditions d'efficacité liées au ratio de couverture, mais l'objectif de gestion du risque est toujours le même pour cette relation, le Groupe ajuste le ratio de couverture afin que les critères des relations de couverture soient toujours remplis (rééquilibré). Ce rééquilibré se réfère aux ajustements effectués dans les montants désignés du poste couvert ou de l'instrument de couverture d'une relation existante dans le but de maintenir le ratio de couverture qui remplit les conditions de l'efficacité des couvertures. Le Groupe comptabilise le rééquilibré comme une continuation de la relation de couverture. À la date du rééquilibré, le Groupe détermine l'inefficacité de la relation et comptabilise toute inefficacité dans les résultats.

Le Groupe n'interrompt le ratio de couverture de façon prospective que lorsque toute ou une partie de la relation de couverture cesse de remplir les conditions qualifiées. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, a pris fin ou a été exercé. À ces effets, le remplacement ou renouvellement d'un instrument de couverture n'est pas une expiration ou une fin, pour autant que l'opération

soit cohérente avec l'objectif documenté de gestion du risque du Groupe.

Dans les couvertures des flux de trésorerie le montant cumulé dans « Autres éléments du résultat global » n'est comptabilisé dans les résultats que lorsque la transaction prévue se produit. Nonobstant ce qui précède, les montants cumulés dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés comme produits ou charges financiers au moment où le Groupe ne s'attend pas à ce que la transaction prévue se produise.

l) Émission et acquisition d'instruments de capitaux propres et comptabilisation de dividendes-

L'acquisition par le Groupe d'instruments de capitaux propres de la Société mère est présentée au coût d'acquisition de façon séparée comme une diminution des capitaux propres dans l'état de situation financière consolidé, indépendamment du motif qui a justifié leur acquisition. Dans les transactions réalisées avec des instruments de capitaux propres aucun résultat n'est comptabilisé.

L'amortissement postérieur des instruments de la Société mère donne lieu à une réduction du capital social pour le montant de la valeur nominale de ces actions, et la différence positive ou négative entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des actions est débitée ou créditée dans les comptes de réserve.

Les dividendes, que ce soit en espèces ou en nature, sont comptabilisés en tant qu'une réduction des capitaux propres au moment où ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

m) Bénéfices par action-

Le bénéfice de base par action est calculé comme le quotient de la division du bénéfice net de la période attribuable à Elecnor, S.A. par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant cette période, sans inclure le nombre moyen d'actions d'Elecnor, S.A. en portefeuille.

De son côté, le bénéfice par action dilué est calculé comme le quotient de la division du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté par la moyenne pondérée des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les actions ordinaires potentielles étaient converties en actions ordinaires de la société.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le bénéfice de base par action coïncide avec le dilué, puisqu'il n'y a pas eu d'actions potentielles en circulation durant cet exercice.

n) Stocks-

Cette rubrique de l'état de situation financière consolidé reprend les actifs que Groupe ElecNOR :

- A en cours de production, de construction ou de développement dans ce but sauf en ce qui concerne les travaux en cours, pour lesquels la reconnaissance de produits est réalisée comme indiqué au paragraphe s.1); ou
- Prévoit de les consommer dans le processus de production ou dans la prestation de services.

Les stocks sont évalués à la plus petite des deux valeurs suivantes : leur coût et leur valeur nette réalisable. Le coût inclut toutes les charges dérivées de leur acquisition et de leur transformation, y compris celles encourues pour les placer dans leurs conditions et leur emplacement actuels.

La composition de la rubrique « Stocks » du Groupe ElecNOR pour les exercices 2021 et 2020 est la suivante :

Milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Matières premières et autres approvisionnements	6 674	3 294
Stocks commerciaux	2 413	957
Produits semi-finis et finis	2 195	1 641
	11 282	5 892

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie-

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue auprès des établissements de crédit. Sont également inclus à ce titre les autres investissements à court terme très liquides, à condition qu'ils soient facilement convertibles en montants en numéraire et que le risque de changement de la valeur auquel ils sont exposés soit insignifiant. Sont compris à cet effet, les investissements dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le Groupe classe les flux de trésorerie correspondant aux intérêts reçus et payés et aux dividendes reçus et payés en tant qu'activités de financement et d'investissement.

p) Subventions officielles d'Administrations publiques-

Les subventions officielles d'Administrations publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable de l'accomplissement des conditions associées à leur octroi et à l'encaissement de ces dernières.

Subventions de capital

Les subventions de capital accordées sous la forme d'actifs monétaires sont comptabilisées en les portant au crédit de la rubrique « Passif non courants – subventions officielles » de l'état de situation financière consolidé, et sont imputées dans la rubrique « Autres produits » au fur et à mesure que les actifs financiers correspondants sont amortis.

Au 31 décembre 2021, le Groupe ElecNOR a reçu des subventions de capital pour un montant de 4 920 milliers d'euros (5 218 milliers d'euros en 2020), non encore imputées aux résultats. Le montant des subventions officielles de capital imputé au résultat dans l'exercice 2021 a été de 270 milliers d'euros environ (786 milliers d'euros en 2020) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont imputées aux résultats dans l'exercice au cours duquel se produisent les charges subventionnées correspondantes, en les portant au crédit du poste « Autres produits d'exploitation ».

La rubrique « Autres produits d'exploitation » des comptes de résultats consolidés correspondant aux exercices 2021 et 2020 inclut respectivement à ce titre des montants d'environ 3 147 milliers d'euros et 3 774 milliers d'euros, respectivement. La plupart des subventions d'exploitation reçues par le Groupe ElecNOR dans les exercices 2021 et 2020 se rapportent aux coûts supportés par Deimos Space, S.L.U. et ses filiales dans le développement de leurs activités.

q) Provisions-

La politique du Groupe est celle de constituer des provisions pour le montant estimé nécessaire pour faire face efficacement aux responsabilités, légales ou implicites, probables ou certaines, issues de contingences, de litiges en cours ou d'obligations, qui surgissent comme résultat d'événements passés, à condition que soit probable le fait de se défaire de ressources et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de leur montant. Leur dotation est effectuée à la naissance de la responsabilité ou de l'obligation (Note 18) en charge de la rubrique du compte de résultats correspondante selon la nature de l'obligation pour la valeur présente de la provision quand l'effet de l'actualisation de l'obligation est significatif.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture des déboursements nécessaire pour annuler l'obligation présente, après avoir tenu compte des risques et incertitudes liés à la provision.

Les provisions sont annulées dans les résultats lorsqu'une sortie de ressources pour annuler ladite obligation n'est pas probable. La reprise est effectuée dans le poste de résultats où la charge correspondante a été enregistrée et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste « Autres produits ».

Par ailleurs, les passifs contingents ne sont pas comptabilisés s'ils correspondent à des obligations possibles (qui dépendent du fait que se produisent ou non des événements futurs incertains) ou à des obligations présentes qui ne remplissent pas la condition de reconnaissance de provision (parce qu'elles ne sont pas probables ou parce que leur montant ne peut être quantifié avec fiabilité)(Notes 18 et 22).

Provisions pour démantèlement

Les provisions auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe sont comptabilisées selon les critères généraux de comptabilisation des provisions et sont enregistrées en tant que valeur la plus élevée du coût des éléments des immobilisations corporelles avec lesquels elles sont associées (voir le paragraphe g)).

r) Indemnités de licenciement-

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où sont comptabilisés les coûts d'une restructuration que représente le versement d'indemnités de licenciement.

Dans le cas des indemnités de licenciement découlant de la décision des employés d'accepter une offre, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où prend effet une restriction sur la capacité du Groupe à retirer son offre.

Dans le cas des indemnités de licenciement involontaire, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre quand il a communiqué le plan aux employés concernés ou aux représentants syndicaux, et les actions nécessaires afin de le compléter indiquent qu'il est improbable qu'il se produise des changements significatifs dans ce plan, et quand le nombre d'employés qui vont être licenciés a été identifié, ainsi que la catégorie de l'emploi ou des fonctions et le lieu de travail et la date de licenciement prévue, le Groupe établissant alors les indemnités de licenciements que les employés vont percevoir, avec suffisamment de détails afin que les employés puissent déterminer le type et le montant des rétributions qu'ils recevront au moment du licenciement.

s) Reconnaissance de produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients-

s.1 Produits pour la vente de contrats de construction et prestation de nos services

Le Groupe exécute divers projets de construction pour des clients. Les projets sont considérés comme une unique obligation d'exécution satisfaite au fil du temps. Cela se doit au fait que les projets sont conçus spécifiquement pour les clients et qu'il s'agit de projets avec un niveau élevé d'intégration. Les produits des projets sont comptabilisés au fil du temps du fait que l'exécution de la part du Groupe produit un actif contrôlé par les clients et, de plus, sans usage alternatif pour le Groupe, qui a droit à l'encaissement pour l'exécution complète jusqu'à la clôture de l'exercice.

Le Groupe inscrit le produit des contrats par la méthode des ressources basée sur les coûts encourus sur les coûts totaux attendus.

Le Groupe ajuste la mesure de la progression en fonction de la modification des circonstances et enregistre l'impact comme un changement d'estimation de façon prospective.

Le produit comptabilisé pour la mesure de la progression est comptabilisé comme un actif pour contrat, dans la mesure où le montant n'est pas exigible, et comme un compte à recouvrer, s'il existe un droit inconditionnel d'encaissement. Si l'encaissement reçu pour le client est supérieur au produit comptabilisé, un passif pour contrat est comptabilisé. Si la période de temps écoulé entre l'exigibilité du produit et la date prévue de recouvrement est supérieure à douze mois, le Groupe comptabilise le produit pour la valeur actuelle attendue du montant à recouvrer, escompté à un taux d'intérêt reflétant le risque de crédit du client. Par la suite, le Groupe comptabilise un produit financier. Si la période de temps écoulé entre le recouvrement du montant du client et l'enregistrement du produit pour la mesure de la progression est supérieure à douze mois, le Groupe inscrit une charge financière au crédit du passif dès le moment où l'avance est encaissée jusqu'à ce que le produit soit inscrit. Le taux d'intérêt utilisé pour comptabiliser la charge financière est déterminé par le taux d'emprunt marginal du Groupe.

s.2 Ventes d'énergie

Les produits sont calculés à la juste valeur de la contrepartie touchée ou à toucher au titre de la fourniture des biens et/ou de la prestation de service, moins les remises, la TVA et autres impôts liés aux ventes.

Les produits et charges sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est à dire lorsque le flux réel de biens et services qu'ils représentent a lieu, quel

que soit le moment où le flux monétaire ou financier correspondant se produit.

s.3 Modifications contractuelles

Le Groupe inscrit les modifications contractuelles lorsqu'elles ont été approuvées par les parties.

Le Groupe inscrit une modification contractuelle comme un contrat séparé lorsque :

- La portée du contrat augmente en raison de l'ajout de biens ou services qui sont différents et
- Le prix du contrat augmente d'un montant reflétant le prix individuel des biens ou services additionnels, plus tout ajustement pour refléter les circonstances particulières du contrat.

S'il n'existe pas de contrat séparé, il existe une fin du contrat original, dans la mesure où les biens ou services résiduels sont distincts de ceux qui ont préalablement été remis. Dans ce cas, le Groupe inscrit la contrepartie résiduelle et la nouvelle, de façon prospective avec les obligations ou biens ou services distincts dans une obligation, en attente de remise.

Dans le cas contraire, le montant de la modification est assigné à toutes les obligations, y compris celles qui peuvent avoir été remises préalablement, en inscrivant un ajustement dans les produits exigibles jusqu'à cette date.

Le Groupe assigne les changements dans le prix de la transaction aux obligations du contrat de la même façon qu'au début du contrat, raison pour laquelle le Groupe ne réassigne pas le prix de la transaction pour refléter les changements dans les prix de vente indépendants depuis le début du contrat. Les montants assignés aux obligations satisfaites sont inscrits comme produit ou réduction du produit lorsque la modification intervient. Le Groupe enregistre un changement dans le prix de la transaction, en appliquant les critères antérieurs sur les modifications contractuelles.

Cependant, en cas de changement dans le prix de la transaction intervenu postérieurement à une modification contractuelle, le Groupe assigne l'effet du changement aux obligations identifiées antérieurement à la modification, dans la mesure où le changement du prix est attribuable à un montant de contrepartie variable promis antérieurement à la modification, et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé mais comme une fin du contrat initial. Dans les autres cas où la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé, le Groupe assigne le changement du prix de la transaction aux obligations du contrat modifié, c'est-à-dire, aux obligations qui

étaient en attente d'exécution ou partiellement en attente d'exécution après la modification.

Dans les modifications contractuelles acceptées par les parties, mais dans lesquelles il manque l'approbation du prix de la transaction, le Groupe inscrit la modification pour le montant dont il est attendu qu'il est hautement probable qu'il ne se produise pas une réversion significative du produit. Le Groupe ajuste les estimations du prix de la transaction à chaque clôture comptable.

t) Impôt sur les bénéfices-

La charge ou le produit au titre d'impôt sur les bénéfices comprend tant l'impôt courant que l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant à payer ou à récupérer de l'impôt sur les bénéfices, celui-ci étant lié au gain ou à la perte fiscale consolidée de l'exercice. Les actifs ou passifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices sont évalués d'après les montants dont on prévoit qu'ils seront à verser ou à récupérer auprès des autorités fiscales, en utilisant la législation et aux taux d'imposition approuvés et en attente d'être approuvés à la date de clôture de l'exercice.

Les passifs pour impôt différé sont les montants à payer à l'avenir à titre d'impôt sur les sociétés qui sont liés à des différences temporaires imposables, tandis que les actifs pour impôt différé sont les montants à récupérer au titre de l'impôt sur les sociétés en raison de l'existence de différences temporaires déductibles, d'assiettes imposables négatives compensables ou de déductions en attente d'application. À ces effets, l'on entend par différence temporaire la différence existant entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur assiette fiscale.

L'impôt courant ou différé sur les bénéfices est inscrit aux résultats, sauf s'il découle d'une transaction ou événement économique inscrit dans le même exercice ou un autre exercice différent, dans la valeur nette ou un regroupement d'entreprises.

Comptabilisation de passifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise les passifs pour impôt différé dans tous les cas sauf :

- lorsqu'ils découlent de la comptabilisation initiale du fonds de commerce ou d'un actif ou passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables ni sur l'assiette imposable à la date de la transaction ;
- lorsqu'ils correspondent à des différences liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, liées et des coentreprises et que le Groupe a la capacité

de contrôler le moment de leur reprise et qu'il n'est pas probable que cette dernière se produise dans un avenir proche.

Comptabilisation d'actifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les actifs pour impôt différé hormis si :

- il est probable qu'il existe des bénéfices imposables dans l'avenir suffisants pour les compenser ou lorsque la législation fiscale prévoit la possibilité d'une conversion future d'actifs pour impôt différé en un crédit exigible face à l'Administration publique. Toutefois, les actifs découlant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs issus d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables et sur l'assiette imposable à la date de la transaction, ne sont pas comptabilisés ;
- ils correspondent à des différences temporaires liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, associées et des coentreprises, dans la mesure où les différences temporelles seront inversées dans un avenir prévisible et que des bénéfices imposables sont attendus à l'avenir pour compenser les différences

Il est considéré probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables suffisants pour récupérer les actifs pour impôt différé pourvu qu'il existe des différences temporaires imposables en quantité suffisante auprès de la même autorité fiscale et pour le même contribuable dont la reprise est attendue dans le même exercice fiscal que celui lors duquel il est prévu que soit repris les différences temporelles déductibles, ou pour les exercices lors desquels une perte fiscale, due à une différence temporaire déductible, peut être compensée par des bénéfices antérieurs ou postérieurs.

Afin de déterminer les bénéfices imposables futurs, le Groupe tient compte des possibilités de planification fiscale, à condition qu'il ait l'intention de les adopter ou qu'il est probable qu'il va les adopter.

Évaluation des actifs et des passifs pour impôt différé

Les actifs et passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt à appliquer lors des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou payer les passifs, conformément à la réglementation et aux taux en vigueur ou approuvés et en attente d'être publiés et après avoir pris en compte les conséquences fiscales découlant de la façon dont le Groupe pense récupérer les actifs ou régler les passifs. À cet effet, le Groupe a considéré l'abattement pour reprise de

mesures temporelles développé dans la trente-septième disposition transitoire de la loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative aux impôts sur les sociétés, comme une régularisation au taux d'imposition applicable à la différence temporaire déductible associée à la non-déductibilité des amortissements effectués pendant les exercices 2013 et 2014 et à la mise à jour des comptes de résultat de la Loi 16/2012, du 27 décembre 2012.

Le Groupe révisé, à la date de clôture de l'exercice, la valeur comptable des actifs pour impôt différé dans le but de réduire cette valeur dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera des assiettes imposables positives futures suffisantes pour les compenser.

Les actifs pour impôt différé qui ne remplissent pas les conditions antérieures ne sont pas comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe révisé de nouveau, à la clôture de l'exercice, si les conditions sont remplies pour comptabiliser les actifs pour impôt différé qui n'avaient préalablement pas été comptabilisés.

Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

Un traitement fiscal incertain est tout traitement fiscal appliqué par une entité lorsqu'il existe une incertitude quant au fait qu'une telle approche sera acceptée par l'autorité fiscale. L'interprétation analyse :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou dans son ensemble, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.
- Que l'entité doit assumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations liées, c'est-à-dire, il faut ignorer le risque de détection.
- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent l e traitement.
- Que l'impact de l'incertitude doit être évalué en utilisant la méthode du montant le plus probable ou la valeur attendue, en fonction de quelle méthode prédit le mieux la résolution de l'incertitude, et que les jugements et estimations effectués doivent être de nouveau évalués dans tous les cas où les circonstances ont changé ou il existe de nouvelles informations affectant les jugements.

Si le Groupe estime qu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent un traitement fiscal incertain ou un groupe de traitements fiscaux incertains, elle évalue cette

incertitude dans le détermination de l'assiette de l'impôt, les bases imposables, les crédits pour bases imposables négatives, déductions ou taux d'imposition. Le Groupe évalue l'effet de l'incertitude dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés via la méthode du montant attendu, lorsque le spectre des résultats possibles est très ample ou via la méthode du résultat le plus probable lorsque le résultats est binaire ou concentré sur une valeur. Dans les cas où l'actif ou le passif par impôt calculé selon ces critères est supérieur au montant présenté dans les déclarations, celui-ci est présenté comme courant ou non courant dans l'état de situation financière consolidé en fonction de la date attendue pour la récupération ou liquidation, en tenant compte, le cas échéant, du montant des intérêts de retard correspondants sur le passif au fur et à mesure qu'ils sont dus dans le compte de résultat. Le Groupe enregistre les changements dans les faits et circonstances sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux en tant que changement d'estimation.

Le Groupe inscrit et présente les sanctions conformément à la politique comptable relative aux provisions indiquée.

Classification

Les actifs et passifs pour impôt différé sont comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé en tant qu'actifs ou passifs non courants, quelle que soit leur date attendue de réalisation ou liquidation.

u) État des flux de trésorerie-

Le Groupe présente l'état des flux de trésorerie par la méthode indirecte, en utilisant les expressions suivantes dans les sens suivants :

- Flux de trésorerie. Entrées et sorties d'argent liquide et de ses équivalents, ceux-ci étant entendus comme les investissements à court terme de grande liquidité et sans risque significatif d'altération de leur valeur.
- Activités d'exploitation. Activités typiques des entités qui forment le Groupe ElecNOR, et autres activités qui ne peuvent pas être qualifiées d'investissement ou de financement. Le Groupe présente les activités de confirming de dettes commerciales comme une activité d'exploitation.
- Activités d'investissement. Celles d'acquisition, cession ou disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents. Le Groupe classe les intérêts et les dividendes perçus comme activités d'investissement.
- Activités de financement. Activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des

capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie issus de l'activité d'exploitation des exercices 2021 et 2020 correspondent aux opérations courantes du Groupe et n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, en ce qui concerne cette même rubrique, la Société mère ne conserve aucun solde utilisé dans ses lignes de factoring, ni à la clôture de l'exercice 2021 ni à celle de l'exercice 2020.

Les flux nets de trésorerie de l'activité d'investissement des exercices 2021 et 2020 sont principalement motivés par les nouveaux investissements dans les immobilisations corporelles (voir note 10).

Enfin, les principaux mouvements dans les flux de trésorerie des activités de financement lors de l'exercice 2021 correspondent aux nouvelles émissions et amortissements de billets à ordre émis sur le Marché alternatif des revenus fixes espagnol (MARF), avec l'amortissement anticipé de 150 millions d'euros de la tranche Prêt de la dette syndiquée de la Société mère, d'une nouvelle dette de 50 millions d'euros liée à la cession de futurs droits de créance (voir la note 16) et de deux nouveaux prêts signés lors de l'exercice 2021 par la Société mère à hauteur de 70 millions d'euros, tel que décrit dans la note 16.

Les principaux mouvements dans les flux de trésorerie des activités de financement pendant l'exercice 2020 correspondent aux nouvelles émissions et amortissements de billets à ordre émis sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF), avec le financement obtenu pour les nouveaux projets éoliens en Espagne et au Brésil, ainsi qu'une utilisation plus importante de la tranche Crédit de la dette syndiquée de la Société mère.

v) Informations financières par segment-

Un segment d'exploitation et une composante du Groupe qui réalise des activités qui peuvent fournir des produits ordinaires et entraîner des dépenses, dont les résultats d'exploitation sont révisés régulièrement par la plus haute autorité en matière de prises de décision portant sur l'exploitation du Groupe, afin de se prononcer sur les ressources qui doivent être assignées au segment, évaluer ses performances et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles.

w) Environnement-

Le Groupe effectue des opérations dans le but principal de prévenir, réduire ou réparer les dégâts susceptibles d'être provoqués par ses activités sur l'environnement.

Les charges liées aux activités environnementales sont inscrites en tant qu'Autres charges d'exploitation durant l'exercice où elles sont encourues.

Les éléments des immobilisations corporelles acquis dans le but d'être utilisés de façon durable durant son activité et dont la finalité principale est de minimiser l'impact environnemental et de protéger et améliorer l'environnement, y compris la réduction ou élimination de la pollution future des opérations du Groupe, sont inscrits en tant qu'actifs au moyen de l'application de critères d'évaluation, présentation et ventilation cohérents avec ceux qui sont mentionnés au paragraphe g).

■ 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe ElecNOR est exposée à certains risques financiers qu'il gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

Risque de taux de change-

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque ElecNOR utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels ElecNOR et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

Le Groupe est principalement exposé à un risque de taux de change du dollar pour des opérations avec cette devise, le rial omanais et le kwanza angolais. Voici une analyse de sensibilité concernant l'impact de la fluctuation de ces monnaies sur le bénéfice consolidé avant impôts du Groupe, principalement en raison de la conversion des dettes et créances commerciales :

Milliers d'euros		2021		2020	
Monnaie fonctionnelle	Divise	10 %	-10 %	10 %	-10 %
EUR	USD	(1 413)	1 726	(2 321)	2 836
EUR	OMR	(2 321)	2 836	(747)	611
EUR	AOA	(2 475)	3 025	(3 342)	4 085

Les principales expositions du Groupe au risque de taux de change au 31 décembre 2021 et 2020 sont détaillées ci-dessous : Les tableaux ci-joints reflètent la valeur comptable des instruments financiers ou des classes d'instruments financiers du Groupe libellés en devise étrangère :

Exercice 2021

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
EUR	-	550	4 062	(5 908)
USD	-	26 227	24 083	(10 689)
DZD	-	9 933	76	(7 592)
GBP	-	249	33	(28)
HTG	-	11 581	-	(10 539)
JOD	-	2 866	37	(873)
OMR	-	43 301	1 748	(17 775)
AOA	-	31 195	576	(3 970)
NOK	-	15 709	1 418	(8 077)
DOP	-	6 158	44	(4 877)
XAF	-	13 494	2 953	(2 521)
MAD	-	306	2 323	(91)
MRO	-	3 591	102	(745)
GHS	-	3 980	383	(324)
HNL	-	1 572	1 058	(363)
XOF	-	1 645	-	(1 387)
GNF	-	5 256	273	(2 328)
COP	-	4 361	382	(987)
Autres	-	5 472	552	(3 615)
Total	-	187 446	40 103	(82 689)

Exercice 2020

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	322	333	1
EUR	-	3 116	2 524	(11 076)
USD	7 994	86 362	63 584	(33 612)
DZD	-	16 132	107	(10 339)
GBP	-	96	38	(28)
HTG	-	12 744	-	(2 897)
JOD	-	5 226	86	(2 986)
OMR	-	28 607	3 789	(21 885)
AOA	-	39 807	529	(3 046)
NOK	-	9 719	3 308	(5 302)
DOP	-	11 223	4 719	(9 865)
XAF	-	11 087	857	488
MAD	-	297	3 898	(93)
MRO	-	5 649	178	(925)
VES	-	1	1	(341)
GHS	-	7 203	242	(1 013)
HNL	-	2 344	856	(597)
XOF	-	1 125	-	(1 056)
GNF	-	2 742	80	(816)
COP	-	505	2 564	(114)
Autres	-	5 124	754	(2 536)
Total	7 994	249 431	88 447	(108 038)

Risque de taux d'intérêt-

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. ElecNOR bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets solaires et des concessions d'infrastructures électriques, et dont la garantie est couverte par lesdits projets. Ce type de contrats requiert habituellement qu'une partie du Risque d'intérêt soit fixée contractuellement par le biais de contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements dont la garantie est couverte par les projets d'investissement que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les mêmes dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficacité comptable.

Si les taux d'intérêt au 31 décembre 2021 avaient été supérieurs ou inférieurs de 50 points de base en maintenant les autres variables constantes (après isolement de la dette liée à l'IPCH), le bénéfice consolidé avant impôts aurait été de 2 100 millions d'euros et de 2 100 millions d'euros supérieur/inférieur respectivement, en raison principalement d'une charge financière supérieure/inférieure pour les dettes à taux variable (1 771 millions d'euros et 1 771 millions d'euros supérieur/inférieur respectivement en 2020).

En outre, face aux variations de 500 points de base dans l'inflation du Brésil (IPCH), sur laquelle sont référencées certaines dettes avec des garanties couvertes par les projets de sociétés situées au Brésil (voir note 16), le bénéfice consolidé avant impôts auraient été de 8 000 millions d'euros et 8 000 millions d'euros supérieur/inférieur respectivement, en raison d'une charge financière supérieure/inférieure pour les dettes référencées sur l'inflation du Brésil (7 700 millions d'euros et 7 700 millions d'euros supérieur/inférieur, respectivement, en 2020). En ce qui concerne l'évolution de l'IPCH au Brésil, les prix de vente sont également mis à jour selon la variation de cet indicateur.

Risque de liquidité-

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

Au 31 décembre 2021, le Groupe ElecNOR conserve une position solide de liquidité avec suffisamment de trésorerie et de lignes disponibles pour respecter aisément les exigences en la matière, même en cas de contraction des marchés.

Risque de crédit-

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, ElecNOR dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes nationaux, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Par ailleurs, le 1er juin, le contrat de vente d'énergie à long terme conclu entre le parc éolien P.E. Cofrentes et CEPSA est entré en vigueur. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Rio Grande do Sul, Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De plus, les parcs du complexe de São Fernando récemment construits dans le nord-est du Brésil vendent une partie de l'énergie produite sur le

marché à court terme (MCP) et dans le cadre d'un nombre réduit de contrats bilatéraux à court terme signés avec des entreprises, jusqu'à l'entrée en vigueur des contrats de vente d'énergie électrique à long terme (la plupart sur 20 ans) à compter de 2022. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession via le sous-groupe Celeo CI, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système. Il indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. Ainsi, la société concessionnaire voit ses paiements garantis par le système électrique national, aucun défaut de paiement de la part de ses usagers ne s'étant produit.

En ce qui concerne les lignes de transmission du Chili propriété du sous-groupe Celeo CI, les actifs actuellement exploités appartiennent au système national de transmission. Le Coordinateur électrique national (CEN) est donc responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération était appliqué jusqu'en décembre 2018. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées comme les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus robuste de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Au Chili, nous participons également aux lignes de transmission dédiées, engagées avec des partenaires à la solvabilité avérée, dont la plupart sont classés dans la catégorie investissement. Dans ces cas, la rémunération que nous recevons est réglemmentée dans chaque contrat à long terme que nous avons signé avec ces entreprises qui utilisent nos infrastructures, que ce soit pour évacuer l'énergie produite ou pour garantir leur alimentation en électricité.

ElecNOR tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation. La Note 14.a) inclut les détails du montant échu des « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » et du montant déprécié aux 31 décembre 2021 et 2020.

Risque de marché-

Le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie et du prix du pétrole. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ces risques, le Groupe utilise des stratégies de couverture.

Le Groupe maintient sa politique de garantie du prix de l'énergie sur la production estimée d'électricité, visant à minimiser l'exposition du résultat aux variations des prix de l'électricité en Espagne, via des contrats de produits dérivés.

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, ElecNOR mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

En 2020, l'arrêté ministériel TED/668/2020 du 17 juillet a été publié, revoyant les rétributions des investissements des années 2018 et 2019. Cette révision s'inscrit dans le cadre du Décret-loi royal 15/2018 ci-avant, qui exonérait l'électricité de l'impôt sur la valeur de la production (7 %) pendant le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, cette exonération n'ayant pas été précédemment prise en compte par le gouvernement dans le calcul des paramètres de rétribution.

En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution), ces contrats ayant été signés dans le cadre mis en place par le gouvernement fédéral et par le biais d'enchères privées. Par ailleurs, le premier projet 100 % hors contrat a été lancé au Brésil (24,2 MW) pour la vente d'énergie sur le marché libre. Le parc du Canada a signé un contrat d'achat avec Hydro-Québec pour une période de 20 ans.

Systèmes de gestion des risques-

Le Groupe ElecNOR est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

Le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité.

À cet effet, le Groupe dispose d'un système de gestion des risques structuré et dynamique dont les principaux piliers sont les suivants :

- Identification des risques de manière permanente, évaluation et identification de priorités.
- Identification des mécanismes, outils de gestion et de contrôle mis en place autour des principaux risques et évaluation de leur efficacité.
- Amélioration permanente de la gestion des risques, via le développement et la création d'initiatives et de projets destinés à l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion.
- Supervision et suivi permanent du système.

Ces mécanismes et outils de gestion et de contrôle sont intégrés dans différents processus de l'organisation, en vue de leur fonctionnement constant pendant le déroulement quotidien des opérations, sans préjudice d'autres initiatives ou mesures ponctuelles susceptibles d'être établies selon le cas.

Pour garantir une meilleure identification et gestion des principaux risques, ceux-ci sont regroupés en cinq grandes catégories.

- Risques de gouvernance.
- Risques de stratégie, planification et environnement.
- Risques opérationnels.
- Risques en matière de reporting.
- Risques de conformité.

Dans le cadre du processus d'examen et d'amélioration permanente du Système de gestion des risques, en 2021, le Groupe a mené à bien une réflexion interne et a planifié une série d'actions pour rendre le système mentionné plus opérationnel et efficace, en mettant davantage l'accent sur les risques liés à l'activité et l'amélioration de certaines méthodes de suivi des principaux risques, l'identification et l'examen des principales procédures et des outils de gestion et de contrôle associés, et le suivi des projets d'amélioration correspondants.

5. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat et réserves de 2021 de la Société mère en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des actionnaires est exposée ci-dessous :

Euros	
Bases de l'affectation	
Bénéfices de l'exercice	9 196 247,53
Réserves libres	21 554 208,76
Total	30 750 456,29
Distribution	
Acompte sur dividende	5 186 747,90
Dividende complémentaire	25 563 708,39
Total	30 750 456,29

La répartition des bénéfices et réserves de la Société mère lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 23 juin 2021, a été la suivante :

Euros	
Bases de l'affectation	
Bénéfices de l'exercice	31 632 749,89
Réserves libres	1 249 867,75
Total	32 882 617,64
Distribution	
Réserves libres	2 759 499,61
Réserve capitalisation Loi 27/2014	1 249 867,75
Acompte sur dividende	4 986 840,00
Dividende complémentaire	23 886 410,28
Total	32 882 617,64

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2021 il a été approuvé de distribuer un dividende complémentaire, pour un montant de 23 886 milliers d'euros, correspondant à un dividende par action de 0,33 euros compte tenu de l'acompte sur dividende de l'exercice 2020 versé en décembre 2020 pour un montant de 4 987 milliers d'euros.

Le Conseil d'administration de la Société mère a approuvé à sa réunion du 15 décembre 2021 la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2021 pour un montant

de 5 187 milliers d'euros (4 987 milliers d'euros en 2020), lequel a été enregistré en diminuant les capitaux propres à la rubrique « Acompte sur dividende de l'exercice » du passif du bilan ci-joint, qui a été versé en décembre 2021.

Ces montants à distribuer ne dépassaient pas les résultats obtenus depuis la fin du dernier exercice par la Société, après avoir déduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés à payer sur ces résultats, conformément aux dispositions de l'article 277 du texte remanié de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

L'état comptable prévisionnel présenté conformément aux exigences légales antérieures, qui mettait en évidence l'existence de suffisamment de liquidités pour distribuer le dividende susmentionné, était le suivant :

Situation du circulant au 30 septembre 2021

Milliers d'euros	
Prévision de bénéfice à affecter d'Elecnor, S.A. Exercice 2021	
Prévision des résultats après impôts jusqu'au 31/12/2021	7 596
Moins, dotation exigée de la réserve légale	-
Moins, pertes des exercices précédents	-
Acompte sur dividendes estimés à distribuer	5 187
Prévision trésorerie d'Elecnor, S.A. de la période allant d'octobre 2021 à décembre 2021	
Solde de trésorerie le 30/09/2021	8 866
Après les recouvrements et paiements prévus jusqu'au 31/12/21	21 149
Soldes de trésorerie prévus au 31/12/2021	30 015

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT

L'IFRS 8 requiert que les segments opérationnels soient identifiés d'après l'information que la gérance de l'entité utilise pour prendre des décisions au sujet de questions concernant les opérations. En ce sens, les administrateurs de la Société mère considèrent que les segments sur lesquels il faut informer sont Services et projets (dénommés Infrastructures en 2020) et Concessions, parce qu'ils constituent la base sur laquelle le Groupe prend ses

décisions pour affecter les ressources, leurs résultats d'opération étant révisés régulièrement par la première autorité pour évaluer leur rendement.

La plus haute autorité dans la prise de décisions opérationnelles du Groupe Elecnor est le PDG, auquel rendent compte le PDG du segment Services et projets, ainsi que le PDG du Sous-groupe Enerfin et le PDG du Groupe Celeo, appartenant tous deux au segment Concessions. Ces deux sous-groupes sont englobés dans le segment Concessions étant donné que l'évolution et le suivi des résultats qu'ils produisent sont mesurés et gérés conjointement, la nature de leur activité et leur stratégie d'affectation étant la même.

Par ailleurs, sur chacun de ces marchés sont obtenus des produits correspondant aux différentes activités que mène le Groupe (voir note 23).

a) Information sur les segments d'activité-

Les actifs et passifs d'usage général, ainsi que les résultats générés par eux n'ont pas fait l'objet d'une assignation aux autres segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'opération (qui sont dressés selon des critères de gestion) avec les états financiers consolidés du Groupe Elecnor n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation. Dans les informations fournies ci-après ces éléments apparaissent sous la rubrique « Gestion du Groupe et autres ajustements ».

Pendant l'exercice 2021, suite à l'opération de scission par division de l'activité Services et projets par la Société mère au profit de la société dépendante Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., une analyse détaillée des actifs et passifs associés au segment intitulé « Gestion du Groupe et autres ajustements » a été réalisée. Il s'agit d'actifs et de passifs non divisés conservés par la société mère Elecnor, S.A., qui sont au service du Groupe, avec par exemple le financement syndiqué (également inclus dans ce segment l'année précédente) ou les droits d'utilisation découlant des contrats de location de bureaux qui accueillent le personnel d'Elecnor, S.A. et les applications informatiques à la disposition du Groupe à travers la Société. Tous ces actifs et passifs, à l'exception de la dette syndiquée, sont classés dans l'exercice 2020 sous le segment Services et projets.

L'information relative aux segments d'opération est détaillée ci-après :

a) Le détail des rubriques du compte de résultat par segment aux 31 décembre 2021 et 2020 est le suivant :

Exercice 2021

Milliers d'euros	Services et projets	Concessions	Gestion du Groupe et autres ajustements	Intersegments	Total au 31/12/2021
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 958 160	166 593	-	(2 332)	3 122 421
Résultat d'exploitation	112 248	92 172	(26 320)	583	178 683
Produits financiers	7 330	1 530	-	-	8 860
Charges financières	(9 601)	(38 908)	(1 781)	-	(50 290)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	107	-	-	-	107
Écarts de change	5 958	(590)	-	-	5 368
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	(1 087)	261	146	-	(680)
Impôt sur les bénéfices	(37 853)	(11 852)	1 421	(159)	(48 443)
Résultats minoritaires	15	(7 737)	-	-	(7 722)
Résultat consolidé Société mère	77 119	34 876	(26 533)	421	85 883
EBITDA	165 838	131 301	(25 109)	(261)	271 769

Les charges du segment « Gestion du Groupe et autres ajustements » figurant dans la rubrique Résultat d'exploitation correspondent principalement à des charges de personnel affectées à la Société, ainsi qu'aux charges associées à son activité, telles que les voyages, bureaux, logiciel, etc. (15,5 millions d'euros), frais d'administrateurs (4,6 millions d'euros), frais de conseil et de commissaires aux comptes du Groupe et contribution à la Fondation Elecnor.

Exercice 2020

Milliers d'euros	Services et projets	Concessions	Gestion du Groupe et autres ajustements	Intersegments	Total au 31/12/2020
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 352 471	145 232	-	(41 751)	2 455 952
Résultat d'exploitation	110 800	65 842	(23 485)	(6 589)	146 568
Produits financiers	7 720	595	-	-	8 315
Charges financières	(11 206)	(24 410)	(570)	-	(36 186)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	203	-	-	-	203
Écarts de change	3 171	2 247	-	-	5 418
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	1 623	(9)	-	-	1 614
Impôt sur les bénéfices	(40 815)	(8 795)	4 240	2 220	(43 150)
Résultats minoritaires	21	(4 500)	-	-	(4 479)
Résultat consolidé Société mère	71 517	30 970	(19 815)	(4 369)	78 303
EBITDA	161 708	112 791	(21 394)	(7 303)	245 802

Les charges du segment « Gestion du Groupe et autres ajustements » figurant dans la rubrique Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 correspondent principalement à des charges du personnel affecté à la Société, ainsi qu'aux charges associées à son activité, telles que les voyages, bureaux, logiciel, etc. (15 millions d'euros), frais d'administrateurs (4,5 millions d'euros) et contribution à la Fondation Elecnor (0,6 millions d'euros).

b) Le détail des actifs et passifs par segment aux 31 décembre 2021 et 2020 est le suivant :

Exercice 2021

Milliers d'euros	Services et projets	Concessions	Gestion du Groupe et autres ajustements	Intersegments	Total au 31/12/2021
Actif-					
Immobilisations corporelles	172 845	612 840	10 105	(11 124)	784 666
Actifs incorporels	24 088	12 477	7 292	-	43 857
Actifs au titre du droit d'utilisation	47 985	23 516	6 020	-	77 521
Impôts différés actifs	40 375	43 075	13 640	(7 677)	89 413
Stocks	11 062	220	-	-	11 282
Créances et administrations publiques	842 566	13 823	7 814	1 911	866 114
Actifs pour contrats conclus avec clients	399 621	-	-	-	399 621
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	257	516 946	-	-	517 203
Actifs financiers non courants	13 138	28 084	313	-	41 535
Actifs non courants détenus en vue de la vente	37 288	-	-	-	37 288
Autres actifs(*)	340 457	66 499	10 445	-	417 401
Total actif	1 929 682	1 317 480	55 629	(16 890)	3 285 901
Passif-					
Passifs financiers non courants	74 321	390 153	318 444	-	782 918
Provisions pour risques et charges	32 917	21 188	-	-	54 105
Produits différés et subventions	3 265	1 655	-	-	4 920
Passifs non courants pour location	36 514	24 456	5 825	-	66 795
Autres passifs non courants	8 362	11 698	-	-	20 060
Impôts différés passifs	11 445	15 756	328	-	27 529
Provisions à court terme	68 638	7 833	5 632	-	82 103
Dettes financières courantes	54 566	111 268	76 699	-	242 533
Passifs courants pour locations	13 782	4 334	741	-	18 857
Dettes non financières courantes	1 277 620	47 866	36 282	(9 352)	1 352 416
Total Passif	1 581 430	636 207	443 951	(9 352)	2 652 236

Exercice 2020

Milliers d'euros	Services et projets	Concessions	Gestion du Groupe et autres ajustements	Intersegments	Total au 31/12/2020
Actif-					
Immobilisations corporelles	152 889	614 652	-	(11 706)	755 835
Actifs incorporels	28 667	12 524	-	-	41 191
Actifs au titre du droit d'utilisation	35 054	14 848	-	-	49 902
Impôts différés actifs	61 014	15 792	-	3 749	80 555
Stocks	5 654	238	-	-	5 892
Créances et administrations publiques	796 042	20 221	134	28 870	845 267
Actifs pour contrats conclus avec clients	338 880	-	-	-	338 880
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	19 690	460 280	-	-	479 970
Actifs financiers non courants	15 205	26 068	5 367	-	46 640
Actifs non courants détenus en vue de la vente	306	-	-	-	306
Autres actifs(*)	357 000	45 052	141	-	402 193
Total Activo	1.810.401	1.209.675	5.642	20.913	3.046.631
Passif-					
Passifs financiers non courants	61 777	386 560	361 133	-	809 470
Provisions pour risques et charges	9 803	21 187	22 335	-	53 325
Produits différés et subventions	3 654	1 564	-	-	5 218
Passifs non courants pour location	27 170	16 314	-	-	43 484
Autres passifs non courants	4 399	9 944	-	-	14 343
Impôts différés passifs	9 174	16 731	476	-	26 381
Provisions à court terme	62 982	13 773	-	-	76 755
Dettes financières courantes	82 922	42 400	1 528	-	126 850
Passifs courants pour locations	9 831	2 259	-	-	12 090
Dettes non financières courantes	1 230 422	20 530	27 825	-	1 278 777
Total Passif	1 502 134	531 262	413 297	-	2 446 693

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

b) Information relative aux produits et services-

Les principaux domaines d'activité du Groupe Elecnor correspondent à l'activité Construction et prestation de services présentée sous le segment Services et projets, et à l'activité Production d'énergie présentée sous le segment Concessions.

L'activité Construction et prestation de services exercée par le Groupe Elecnor est divisée en sous-activités, tel qu'indiqué ci-dessous. La Sous-direction générale rend compte de ces sous-activités au PDG du segment Services et projets, lequel en rend compte à son tour au PDG du Groupe Elecnor, qui représente la plus haute autorité dans la prise de décisions opérationnelles. Dans tous les cas, ces activités ne sont pas développées en exclusivité par l'une ou l'autre des Sous-directions générales :

- Électricité
- Génération d'énergie
- Télécommunications et spatiale
- Installations
- Construction, environnement et eau
- Maintenance
- Oil&Gas
- Chemins de fer

La génération d'énergie électrique à travers les parcs éoliens et centrales thermo-solaires, principalement, est une des activités du Groupe Elecnor réalisée à travers du sous-groupe Enerfín, en ce qui concerne les parcs éoliens, et Celeo Termosolar, S.L. (Groupe Celeo Concesiones e Inversiones), en ce qui concerne les centrales thermo-solaires.

Les ventes sont ventilées par activité au 31 décembre 2021 et 2020 dans la note 23.

c) Information géographique-

Ci-après les produits ordinaires provenant de clients externes pour les principaux pays et les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2021 et 2020 :

Produits des activités ordinaires

Pays	Milliers d'euros	
	2021	2020
Espagne	1 422 918	1 238 600
Brésil	435 100	262 041
Angola	96 627	77 623
USA	257 508	226 946
Australie	196 100	22 065
Chili	109 191	67 313
Mexique	35 551	51 391
Panama	34 826	34 057
République Dominicaine	21 766	63 747
Italie	77 519	50 322
Ghana	10 076	41 696
Oman	48 945	39 898
Royaume-Uni	32 526	38 095
Autres	343 768	242 158
	3 122 421	2 455 952

Actifs non courants

Pays	Milliers d'euros			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Canada	-	-	152 087	3 000
Brésil	45	-	340 418	2 859
Cameroun	-	-	3 362	-
Chili	-	-	3 449	-
Royaume-Uni	-	5 690	688	2 298
Équateur	34	1 377	31 592	24
USA	187	288	14 675	14 101
Oman	-	-	8 211	-
Espagne	16 125	18 313	204 022	54 538
Lituanie	-	-	10 772	-
Angola	-	-	4 058	-
Australie	-	-	4 092	-
Italie	-	-	4 180	-
Autres	105	1 693	3 060	701
	16 496	27 361	784 666	77 521

Actifs non courants

Pays	Milliers d'euros			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Canada	-	-	152 941	2 964
Brésil	64	-	335 076	2 388
Chili	-	-	2 183	-
Royaume-Uni	-	5 690	447	1 707
Équateur	84	1 377	28 094	93
USA	434	288	12 497	14 010
Oman	-	-	3 506	-
Espagne	15 676	17 498	213 387	28 448
Autres	80	-	7 704	292
	16 338	24 853	755 835	49 902

7. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2021, cette rubrique reflète principalement les investissements et le crédit accordés à la société associée Gaseoducto Morelos S.A.P.I. de C.V., située au Mexique, pour une valeur totale de 32 444 milliers d'euros, qui a été transférée en vertu de l'accord de vente conclu le 17 décembre 2021. Cette opération est subordonnée au respect des conditions suspensives propre à ce type d'opérations, son contrôle n'étant transmis qu'une fois cette exigence satisfaite. Le Groupe estime que cette opération sera conclue pendant l'exercice 2022. Cette

transaction n'entraîne aucune dépréciation, la juste valeur moins les coûts de vente étant supérieure à la valeur comptable.

8. FONDS DE COMMERCE

Le détail du solde de la rubrique « Actif incorporel - Fonds de commerce » des états de situation financière consolidés des exercices 2021 et 2020, en fonction des sociétés qui le génèrent, ainsi que le mouvement enregistré durant ces exercices, sont les suivants :

Exercice 2021

Milliers d'euros	Exercice 2021			
	Solde au 31/12/2020	Écarts de conversion	Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	Solde au 31/12/2021
Sociétés consolidées par intégration globale (UGE)				
Parcs éoliens :				
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	3 630
Autres activités :				
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	158
- Ehis Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. - fusionnée avec Ecnor, S.A.	1 031	-	-	1 031
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	1 647
- Belco Ecnor Electric, Inc.	288	-	-	288
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	5 690
- Wayraenergy, S.A.	1 377	-	-	1 377
- Parque Eólico Montañas, S.L.	10	-	-	10
- Timco Transmission Lines PTY LTD	-	-	1 693	1 693
- Montajes Eléctricos Arranz, S.L.	-	-	815	815
	24 853	-	2 508	27 361

Exercice 2020

Milliers d'euros	Solde au 31/12/2020	Écarts de conversion	Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	Solde au 31/12/2020
Sociétés consolidées par intégration globale (UGE)				
Parcs éoliens :				
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	3 630
Autres activités :				
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	158
- Ehisu Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. - fusionnée avec Elecno, S.A.	1 031	-	-	-1 031
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	1 647
- Belco Elecno Electric, Inc.	313	(25)	-	288
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	5 690
- Wayraenergy, S.A.	1 377	-	-	1 377
- Parque Eólico Montañas, S.L.	10	-	-	10
	24 878	(25)	-	24 853

Comme indiqué à la Note 3.h le Groupe évalue annuellement la dépréciation de ses fonds de commerce.

Les unités génératrices de trésorerie considérées aux effets des tests de dépréciation correspondants des fonds de commerce inclus dans le tableau précédent sont identifiées aux sociétés auxquelles ils ont été assignés puisque, en règle générale, ces sociétés sont configurées comme des entités mono-projet.

Le montant récupérable est la valeur la plus grande entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'usage, cette dernière étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés, approuvés par la Direction et considérés raisonnables. Pour calculer la valeur d'usage, les hypothèses utilisées incluent les taux d'escompte, les taux de croissance et de change attendus dans les prix de vente et dans les coûts. Les Administrateurs de la Société mère estiment les taux d'escompte qui reprennent la valeur de l'argent dans le temps et les risques associés à l'unité génératrice de trésorerie.

En particulier, en ce qui concerne les tests de dépréciation des fonds de commerce assignés aux parcs ou projets

éoliens sis en Espagne, qui sont réalisés en considérant leur valeur conjointement avec la valeur enregistrée des actifs immobilisés correspondants, qui s'élève à 38 millions d'euros (45 millions d'euros en 2020), les estimations relatives au chiffre d'affaires sont faites en tenant compte des prévisions sectorielles concernant le prix pool et de la législation applicable (Note 6.b), en considérant des augmentations annuelles conformes à une estimation prudente de l'évolution de l'indice des prix, ainsi qu'aux niveaux de production moyens obtenus dans des exercices antérieurs ou estimés d'après les études menées à cet effet. Les principales hypothèses utilisées par les Administrateurs de la Société mère dans la réalisation des tests de dépréciation dans l'exercice 2021 ont été les suivantes :

- Produits : pour l'année immédiatement postérieure, le prix de marché selon des sources extérieures a été pris en compte, soit 180€/MWh (42,90€/MWh appliqué en 2020 pour les produits estimés de 2021) et pour les années suivantes, la courbe de prix stable a été appliquée.

Les prix appliqués dans les tests de dépréciation réalisés lors de l'exercice 2021 sont détaillés ci-dessous :

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
180,00	49,60	49,00	49,10	49,80	49,90	49,10	48,60	46,80

- Taux d'escompte : 5.54% pour les deux exercices (*).

- Période des projections : en fonction de la durée de vie restante des immobilisations (Note 3.g).

(*) Taux d'escompte après impôts étant donné que dans ce genre de projet la composante fiscale est très importante et une variable fondamentale au moment de décider d'investir. En outre, les tests de dépréciation élaborés par la Direction utilisent des flux nets d'impôts.

Les résultats obtenus à l'issue de ces tests et les analyses de sensibilité réalisées par la Direction, incluant des variations de 50 points de base dans les principaux scénarios, n'ont montré aucune dépréciation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tests de dépréciation des autres fonds de commerce, les taux d'escompte employés se situent entre 7 % et 9 % et en vue de l'estimation d'un revenu perpétuel, une croissance de 0,5 % à 1 % est prise en compte, aucune dépréciation n'ayant été reflétée.

9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2021 et 2020 a été le suivant :

Milliers d'euros	Charges de développement	Propriété industrielle	Applications informatiques	Concessions administratives	Autres actifs incorporels	Total
Solde au 1er janvier 2020	1 967	3 158	17 665	430	27 501	50 721
Entrées	101	-	3 951	-	-	4 052
Sorties	(2)	(140)	(121)	-	-	(263)
Transferts aux actifs non courants détenus en vue de la vente (note 8)	(1 441)	-	1 441	-	-	-
Écarts de conversion	-	(71)	(233)	(6)	-	(310)
Solde au 31 décembre 2020	625	2 947	22 703	424	27 501	54 200
Entrées	-	97	4 992	82	5	5 176
Sorties	(200)	-	(432)	(9)	-	(641)
Variations du périmètre	(15)	-	(6)	-	-	(21)
Transferts	-	-	-	1 309	-	1 309
Écarts de conversion	(3)	58	108	-	-	163
Solde au 31 décembre 2021	407	3 102	27 365	1 806	27 506	60 186
Amortissement cumulé Solde au 1 janvier 2020	1 242	2 802	12 420	148	16 667	33 279
Dotations (Note 23)	46	88	2 928	30	1 972	5 064
Sorties	-	(140)	(141)	-	-	(281)
Transferts aux actifs non courants détenus en vue de la vente (note 8)	(1 140)	-	1 140	-	-	-
Écarts de conversion	-	(48)	(152)	-	-	(200)
Solde au 31 décembre 2020	148	2 702	16 195	178	18 639	37 862
Dotations (Note 23)	32	88	3 392	671	1 972	6 155
Sorties	(45)	-	(432)	-	-	(477)
Variations du périmètre	-	-	4	-	-	4
Transferts	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(2)	44	103	1	-	146
Solde au 31 décembre 2021	133	2 834	19 262	850	20 611	43 690
Coût net 31/12/2021	274	268	8 103	956	6 895	16 496

Le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau précédent pour un montant brut de 27 501 milliers d'euros correspond intégralement à la juste valeur estimée des contrats avec les administrations publiques pour la maintenance et l'entretien de routes de la société dépendante Audeca, S.L.U. à la date de son acquisition

par le Groupe ELECNO, qui a eu lieu en 2010. Le Groupe amortit cet actif sur une période de 15 ans, qui est la période moyenne de durée estimée desdits contrats, d'après l'expérience historique, et compte tenu des renouvellements correspondants. L'amortissement des exercices 2021 et 2020 pour ce concept s'est élevé à 1 972 milliers d'euros environ et respectivement.

Le coût des actifs incorporels en exploitation totalement amortis aux 31 décembre 2021 et 2020 est le suivant :

Miles de Euros		
	2021	2020
Charges de développement	-	26
Propriété industrielle	2 125	2 125
Applications informatiques	11 360	11 792
	13 485	13 943

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2021 et 2020 ha été le suivant :

Milliers d'euros	Terrains	Constructions, installations techniques et machines	Outils	Mobilier et objets	Équipements pour le traitement de l'information	Éléments de transport	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
COÛT :									
Solde au 1 janvier 2020	27 579	1 121 849	17 754	9 309	16 289	30 078	19 162	94 098	1 336 118
Entrées	-	8 128	5 697	718	2 345	5 985	14 957	170 040	207 870
Sorties	-	(6 568)	(3 600)	(119)	(3 118)	(454)	(1 572)	(263)	(15 694)
Transferts	-	183 995	-	(11)	31	647	19	(178 880)	5 801
Écarts de conversion	(53)	(131 395)	(294)	(489)	(483)	(2 336)	(1 072)	(16 953)	(153 075)
Solde au 31 décembre 2020	27 526	1 176 009	19 557	9 408	15 064	33 920	31 494	68 042	1 381 020
Intégrations au périmètre de consolidation	-	222	17	28	18	404	29	-	718
Entrées	-	62 468	6 936	1 231	2 114	10 007	3 451	13 856	100 063
Sorties	(9 867)	(22 265)	(4 383)	(180)	(776)	(996)	(2 664)	(6)	(41 137)
Transferts	3	75 144	1 306	176	75	(250)	(14 273)	(67 388)	(5 207)
Écarts de conversion	71	23 787	331	94	115	1 383	82	(6)	25 857
Solde au 31 décembre 2021	17 733	1 315 365	23 764	10 757	16 610	44 468	18 119	14 498	1 461 314
AMORTISSEMENT CUMULÉ :									
Solde au 1 janvier 2020	-	562 646	5 592	6 669	12 126	17 033	9 457	-	613 523
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	-	-	-	-	3,24	-	-	-
Dotations (Note 23)	-	42 828	1 615	475	1 953	3 632	5 409	-	55 912
Sorties	-	(6 299)	(12)	(116)	(2 626)	(757)	(1 546)	-	(11 356)
Transferts	-	7 034	2	(63)	(21)	(25)	(1 132)	-	5 795
Écarts de conversion	-	(43 535)	(210)	(267)	(250)	(1 194)	(101)	-	(45 557)
Solde au 31 décembre 2020	-	562 674	6 987	6 698	11 182	18 689	12 087	-	618 317
Intégrations au périmètre de consolidation	-	44	14	19	12	126	22	-	237
Dotations (Note 23)	-	57 733	879	865	1 807	5 170	733	-	67 187
Sorties	-	(12 222)	(238)	(178)	(626)	(883)	(1 047)	-	(15 194)
Transferts	-	1 462	(151)	116	45	(907)	(5 823)	-	(5 258)
Écarts de conversion	-	7 623	297	73	90	775	9	-	8 867
Solde au 31 décembre 2021	-	617 314	7 788	7 593	12 510	22 970	5 981	-	674 156
DÉPRÉCIATION :									
Solde au 1 janvier 2020	4 939	1 921	-	-	-	-	-	-	6 860
Pertes pour dépréciation	8	-	-	-	-	-	-	-	8
Pertes irréversibles pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2020	4 947	1 921	-	-	-	-	-	-	6 868
Dotations	-	571	-	-	-	-	-	-	571
Sorties	(4 947)	-	-	-	-	-	-	-	(4 947)
Solde au 31 décembre 2021	-	2 492	-	-	-	-	-	-	2 492
Coût net, au 31 décembre 2021	17 733	695 559	15 976	3 164	4 100	21 498	12 138	14 498	784 666

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Constructions, installations techniques et machines » inclut principalement les actifs des parcs éoliens exploités par le Groupe au Brésil, en Espagne et au Canada, soit une valeur nette comptable de 594 674 milliers d'euros (contre 545 154 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Immobilisations en cours » du tableau précédent correspond principalement à un acompte dans le cadre de la fourniture d'éoliennes à un nouveau parc éolien dont la construction est prévue en Espagne en 2022, pour une valeur de 12 500 milliers d'euros (contre 63 314 de milliers d'euros en investissements dans des parcs éoliens au 31 décembre 2020). La rubrique « Autres passifs courants » inclut au 31 décembre 2021 un montant de 16 031 milliers d'euros, dont 11 596 milliers d'euros correspondent à des fournisseurs d'immobilisations dans le cadre d'investissements effectués en 2019 dans des puits de pétrole (10 118 milliers d'euros au 31 décembre 2020 concernant les investissements réalisés en 2019 dans des puits de pétrole).

Les principales entrées d'immobilisations corporelles de l'exercice 2021 correspondent aux machines nécessaires au déploiement de l'activité Services et projets du Groupe (en 2020, elles correspondaient principalement aux investissements dans des parcs éoliens au Brésil et en Espagne inaugurés à la fin de l'exercice 2020 et au début de l'exercice 2021).

Les sorties de l'exercice 2021 correspondent principalement à la vente d'actifs de la société dépendante Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. à hauteur d'une valeur nette comptable de 7 510 milliers d'euros, sans impact important sur le résultat du Groupe, à des régularisations d'outillage à hauteur de 4 098 milliers d'euros et à des pertes d'investissement irréversibles dans des puits de pétrole pour un montant de 4 388 milliers d'euros.

La quasi-totalité des actifs corporels des projets éoliens du Brésil abordés par le Groupe sont affectés comme garantie du respect des obligations dérivées de certains prêts bancaires en lien avec lesdits projets, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2021 et 2020 s'élève à 332 160 milliers d'euros et 312 536 milliers d'euros, respectivement.

Les bureaux utilisés par le Groupe dans le déroulement de son activité, sauf ceux acquis dans l'exercice 2007 moyennant le contrat de leasing, correspondent pour la plupart à des locaux loués.

Le coût des éléments des immobilisations corporelles du Groupe qui aux 31 décembre 2021 et 2020 est totalement amorti et en usage est le suivant :

Milliers d'euros		
	2021	2020
Constructions, installations techniques et machines	65 815	71 125
Mobilier et objets	3 809	3 648
Équipements pour le traitement de l'information	7 396	6 183
Éléments de transport	10 631	11 745
	87 651	92 701

La politique du Groupe est de signer des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont exposés les divers éléments de ses immobilisations corporelles, ainsi que les réclamations possibles qui peuvent être présentées pour l'exercice de son activité, étant entendu que ces polices couvrent suffisamment les risques auxquels elles sont soumises.

11. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET PASSIFS DE LOCATION

Les détails et les mouvements par classes d'actifs au titre du droit d'utilisation au cours des exercices 2021 et 2020 ont été les suivants :

a) Nature des contrats de location-

Exercice 2021

Milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations	Éléments de transport	Autres	Total
Solde au 1 janvier 2021	24 967	31 630	1 232	20 419	2 241	80 489
Entrées	10 706	26 450	1 795	3 691	-	42 642
Sorties	-	(5 120)	-	(2 595)	(9)	(7 724)
Ajustements de valeur	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	202	197	5	793	4	1 201
Solde au 31 décembre 2021	35 875	53 157	3 032	22 308	2 236	116 608
Amortissement cumulé au 1 janvier 2021	11 253	12 174	624	5 163	1 373	30 587
Dotations (Note 23)	1 610	7 394	932	5 278	657	15 871
Sorties	-	(5 109)	-	(2 262)	-	(7 371)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	12 863	14 459	1 556	8 179	2 030	39 087
Coût net au 31 décembre 2021	23 012	38 698	1 476	14 129	206	77 521

Exercice 2020

Milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations	Éléments de transport	Autres	Total
Solde au 1 janvier 2020	26 880	26 860	-	1 858	2 074	57 672
Entrées	793	4 825	1 213	19 195	167	26 193
Sorties	(6)	(2 383)	-	(860)	-	(3 249)
Ajustements de valeur	-	258	-	2	-	260
Transferts	(2 165)	2 165	-	-	-	-
Écarts de conversion	(535)	(95)	19	224	-	(387)
Solde au 31 décembre 2020	24 967	31 630	1 232	20 419	2 241	80 489
Amortissement cumulé au 1 janvier 2020	10 321	10 537	-	815	833	22 506
Dotations (Note 23)	1 138	3 784	624	5 034	540	11 120
Transferts	(206)	206	-	-	-	-
Sorties	-	(2 353)	-	(686)	-	(3 039)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	11 253	12 174	624	5 163	1 373	30 587
Coût net au 31 décembre 2020	13 714	19 456	608	15 256	868	49 902

Les entrées de l'exercice 2021 correspondent principalement à la location des terrains de nouveaux parcs éoliens dont l'exploitation a commencé en 2021 et à la location de bureaux en Espagne.

Il existe des actifs loués dans le cadre de contrats de location hors du champ d'application de l'IFRS 16, s'agissant de locations à court terme ou de contrats reconduits annuellement. Chaque contrat de location fait l'objet d'une analyse visant à établir s'il est raisonnablement sûr de le signer. Au 31 décembre 2021, les montants dus au titre de ces contrats ont été comptabilisés comme charge dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » de l'état du résultat consolidé, à hauteur de 100 926 milliers d'euros (contre 68 790 milliers d'euros au 31 décembre 2020) des actifs mentionnés.

b) Détail des paiements et passifs de location-

Le mouvement des passifs de location dans cette rubrique durant les exercices 2021 et 2020 est le suivant :

2021	Milliers d'euros
Solde au 1er janvier	55 574
Entrées	42 642
Sorties	(353)
Charges financières	4 305
Paielements	(16 516)
Solde au 31 décembre	85 652

2020	Milliers d'euros
Solde au 1er janvier	40 120
Entrées	26 453
Sorties	(171)
Charges financières	3 069
Paielements	(13 897)
Solde au 31 décembre	55 574

L'analyse de l'échéance contractuelle des passifs de location, y compris des futurs intérêts à payer aux 31 décembre 2021 et 2020, est la suivante :

2021	Milliers d'euros
Jusqu'à six mois	10 059
De six mois à un an	8 798
D'un à deux ans	10 276
De deux à trois ans	8 467
De trois à quatre ans	7 814
Plus de quatre ans	40 238
Total	85 652

2020	Milliers d'euros
Jusqu'à six mois	6 045
De six mois à un an	6 045
D'un à deux ans	4 904
De deux à trois ans	4 499
De trois à quatre ans	4 235
Plus de quatre ans	29 846
Total	55 574

12. INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Elecno qui ont été évaluées par la méthode de la mise en équivalence (Note 3.b) sont les suivantes :

Milliers d'euros	2021	2020
Société		
Woolsthorpe Holding TRUST	(14)	(35)
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	1	1
Parque Eólico Gaviota, S.A.	-	54
Gestión de Evacuación la Serna, S.L.	1 988	-
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. (note 7)	-	19 364
Morelos O&M, SAPI de C.V.	199	291
Morelos EPC, SAPI de C.V.	59	77
Sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones (Note 2.e)	514 970	460 260
Autres	-	(42)
Total	517 203	479 970

L'Annexe III ci-jointe reprend les principaux résultats des sociétés principales comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Au vu de l'importance du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, cette annexe III contient à titre supplémentaire les informations de certaines valeurs de ce sous-groupe non reflétées dans le bilan consolidé ni dans le compte de résultat consolidé du Groupe Elector en raison de la méthode de la mise en équivalence.

Le 17 décembre 2019, le Groupe Elector a pris le contrôle conjoint avec APG du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, ce qui a impliqué que le Groupe Elector décomptabilise l'investissement enregistré via la méthode de la mise en équivalence dans le sous-groupe Celeo Redes pour un montant de 266 733 milliers d'euros (avec le reste des actifs et passifs du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones) et comptabilise à sa juste valeur la participation retenue dans le sous-groupe

Celeo Concesiones e Inversiones, laquelle s'élevait à 560 624 milliers d'euros.

Pendant l'exercice 2020, le Groupe Elector a conclu l'affectation de la juste valeur (connue comme « Purchase Price Allocation » ou PPA selon ses sigles en anglais) correspondant à la participation retenue dans le sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones en suivant les principes de l'IFRS 3. Cette analyse a été réalisée au niveau interne par la Direction du Groupe et les principaux impacts ont été l'affectation aux immobilisations incorporelles pour permis et licences, aux actifs financiers correspondant aux concessions de lignes de transmission d'énergie électrique au Brésil et à la dette financière cotée, nets d'impôt. La juste valeur des principaux actifs et passifs a été établie au 1er janvier 2020 de la manière suivante :

Milliers d'euros	
Actifs	
Autres actifs incorporels	588 356
Actifs au titre du droit d'utilisation	25 406
Immobilisations corporelles	1 121 666
Investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence	227 158
Actifs financiers non courants	890 367
Actifs liés à l'impôt différé sur les bénéfices	102 606
Actif circulant	304 938
Passifs	
Participations ne donnant pas le contrôle	104 440
Provisions pour risques et charges	381
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	749 944
Dettes non courantes et courantes envers les établissements de crédit	820 537
Instruments financiers dérivés non courants et courants	99 101
Passifs courants et non courants pour location	28 884
Autres passifs non courants	12 613
Reste du passif circulant	80 854
Passifs pour impôt différé sur les bénéfices	264 480
Total actifs nets	1 099 263
Juste valeur de la participation retenue (51 %)	560 624

Le critère de calcul de la juste valeur des principaux actifs et passifs existants à la date d'évaluation figure ci-dessous :

- Immobilisations incorporelles (Permis et licences) : elles ont été évaluées via l'utilisation de la méthode Multi Excess Earnings Method (MEEM) qui calcule la valeur de l'actif en tant que somme de l'excédent de bénéfices

futurs déduits à leur valeur actuelle après avoir tenu compte des actifs contributifs. Les paramètres clés utilisés dans l'évaluation de cet actif incorporel ont été l'EBITDA et un taux d'escompte de 7,04 % pour les actifs situés au Chili, de 12,82 % pour les actifs situés au Brésil et de 7,36 % pour les actifs situés en Espagne.

- Immobilisations corporelles : Leur évaluation a été réalisée en utilisant la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, augmenté de l'IPC des États-Unis à compter de la date de mise en service.
- Actifs financiers non courants : L'actif financier relatif aux concessions des lignes de transmission d'énergie électrique au Brésil a été évalué comme la somme des flux de la contrepartie reçue au titre des services de construction actualisés à la valeur actuelle via un certain taux de marché et, pour les concessions de lignes de transmission d'énergie électrique en construction, en déduisant les coûts de la construction en attente d'être encourus. Les taux d'escompte appliqués vont de 11,06 % à 11,89 %.
- Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables : ils ont été évalués aussi bien pour la tranche en USD que pour celle en unités de compte indexées (UF) comme la somme des flux de service de la dette escomptés à leur valeur actuelle. Le taux d'escompte utilisé était la cote de l'obligation à la clôture de l'exercice 2019, soit 4,437 % pour la tranche USD et 1,35 % pour la tranche UF.
- Actifs pour impôts différés : ils sont évalués d'après la réglementation comptable applicable en fonction de la meilleure estimation des bénéfices imposables futurs.
- Passifs d'impôts différés : Ils sont évalués en fonction des ajustements PPA et des taux d'imposition applicables dans chaque pays (Brésil, Chili et Espagne).

Les mouvements qui se sont produits dans les exercices 2021 et 2020 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé ont été les suivants :

Milliers d'euros	2021	2020
Solde initial	479 970	580 567
Augmentation du capital/Apports	13 595	2 192
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (Note 7)	(28 286)	(250)
Sorties dans le périmètre de consolidation	(560)	-
Participation aux bénéfices/(pertes)	22 752	16 639
Écarts de conversion	20 241	(104 729)
Dividendes perçus	(644)	-
Participation dans autres éléments du résultat global	9 720	(11 705)
Autres mouvements	416	(2 744)
Solde final	517 203	479 970

Les écarts de conversion de l'exercice 2021 correspondent principalement à l'appréciation de l'USD face à l'euro pendant le présent exercice, le BRL étant quant à lui resté stable par rapport à l'exercice 2020.

Les écarts de conversion de l'exercice 2020 correspondent principalement à l'évolution négative du réal brésilien face à l'euro, qui est passé de 4,6 BRL/€ au 31 décembre 2019 à 6,4 BRL/€ au 31 décembre 2020.

■ 13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La classification des actifs financiers non courants par catégories et classes est indiquée ci-dessous :

Milliers d'euros	2021	2020
Actifs financiers à la juste valeur		
Dérivés de couverture (note 17)	317	180
Total actifs financiers à la juste valeur	317	180
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts à long terme (Note 28)	-	7 994
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	21 982	20 783
Autres actifs non courants	41 218	38 466
Dépréciation des actifs financiers	(21 982)	(20 783)
Total actifs financiers au coût amorti	41 218	46 460
Total actifs financiers non courants	41 535	46 640

a) Prêts à long terme-

Le chapitre « Prêts à long terme » du tableau précédent, au 31 décembre 2020, inclut principalement divers prêts accordés à la société associée Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C.V.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a effectué plusieurs apports dans l'entreprise associée Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C. V. au titre de futures augmentations de capital, pour un montant total d'environ 33 483 milliers de dollars, en instrumentalisant une partie d'entre eux à travers divers prêts, dont le solde au 31 décembre 2020 s'élève à 7 994 milliers d'euros (8 963 milliers de dollars) et qui produisent un intérêt annuel de 7,5%. Pendant l'exercice 2021, le Groupe a encaissé environ 3 836 milliers d'euros (contre 1,7 millions d'euros en 2020) en lien avec ces crédits, et le solde à recouvrer au 31 décembre de 2021, pour un montant de 4 158 milliers d'euros a été reclassé dans les actifs non courants détenus en vue de leur vente (voir note 7).

b) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le 31 janvier 2017, Consorcio Constructor Ductos del Sur, client de la société dépendante Elecno Perú, S.A.C., a notifié à cette dernière l'expiration du contrat de construction suite à la fin du contrat Gasoducto Sur Peruano que le client avait signé avec le gouvernement péruvien. La société dépendante a alors engagé toutes les démarches nécessaires à recouvrer les dettes échues. À cet effet, la société dépendante a présenté une demande d'arbitrage face à Consorcio Constructor Ductos del Sur et, à la moitié de l'exercice 2018, les deux parties ont conclu un accord selon lequel Consorcio Constructor Ductos del Sur reconnaissait la dette à payer à la société Elecno Perú, S.A.C. et acceptait un échéancier de paiements. Cette dette porte un taux d'intérêt annuel correspondant au taux Libor 30 jours + 1,5%. Suite à l'accord mentionné précédemment, conclu durant l'exercice 2018, l'échéance principale établie a été 2021, qu'Odebrecht (membre dudit consortium) est tenu de respecter.

Pendant l'exercice 2019, en raison de la mauvaise situation économique d'Odebrecht, la Direction du Groupe n'estimait pas comme probable la récupération de ce solde. Elle a donc procédé à enregistrer une dépréciation sur celui-ci, étant donné qu'elle n'avait rien touché, ni nominal ni intérêts, lors des exercices 2021 et 2020.

c) Autres actifs non courants-

La composition du chapitre solde « Autres actifs non courants » du tableau précédent est la suivante :

Milliers d'euros	2021	2020
Compte de réserve du service de la dette	17 681	16 161
Cautions	6 613	4 445
Autres	16 924	17 860
Total	41 218	38 466

Le chapitre « Compte de réserve du service de la dette » aux 31 décembre 2021 et 2020 correspond dans sa totalité aux montants que les sociétés dépendantes espagnoles et brésiliennes dédiées à l'exploitation de parcs éoliens doivent maintenir dans des dépôts bancaires en vertu des contrats de financement souscrits par celles-ci (note 16).

Ces dépôts produisent un taux d'intérêt de marché.

■ 14. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

a) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le chapitre « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière consolidé est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer		
Contrats de ventes et de prestation de services	810 467	809 777
Moins les pertes de valeur	(92 761)	(96 359)
Acomptes de fournisseurs	49 329	29 866
Total	767 035	743 284

Le solde non déprécié de la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » est ventilé tel que suit par ancienneté :

Milliers d'euros	2021	2020
Soldes non échus	559 534	530 742
Jusqu'à 6 mois	101 619	108 472
Entre 6 et 12 mois	28 753	27 781
Plus de 12 mois	27 800	46 423
Total	717 706	713 418

Par ailleurs, le Group dote une provision pour couvrir les dettes en situation irrégulière pour arriérés de paiement, suspension de paiements, insolvabilité ou autres causes, après une étude individualisée de leur possibilité de recouvrement.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2021 et 2020 et la composition de la rubrique « Dépréciation des comptes à recouvrer » aux 31 décembre 2021 et 2020, sont les suivants :

Milliers d'euros	31/12/2020	Dotation (Note 23)	Application	Reprises (Note 23)	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2021
Dépréciation	96 359	5 701	(2 699)	(3 808)	(2 982)	190	92 761

Milliers d'euros	31/12/2019	Dotation (Note 23)	Application	Reprises (Note 23)	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2020
Dépréciation	90 432	17 149	(6 401)	(4 774)	145	(192)	96 359

Aux 31 décembre 2021 et 2020 la totalité des actifs financiers du Groupe correspond à des actifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie-

La composition de ce chapitre de l'état de situation financière consolidé ci-joint est la suivante :

Milliers d'euros	2021	2020
Équivalents de trésorerie	66 752	73 877
Trésorerie	321 352	317 751
Total	388 105	391 628

Le solde de la rubrique « Équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2021 comprend principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme souscrits par les sociétés Elecno Chile, S.A. et Elecno do Brasil, S.A. et Elecno Hawkeye, LLC dont l'échéance est inférieure à trois mois et qui produisent des intérêts conformes au marché (d'Elecno Chile, S.A., Elecno do Brasil, S.A. en 2020).

Au 31 décembre 2021, cette rubrique inclut un montant de 55 164 milliers d'euros apportés principalement par les parcs éoliens (contre 33 755 milliers d'euros au 31 décembre 2020 apportés par les parcs éoliens)(voir note 16).

Au 31 décembre 2021 et 2020, le Groupe n'a pas de soldes de Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour leur utilisation.

15. CAPITAUX PROPRES

a) Capital social-

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le capital social d'Elecno, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions représentées par des inscriptions en compte d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions d'Elecno, S.A. sont cotées sur le marché continu espagnol.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la composition de l'actionnariat de la Société mère, ainsi que sa participation, était la suivante :

% Participation	2021	2020
Cantiles XXI, S.L.	52,76 %	52,76 %
Santander Asset Management, S.A., SGIIC	3,09 %	3,09 %
Autres (*)	44,15 %	44,15 %
	100,00 %	100,00 %

(*) Tous avec un % de participation inférieur à 3%.

b) Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation-

Le mouvement produit dans cette rubrique durant les exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	Sorties du périmètre (Note 2.f)	31 décembre 2020	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	Sorties du périmètre (Note 2.f)	31 décembre 2021
Par intégration globale-									
Couverture de flux de trésorerie :									
Swaps de taux d'intérêt-IRS (Note 17)	(11 403)	(5 180)	2 216	1 935	(12 432)	4 806	1 578	-	(6 048)
Assurances de taux de change (Note 17)	(10 792)	7 097	76	-	(3 619)	(4 982)	3 374	-	(5 227)
Prix de l'énergie (Note 17)	3 489	(2 370)	(3 489)	-	(2 370)	(125 310)	43 070	-	(84 610)
Autres	1 560	-	-	-	1 560	-	-	-	1 560
	(17 146)	(453)	(1 197)	1 935	(16 861)	(125 486)	48 022	-	(94 325)
Impôts différés pour ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 20)	5 523	26	241	(484)	5 306	31 582	(12 006)	-	24 882
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation par la méthode d'intégration globale	(11 623)	(427)	(956)	1 451	(11 555)	(93 904)	36 016	-	(69 443)
Sociétés mises en équivalence (Note 12)	(2 049)	(12 024)	662	-	(13 411)	8 613	993	-	(3 805)
Minoritaires	103	(263)	-	-	(160)	82	-	-	(78)
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation	(13 569)	(12 714)	(294)	1 451	(25 126)	(85 209)	37 009	-	(73 326)

c) Autres réserves-

Au 31 décembre, les montants des réserves non distribuables de la société mère sont les suivants :

Milliers d'euros	2021	2020
Réserve légale	1 743	1 743
Réserve fonds de commerce	-	516
Réserve pour actions propres	22 110	21 899
Réserve capitalisation	7 809	6 559
Réserve de reconversion à l'euro	15	15
Total	31 677	30 732

Réserve légale-

Conformément à l'article 274 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux espagnole, un montant égal à 10 % du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20 % du capital social, limite qui est atteinte.

La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 10 % du capital une fois augmenté. Sauf aux fins mentionnées antérieurement, et tant qu'elle ne dépassera pas les 20 % du capital social, cette réserve ne pourra pas être destinée qu'à la compensation de pertes, à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes à cette fin.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société mère a pourvu cette réserve conformément au montant minimum établi par le Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux.

Réserves pour actions propres-

La réserve pour actions propres a été dotée conformément à l'article 149 de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux. Cette réserve peut être utilisée à condition que la Société mère aient suffisamment de réserves disponibles pour couvrir le solde des actions propres sans réduire les capitaux propres en dessous du montant du capital social plus les réserves légales ou les réserves non disponibles en vertu des statuts.

Réserve fonds de commerce-

La réserve pour fonds de commerce était pourvue conformément à l'article 273.4 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux qui établit qu'en toute hypothèse il était obligatoire de pourvoir une réserve

non disponible équivalente au fonds de commerce du balance, et qu'un montant minimum de 5 % du bénéfice qu'il représente doit être destiné à ce fonds de commerce. En cas d'absence de bénéfices, ou si ceux-ci sont insuffisants, les réserves disponibles devaient être utilisées à cette fin. Cette réserve était disponible depuis le 1er janvier 2016 pour le montant dépassant la valeur nette comptable du fonds de commerce qui figure dans le compte de résultat de la Société mère. Suite à l'opération de division de l'activité Services et projets à l'initiative de la Société mère, la valeur de ce fonds de commerce a été transférée à la Société Elecno Servicios y Proyectos, S.A.U. et cette réserve est donc devenue disponible pour la Société mère (voir note 1).

Réserve capitalisation-

La réserve de capitalisation a été pourvue conformément à l'article 25 de la Loi relative à l'impôt sur les sociétés, qui établit que la réserve doit être pourvue à hauteur du montant du droit d'abattement associé à la base imposable de l'exercice. Le droit d'abattement sur la base imposable s'élève à 10 % de l'augmentation des fonds propres, telles que définies dans l'article cité, sans pouvoir en aucun cas être supérieur au montant équivalent à 10 % de la base imposable positive pour la période d'imposition antérieure à la réduction et à l'intégration à laquelle fait référence l'alinéa 12 de l'article 11 de la loi et à la compensation des bases imposables négatives. Cependant, si la base imposable n'est pas suffisante pour appliquer l'abattement, ce dernier peut être appliqué aux reliquats lors des périodes d'imposition qui se terminent au cours des deux années suivantes à la clôture de la période d'imposition lors de laquelle est né le droit à l'abattement en question, conjointement avec l'abattement qui pourrait être appliqué lors de cet exercice et dans les limites indiquées. La réserve n'est pas disponible et assujettie au maintien de l'augmentation des capitaux propres pendant une période de 5 ans à compter de la clôture de la période d'imposition à laquelle correspond l'abattement, hormis en cas de pertes comptables.

d) Actions propres-

Selon le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, le Conseil d'administration a été autorisé à effectuer l'acquisition d'actions propres de la Société mère, de la part de celle-ci ou des sociétés dépendantes, en l'autorisant à acquérir, au maximum, le nombre d'actions prévu à tout moment par la loi et/ou les dispositions légales obligatoires, et qui à l'heure actuelle n'excède pas de plus de 10 % de leur capital social, avec un prix d'acquisition minimum équivalant à la valeur nominale des actions, et un prix maximum n'excédant pas de plus

de 30 % de leur valeur cotée en bourse et pour un terme de cinq ans, en laissant sans effet l'autorisation accordée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012. Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société mère détenait des actions propres pour une valeur de 22 110 milliers d'euros et de 21 899 milliers d'euros, respectivement, qui sont comptabilisées dans la rubrique « Actions et participations propres dans les capitaux propres » des capitaux propres du bilan consolidé.

Le détail et le mouvement des actions propres durant les exercices 2021 et 2020 sont les suivants :

N° d'actions	
Actions propres au 31 décembre 2019	2 320 809
Acquisition d'actions propres	175 097
Vente d'actions propres	(174 964)
Actions propres au 31 décembre 2020	2 320 942
Acquisition d'actions propres	232 769
Vente d'actions propres	(232 962)
Actions propres au 31 décembre 2021	2 320 749

Au 31 décembre 2021, la vente et l'achat des actions propres ont supposé respectivement des montants d'environ 2 422 milliers d'euros et 2 434 milliers d'euros (environ 1 588 milliers d'euros et 1 569 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2020), avec une plus-value de 223 milliers d'euros qui a été enregistrée directement à la rubrique « Réserves » (perte de 83 milliers d'euros en 2020).

La totalité des actions propres que possédait la Société mère aux 31 décembre 2021 et 2020 représentent 2,67 % du total d'actions qui composent le capital social d'Elecnor S.A. à ces dates.

e) Participations ne donnant pas le contrôle-

La composition de la rubrique « Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2021 et 2020 est la suivante :

Milliers d'euros	2021	2020
Ventos do Sul Energia, S.A.	1 952	2 101
Parque Eólico Malpica, S.A.	490	450
Galicia Vento, S.L.	749	675
Páramo de Poza, S.A.	3 419	1 778
Parques Eólicos Palmares, S.A.	4 371	4 208
Ventos do Litoral Energia, S.A.	3 992	3 964
Ventos da Lagoa, S.A.	3 992	3 948
Éoliennes de l'Érable, SEC.	2 501	4 264
Ventos dos Índios Energia, S.A.	2 559	2 515
Autres	36	(50)
	24 405	23 855

Étant donné qu'aucune des participations ne donnant pas le contrôle indiquées précédemment n'est importante pour le Groupe, les informations résumées sur les actifs, les passifs, le résultat de l'exercice et les flux de trésorerie des sociétés dépendantes ne sont pas incluses.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2021 et 2020 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé, est détaillé ci-dessous :

Milliers d'euros	
Solde au 31 décembre 2019	31 708
- Participation aux bénéfices/(pertes)	4 479
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture	39
- Variation dans le périmètre	(1 737)
- Dividendes distribués	(4 740)
- Écarts de conversion	(5 288)
- Réductions du capital	(56)
- Autres	(550)
Solde au 31 décembre 2020	23 855
- Participation aux bénéfices/(pertes)	7 722
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture	13
- Variation dans le périmètre	-
- Dividendes distribués	(5 618)
- Écarts de conversion	1 076
- Réductions du capital	(2 571)
- Autres	(72)
Solde au 31 décembre 2021	24 405

f) Écarts de conversion-

Les écarts de conversion cumulés des capitaux propres aux 31 décembre 2021 et 2020 pour chaque monnaie importante sont les suivants :

Milliers d'euros	2021	2020
Écarts de conversion		
Brésil	(250 655)	(260 115)
Canada	(8 741)	(8 043)
Chili	(13 473)	(24 181)
États-Unis	1 018	(1 720)
Argentine	(5 695)	(5 401)
Venezuela	(42 655)	(42 748)
Autres	(1 655)	(3 749)
Total	(321 856)	(345 957)

Tel qu'indiqué dans la note 6, le Groupe conserve des investissements significatifs dans des entreprises libellées en réales brésiliens. Les variations de taux de change de cette monnaie face à l'euro ont donc un impact significatif sur le poste Écarts de conversion. Étant donné la nature même de ces actifs, la récupération de ces investissements, ainsi que les revenus des entreprises associées, sont aussi conditionnés par les taux d'inflation locaux, tout portant à penser qu'à long terme les impacts de ces variations de taux de change seront compensés.

■ 16. PASSIFS FINANCIERS

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe suit une politique de prudence financière maximum. La structure de capital objectif est définie par cet engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

Toutefois, certains projets, essentiellement la construction et l'exploitation des parcs éoliens, sont majoritairement financés via des prêts syndiqués dont la garantie est couverte par lesdits projets d'investissement. En vertu de ces prêts, les sociétés dépendantes titulaires de ces projets assument certaines contraintes à la distribution de dividendes, qui est soumise à certaines conditions, comme la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette. Par ailleurs, ces sociétés dépendantes devront

maintenir un ratio Fonds Externes/Ressources Propres et une structure de ressources propres déterminées.

Bien qu'analysant et surveillant l'évolution de la dette financière nette totale, le Groupe Elecnor prête une attention toute particulière à la dette financière nette avec recours, étant donné que la dette restante est couverte par les projets d'investissement bénéficiant de ce financement.

La quantification de la structure de capital objectif, hormis l'effet des projets financés par financement sans recours, s'établit comme un rapport entre le financement net et ceux des capitaux propres, selon la formule :

$$\text{Dette financière nette} + \text{Capitaux propres}$$

La dette financière nette avec recours inclut les rubriques suivantes de l'état de situation financière consolidé (après élimination de l'effet de la dette financière nette des projets financés par financement sans recours) :

Milliers d'euros	2021	2020
Passif non courant - Dette financière de l'entreprise	350 157	413 551
Passif courant - Dette financière de l'entreprise	112 121	83 225
Actifs financiers courants - Autres investissements financiers	(9 945)	(8 963)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(332 941)	(357 873)
Dette financière nette avec recours	119 392	129 940

Au 31 décembre 2021, les paragraphes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspondent au total de Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière consolidé ci-joint, hormis la trésorerie des projets financés par un financement sans recours pour un montant de 55 164 milliers d'euros (33 755 milliers d'euros au 31 décembre 2020)(Note 14.b).

Au 31 décembre 2021, « Actifs financiers courants - Autres investissements financiers » correspond à la somme des investissements dans des sociétés liées, à court terme,

« Autres investissements financiers à court terme » et « Instruments financiers dérivés à court terme » de l'état de situation financière consolidé ci-joint, en excluant le montant d'autres investissements financiers à court terme et les instruments financiers dérivés des projets financés par un financement sans recours, soit 1 923 milliers d'euros et 6 123 milliers d'euros, respectivement.

Nous présentons ci-dessous un rapprochement entre la dette financière du Groupe Elecno et la dette financière de l'entreprise à l'aide des informations fournies dans le tableau suivant :

Milliers d'euros	2021		2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Total de la dette financière et dérivés	778 536	246 915	809 470	126 850
Prêts syndiqués parcs éoliens-	(343 861)	(32 731)	(350 937)	(29 064)
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables parcs éoliens	(26 598)	(8 009)	(32 331)	(8 049)
Intérêts produits non payés - parcs éoliens	-	(4 540)	-	(2 245)
Instruments dérivés de couverture - Parcs éoliens	(8 070)	(11 624)	(3 293)	(1)
Instruments dérivés de couverture - Prix énergie et assurance de taux de change (note 17)	(7 241)	(69 470)	(446)	(3 775)
Autres passifs - Titrisation	(33 700)	(8 000)	-	-
Autres dettes - Forfaiting Efficiency Solutions	(5 711)	(1 258)	(6 969)	(1 200)
Autres dettes - European Energy Efficiency Fund, S.A.	(6 566)	(416)	(7 185)	(400)
Autres	3 368	1 254	5 242	1 109
Passifs non courants et courants - Dette financière avec recours	350 157	112 121	413 551	83 225

« Autres » dans le tableau précédent correspond à des prêts accordés par des entités publiques assortis d'un taux d'intérêt et comptabilisés dans la rubrique Autres passifs non courants et courants de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

L'analyse et l'évolution de ce ratio sont faits de manière continue, avec en plus des estimations à futur comme facteur clé et limitatif dans la stratégie d'investissements et dans la politique de dividendes du Groupe.

La composition des rubriques « Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables, Passifs financiers auprès des entités de crédit et Instruments financiers dérivés » du passif non courant et du passif courant des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020 ci-joints est la suivante :

Milliers d'euros	2021		2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - billets à ordre	30.000	69.974	-	69.969
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - parcs éoliens	26.598	8.009	32.331	8.049
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	56 598	77 983	32 331	78 018
Prêts et crédits syndiqués	235 034	-	358 346	-
Prêts syndiqués parcs éoliens	343 861	32 731	350 937	24 152
Prêts avec garantie personnelle	560	44	746	2 491
Prêts avec garantie hypothécaire	-	-	4 435	707
Autres dettes	114 319	9 674	13 303	1 600
Lignes de crédits	-	35 139	29 328	1 101
Effets en attente d'échéance	-	-	-	30
Intérêts produits non payés :				
Parcs éoliens	-	4 540	-	7 157
Autres	-	1 319	-	1 097
Dettes pour contrats de location-financement (Note 10)	9 117	3 250	9 368	3 042
Passifs financiers auprès des entités de crédit	702 901	86 697	766 463	41 377
Instruments dérivés de couverture (Note 17)				
Parcs éoliens	8 070	11 620	3 293	1
Autres	10 967	70 615	7 383	7 454
Instruments financiers dérivés	19 037	82 235	10 676	7 455
Total dette financière et dérivés	778 536	246 915	809 470	126 850

Aux 31 décembre 2021 et 2020 la totalité des passifs financiers du Groupe correspond à des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les principales caractéristiques des passifs financiers pour émission d'obligations et de valeurs négociables et des passifs financiers auprès des entités de crédit les plus importants aux 31 décembre 2021 et 2020 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Milliers d'euros		2021					
Taux	Société	Monnaie	Taux d'intérêt	Année échéance	Valeur nominale	Courant	Non courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables							
	ElecNOR, S.A.	EUR	-	2022	270 000	69 974	-
	ElecNOR, S.A.	EUR	3,16 %	30 septembre 2035	30 000	-	30 000
	Ventos Do Sul, S.A.	BRL	70 % au prix du CDI + 0,75 % 30 % sur l'IPCH + 3,25 %	31 décembre 2025	50 000	8 009	26 598
						77 983	56 598
Passifs financiers auprès des entités de crédit							
Prêts et crédits syndiqués							
	ElecNOR, S.A. (*)	EUR	EURIBOR + différentiel	19 juillet 2026	285 000	-	198 954
	ElecNOR, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19 juillet 2026	75 000	-	13 232
	Electrificaciones del Ecuador, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19 juillet 2026	75 000	-	22 848
Prêts syndiqués parcs éoliens							
	Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	Euribor + 2 %	24 juin 2024	11 950	689	6 165
	Ventos do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15 juillet 2029	16 704	1 688	10 220
	Ventos dos Índios Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,45 %	15 février 2032	20 132	3 171	10 641
	Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	31 juillet 2029	17 790	1 706	9 638
	Ventos do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15 février 2029	17 095	3 370	8 627
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	5,015 %	31 mars 2033	172 604	8 555	103 384
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	7,123 %	18 avril 2033	24 165	801	19 244
	Galícia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31 décembre 2024	38 500	5 693	11 368
	Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31 décembre 2024	16 500	2 445	4 867
	Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	EUR	Euribor + 2,25 %	30 juin 2038	35 775	1 936	31 449
	Ventos de São Fernando I Energia	BRL	IPCH + 2,18 %	31 décembre 2039	42 452	879	41 066
	Ventos de São Fernando II Energia	BRL	IPCH + 1,94 %	15 juillet 2043	35 256	776	35 190
	Ventos de São Fernando III Energia	BRL	IPCH + 1,24 %	15 juillet 2043	10 873	47	12 520
	Ventos de São Fernando IV Energia	BRL	IPCH + 0,79 %	31 décembre 2040	29 858	979	39 482
Autres dettes							
	Fonds European Energy Efficiency Fund, S.A.	EUR	3,93 %	31 mai 2035	9 200	416	6 566
	Fonds Efficiency Solutions	EUR	4 %	30 juillet 2027	11 500	1 258	5 711
	Prêt avec l'ICO	EUR	2,54 %	30 septembre 2031	20 000	-	19 884
	Prêt Banca March	EUR	2,54 %	30 septembre 2031	50 000	-	49 636
	ElecNOR Eficiencia Energética 2020, Fondo de Titulización	EUR	2,81 %	31 décembre 2027	50 000	8 000	32 905
Autres						44 288	9 304
						86 697	702 901

(*) Font référence au même prêt dans les deux exercices. Voir prêts et crédits syndiqués

Milliers d'euros		2020					
Taux	Société	Monnaie	Taux d'intérêt	Année échéance	Valeur nominale	Courant	Non courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables							
	ElecNOR, S.A.	EUR	-	2021	300 000	69 969	-
	Ventos Do Sul, S.A.	BRL	70 % au prix du CDI + 0,75 % 30 % sur l'IPCH + 3,25 %	31 décembre 2025	71 172	8 049	32 331
						78 018	32 331
Passifs financiers auprès des entités de crédit							
Prêts et crédits syndiqués							
	ElecNOR, S.A. (*)	EUR	EURIBOR + différentiel	19 juillet 2024	334 200	-	329 598
	ElecNOR, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19 juillet 2024	75 000	-	7 414
	Electrificaciones del Ecuador, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	19 juillet 2024	75 000	-	21 334
Prêts syndiqués parcs éoliens							
	Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	Euribor + 2 %	24 juin 2024	11 950	759	6 811
	Ventos do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15 juillet 2029	16 538	1 888	11 548
	Ventos dos Índios Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,45 %	15 février 2032	19 931	1 961	13 955
	Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	31 juillet 2029	17 613	1 617	11 293
	Ventos do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15 février 2029	16 846	2 003	11 633
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	5,015 %	31 mars 2033	161 672	7 662	104 167
	Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	7,123 %	18 avril 2033	22 620	701	19 169
	Galícia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31 décembre 2024	38 500	6 219	18 844
	Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31 décembre 2024	16 500	2 665	8 092
	Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	EUR	Euribor + 2,25 %	30 juin 2038	35 775	1 996	32 722
	Ventos de São Fernando I Energia	BRL	IPCH + 2,18 %	31 décembre 2039	42 029	1 491	39 443
	Ventos de São Fernando II Energia	BRL	IPCH + 1,94 %	15 juillet 2043	34 906	-	33 692
	Ventos de São Fernando III Energia	BRL	IPCH + 1,24 %	15 novembre 2036	10 873	-	9 676
	Ventos de São Fernando IV Energia	BRL	IPCH + 0,79 %	31 décembre 2040	29 858	-	29 858
Autres dettes							
	Fonds European Energy Efficiency Fund, S.A.	EUR	3,93 %	31 mai 2035	9 200	400	7 185
	Fonds Efficiency Solutions	EUR	4 %	30 juillet 2027	11 500	1 200	6 969
Autres						10 815	43 060
						41 377	766 463

(*) Font référence au même prêt dans les deux exercices. Voir prêts et crédits syndiqués.

Le détail par échéances de la dette non courant antérieure est le suivant pour les exercices 2021 et 2020 :

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros 31/12/2021
2023	88 034
2024	59 053
2025	42 094
2026 et années suivantes	589 355
Total	778 536

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros 31.12.2020
2022	87 210
2023	106 999
2024	339 026
2025 et années suivantes	276 235
Total	809 470

Prêts et crédits syndiqués-

Le 21 juillet 2014, Elecnor, S.A. a signé un Contrat de financement syndiqué pour un montant de 600 millions d'euros avec un groupe de 19 établissements financiers. Ce financement est structuré en deux tranches : une tranche-prêt, d'un montant de trois cents millions d'euros avec amortissements partiels, et une tranche de crédit revolving, d'un plafond de trois cents millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2019, ayant fait l'objet de novations successives.

Le 27 juin 2019, Elecnor, S.A. a signé une cinquième novation de ce contrat qui a été souscrite par 14 établissements prêteurs. Dans le cadre de cette novation, la seule modification introduite a concerné l'adhésion en tant qu'accréditée supplémentaire d'Electrificaciones del Ecuador, (Elecador) et la division de la tranche crédit (tranche B) en deux sous-tranches, une sous-tranche (sous-tranche B1) avec un plafond de 134,2 millions d'euros disponibles uniquement pour Elecnor et une sous-tranche (sous-tranche B2) avec un plafond de 75 millions de dollars disponibles aussi bien pour Elecnor que pour Elecador.

Le 30 septembre 2021, Elecnor, S.A. a signé une sixième novation de ce contrat de financement syndiqué qui a été souscrite par 12 des 13 établissements prêteurs existant alors.

Cette novation a entraîné les changements suivants :

- Adhésion d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. en tant que garante ;

- Réduction du montant maximum total à 350 millions d'euros, la tranche Prêt (tranche A) étant fixé à 50 millions d'euros, la sous-tranche Crédit en euros (sous-tranche B1) à 236 millions d'euros et la sous-tranche Crédit en USD (sous-tranche B2) à 75 millions de dollars américains ;

- Prolongement de l'échéance d'un peu plus de 2 ans (jusqu'à septembre 2026), l'amortissement étant terminé à l'échéance ;

- Modification de la marge applicable en incluant une tranche supplémentaire avec une marge inférieure si le ratio DFN/EBITDA est inférieur à 1,25x.

La Direction du Groupe a analysé l'existence de modifications substantielles des conditions, en parvenant à la conclusion qu'il ne se produit d'extinction des passifs originaux dans aucun exercice.

Ce financement syndiqué produit un taux d'intérêt référencé au taux Euribor ou Libor (en fonction de si les dispositions sont en euros ou en USD) pendant la période d'intérêt choisie par l'accrédité (1, 3 ou 6 mois) plus un différentiel, lequel est référencé au niveau du ratio Dette Financière Nette/(EBITDA avec recours + Dividendes des projets). La Société s'est engagée à respecter pendant la durée du contrat de financement bancaire différents ratios ((Dette financière nette avec recours/EBITDA avec recours) et (EBITDA avec recours/Charges financières nettes)), calculés sur la base des chiffres consolidés correspondants du Groupe Elecnor et en excluant les chiffres des projets garantissant leur financement sans recours à leur actionnaire. Le non-respect pourrait constituer une cause de résiliation du contrat, bien qu'au 31 décembre 2021 aucun manquement ne soit à déplorer.

Au 31 décembre 2021, le solde utilisé du contrat de financement syndiqué s'élève à 239 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de la tranche prêt, 153 millions d'euros de la tranche crédit en euros, 13 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecnor, S.A. et 23 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecador (contre 362 millions d'euros en 2020, soit 200 millions d'euros de la tranche prêt, 134 millions d'euros de la tranche crédit en euros, 7 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecnor, S.A. et 21 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecador).

Prêts parcs éoliens-

Concernant les prêts obtenus en reales brésiliens par les sociétés Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Índios, S.A. auprès de la BNDES (Banque nationale de développement économique et social), il existe l'obligation de maintenir

dans certaines limites des ratios de couverture pour le service de la dette, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. Au 31 décembre 2021, il ne s'est produit aucun manquement aux ratios financiers indiqués précédemment.

Quant au prêt syndiqué accordé à la société dépendante Eoliennes de l'Érable, SEC, il est lié au respect d'un ratio de couverture annuelle du service de la dette principale (R.C.S.D.P) qui doit être supérieur à un certain coefficient pendant toute la durée du prêt. Au 31 décembre 2021, il ne s'est produit aucun manquement aux ratios financiers indiqués précédemment.

En Espagne, les sociétés dépendantes P.E. Malpica, S.A., Aeroeneradores del Sur, S.A. y Galicia Vento, S.L. ont signé des prêts dans la modalité du « Project Financing ». En garantie des prêts de ces sociétés, un droit réel de gage sur les actions des sociétés dépendantes correspondantes a été constitué, ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qu'il pourrait générer en sa faveur, concernant les travaux d'exécution de travaux (dans le cas de P.E. Malpica, S.A.), d'exploitation et de maintenance et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie desdites sociétés.

En outre, lors de l'exercice 2020, le Groupe a conclu deux nouveaux prêts pour le financement des projets récemment exécutés au Brésil (complexe Ventos de São Fernando) et en Espagne (P.E. Cofrentes). Ce financement n'a pas été totalement versé en 2020 et il existe l'obligation de maintenir des ratios de couverture pour le service de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer la trésorerie sur un compte de réserve. En garantie des financements avec BNB, obtenus pour les projets au Brésil, il a été nécessaire d'établir une garantie bancaire avec Bradesco. Quant au financement obtenu pour le parc éolien Cofrentes, il dispose à titre de garantie d'un droit réel de gage sur les actions de la société dépendante correspondante ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qui pourraient être générées en faveur de cette société, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de ladite société.

Par ailleurs, les sociétés dépendantes ont assumé, en vertu de ces prêts, diverses contraintes à la liberté de cession de leurs immobilisations corporelles et de distribution de dividendes. Ces restrictions sont soumises à l'accomplissement de certaines conditions, telles que la maintenance du Ratio de Couverture de la Dette et la constitution du compte de réserve pour le service de la dette (note 13).

Les administrateurs considèrent que les sociétés ont respecté toutes les conditions établies pour les prêts et que le financement dont la garantie est couverte par des projets d'investissement sera réalisé avec normalité, via les produits générés par l'activité de chaque projet.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables -billets à ordre

D'autre part, Elecnor, S.A. a commencé l'exercice 2021 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 70 millions d'euros. Les nouvelles émissions de l'exercice 2021 ont été réalisées pour un total de 1 278 millions d'euros et les échéances ont représenté 1 278 millions d'euros, l'encours avec échéance à court terme étant au 31 décembre 2021 de 70 millions d'euros (700 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Elecnor, S.A. a commencé l'exercice 2020 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 70 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2020 pour un total de 996 millions d'euros et les échéances ont représenté 996 millions d'euros, l'encours avec échéance à court terme étant au 31 décembre 2020 de 70 millions d'euros (700 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

En plus de la dette précédente, le 27 septembre 2021, la société mère a émis des obligations vertes senior non garanties pour une valeur de 30 000 milliers d'euros intégrés au Marché alternatif de revenus fixes (MARF), dont l'échéance est le 30 septembre 2035 et qui sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 3 %.

Les programmes de billets à ordre en vigueur au cours des exercices 2021 et 2020 prévoient une limite d'émission d'encours permanente de 300 millions d'euros.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables- parcs éoliens

Pendant l'exercice 2019, la société dépendante Ventos do Sul Energia, S.A. a émis des obligations à hauteur de 325 millions de BRL en 2 tranches ; une tranche indexée sur le CDI plus une marge de marché à hauteur de 227 millions de BRL et une autre tranche indexée sur l'IPCA plus une marge de marché à hauteur de 98 millions de BRL.

Cette émission dont l'échéance est en décembre 2025 (émission sur 6,5 ans) dispose de garantie de projet et a été destinée à des fins commerciales de la société d'émission ou de ses associés.

Autres dettes-

La rubrique « Autres dettes » comprend un contrat de financement via cession de droits de recouvrement futurs de 9 200 milliers d'euros signé le 18 août 2017 avec le fonds European Energy Efficiency Fund, S.A., SICAV-SIF, avec échéance pendant l'exercice 2031.

En outre, en date du 13 mars 2018 le Groupe a formalisé un contrat de financement au moyen d'une police de cession de droits de crédits avec le fonds Efficiency Solutions pour un montant de 11 500 milliers d'euros et une échéance finale en juin 2027.

Pendant l'exercice 2021, la société mère a conclu un prêt pour une valeur nominale de 20 millions d'euros, assorti d'un taux d'intérêt nominal fixe annuel de 2,4 %, qui sera entièrement amorti le 30 septembre 2031. À cette même date, la société mère a signé un second prêt au nominal de 50 millions d'euros, assorti d'un taux d'intérêt nominal fixe annuel de 2,4 %, qui arrivera totalement à échéance lors de l'exercice 2031.

Enfin, la Société mère a constitué lors de l'exercice 2020 un fonds de titrisation sous le nom d'« Elecno Eficiencia Energética 2020, Fondo de Titulización » auquel ont été cédés les futurs droits de créance découlant des contrats de gestion de services énergétiques et entretien d'installations d'éclairage public, que la Société mère exécute au profit de 43 communes et entités publiques espagnoles pour une valeur de 107 662 milliers d'euros (ces droits de créance et la dette ont été transférés à la société dépendante Elecno Servicios y Proyectos, S.A.U. lors de l'exercice 2021, dans le cadre de la réorganisation réalisée par la société mère). Cette dette a été totalement remboursée lors de l'exercice 2021 et le montant nominal en attente de remboursement au 31 décembre 2021 s'élève à 41 700 milliers d'euros.

Les caractéristiques de cette structure financière sont les suivantes :

- Constitution d'un fonds de titrisation achetant les droits de créance à Elecno pour une valeur de 50 millions d'euros. Le fonds de titrisation a obtenu les fonds en émettant des obligations, qui ont été complètement souscrites par des investisseurs institutionnels et totalement versées (référéncées sur le MARF).
- L'écart entre le solde nominal des droits de créance (107 663 milliers d'euros) et leur prix d'achat, s'élevant à 57 663 milliers d'euros, est utilisé pour surcollatéraliser les obligations. Ce procédé est habituel dans ce

type de structures et, à condition d'être importante, il améliore le rating du financement, en réduisant le risque des porteurs d'obligations, et donc leur rentabilité exigée.

- Elecno récupère cet surcollatéral année après année, via le remboursement par le fonds de titrisation de l'écart entre le montant effectivement touché par celui-ci (Elecno transfère chaque semaine sur le compte de trésorerie du fonds de titrisation le solde du compte sur lequel les administrations publiques effectuent les versements) au titre des contrats cédés et les paiements que le fonds de titrisation doit affronter.

Le taux d'intérêt effectif annuel de ce financement est de 2,81 %, avec le calendrier d'amortissement suivant :

Année	Milliers d'euros
2021	8 300
2022	8 000
2023	7 250
2024	7 250
2025	6 750
2026	6 700
2027	5 750
Total	50 000

Autres financements-

Le Groupe Elecno a souscrit dans l'exercice 2007 un prêt à garantie hypothécaire pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Valence, pour mener son activité de fabrication de modules solaires (Note 10). Le solde en attente d'échéance de ce prêt au 31 décembre 2020 s'élevait à 5 106 milliers d'euros, environ, et il a été totalement amorti lors de l'exercice 2021 suite à la vente de ces actifs (note 10).

Aux 31 décembre 2021, Elecno, S.A. et Elecno Servicios y Proyectos, S.A.U. disposent, en excluant la tranche B du financement syndiqué, de 12 lignes de crédit (contre 14 en 2020) auprès de différents établissements pour un montant maximum total de 140 millions d'euros, le montant utilisé ayant été de 35 millions d'euros (contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2020). Les lignes bilatérales de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor/Libor plus un différentiel de marché, la

plupart de ces lignes ayant une échéance d'un an, et certaines de jusqu'à trois ans, avec des renouvellements tacites annuels.

Toutes les lignes de financement antérieures comptent avec une garantie personnelle.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe Elecno utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités, ses opérations et ses flux de trésorerie futurs dérivés des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de l'énergie, lesquels affectent les résultats du Groupe. Les détails des compositions des soldes qui reprennent l'évaluation de dérivés des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020 sont les suivants :

Milliers d'euros	2021				2020			
	Actif non courant (Note 13)	Actif courant	Passif non courant (Note 16)	Passif courant (Note 16)	Actif non courant (Note 13)	Actif courant	Passif non courant (Note 16)	Passif courant (Note 16)
COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT								
Couverture de flux de trésorerie :								
Taux d'intérêt swap	216	332	4 797	1 142	180	-	7 189	3 680
COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Assurances de change	101	6 122	-	10 723	-	391	446	2 826
COUVERTURE DE PRIX ÉNERGIE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Prix de l'énergie	-	-	14 240	70 370	-	439	3 041	949
	317	6 454	19 037	82 235	180	830	10 676	7 455

Taux de change-

Le Groupe Elecno utilise des instruments de couverture de taux de change, principalement pour mitiger l'effet négatif possible que les variations des taux de change pourraient entraîner dans les flux de caisse futurs correspondant à deux types de transactions :

- Paiements correspondant à des contrats de travaux et fourniture exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.
- Recouvrements correspondant à des contrats de travaux exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la valeur nominale totale objet de couverture de taux de change est la suivante :

Monnaies	31.12.2021	31.12.2020
Milliers de dollars américains (*)	119 372	7 961
Milliers de pesos chiliens (*)	37 299 800	64 810 643
Milliers d'euros (*)	17 123	-

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2021 :

- 8 347 milliers d'euros correspondent à des assurances de vente de dollars américains contre des pour couvrir les flux à venir dans cette devise.
- 38 803 milliers d'euros correspondaient à des achats de pesos chiliens contre des dollars américaines pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens.
- 85 072 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des dollars australiens pour couvrir les recouvrements futurs fixes dans cette devise,
- 17 123 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des dollars australiens pour couvrir les recouvrements futurs fixes dans cette devise,

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2020 :

- 6 558 milliers d'euros correspondent à des assurances de ventes de dollars américains pour couvrir des flux futurs de paiements aux fournisseurs en dollars,
- 72 655 milliers d'euros correspondent à des achats de pesos chiliens contre des dollars américaines pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens.

Le montant de la contrepartie en euros de la valeur nominale objet de couverture de taux de change au 31 décembre 2021 s'élève à environ 149 346 milliers d'euros (environ 79 213 milliers d'euros en 2020).

Il est prévu que l'échéance de ces assurances de change coïncide avec le flux programmé des paiements et des recouvrements qu'elles couvrent, le risque de variations des flux de trésorerie attendus étant faible.

Le détail des échéances des nominaux objet de couverture des instruments financiers dérivés du taux de change au 31 décembre 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2021					Total
	2022	2023	2024	2025	2026 et années suivantes	
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD (*)	9.462	-	-	-	-	9.462
Achat d'USD (*)	109.910	-	-	-	-	109.910
Achat de pesos chiliens (*)	37.299.800	-	-	-	-	37.299.800
Achat d'euros (*)	17.123	-	-	-	-	17.123

(*) Données exprimées en milliers dans la devise correspondante.

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2020					Total
	2021	2022	2023	2024	2025 et années suivantes	
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD (*)	7.961	-	-	-	-	7.961
Achat de pesos chiliens (*)	40.710.643	24.100.000	-	-	-	64.810.643

(*) Données exprimées en milliers dans la devise correspondante.

Taux d'intérêt-

Le Groupe ElecNOR réalise des opérations de couverture de taux d'intérêt conformément à sa politique de gestion de risques. Ces opérations ont pour objet de mitiger l'effet que la variation des taux d'intérêt peut avoir sur les flux de caisse futurs de certains crédits et prêts à long terme référencés à taux d'intérêt variable, associés au financement corporatif de la Société mère et aux

financements des projets. Aux 31 décembre 2021 et 2020, la valeur nominale totale des passifs objets de couverture de taux d'intérêt est, respectivement, de 255 387 milliers d'euros et 267 847 milliers d'euros.

L'échéance des nominaux des divers instruments financiers dérivés des taux d'intérêt décrits antérieurement est la suivante :

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2021					Total
	2022	2023	2024	2025	2026 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	29.705	39.868	163.552	1.886	22.262	255.387

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2020					Total
	2021	2022	2023	2024	2025 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	34.036	29.158	39.390	162.893	2.370	267.847

En ce qui concerne les couvertures de taux de change et de taux d'intérêt, il ne s'est produit dans les exercices 2021 et 2020 aucune circonstance qui oblige à modifier la politique de comptabilité de couvertures, lors de la comptabilisation des dérivés, initialement adoptée. Au cours des exercices 2021 et 2020, le Groupe ElecNOR n'a pas conservé de produits dérivés ne respectant pas les conditions permettant de les considérer comme couverture comptable.

Prix de l'énergie-

Le Groupe ElecNOR utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de variations dans le prix du marché à un jour espagnol en fonction de ses prévisions, étant donné sa grande influence sur le résultat du Groupe. Dans le cadre de ces opérations, le Groupe signe des contrats de swaps pour garantir un prix fixe de l'énergie pour un certain nombre de mégawatts-heure (Mwh), liquidés mois par mois, dans le respect des conditions nécessaires à être considérés en tant que couverture comptable. Le détail des instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe et qui demeurent en vigueur au 31 décembre 2021

et 2020, ainsi que leurs caractéristiques principales, figurent ci-dessous :

Exercice 2021

Échéance	Nominal (MWh)	Juste valeur Actif / (Passif)
2022	661.719	(70.370)
2023	254.040	(11.433)
2024	78.840	(2.227)
2025	78.840	(1.085)
2026	78.840	(425)
2027 et plus	315.360	930
		(84.610)

Exercice 2020

Échéance	Nominal (MWh)	Juste valeur Actif / (Passif)
2021	600.092	(3.127)
2022	254.040	(602)
2023	78.840	(201)
2024	78.840	(88)
2025	78.840	18
2026 et plus	473.040	489
		(3.511)

Pendant l'exercice 2021, le prix de l'énergie a connu de fortes hausses, au-delà de 350 €/Mwh. En conséquence, les contrats signés antérieurement, à des prix beaucoup plus bas, ont entraîné l'enregistrement de passifs significatifs. Suite à cela, le Groupe a enregistré dans la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2021 ci-joint un montant de 43 070 milliers d'euros de moins-perçu au titre des dérivés liquidés pendant l'exercice, ceux-ci étant considérés comme des instruments de couverture (contre 8 132 milliers d'euros lors de l'exercice 2020).

Évaluation-

La valeur de marché des différents instruments financiers est calculée selon les procédures suivantes :

- La valeur de marché des dérivés cotés sur un marché organisé est leur cours à la clôture de l'exercice.
- Pour l'évaluation des dérivés non négociables sur des marchés organisés, le Groupe Elec nor utilise des

hypothèses basées sur les conditions de marché à la date de clôture de l'exercice. Plus concrètement,

- la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée via l'actualisation au taux d'intérêt de marché de la différence de taux du swap ;
- la valeur de marché des contrats de taux de change à terme est déterminée en déduisant les flux à terme estimés via l'utilisation des taux de change à terme existants à la clôture de l'exercice ;
- la juste valeur des contrats d'achat d'éléments non financiers auxquels l'IFRS 9 est applicable est calculée à partir de la meilleure estimation des courbes de prix à terme pour lesdits éléments non financiers existant à la date de clôture des comptes annuels consolidés, en utilisant dans la mesure du possible les prix établis sur les marchés à terme.

■ 18. PROVISIONS

Le détail de la rubrique « Provisions pour risques et charges », ainsi que sa classification entre courante et non courante aux 31 décembre 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021		2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Litiges et responsabilités	20 141	35 122	18 926	27 641
Démantèlement	11 683	441	11 976	377
Autres	22 281	46 540	22 423	48 737
Total	54 105	82 103	53 325	76 755

Le mouvement et la composition des rubriques « Provisions pour risques et charges » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2021 et 2020 sont les suivants :

Milliers d'euros	Litiges et responsabilités	Démantèlement	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2019	38 042	10 164	62 601	110 807
Dotations en charge des résultats (Note 23)	14 722	3 866	24 249	42 837
Reclassement	8 226	-	-	8 226
Écarts de conversion	(3 069)	(1 509)	(998)	(5 576)
Application	-	-	(12 256)	(12 256)
Reprises (Note 23)	(11 354)	(168)	(2 436)	(13 958)
Solde au 31 décembre 2020	46 567	12 353	71 160	130 080
Dotations en charge des résultats (Note 23)	12 959	1 131	22 355	36 445
Écarts de conversion	727	500	(639)	588
Application	(312)	(34)	(12 468)	(12 814)
Variation dans le périmètre	-	-	93	93
Reprises (Note 23)	(4 678)	(1 826)	(11 680)	(18 184)
Solde au 31 décembre 2021	55 263	12 124	68 821	136 208

Le Groupe procède à une estimation de la valeur des passifs générés pour litiges et similaires. À l'exception de certains éléments du passif dans lesquels le Groupe peut estimer que la sortie des flux se produira à court terme, le Groupe ne peut pas estimer de façon fiable le moment exact de la sortie des flux et, par conséquent, n'inclut pas l'effet de la mise à jour dans ces passifs.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à de nombreuses réclamations et litiges. La rubrique « Provisions pour litiges et responsabilités » du tableau précédent présente la meilleure estimation du Groupe sur les éventuelles pénalisations et autres éventualités relatives à l'exécution des différents projets mis en œuvre principalement à l'étranger. Les Administrateurs ont estimé que la provision dotée couvre raisonnablement les futurs déboursements probables qui auront lieu, dérivés de faits passés.

En date du 31 mai 2017, la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC) a notifié à la Société mère et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires. Le Conseil de la CNMC a émis le 14 mars 2019 une décision établissant la réduction de la sanction prévue dans la proposition de décision du 31 août 2018 à

20,4 millions d'euros. La société a interjeté au mois de mai 2019 un appel qui a été admis en vue de son traitement, et le 16 juillet 2019, l'Audiencia Nacional, tribunal de compétence nationale, a prononcé la suspension de l'exécution de la décision de la CNMC du 14 mars 2019, à condition de présenter des garanties, et plus précisément des garanties bancaires.

Le 26 septembre 2019, la Société mère a reçu une citation à comparaître de la part de l'Audiencia Nacional, l'invitant à engager son action, le mémoire en demande correspondant ayant ainsi été présenté en bonne et due forme le 11 novembre 2019.

Au vu de ces faits et d'après les évaluations des conseillers juridiques de la Société mère, bien que considérant qu'il existe encore des arguments solides pour contester l'inspection réalisée par la CNMC, suite aux récents événements dans le cadre d'autres recours contre cette décision, ainsi qu'au déroulement d'autres procédures de l'Audiencia Nacional au cours de ces 12 derniers mois, soldées par le rejet des arguments présentés par les parties et de la confirmation de la décision de la CNMC, le Groupe a procédé à comptabiliser en 2019 une provision pour couvrir ce risque à hauteur de 20,4 millions d'euros, après avoir estimé que les probabilités qu'il soit fait droit au recours sont inférieures à 50 %. Étant donné l'absence de changements au cours du présent exercice, cette

provision est maintenue au 31 décembre 2021 dans la catégorie « Autres ».

La catégorie « Autres » inclut les provisions pour marges négatives de travaux pour un valeur totale de 28 713 milliers d'euros (contre 23 673 milliers d'euros au 31 décembre 2020), les plus significatives étant celles enregistrées lors de l'exercice 2019 pour le projet « Mataquito Transmisora de Energía » développé au Chili pour une valeur de 9 249 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 11 487 milliers d'euros en 2020) et celle enregistrée lors de l'exercice 2021 en lien avec le projet Newcastle CityFibre développé en Grande Bretagne pour une valeur de 7 717 milliers d'euros.

En outre, au 31 décembre 2021, Autres provisions inclut un montant de 7 483 milliers d'euros (contre 13 714 milliers d'euros au 31 décembre 2020) en lien avec des garanties constituées face à différents organismes publics nécessaires pour le traitement administratif des demandes d'accès et connexion ou transport et pour garantir la fin des installations engagées dans le cadre de projets de construction de parcs éoliens en cours d'exécution par le Groupe, provisionnées face à l'éventualité d'une exécution par l'administration dans le cas où le projet ne serait pas réalisé. Pendant l'exercice 2021, un montant de 7 470 milliers d'euros a été récupéré en lien avec ces garanties, la viabilité des projets ayant été établie au fil de leur développement ou suite à l'interruption d'autres projets pour des motifs dont le Groupe ne peut être tenu responsable.

Les reprises de l'exercice 2021 et 2020 correspondent aux pénalisations et autres éventualités concernant l'exécution des différents projets conclus au cours de l'exercice 2021 et 2020, respectivement, et qui se sont terminés de manière favorable pour le Groupe.

Les provisions pour démantèlement au 31 décembre 2021 et 2020 correspondent à la provision pour le parc éolien que le Groupe possède au Canada et celle des parcs au Brésil. Ces provisions sont calculées en estimant la valeur de l'obligation pour démantèlement lors de l'année prévue pour le démontage (à la fin de la durée de vie des actifs) d'après les devis reçus de fournisseurs externes et avec l'approbation des techniciens du Groupe. Ces montants sont déduits au taux d'escompte de marché (2,73 % dans le cas du parc éolien du Canada et 4,01 % dans le cas des parcs éoliens du Brésil) et constatés dans les immobilisations des parcs sous forme de valeur plus

élevée des actifs et ils sont amortis sur la période menant à leur démantèlement. Lors de l'exercice 2021, le taux d'escompte des parcs éoliens du Brésil a été actualisé, passant ainsi de 2,15 % en 2020 à 4,01 % en 2021, en raison de la hausse du Certificat de dépôt interbancaire (CDI) et l'Indice des prix à la consommation harmonisé du Brésil (IPCA).

■ 19. ACOMPTES CLIENTS

Les avances de clients correspondent essentiellement aux montants versés en acompte par les clients avant le début de l'exécution des contrats respectifs. Ces avances sont déduites de la facturation au cours du développement de ces contrats.

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 reflète un acompte reçu par ElecNOR Servicios y Proyectos, S.A.U. en lien avec des travaux qu'elle va exécuter avec un autre partenaire (80 % ElecNOR - 20 % l'autre partenaire) à l'étranger pour une valeur de 58 096 milliers d'euros. Le Groupe a reçu 100 % de cet acompte en 2020, soit 72 620 milliers d'euros, celui-ci ayant présenté toutes les garanties (les siennes et celles de l'autre partie) et le Groupe prévoit de remettre sa part à l'autre partenaire pendant l'exercice 2022, une fois les garanties correspondantes présentées, la dette étant enregistrées comme Autres passifs courants (au 31 décembre 2020, il était estimé que les travaux seraient exécutés à 50 %, le Groupe ayant donc enregistré comme Acompte clients et comme Autres passifs courants 50 % du montant encaissé).

■ 20. ACTIFS ET PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le mouvement et la composition des rubriques « Actifs pour impôts différés » et « Passifs pour impôts différés » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2021 et 2020 sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2019	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion
Impôts différés actifs :					
Évaluation des instruments financiers Dérivés (Note 17)	5 626	1 365	-	(2 096)	(170)
Immobilisations corporelles / incorporelles	5 350	(247)	819	-	-
Crédits fiscaux	30 811	(2 679)	(3 551)	-	(694)
Déductions et allègements en attente d'application	3 896	677	(1 043)	-	(9)
Pertes succursales extérieur	(18)	-	-	-	-
Provisions non déductibles (note 18)	49 554	(3 123)	(8 382)	-	(3 713)
Autres impôts différés actifs	8 208	27	(240)	-	187
	103 427	(3 980)	(12 397)	(2 096)	(4 399)

Impôts différés passifs :					
Immobilisations corporelles / incorporelles	11 058	5 523	(431)	-	(1 577)
Fonds de commerce	839	251	(497)	-	-
Instruments financiers dérivés (Note 17)	103	343	74	(21)	-
Autres impôts différés passifs	8 606	(585)	2 730	-	(35)
	20 606	5 532	1 876	(21)	(1 612)

	31 décembre 2020	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	31 décembre 2021
Impôts différés actifs :						
Évaluation des instruments financiers Dérivés (Note 17)	4 725	(295)	(760)	19 815	-	23 485
Immobilisations corporelles / incorporelles	5 922	(220)	(197)	-	-	5 505
Crédits fiscaux	23 887	1 422	(7 213)	-	144	18 240
Déductions et allègements en attente d'application	3 521	157	(98)	-	4	3 584
Pertes succursales extérieur	(18)	141	(94)	-	-	29
Provisions non déductibles (note 18)	34 336	1 968	(2 308)	-	(365)	33 631
Autres impôts différés actifs	8 182	(3 173)	828	-	(898)	4 939
	80 555	-	(9 842)	19 815	(1 115)	89 413

Impôts différés passifs :						
Immobilisations corporelles / incorporelles	14 573	79	(1 022)	-	481	14 111
Fonds de commerce	593	-	(593)	-	-	-
Instruments financiers dérivés (Note 17)	499	46	-	1 768	4	2 317
Autres impôts différés passifs	10 716	(125)	531	-	(21)	11 101
	26 381	-	(1 084)	1 768	464	27 529

Les actifs et passifs pour impôts différés dont le délai de réalisation ou reprise est inférieur à 12 mois sont peu significatifs, hormis en ce qui concerne l'actif pour impôts différés relatif à l'évaluation des instruments financiers dérivés, la reprise d'un montant d'environ 17 592 milliers d'euros étant attendue au cours des 12 prochains mois.

Les chapitres « Impôts différés actifs - Immobilisations corporelles/incorporelles » et « Impôts différés passifs - Immobilisations corporelles/incorporelles » du tableau précédent incluent principalement les différences temporaires dues aux écarts entre la valeur comptable

et la valeur fiscale des différents éléments des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les différences temporaires dérivées des écarts entre l'amortissement comptable et fiscal de ces éléments de l'actif non courant.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Crédits fiscaux » et « Impôts différés actifs – Déductions et allègements en attente d'application » du tableau précédent incluent respectivement les crédits fiscaux pour bases imposables négatives et pour déductions en attente de compensation par diverses sociétés dépendantes du Groupe, qui ont été activés car les Administrateurs de la Société mère ont considéré qu'ils seront récupérables

moyennant les produits prévus qui en seront tirés dans les prochains exercices.

Le chapitre « Impôts différés actifs – Provisions non déductibles » du tableau précédent comprend principalement l'impact fiscal des ajustements sur le résultat comptable en conséquence des diverses provisions qui n'ont pas été considérées déductibles au moment de leur enregistrement comptable (Notes 14.a et 18).

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les crédits fiscaux pour bases imposables négatives activées ainsi que le total des actifs et passifs pour impôts différés par des entités/sous-groupes sont indiqués ci-après :

Milliers d'euros	2021		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	-	14 146	4 782
Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.	12 054	18 877	721
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	2 482	3 533	-
Sous-groupe Enerfín	2 411	34 622	15 757
Audeca, S.L.U.	-	91	2 116
Elecnor do Brasil, Ltda	-	7 498	-
Elecnor Chile, S.A.	-	3 934	-
Elecnor, Inc.	920	2 181	-
Autres	373	4 531	4 153
Total	18 240	89 413	27 529

Milliers d'euros	2020		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	13 673	37 968	6 455
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	2 389	3 465	74
Sous-groupe Enerfín	3 140	18 777	16 732
Audeca, S.L.U.	-	122	2 516
Elecnor do Brasil, Ltda	-	8 854	-
Elecnor Chile, S.A.	-	4 804	-
Elecnor, Inc.	3 946	3 946	-
Autres	739	2 619	604
Total	23 887	80 555	26 381

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les détails des bases imposables négatives non activées des entités/groupes fiscaux les plus importants ainsi que leur date de validité sont (en milliers d'euros) :

2021	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	4 302	à échéance indéterminée
Deimos Engineering and Systems, S.L.U.	2 548	à échéance indéterminée
Enerfín Enervento, S.L.U.	4 003	à échéance indéterminée
Elecnor Perú, S.A.C.	19 062	à échéance indéterminée
Enervento Exterior, S.L.U.	2 155	à échéance indéterminée
Elecnor Energie Und	1 707	à échéance indéterminée
Elecnor South Africa, Ltd	2 264	à échéance indéterminée
Dunor Energia, SAPI de Cv	14 033	à échéance indéterminée
	50 074	

2020	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	4 430	à échéance indéterminée
Deimos Engineering and Systems, S.L.U.	2 744	à échéance indéterminée
Eolicas Páramo de Poza, S.A.	3 111	à échéance indéterminée
Enerfín Enervento, S.L.U.	4 003	à échéance indéterminée
Montelecno, S.A.	7 910	2021
Enervento Exterior, S.L.U.	2 155	à échéance indéterminée
IQA Operations Group, Ltd	2 320	à échéance indéterminée
Elecnor South Africa, Ltd	2 266	à échéance indéterminée
Dunor Energia, SAPI de Cv	17 258	à échéance indéterminée
	46 197	

Les bases imposables négatives en attente de compensation et les crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application décrits antérieurement ont été générés par diverses sociétés appartenant au Groupe Elecnor et leur future récupération

est conditionnée à l'obtention de bases imposables positives suffisantes par les sociétés qui les ont générés.

Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois, de l'avis des Administrateurs de la Société mère, la possibilité que se matérialisent ces passifs contingents dans les sociétés du Groupe lors de futures inspections est peu probable et, quoi qu'il en soit, la dette tributaire qui pourrait en dériver n'affecterait pas significativement les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor.

■ 21. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les exercices suivants de la Société mère sont en attente d'un contrôle de la part des autorités fiscales en relation avec les principaux impôts qui leur sont applicables :

Impôt	Exercices soumis à inspection
Impôt sur les sociétés (*)	2017-2020
Taxe sur la valeur ajoutée	2017-2021
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2017-2021
Sécurité sociale	2017-2021
Revenus des capitaux mobiliers	2017-2021
Non-résidents	2017-2021

(*) Le délai de présentation de l'impôt sur les sociétés est de 25 jours calendriers à compter des six mois postérieurs à la conclusion de la période d'imposition, raison pour laquelle l'impôt sur les sociétés correspondant à l'exercice 2021 ne sera pas le cas échéant soumis à inspection avant le lundi 25 juillet 2022.

Le 10 février 2021, la Société mère, suite à sa demande du 28 décembre 2020, a reçu la communication du Bureau des impôts, l'informant de son passage au régime de consolidation fiscale à compter du 1er janvier 2021 avec les sociétés suivantes : Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U., Area 3 Equipamiento Diseño e Interiorismo, S.L.U., Jomar Seguridad, S.L.U., Ehis Construcciones y Obras, S.A.U., Elecnor Seguridad, S.L.U., Audeca, S.L.U., Deimos Engineering and Systems, S.L.U., Deimos Space, S.L.U., Aerogeneradores del Sur, S.A., Enerfín Enervento Exterior, S.L.U., Enerfín Enervento, S.L.U., Enerfín Sociedad de Energía, S.L.U., Galicia Vento, S.L.U., Parque Eólico Cofrentes, S.L.U., Parque Eólico de Malpica, S.A., Parque Eólico Cernégula, S.L.U., Enerfín Renovables, S.L.U., Enerfín Renovables II, S.L.U., Enerfín Renovables IV, S.L.U., Enerfín Renovables V, S.L.U., Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., Elecrod Servicios, S.A.U., Internacional de Desarrollo Energético, S.A.U., Stonewood Desarrollos, S.L.U., Eresma Solar, S.L.U., Parque Eólico Montañas, S.L.U., Enerfín

Renovables VI, S.L., Enerfín Renovables VII, S.L., Enerfín Renovables VIII, S.L., et Enerfín Renovables IX, S.L.

Les inspections menées par la Délégation centrale des grands contribuables du Bureau des impôts sur la Société mère, dont l'ouverture s'est produite au moyen d'une notification datée du 1er juillet 2016, s'étaient terminées au cours de l'exercice 2018 et englobaient tous les impôts applicables à la Société mère pour la période 2012-2014, sauf en ce qui concerne l'impôt sur les Sociétés, lequel portait sur la période 2011-2013.

Les inspections indiquées précédemment ont pris fin durant l'exercice 2018 suite à la signature en non-conformité de rapports d'inspection dont les accords de liquidation représentent une obligation de paiement pour un montant total de 14 208 milliers d'euros.

En date du 28 décembre 2018, la Société mère a introduit à l'encontre des accords de liquidation découlant des rapports signés en non-conformité des réclamations économique-administratives devant le Tribunal económico-administratif central, ayant motivé une demande de suspension le temps de la procédure.

Le 23 novembre 2020, la notification de la mise à disposition des dossiers a été transmises à la Société, ainsi que le délai de présentation des allégations, celles-ci ayant été présentées le 17 décembre 2020 et rejetées pendant l'exercice 2021.

Face à cette situation, les administrateurs de la Société mère, en collaboration avec leurs conseillers fiscaux, bien que considérant qu'il existe des arguments de poids pour soutenir le positionnement de la Société mère, ont décidé lors de l'exercice 2019 de doter une provision à hauteur des sommes réclamées dans les accords de liquidation visés relatifs aux divergences dans l'interprétation en matière d'opérations liées, pour une valeur de 7 559 milliers d'euros, ceux-ci ayant considéré que pendant l'exercice 2019 la voie de la rétroaction d'inspection était écartée, et donc qu'il existait une plus grande probabilité que les organes de révision valident le point de vue de l'administration fiscale, ainsi qu'en raison de l'impact sur le reste des années ouvertes à inspection au vu de la possibilité que l'administration conserve le même critère pour les exercices ouverts à inspection.

En plus de ce qui a été exposé précédemment, le 29 octobre 2019, la Société dominante a reçu une communication sur le lancement d'inspections relatives aux impôts et exercices suivants :

- Impôt sur les sociétés des exercices 2014 à 2016,
- Taxe sur la valeur ajoutée des périodes d'imposition du 09/2015 au 12/2016,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du travail personnel et des activités professionnelles des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital mobilier des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital immobilier des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016, et
- Retenues à la source au titre de l'imposition des non-résidents des périodes d'imposition allant du 09/2015 au 12/2016.

Les inspections indiquées précédemment ont pris fin lors de l'exercice 2021, avec la signature en conformité des rapports d'inspection qui ont représenté un paiement total de 5 691 milliers d'euros, dont la charge a été inscrite principalement comme « Autres ajustements » dans le tableau suivant.

Toutefois, le droit de l'Administration de vérifier ou d'examiner les assiettes fiscales négatives compensées ou en attente de compensation, les abattements pour double imposition et les abattements pour promouvoir la réalisation de certaines activités, appliqués ou en attente d'application, se prescrivent par 10 ans à compter du lendemain du jour où le délai imparti prend fin pour présenter la liquidation ou l'autoliquidation correspondant à la période d'imposition durant laquelle le droit à leur compensation ou application a été généré. Une fois ce délai écoulé, le Groupe devra apporter la preuve des assiettes imposables négatives ou des abattements au moyen de la présentation de la liquidation ou autoliquidation et de la comptabilité, en accréditant qu'elles ont été déposées dans ledit délai au Registre du commerce.

Le tableau suivant établit la détermination de la charge générée par l'impôt sur les gains dans les bénéfices 2021 et 2020, à savoir :

Milliers d'euros	2021	2020
Résultat consolidé avant impôts	142 048	125 932
Charges non déductibles	7 982	13 509
Produits non imposables (**)	(4 218)	(7 039)
Ajustement pour dividendes (***)	6 259	-
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de mise en équivalence (Note 12)	(22 752)	(16 639)
Autres	(4 172)	2 140
Réserve capitalisation	-	84
Crédits fiscaux appliqués	(9 176)	(9 878)
Bases imposables négatives non activées (***)	17 520	18 864
Résultat comptable ajusté	133 491	126 973
Impôt brut calculé au taux d'imposition en vigueur dans chaque pays (*)	42 101	42 659
Déductions du montant pour stimulants fiscaux et autres	(516)	(545)
Régularisation de la charge pour Impôt sur les Sociétés de l'exercice antérieur	1 606	(638)
Autres ajustements	5 252	1 674
Charge produite par les Impôts sur les bénéficiaires	48 443	43 150

(*) Les différentes succursales et sociétés étrangères dépendantes consolidées par la méthode de l'intégration globale calculent la charge pour l'impôt sur les Sociétés, ainsi que les montants résultant des différents impôts qui lui sont applicables, conformément à leurs législations correspondantes et aux taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

(**) Les produits non imposables correspondant aux exercices 2020 incluent principalement les ajustements sur le résultat comptable en raison des produits obtenus des ventes de participations financières exonérées d'impôts.

(***) Correspond en 2021 principalement aux sociétés Dunor Energía S.A.P.I. de C.V. pour une valeur de 2 millions d'euros, Acciona Infraestructuras - Elecnor Hospital David, S.A. pour une valeur de 2,5 millions d'euros, Enerfín Energy Company of Canada pour une valeur de 1,8 millions d'euros et Eledepa pour une valeur de 5,3 millions d'euros (Dunor Energía S.A.P.I. de C.V. pour une valeur de 6,8 millions d'euros et Enerfín Sociedad de Energía pour une valeur de 2 millions d'euros).

(****) Le 31 décembre 2020, la loi 11/2020, du 30 décembre sur les budgets généraux de l'État pour l'année 2021 (LPGE) a été édictée, introduisant entre autres certaines modifications de la loi sur l'impôt sur les sociétés (LIS) en Espagne. La principale modification de la LIS concerne l'élimination de l'exonération totale de l'imposition des dividendes et plus-values, à hauteur de 95 %.

Les principales composantes de la charge générée par l'impôt sur les bénéfices dans les exercices 2021 et 2020 sont :

Milliers d'euros	2021	2020
Impôt courant		
de l'exercice	32 266	27 841
Ajustements des exercices antérieurs	1 606	(638)
Autres ajustements	5 813	1 674
Impôt différé		
Montant de la charge (produit) pour impôts différés relative à la naissance et la reprise de différences temporaires	8 758	14 273
Charge produite par les Impôts sur les bénéficiaires	48 443	43 150

■ 22. GARANTIES ENGAGÉES VIS-À-VIS DE TIERS ET CONTINGENCES

Garanties engagées vis-à-vis de tiers-

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le risque pour sûretés remises et cautions de soumission, de bonne exécution ou de garantie de travaux était ventilé tel que suit :

Milliers d'euros	2021	2020
D'exécution de travaux	1 058 003	970 990
D'avances de contrats :		
En vigueur	525 098	354 133
En attente d'annulation	824	-
En garantie de travaux	190 383	237 153
De licitation de travaux	49 124	65 488
Autres	29 414	22 446
Total	1 852 846	1 650 210

Au 31 décembre 2021 ElecNOR Servicios y Proyectos, S.A.U. a accordé des sûretés au client Mataquito Transmisora de Energía, S.A. au Chili pour une valeur de 65 millions d'euros dans le cadre du Contrat spécial d'ingénierie, fourniture, permis, servitudes et construction de nouvelles lignes de transmission et sous-stations selon la modalité des livraisons partielles. De même, ElecNOR Servicios y Proyectos, S.A.U. a accordé des sûretés au client Casablanca Transmisora de Energía (Chili) pour une valeur de 28 millions d'euros dans le cadre du Contrat spécial d'ingénierie, fourniture, permis, servitudes et construction de nouvelles lignes de transmission et sous-stations selon la modalité des livraisons partielles. Par ailleurs, elle a accordé des sûretés au client Parque Eólico Toabré, S.A. pour une valeur de 24 millions d'euros en 2021 dans le cadre du Contrat de fourniture d'équipements, construction et mise en marche du parc éolien Toabré de 66MW (ElecNOR, S.A. en 2020 pour 26 millions d'euros).

En outre, lors de l'exercice 2021, les sûretés les plus significatives ont été accordées au client AB Lietuvos Gelezinkeliu dans le cadre du projet de Lituanie « Electrification of the railway section Vilnius-Klaipėda (Draugystės st.) » pour une valeur de 84 millions d'euros, au client New England Solar Farm pour une valeur de 74 millions d'euros en vue du développement d'un parc photovoltaïque en Australie et pour le client NSW electricity networks operation PTY LTD pour une valeur de 28 millions d'euros dans le cadre du projet de lignes de transmission Energy Connect en Australie. Et en lien avec l'activité de points de raccordement de l'activité éolienne au fil de l'exercice, des sûretés ont été émises pour une valeur de 58 millions d'euros.

Le montant restant des garanties au 31 décembre 2021 et 2020 est formé par de nombreuses garanties d'un montant peu significatif individuellement.

Les Administrateurs de la Société mère estiment que les passifs que pourraient générer les sûretés accordées, le cas échéant, ne représenteraient pas des pertes significatives dans les états financiers consolidés ci-joints.

Contingences-

Le 17 janvier 2020, le tribunal central d'instruction n° 5 a rendu une ordonnance décrétant l'ouverture du procès concernant un ancien employé du Groupe et la société Deimos Space, S.L., au motif supposé de sa responsabilité pénale en tant que personne morale pour de possibles délits de corruption dans les transactions commerciales internationales et blanchiment de capitaux, une caution

de 1 460 milliers d'euros lui étant exigée à titre de responsabilité civile, ainsi que des cautions supplémentaires de 10 240 milliers d'euros et 2 625 milliers d'euros, pour faire face à de possibles responsabilités financières et confiscations.

Le Groupe a présenté les actions qu'il détient dans le Groupe Deimos pour couvrir la caution précédente.

Le Groupe désapprouve totalement ladite décision judiciaire et il exerce ses droits dans le cadre de la procédure, en faisant appel de la caution prononcée et en demandant son acquittement, tout comme l'ancien employé du Groupe via ses propres avocats, et le Groupe considère qu'il n'existe dans ladite procédure aucun élément de preuve laissant prévoir avec un degré de certitude suffisamment important, au-delà de tout doute raisonnable, la condamnation de la société Deimos Space, S.L. ni de son ancien employé. En conséquence, les administrateurs de la Société mère, tel qu'exposé dans le mémoire en défense présenté, considèrent que le résultat probable du procès sera l'acquittement, et donc l'absence d'exigence en matière de responsabilité pénale et civile.

Sur cette base, les administrateurs de la société mère n'estiment pas que ce fait puisse causer un quelconque impact sur la valeur récupérable des actifs nets apportée par le Groupe Deimos, pour une valeur d'environ 12 millions d'euros.

■ 23. PRODUITS ET CHARGES

Montant net du chiffre d'affaires-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Contrats de construction et de prestation de services	2 955 828	2 310 720
Vente d'énergie	166 593	145 232
Total	3 122 421	2 455 952

La ventilation du chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux exercices 2021 et 2020, tant par zones géographiques que par activités, figurent ci-dessous :

Milliers d'euros	2021	2020
Par zone géographique		
National	1 422 918	1 238 600
Extérieur	1 699 503	1 217 352
Total	3 122 421	2 455 952
Par activités		
Électricité	1 260 553	982 949
Génération d'énergie (*)	685 292	470 708
Télécommunications et spatiale	267 522	233 301
Construction, environnement et eau	298 202	237 677
Maintenance	194 514	170 770
Installations	209 434	213 434
Oil & Gas	141 279	92 572
Chemins de fer	65 625	54 541
Total	3 122 421	2 455 952

(*) Sont incluses les ventes d'énergie pour la construction et la prestation de services, et pour la production de l'énergie par le segment Concessions.

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients-

Le mouvement des actifs et passifs dans le cadre de contrats avec des clients pendant les exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020	338 880	430 974
Produits reconnus	2 955 828	-
Facturation	-	2 897 479
Reclassés comme produits	(2 896 024)	(2 896 024)
Écarts de conversion	937	(1 455)
Au 31 décembre 2021	399 621	411 529

Milliers d'euros	Actifs	Passifs
Au 1er janvier 2020	306 129	357 009
Produits reconnus	2 310 720	-
Facturation	-	2 335 560
Reclassés comme produits	(2 268 378)	(2 268 378)
Écarts de conversion	(9 591)	6 783
Au 31 décembre 2020	338 880	430 974

Pendant les exercices 2021 et 2020, aucune modification de contrat significative ne s'est produite, y compris celles concernées par un différend relatif à leur champ d'application et/ou leur prix.

Pendant les exercices 2021 et 2020, il n'y a eu aucun produit significatif issu d'obligations de performance satisfaites lors de périodes précédentes.

Compte tenu de la nature des contrats du Groupe ElecNOR, les acomptes sont reçus à des dates proches de l'exécution des jalons auxquels ils sont associés. La quasi-totalité du solde du passif pour contrats à la fin de chaque exercice est donc inscrite dans les produits l'année suivante.

Approvisionnement-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 087 306	811 516
Travaux réalisés par d'autres entreprises	490 478	424 255
Variation des stocks commerciaux, de matières premières et autres stocks	4 835	2 464
Total	1 582 619	1 238 235

Autres charges d'exploitation-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Location	100 926	68 790
Réparation et conservation	29 295	27 658
Services professionnels indépendants	120 453	89 293
Transports	14 625	7 365
Primes d'assurance	12 011	11 531
Services bancaires	10 992	11 772
Publicité et informations publicitaires	1 210	1 090
Fournitures	47 708	34 975
Impôts et contributions	31 560	24 492
Autres charges	84 492	64 276
Total	453 272	341 242

Charges de personnel-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Traitements et salaires	659 734	531 650
Indemnités	5 954	5 076
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	139 197	120 641
Autres charges sociales	63 396	51 204
Total	868 281	708 571

Au 31 décembre 2021 la rubrique « Autres passifs courants » inclut un montant d'environ 38 millions d'euros correspondant à des rémunérations en attente de paiement (29 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Amortissements et provisions-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Dotations pour amortissements d'immobilisations corporelles (Note 10)	67 187	55 912
Dotations pour amortissements d'actifs incorporels (Note 9)	6 155	5 064
Variation des provisions pour risques et charges sans démantèlement (Nota 18)	18 956	28 879
Dotations pour amortissements d'actifs titre du droit d'utilisation au (Nota 11)	15 871	11 120
Variation des dépréciations des comptes à recouvrer (Notes 13.b et 14)	1 891	14 291
Autres (Note 18)	(16 974)	(16 026)
Total	93 086	99 240

La rubrique « Autres » aux 31 décembre 2021 et 2020 correspond principalement aux applications des provisions que le Groupe enregistre dans cette rubrique en inscrivant les charges pour les paiements provisionnés aux 31 décembre 2021 et 2020 par leur nature dans le compte de résultats consolidés ci-joint.

Produits financiers-

Les produits financiers correspondent à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux actifs financiers dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Charges financières-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2021 et 2020 est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Charges financières au coût amorti (Note 16)	39 698	25 835
Charges financières découlant des taux d'intérêt (Note)	1 994	1 852
Charges financières de passifs de location (Note 11)	4 305	3 069
Autres charges financières	4 293	5 430
Total	50 290	36 186

Les charges financières correspondent dans leur quasi-totalité à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux passifs financiers dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti.

■ 24. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Lors de l'exercice 2021 et 2020, le bilan et le compte de résultat des Unions temporaires d'entreprises et de certaines sociétés étrangères considérées comme des instruments similaires à des UTE (différents types de Joint Venture)(voir note 3 c.) auxquelles participent ElecNOR, S.A. et ses sociétés dépendantes sont intégrés en fonction de leur participation à chaque opération conjointe, conformément aux dispositions de l'IFRS 11.

En ce qui concerne ces instruments, le pourcentage de participation du Groupe, aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que le montant de travaux exécutés en 2021 et 2020 et le carnet de commandes à la clôture est incluse à l'Annexe II de ces comptes annuels consolidés.

L'apport de ces coentreprises aux différentes rubriques de l'état de situation financière consolidé et du compte de résultat consolidés ci-joints aux 31 décembre 2021 et 2020 a été le suivant :

Milliers d'euros	ACTIF		PASSIF	
	2021	2020	2021	2020
Immobilisations incorporelles	763	64	Résultat de l'exercice	(81) 363
Immobilisations corporelles	32 205	29 666	Autres passifs à long terme	14 958 14 810
Immobilisations financières	1 334	1 336	Créiteurs et dettes à court terme	126 354 129 667
Stocks	4 157	4 836		
Créances	61 996	68 579		
Investissements financiers temporaires	91	160		
Trésorerie	40 654	40 158		
Compte de régularisation	31	41		
Total	141 231	144 840	Total	141 231 144 840

Milliers d'euros	Compte de résultats	
	2021	2020
Montant net chiffre d'affaires	106 587	112 116
Approvisionnements	(72 267)	(81 183)
Produits accessoires	136	290
Charges de personnel	(10 169)	(11 041)
Services extérieurs	(14 546)	(14 882)
Impôts et contributions	(543)	(962)
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales	(918)	(1 794)
Autres charges de gestion	(319)	(514)
Dotations à l'amortissement	(1 976)	(2 578)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations	(3 881)	620
Excès de provisions	-	149
Produits financiers	159	608
Charges financières	(165)	(2 265)
Écarts de change	(1 580)	2 658
Impôts étrangers	(599)	(859)
Total	(81)	363

■ 25. CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes en attente d'exécution aux 31 décembre 2021 par ElecNOR Servicios y Proyectos, S.A.U. (par ElecNOR, S.A. en 2020), hormis les Unions temporaires d'entreprises (Note 24), détaillé par ligne d'activité, est le suivant :

Milliers d'euros	2021	2020
Par zone géographique		
National	521 461	511 726
Extérieur	944 061	1 007 279
Total	1 465 522	1 519 005
Par activités		
Électricité	797 207	809 423
Génération d'énergie	47 422	171 438
Télécommunications	189 809	123 936
Construction, environnement et eau	120 512	197 310
Maintenance	26 916	26 238
Installations	28 921	85 068
Gaz	108 979	12 915
Chemins de fer	145 756	92 677
Total	1 465 522	1 519 005

En outre, au 31 décembre 2021 le carnet des commandes en attente d'exécution par les sociétés dépendantes s'élève à 1 041 446 milliers d'euros (754 076 milliers en 2020), en rapport essentiellement avec celles réalisées pour des sociétés du secteur électrique.

26. INFORMATION SUR LE DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS DEUXIÈME DISPOSITION FINALE DE LA LOI 31/2014, DU 3 DÉCEMBRE

Les informations sur les reports de paiement accordés aux fournisseurs par les sociétés consolidées espagnoles sont les suivantes :

	2021	2020
Jours		
Délai moyen de paiement aux fournisseurs	55	59
Ratio des opérations payées	62	65
Ratio des opérations en attente de paiement	33	38
Montant en milliers d'euros		
Total des paiements effectués	1 274 417	991 441
Total des paiements en attente	397 289	254 974

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sur des paiements aux fournisseurs font référence à des créanciers commerciaux pour des dette avec les fournisseurs de biens et de services, de sorte qu'elles incluent les données relatives aux rubriques « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Dettes pour achats ou prestations de services ».

27. INFORMATIONS SUR LES EMPLOYÉS

Le nombre moyen de personnes employées durant les exercices 2021 et 2020, distribué par catégories sans inclure les coentreprises, est le suivant :

Catégories	Nombre moyen d'employés	
	2021	2020
Direction	162	170
Exécutif	1 340	1 227
Techniciens	4 335	3 524
Base	14 797	11 844
Total	20 634	16 765

Des effectifs moyens du Groupe durant 2021 et 2020, 7 929 et 6 314 employés avaient des contrats à caractère temporaire.

De plus, la distribution par sexe à la fin des exercices 2021 et 2020, détaillée par catégories, du personnel et des Administrateurs, sans inclure les coentreprises, est la suivante :

Catégories	31/12/2021		31/12/2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	13	2	13	2
Direction	141	20	145	21
Exécutif	1 110	233	1 102	231
Techniciens	2 959	1 647	2 502	1 326
Base	14 620	701	12 305	571
Total	18 843	2 603	16 067	2 151

Le nombre moyen de personnes dont le handicap est égal ou supérieur à 33%, décomposé par catégorie, est le suivant :

Catégories	2021	2020
Direction	1	-
Exécutif	5	5
Techniciens	14	8
Base	64	35
Total	84	48

28. SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

28.1. Soldes et transactions du Groupe avec des parties liées

Les conditions des transactions avec les parties liées sont équivalentes à celles établies pour les transactions faites dans des conditions de marché. Les transactions réalisées par le Groupe avec les sociétés dépendantes non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2021 et 2020 sont les suivantes :

Milliers d'euros	2021		2020	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :				
Gasoducto de Morelos, S.A.	94	723	88	813
Groupe Celeo Concesiones e Inversiones	166 042	4 111	158 767	2 121
Total	166 136	4 843	158 855	2 934

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la composition des soldes à recouvrer et à payer à ces sociétés dépendantes non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation, dérivés des opérations antérieures, est la suivante :

Milliers d'euros	2021			2020		
	Comptes à recouvrer	Dettes commerciales, sociétés associées et liées	Dettes	Comptes à recouvrer	Dettes commerciales, sociétés associées et liées	Dettes
	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Dettes	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Dettes

Par la méthode de la mise en équivalence :

Dioxipe Solar, S.L.	-	2 274	-	-	2 136	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	-	2 058	-	-	2 101	-
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	-	358	-	-	1 172	-
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.-	-	-	7 994	174	-	-
Casablanca Transmisora de Energía, S.A.	-	1 677	-	-	5 746	-
Mataquito Transmisora de Energía, S.A.	-	1 958	-	-	3 209	-
Parintins Amazonas Transmissora de Energía, S.A.	-	-	-	-	3 848	-
São João do Piauí	-	13 712	-	-	13 041	-
Celeo Concesiones	-	99	-	-	-	-
Celeo Apolo Fv S.L.	-	4	-	-	-	-
Celeo Fotovoltaico, S.A.	-	106	-	-	-	-
Celeo Redes Chile Ltda	-	4	-	-	-	-
Celeo Termosolar	-	32	-	-	-	-
Charrúa Transmisora de Energía	-	49	-	-	-	-
Energía Olmedo-Ourense F-1	-	19	-	-	-	-
Vila Do Conde Transmisor	-	18	-	-	-	-
Autres	-	29	5	-	890	2
	-	22 397	5	7 994	32 317	2

En outre, aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société conservait un compte courant à payer aux administrateurs pour un montant de 2 434 milliers d'euros et 2 415 milliers d'euros, respectivement.

28.2. Rétributions au Conseil d'Administration

a) Rétributions et autres prestations au Conseil d'Administration-

Durant l'exercice 2021, il a correspondu aux membres du Conseil d'Administration de la Société mère des rétributions d'un montant de 4 789,6 milliers d'euros à tous les titres (4 938,1 milliers d'euros dans l'exercice 2020). Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant.

La Société mère a versé un montant de 4,3 milliers d'euros, environ, à titre d'assurances vie souscrites en faveur des membres anciens et actuels du Conseil d'administration dans l'exercice 2021(13,1 milliers d'euros dans l'exercice 2020).

Par ailleurs, aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société mère n'avait pas d'obligations en matière de pensions ni de garanties avec les membres anciens ou actuels de cet organe d'Administration, ni aucun acompte ou crédit accordé.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le Conseil d'Administration de la Société mère est composé de 15 membres, respectivement, dont deux femmes pendant les deux exercices.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le montant versé par la Société mère à titre de prime d'assurance de responsabilité civile pour tous les administrateurs ou pour certains d'entre eux pour des dommages causés par des actions ou omissions dans l'exercice de leurs fonctions, n'est pas significatif.

b) Situation de conflit d'intérêt des Administrateurs-

Les membres du Conseil d'Administration de Elecno, S.A. et les personnes liées à ces derniers ne se sont trouvées dans aucune situation de conflit d'intérêt ayant dû faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions de l'article 229 du texte révisé de la Loi sur les sociétés de capitaux.

c) Transactions ne faisant pas partie des activités ordinaires ou réalisées dans des conditions de marché différentes par les administrateurs-

Au cours des exercices 2021 et 2020, les administrateurs de la Société mère n'ont réalisé, avec cette société ni avec aucune autre société du Groupe, aucune opération ne faisant pas partie des activités ordinaires ou dans des conditions autres que celles de marché.

28.3. Rémunération de l'équipe de direction

Pendant l'exercice 2021, la rémunération de l'équipe de direction du Groupe Elecno s'est élevée à 4 474 milliers d'euros (5 728 milliers d'euros pendant l'exercice 2020).

La rémunération totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle

Par ailleurs, aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société mère n'avait pas d'obligations significatives en matière de pensions ni de garanties avec l'équipe de direction, ni aucun acompte ni crédit accordé.

29. HONORAIRES POUR SERVICES PRÊTÉS PAR LES AUDITEURS AUX COMPTES

Le cabinet d'audit (KPMG Auditores, S.L.) des comptes annuels du Groupe a facturé, au cours des exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2020, les honoraires nets détaillés ci-dessous pour des services professionnels :

Milliers d'euros	2021	2020
Description		
Pour des services d'audit	274	320
Pour d'autres services de vérification comptable	100	101
Pour d'autres services	7	11
Total	381	432

Les montants indiqués incluent la totalité des honoraires concernant les services réalisés au cours des exercices 2021 et 2020, indépendamment de la date de facturation de ces services.

Les autres services de vérification comptable correspondent à la révision limitée d'états financiers intermédiaires et de procédures dont il a été convenu en relation avec le SCIIF (système espagnol de contrôle interne sur les informations financières), fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecno, S.A. au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

Les autres services correspondent à des rapports de procédure dont il a été convenu en relation avec le respect de covenants et rapports d'autres procédures dont il a été convenu, fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecno, S.A. au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

Par ailleurs, d'autres entités affiliées à KPMG International ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros	2021	2020
Description		
Pour des services d'audit	182	165
Pour d'autres services de vérification	29	15
Pour des services de conseil fiscal	9	-
Pour d'autres services	50	1 108
Total	270	1 288

Par ailleurs, d'autres cabinets d'audit ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros	2021	2020
Description		
Services d'audit	635	554
Services d'assistance fiscale	1 261	-
Autres services	772	12
Total	2 668	566

30. BÉNÉFICES PAR ACTION

Les bénéfices de base par action correspondant aux exercices 2021 et 2020 sont les suivants :

	2021	2020
Bénéfice net attribuable (milliers d'euros)	85 883	78 303
Nombre total d'actions en circulation	87 000 000	87 000 000
Moins - Actions propres (Note 15.d)	(2 320 749)	(2 320 942)
Nombre moyen d'actions en circulation	84 679 251	84 679 058
Bénéfices de base par action (euros)	1,01	0,92

Aux 31 décembre 2021 et 2020, Elecno, S.A., Société mère du Groupe Elecno, n'a pas émis d'instruments financiers ni d'autres contrats qui donnent droit à leur propriétaire de recevoir des actions ordinaires de la Société. Par conséquent, les bénéfices dilués par action coïncident avec les bénéfices de base par action.

31. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et la durabilité font partie de la culture et des valeurs fondamentales d'Elecno.

La Société maintient un engagement responsable envers la protection du milieu naturel et de l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques.

Ainsi, le déploiement des activités d'Elecno s'inscrit dans le cadre de son Système de gestion environnemental et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001 e ISO 50001, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique. Le Système de gestion environnemental permet d'établir des mécanismes de contrôle efficaces visant à minimiser les impacts les plus forts sur l'environnement des différentes activités du Groupe, comme la production de déchets, l'impact sur le cadre naturel, l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et l'impact sur la flore et la faune.

Au cours de l'exercice 2021, des audits d'AENOR de certification Multisite ont été réalisés selon les normes ISO 9001: 2015 et ISO 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecno Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail, lesquels étaient certifiés de manière individuelle auparavant.

Le Certificat pour la gestion de la qualité (RE-0096/1995) et pour la gestion environnementale (GA-2000/0294) inclut les divisions suivantes du Groupe :

- Sous-direction générale Grands réseaux
- Sous-direction générale Énergie
- Sous-direction générale Ingénierie

- Sous-direction générale Installations et Réseaux : Direction Centre et Délégations Nord ; Direction Nord-Est ; Direction Est ; Direction Sud ; Elecnor Medio Ambiente ; Elecnor Seguridad ; Área 3, Equipamiento, Diseño e Interiorismo ; Elecnor Infrastrutture S.R.L. (Italie) ; Ehis Construcciones y Obras ; Aplicaciones Técnicas de la Energía et Jomar Seguridad.

- Elecnor Chile

En outre, les certifications de gestion environnementale des filiales suivantes sont maintenues :

- Audeca
- Deimos
- Hidroambiente
- Enerfín
- Elecnor México
- Elecnor do Brasil
- Elecnor de Argentina
- IQA
- Montelecnor

Et Elecnor a renouvelé pour la sixième année consécutive le certificat AENOR Environnement CO₂ Vérifié selon la norme ISO 14064-1, attestant de la quantité d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses activités ; et elle a adapté

le Système de gestion énergétique à la nouvelle norme UNE-EN ISO 50001 de 2018, lequel a été certifié par AENOR. Dans le cadre du processus d'enregistrement de l'empreinte carbone, compensation et projet d'absorption de CO₂ établis par le ministère de la Transition écologique (MITECO), le label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) lui a été décerné par l'Office espagnol du changement climatique (OECC).

Par ailleurs, en 2018, la Stratégie de changement climatique 2030 a été conçue autour de deux objectifs principaux et trois lignes d'action, créant ainsi le cadre dans lequel toutes les actions du Groupe seront intégrées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), de s'adapter aux impacts du changement climatique et de tirer parti des opportunités qui y sont associées.

Enfin, pour la troisième année d'affilée, Elecnor a participé au classement international en matière de durabilité CDP (Carbon Disclosure Project), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique. En 2020, Elecnor est parvenue à améliorer la note de l'année précédente, en obtenant la note A- (contre B en 2019), ce qui la place à la tête de la lutte contre le changement climatique. L'inclusion d'Elecnor dans ce classement international reconnu par clients, investisseurs et actionnaires s'inscrit dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique.

■ 32. AUTRE INFORMATION

Dans cette note sont détaillés les principaux projets de l'activité Concessions (celle du groupe Enerfín étant consolidée via la méthode de l'intégration globale et celle du groupe Celeo étant consolidée via la méthode de mise en équivalence) avec leur EBITDA (excédent brut d'exploitation) et la dette couverte par lesdits projets (en milliers d'euros) :

GRUPO CELEO Concesiones e Inversiones	2021						% participation
	EBITDA(*)	Dette brute	Trésorerie	Dette nette	km	MW	
Brésil :							
Celeo Redes Transmissao de Energia, S.A.	6 081	61 349	6 179	55 171	-	-	51 %
LT Triangulo, S.A.	15 167	-	7 875	-	695	-	51 %
Vila Do Conde Transmissora de Energia, S.A.	8 456	-	8 891	-	324	-	51 %
Pedras Transmissora de Energia, S.A.	2 160	2 260	2 849	(589)	-	-	51 %
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A.	914	729	217	512	65	-	51 %
Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A.	1 991	3 313	1 025	2 288	220	-	51 %
Linha De Transmissao Corumba, S.A.	3 272	6 662	2 207	4 455	279	-	51 %
Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A.	4 954	10 431	2 615	7 816	365	-	26,01 %
Caiuá Transmissora de Energia, S.A.	3 068	6 813	969	5 844	142	-	26,01 %
Cantareira Transmissora de Energia, S.A.	17 033	80 597	8 297	72 300	342	-	26,01 %
Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE	10 533	127 062	11 596	115 466	366	-	51 %
Grupo Celeo São João do Piauí	12 219	57 766	23 288	34 478	-	180	51 %
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	8 497	24 163	4 133	20 031	940	-	34 %
Brilhante Transmissora De Energia, S.A.	5 902	27 163	4 902	22 262	581	-	51 %
Brilhante II Transmissora De Energia, S.A.	687	-	-	-	-	-	51 %
Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A.	7 883	40 232	16 788	23 445	181	-	25,5 %
Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A.	(95)	87 714	36 282	51 433	240	-	25,5 %
Chili :							
Celeo Redes Operaciones Chile, S.A.	22 706	468 886	17 774	451 111	-	-	51 %
Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A.	22 895	-	10 542	-	256	-	51 %
Charrua Transmisora de Energia, S.A.	14 763	-	5 175	-	198	-	51 %
CRC Transmision, SPA	9 122	151 868	21 284	130 584	-	-	25,5 %
Casablanca Transmisora de Energia, S.A.	(270)	4 076	7 833	(3 757)	110	-	25,5 %
Mataquito Transmisora de Energia, S.A.	(288)	5 209	9 796	(4 587)	387	-	25,5 %
Diego de Almagro Transmisora de Energia, S.A.	4 268	-	944	-	52	-	25,5 %
Alfa Transmisora de Energia, S.A.	29 964	973 281	72 557	900 723	899	-	10,20 %
Pérou :							
Puerto Maldonado Transmisora de Energia	(44)	860	1 995	(1 134)	162	-	51 %
Espagne :							
Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	4 734	32 400	2 203	30 197	-	15	51 %
Dioxipe Solar, S.L.	16 162	196 123	6 015	190 109	-	50	49,76 %
Aries Solar Termoelectrica, S.L.	36 583	373 603	18 473	355 130	-	100	51 %
Celeo Redes, S.L.	(102)	4 273	23	4 250	-	-	51 %
Autres :	30 667	-	-	-	-	-	-
	299 984	2 746 833	312 726	2 467 537	6 804	345	

(*) EBITDA sans tenir compte de l'impact de l'IFRIC 12, s'agissant de ce qui reflète le mieux génération de trésorerie de chaque projet, car les recouvrements financiers sont inclus comme d'exploitation.

Sous-groupe Enerfín	2021					% participation
	EBITDA (*)	Dettes brutes	Trésorerie	Dettes nettes	MW	
Projets nationaux :						
Eólica Montes del Cierzo, S.L.	9 026	-	718	718	60,20	100 %
Eólica Páramo de Poza, S.A.	9 369	-	1 975	1 975	99,75	70 %
Aerogeneradores del Sur, S.A.	10 847	(7 386)	5 920	(1 466)	54,40	100 %
Galicia Vento, S.L.	27 663	(17 235)	12 211	(5 024)	128,00	91 %
Parque Eólico Malpica, S.A.	5 454	(6 939)	3 293	(3 646)	16,58	96 %
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	6 782	(52 093)	5 033	(47 060)	50,00	100 %
Couverture de prix énergie souscrite par Enerfín Sociedad de Energía, S.L.	(37 558)	(65 987)	-	(65 987)	-	-
Projets Brésil :						
Ventos del Sul, S.A.	24 483	(34 607)	1 901	(32 706)	150,00	80 %
Parques Eólicos Palmarés, S.A.	5 509	(11 403)	2 016	(9 388)	57,50	80 %
Ventos da Lagoa, S.A.	4 836	(12 117)	3 356	(8 761)	57,50	80 %
Ventos do Litoral Energía, S.A.	4 441	(12 019)	3 267	(8 752)	57,50	80 %
Ventos Dos Índios Energía, S.A.	2 448	(15 021)	1 796	(13 225)	52,90	80 %
Ventos do Sao Fernando I Energía, S.A.	5 630	(42 326)	632	(41 694)	76,20	100 %
Ventos do Sao Fernando II Energía, S.A.	6 111	(37 421)	3 193	(34 227)	72,70	100 %
Ventos do Sao Fernando III Energía, S.A.	2 381	(12 580)	2 297	(10 283)	24,20	100 %
Ventos do Sao Fernando IV Energía, S.A.	5 459	(40 624)	4 928	(35 696)	83,20	100 %
Projets Canada :						
Éoliennes de l'Érable, SEC	21 441	(133 662)	5 588	(128 074)	100	51 %
Structure	2 894	-	16 142	16 142	-	-
Promotions et autres sociétés dépendantes	(913)	-	2 895	2 895	213	-
	116 303	(501 420)	77 161	(424 259)	1 354	

(*) EBITDA tel que défini à la note 16.

■ 33. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Les administrateurs de la Société mère ont décidé en février 2022 de lancer un processus de recherche d'un éventuel partenaire financier dans le capital de sa filiale d'énergie éolienne, Enerfín Sociedad de Energía, S.L.U., qui impliquerait une prise de participation significative, mais non majoritaire, dans ladite filiale.

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Méthode Intégration globale						
ELECNO, S.A.						
		Elecdal, URL	ALGÉRIE	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Cameroun Société Anonyme	CAMEROUN	Mazars	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Les plus amples activités commerciales	100,00 %
		Elecnor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	-	Construction et montage	100,00 %
		Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte, S.L.	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		ELECNO SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.				
		Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte, S.L.	Énergie solaire	100,00 %
		Area 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	-	Travaux de conception d'intérieur	100,00 %
		Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00 %
		Corporacion Electrade, S.A.	VENEZUELA	-	Construction et montage	100,00 %
		Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
		Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Jose Francisco Villamonte	Construction et montage	100,00 %
		Elecdor ,S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A	Construction et montage	100,00 %
		Elecen, S.A.	HONDURAS	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Argentina , S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Australia PTY LTD	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Elecnor Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Côte D'Ivoire,S.A.	CÔTE D'IVOIRE	BDO	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor do Brasil , L.T.D.A.	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Energie and Bau, GmbH	ALLEMAGNE	-	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables Construction et maintenance	100,00 %
		Elecnor Infrastrutte e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	-	Construction et maintenance	100,00 %
		Elecnor Infrastruture, LLC	OMAN	BDO	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Peru, S.A.C	PÉROU	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00 %
		Elecnor Senegal, SASU	SÉNÉGAL	AC Corporate	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor, INC	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Electrolinas de Ecuador, S.A.	ECUADOR	Seel & Company S.A.	Construction et montage	100,00 %
		Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte, S.L	Construction et montage	99,88 %
		ELEDEPA, S.A.	PANAMA	Ernst & Young	-	100,00 %
		Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99 %
		Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00 %
		IDDE, S.A.U.	ESPAGNE	-	Commercial	100,00 %
		IQA Operatios Group LTD	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00 %
		Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00 %
		Los Llanos Fotovoltaica de Castilla la Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	-	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00 %
		Montelecno, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00 %
		Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	AUREN	Construction et montage	100,00 %
		Parque Eólico Montañas, SLU	ESPAGNE	-	Construction et exploitation du parc éolien	100,00 %
		Parque Solar Porton, SAS	COLOMBIE	-	Génération d'énergie	100,00 %
	DEIMOS SPACE, S.L.U.	Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC-Espirito Santo & Asociados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00 %
		Deimos Engineering and Systems, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00 %
		Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	James Cowper Kreston	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
		S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	-	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
	ELECNO AUSTRALIA	Green Light Contractors PTY, LTD (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction et montage	100,00 %
	ELECNO INC	Belco Elecno Electric, INC (*)	USA	RP&B	Installations électriques	100,00 %
		Elecno Hawkeye, LLC (*)	USA	RP&B	Installations électriques	100,00 %
	ELECTROL, S.A.	Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A	Construction et montage	100,00 %
	ENERFIN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC	Investissements Eoliennes de L'Érable, INC. (*)	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Investissements Eoliennes de L'Érable, SEC. (*)	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp) (*)	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec) (*)	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.				
		Gran Sul Geração de Energia (*)	BRÉSIL	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Guajira Eolica I, S.A.S. (*)	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Moose Mountain Wind Projet GP (*)	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Moose Mountain Wind Projet LP (*)	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Rio Grande Energias Renovaveis LTDA (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00 %
		Rio Sul 2 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		SEC Eoliennes des Prairies (LP) (*)	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Ventos de Sao Fernando V Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos de Sao Fernando VI Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Vientos De Panaba, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.				
		Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00 %
		Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00 %
		Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60 %
		Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55 %
		ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
		Bookar Wind Farm PTY LTD (*) (****)	AUSTRALIE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	-	Construction, explotación y aprovechamiento de los recursos eólicos	100,00 %
		Enerfin do Brasil Sociedad de Energia LTDA (*)	BRÉSIL	-	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00 %
		Enerfin Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Energy Services, Pty Ltda (*)	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Enervento Exterior, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Enervento, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Administration et assistance	100,00 %
		Enerfin Québec Services, INC (*)	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Renovables II, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables IV, S.L. (*)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables IX, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables VI, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables VII, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Enerfin Renovables VIII, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Servicios, S.A.S (*)	COLOMBIE	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enemex Gestión, S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Eólica Alta Guajira, S.A.S. (*)	COLOMBIE	-	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00 %
		Eolica La Vela (*)	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Eolica Los Lagos (*)	CHILI	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Eolica Musichi (*)	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Girasol 1 SAS (*) (****)	COLOMBIE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Guajira Eolica II, S.A.S (*)	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Parque Eólico Cernégula, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Parque Eólico Volandín, S.L.U. (*)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Renovables del Cierzo, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Solar Sao Fernando I Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando IX Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando VII Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando VIII Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando X Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Vientos de Sucilá, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Vientos De Yucatan S.A. de Cv (*)	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
	EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMMANDITAIRE					
		Eoliennes de L'Érable, SEC. (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %
		Eoliennes De L'Érable Commandite Inc (*)	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
	GREEN LIGHT CONTRACTORS PTY, LTD					
		Timco Transmission Lines PTY LTD (*) (****)	AUSTRALIE	ESV	Construction et montage	100,00 %
	INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC					
		Eoliennes L'Érable Commanditaire Inc (*)	CANADA	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		RIO GRANDE ENERGIAS RENOVAVEIS, LTDA				
		Rio Norte I Energia, LTDA (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Rio Norte II Energia, LTDA (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Rio Sul I Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		RIO NORTE I ENERGIA, LTDA				
		Ventos do Sao Fernando I Energia (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando II Energia (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do Sao Fernando III Energia (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		RIO NORTE II ENERGIA, LTDA				
		Ventos de Sao Fernando IV Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		RIO SUL I ENERGIA, Ltda				
		Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00 %
		Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos Dos Indios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
	Méthode de la mise en équivalence (Note 10)					
		ELECNR, S.A.				
		Dunor Energia, Sapi De Cv	MEXIQUE	-	Construction du projet de la centrale 313 CC Empalme II	50,00 %
		Morelos Epc S.A.P.I. De Cv	MEXIQUE	-	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00 %
		Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	-	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00 %
		Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00 %
		ELECNR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.				
		Cosemel ingenieria, AIE	ESPAGNE	-	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte	
CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.		Celeo Apolo FV, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion	51,00 %	
		Celeo Energia S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00 %	
		Celeo Redes, SLU (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00 %	
		Celeo Termosolar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	51,00 %	
		Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00 %	
	CELEO ENERGIA, SLU		Celeo Energia Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures traitement des déchets, etc.	51,00 %
CELEO REDES BRASIL, S.A.		Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %	
		Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %	
		Celeo Redes Expansoes, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	25,50 %	
		Celeo Redes Transmissao de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00 %	
		Celeo Redes Transmissao e Renovaveis, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Commercialisation d'énergie d'origine solaire et maintenance de lignes de transmission	51,00 %	
		Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %	
		Linha de Transmissao Corumba, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
	CELEO REDES CHILE EXPANSION, SPA		Alfa Transmissora de Energia, S.A. (*) (****)	CHILI	EY	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	10,20 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte	
CELEO REDES CHILE LTDA		Celeo Redes Operación Chile, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %	
		CRC Transmisión, SPA (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	25,50 %	
CELEO REDES EXPANSOES, S.A.		Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50 %	
		Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics transmissions d'énergie électrique	34,00 %	
		Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics transmissions d'énergie électrique	25,50 %	
CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.		Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %	
		Charrua Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 5 00 Charrúa - Ancoa	51,00 %	
CELEO REDES T. DE ENERGIA, S.A.		Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
		Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publicss transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
CELEO REDES T. E RENOVAVEIS, S.A.		Celeo Sao Joao Do Piaui FV I, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Celeo Sao Joao Do Piaui FV II, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Celeo Sao Joao Do Piaui FV III, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Celeo Sao Joao Do Piaui FV IV, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Celeo Sao Joao Do Piaui FV V, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Celeo Sao Joao Do Piaui FV VI, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %	
		Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %	
	CELEO REDES, S.L.		Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %
		Celeo Redes Chile Espansión, SPA (*) (****)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %	
	Celeo Redes Chile Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %		
	Celeo Redes Perú, S.A.C. (*) (****)	PÉROU	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %		

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
CELEO TERMOSOLAR		Aries Solar Termoelectrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00 %
		Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	49,76 %
		Solar Renewables Spain, S.A R.L. (*)	LUXEMBOURG	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00 %
CRC TRANSMISION, SPA		Casablanca Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50 %
		Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50 %
		Mataquito Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50 %
		Wayra Energy, S.A. (*)	ÉQUATEUR	PWC	Extraction pétrolière et gazière	50,00 %
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.						
ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.		Woolsthorpe Holding Trust (*)	AUSTRALIE	-	Administration et gestion des entreprises	50,00 %
ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.		Gestión de Evacuación la Serna, S.L.(Gelaserna)(*)	ESPAGNE	-	Promotion de parcs éoliens	15,84 %
HELIOS INVERSION		Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00 %
WOOLSTHORPE ASSET PTY, LTD		Woolsthorpe Development PTY (*)	AUSTRALIE	-	Administration et gestion des entreprises	50,00 %
WOOLSTHORPE HOLDING TRUST		Woolsthorpe Asset Trust (*)	AUSTRALIE	-	Promotion de parcs éoliens	50,00 %

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Méthode de consolidation - intégration globale	ELECNOR, S.A.	Andes Solares, SAS	COLOMBIE	-	Promotion et exploitation des sources d'énergie renouvelables	100,00 %
		Aplicaciones Técnicas de la Energia, S.L.U.(ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00 %
		Area 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	-	Travaux de conception d'intérieur	100,00 %
		Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00 %
		Corporacion Electrade, S.A.	VENEZUELA	-	Construction et montage	100,00 %
		Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
		Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Jose Francisco Villamonte Fernando	Construction et montage	100,00 %
		Elecdal, URL	ALGÉRIE	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A	Construction et montage	100,00 %
		Elecen, S.A.	HONDURAS	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Australia PTY LTD	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Elecnor Cameroun Société Anonyme	CAMEROUN	Mazars	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Côte D'Ivoire, S.A.	CÔTE D'IVOIRE	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor do Brasil, L.T.D.A.	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Energie and Bau, GmbH	ALLEMAGNE	-	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Infrastrutte e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	-	Construction et montage	100,00 %
		Elecnor Infrastruture, LLC	OMAN	BDO	Construction et maintenance	70,00 %
Elecnor Peru, S.A.C	PÉROU	***	Construction et montage	100,00 %		
Elecnor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00 %		
Elecnor Senegal, SASU	SÉNÉGAL	AC Corporate	Construction et montage	100,00 %		
Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.	ESPAGNE	-	Les plus amples activités commerciales	100,00 %		
Elecnor South Africa (PTY) LTD	AFRIQUE DU SUD	-	Construction et montage	100,00 %		
Elecnor, INC	USA	RP&B	Installations	100,00 %		
Electrolneas de Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A	Construction et montage	100,00 %		

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	99,88 %
		Eledepa, S.A.	PANAMA	Ernst & Young		100,00 %
		Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99 %
		Eresma Solar, S.L.U.	ESPAGNE	-	Promotion, construction et exploitation des sociétés liées aux énergies renouvelables	100,00 %
		Grupo Elecno Angola	ANGOLA	-	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00 %
		Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00 %
		IDDE, S.A.U.	ESPAGNE	-	Commercial	100,00 %
		IQA Operatios Group LTD	ESCOCIA	KPMG	Installations électriques	100,00 %
		Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00 %
		Montelecno, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00 %
		Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00 %
		Parque Eólico Montañas, SLU	ESPAGNE	-	Construction et exploitation du parc éolien	100,00 %
		Parque Solar Porton, SAS	COLOMBIA	-	Génération d'énergie	100,00 %
		Stonewood Desarrollos, S.L.	ESPAGNE	-	Commercial	100,00 %
		Yariguies Solar, SAS	COLOMBIA	-	Promotion et exploitation des sources d'énergie renouvelables	100,00 %
	DEIMOS SPACE, S.L.U.					
		Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	-	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00 %
		Deimos Engineering and Systems, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00 %
		Deimos Space UK, Limited	ROYAUME -UNI	James Cowper Kreston	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
		S.C. Deimos Space, S.R.L.	RUMANIA	-	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00 %
	ELECNO AUSTRALIA					
		Green Light Contractors PTY, LTD	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00 %
	ELECNO INC					
		Belco Elecno Electric, INC	USA	RP&B	Installations électriques	100,00 %
		Elecno Hawkeye, LLC	USA	RP&B	Installations électriques	100,00 %
	ELECTROL, S.A.					
		Zogu, S.A.	ÉQUATEUR	Seel & Company, S.A	Construction et montage	100,00 %
	ENERFIN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC					
		Investissements Eoliennes de L'Érable, INC	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Investissements Eoliennes de L'Érable, SEC	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp)	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
		Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec)	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.				
		Gran Sul Geraçao de Energia	BRÉSIL	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Guajira Eolica II, S.A.S.	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Moose Mountain Wind Projet GP	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Moose Mountain Wind Projet LP	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Rio Grande Energias Renovaveis LTDA	BRÉSIL	-	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00 %
		Rio Norte I Energia, LTDA	BRÉSIL	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Rio Norte II Energia, LTDA	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Rio Sul 1 Energia, Ltda	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Rio Sul 2 Energia, Ltda	BRÉSIL	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		SEC Eoliennes des Prairies (LP)	CANADA	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Vientos De Panaba, S.A. de CV	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.				
		Aerogeneradores del Sur, S.A.	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00 %
		Eólica Montes de Cierzo, S.L.	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Eólica Páramo de Poza, S.A.	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00 %
		Galicia Vento, S.L.	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60 %
		Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	ESPAGNE	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Parque Eólico Malpica, S.A.	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55 %
		ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
		Enerfera, S.R.L.	ITALIE	-	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00 %
		Enerfin do Brasil Sociedad de Energia LTDA	BRÉSIL	-	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00 %
		Enerfin Energy Company INC	USA	-	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00 %
		Enerfin Energy Company of Canada, INC	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Energy Services, Pty Ltda	AUSTRALIE	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Enervento Exterior, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Enervento, S.L.U.	ESPAGNE	-	Administration et assistance	100,00 %
		Enerfin Québec Services, INC	CANADA	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Renovables II, S.L.U.	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables IV, S.L.	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables V, S.L.	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %
		Enerfin Renovables, S.L.U.	ESPAGNE	-	Génération d'énergie renouvelable	100,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Enerfin Servicios,S.A.S	COLOMBIE	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Enermex Gestión,S.A. de C.V.	MEXIQUE	-	Administration et gestion des entreprises	100,00 %
		Eólica Alta Guajira,S.A.S.	COLOMBIE	-	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00 %
		Eolica La Vela	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Eolica Los Lagos	CHILI	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Eolica Musichi	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Guajira Eolica I,S.A.S	COLOMBIE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Parque Eólico Cernégula, S.L.U.	ESPAGNE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Vientos de Sucilá, S.A. de CV	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
		Vientos De Yucatan S.A. De Cv	MEXIQUE	-	Promotion de parcs éoliens	100,00 %
	EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMMANDITAIRE					
		Eoliennes de L'Érable, SEC.	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %
		Eoliennes de L'Érable Commandite Inc	CANADA	-	Administration et assistance	100,00 %
	INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC					
		Eoliennes L'Érable Commanditaire Inc	CANADA	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
	RIO NORTE I ENERGIA, LTDA					
		Ventos do São Fernando I Energia	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do São Fernando II Energia	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
		Ventos do São Fernando III Energia	BRÉSIL	-	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
	RIO NORTE II ENERGIA,LTDA.					
		Ventos de São Fernando IV Energia, S.A.	BRÉSIL	Deloitte, S.L.	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00 %
	RIO SUL 1 ENERGIA, Ltda					
		Parques Eólicos Palmares, S.A.	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00 %
		Ventos da Lagoa, S.A.	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos do Litoral Energia, S.A.	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos do Sul, S.A.	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %
		Ventos Dos Indios Energia, S.A.	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Méthode de la mise en équivalence (Nota 13)				
	ELEC NOR, S.A.					
		Cosemel Ingeniería, Aie	ESPAGNE	-	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33 %
		Dunor Energia, Sapi de Cv	MEXIQUE	KPMG	Construction du projet de la centrale 313 CC Empalme II	50,00 %
		GASODUCTO DE MORELOS, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) de Cv	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00 %
		Morelos Epc S.A.P.I. de Cv	MEXIQUE	-	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00 %
		Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	-	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00 %
	CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.					
		Celeo Energia S.L.	ESPAGNE	-	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc	51,00 %
		Celeo Redes, SLU	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00 %
		Celeo Termosolar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	51,00 %
		Helios Inversión Y Promoción Solar, S.L.U.	ESPAGNE	-	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00 %
	CELEO ENERGIA, SLU					
		Celeo Energia Brasil, LTDA	BRASIL	-	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00 %
		Celeo Energia Chile, SPA	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00 %
		Celeo Luz de Mexicali I, S.A. de C.V.	MEXIQUE	-	Promotion et génération d'énergie	51,00 %
		Celeo Luz de Mexicali II, S.A. de C.V.	MEXIQUE	-	Promotion et génération d'énergie	51,00 %
	CELEO REDES BRASIL,S.A.					
		Brilhante II Transmissora de Energia S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50 %
		Brilhante Transmissora de Energia S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50 %
		Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Caiua Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %
		Cantareira Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Celeo Redes Expansoes, S.A.	BRÉSIL	-	Participação em outras sociedades nacionais u estrangeiras e particiar de consorcios	51,00 %
		Celeo Redes Transmissao de Energia, S.A	BRÉSIL	KPMG	Participação em outras sociedades nacionais u estrangeiras e particiar de consorcios	51,00 %
		Celeo Redes Transmissao e Renovaveis, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Comercialização enegia eletrica de origem solar e manutenção redes de transmissao	51,00 %
		Coqueiros Transmissora de Energia, S.A	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Integração Maranhense Tranmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01 %
		Linha De Transmissao Corumba, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	-	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,50 %
		Pedras Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Serra de Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
	CELEO REDES CHILE LTDA					
		Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %
		CRC Transmisión, SPA	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %
	CELEO REDES EXPANSOES, S.A.					
		Jauru Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
	CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.					
		Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,01 %
		Charrua Transmisora de Energia, S.A	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 5 00 Charrúa - Ancoa	51,01 %
	CELEO REDES T. DE ENERGIA, S.A.					
		Lt Triangulo, S.A	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
		Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00 %
	CELEO REDES T. E RENOVAVEIS, S.A.					
		Celeo Sao Joao do Piaui FV I, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %
		Celeo Sao Joao do Piaui FV II, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %
		Celeo Sao Joao do Piaui FV III, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %
		Celeo Sao Joao do Piaui FV IV, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %

Suite à la page suivante

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Société mère	Société	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
		Celeo Sao Joao do Piaui FV V, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %
		Celeo Sao Joao do Piaui FV VI, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00 %
	CELEO REDES, S.L.					
		Celeo Redes Brasil, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %
		Celeo Redes Chile Ltda	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00 %
	CELEO TERMOSOLAR					
		Aries Solar Termoelectrica, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00 %
		Dioxipe Solar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	49,76 %
		Solar Renewables Spain, S.A R.L.	LUXEMBOURG	-	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00 %
	HELIOS INVERSION					
		Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	51,00 %
	CRC TRANSMISION, SPA					
		Casablanca Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %
		Diego de Almagro Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %
		Mataquito Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00 %
	ELECTRIFICACIONES DEL NORTE, ELECNOR, S.A.					
		WAYRA ENERGY, S.A.	ÉQUATEUR	-	Extraction pétrolière et gazière	50,00 %
	ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.					
		Woolsthorpe Holding Trust	AUSTRALIE	-	Administration et gestion des entreprises	50,00 %
	ENERFIN ENERVENTO, S.L.U.					
		Parque Eólico La Gaviota, S.A.	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33 %
	ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGIA, S.L.					
		Gestión de Evacuación la Serna, S.L. (Gelaserna)	ESPAGNE	-	Promotion de parcs éoliens	15,00 %
	WOOLSTHORPE ASSET PTY, LTD					
		Woolsthorpe Development PTY	AUSTRALIE	-	Administration et gestion des entreprises	50,00 %
	WOOLSTHORPE HOLDING TRUST					
		Woolsthorpe Asset Trust	AUSTRALIE	-	Promotion de parcs éoliens	50,00 %

Annexe II : Liste UTEs intégrées

(Milliers d'euros)

	Pourcentage de participation	2021		2020	
		Production réalisée	Portefeuille sans production	Production réalisée	Portefeuille sans production
UTE PUENTE MAYORGA	50,00 %	--	--	--	--
UTE ELNR-CONSTUCSA E. HIDROGENO	50,00 %	--	--	--	--
UTE PARQUESUR OCIO	90,00 %	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES ELECTRICAS SINCROTRON ALBA	50,00 %	--	--	--	--
UTE ROTA HIGH SCHOOL	50,00 %	--	--	--	--
UTE VILLASEQUILLA - VILLACAÑAS	21,00 %	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA 07-A	60,00 %	2	--	569	--
CONSORCIO ELEC NOR-DYNATEC	100,00 %	1 108	1 709	2 200	2 514
UTE ZONA P-2	50,00 %	--	--	--	--
UTE SUBESTACION JUNCARIL	50,00 %	215	--	--	--
UTE CASA DE LAS ARTES	50,00 %	--	--	--	--
UTE CENTRO DE PROSPECTIVA RURAL	100,00 %	--	--	--	--
UTE CENTRO MAYORES BAENA	100,00 %	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA	50,00 %	--	--	--	--
UTE LED MOLLET	70,00 %	--	--	--	--
UTE GALINDO	100,00 %	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA P2	50,00 %	--	--	395	--
UTE AS SOMOZAS	50,00 %	--	--	--	--
UTE JARDINES MOGAN	100,00 %	--	--	--	--
UTE ELEC NOR-ONDOAN SERVICIOS	50,00 %	864	--	712	700
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	66,66 %	--	--	--	5
UTE PLAZAS COMERCIALES T4	100,00 %	--	--	--	--
UTE TRANVIA OUARGLA	49,50 %	--	--	--	--
UTE ENERGIA GALICIA	20,00 %	--	--	885	19 725
UTE AEROPUERTO DE PALMA	100,00 %	--	--	(1)	--
GROUPEMENT INTERNATIONAL SANTÉ POUR HAÏTI	100,00 %	2 482	--	785	--
UTE ENERGIA GRANADA	33,34 %	51	--	--	--
UTE MOBILIARIO HUCA	100,00 %	--	--	--	--
UTE ANILLO GALINDO	25,00 %	--	--	--	--
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHITRÉ	100,00 %	4	9	51	13
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHEPO	100,00 %	144	--	358	--
UTE CAMPO DE VUELO TF NORTE	100,00 %	--	--	--	--
UTE VOPI4-ELNR CA L'ALIER	50,00 %	48	311	39	359
UTE MANTENIMIENTO AVE ENERGIA	12,37 %	16 581	53 930	16 321	70 511
UTE ASEGOP IBIZA	65,00 %	1	16	6	17
UTE ELEC NOR BUTEC BELLARA	60,00 %	1 519	--	5 799	--
UTE EDARES SEGOVIA	70,00 %	--	--	--	--
UTE SICA	100,00 %	--	--	9	227
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA	50,00 %	--	--	18	--
UTE CUETO DEL MORO	25,00 %	--	--	8	3
UTE ELEC NOR ALGHANIM	60,00 %	594	1 266	739	1 860
UTE MANTENIMIENTO VALEBU	50,00 %	--	--	72	1 627
UTE EMBARQUE DESEMBARQUE T4	100,00 %	--	--	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

(Milliers d'euros)

	Pourcentage de participation	2021		2020	
		Production réalisée	Portefeuille sans production	Production réalisée	Portefeuille sans production
UTE CONTAR	100,00 %	62	--	118	--
UTE INST. RECERCA SANT PAU	50,00 %	312	103	10	50
UTE INST. MERCAT DE SANT ANTONI	60,00 %	(10)	56	--	56
UTE TUNELES ABDALAJIS	100,00 %	399	156	468	55
UTE TORRENTE - XATIVA	50,00 %	--	--	--	--
UTE EMPALME II	50,00 %	258	--	76	--
UTE AEROPUERTO TERUEL	50,00 %	--	--	--	--
UTE NAVE SESTAO	50,00 %	--	--	--	--
UTE ENERGIA GALICIA MANTENIMIENTO	20,00 %	2 288	25 587	2 128	27 875
UTE TERMINAL DE CARGA TF NORTE	50,00 %	--	--	--	--
UTE URBANIZADORA RIODEL	50,00 %	--	--	--	--
ELEC NOR TARGET LLC, JV	60,00 %	58 711	57 199	62 780	115 910
UTE TERMINAL E	50,00 %	96	--	(75)	96
UTE HERNANI-IRUN	50,00 %	(52)	--	779	--
UTE CARPIO Y POLLOS	50,00 %	136	--	126	--
UTE CAMPO DE VUELOS ASTURIAS	100,00 %	--	320	12	320
UTE BIOMASA HUERTA DEL REY	50,00 %	--	--	--	--
UTE MOPAEL	80,00 %	7 499	875	5 355	--
UTE OFICINAS GENCAT	60,00 %	--	--	62	--
UTE UYUNI-YUNCHARA	49,00 %	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO SIGMA AENA	100,00 %	223	27	197	15
UTE RENFE AGENTE UNICO	100,00 %	132	839	318	963
UTE RENFE CCTV	100,00 %	194	1	2 242	195
UTE UCA	100,00 %	27	89	261	94
UTE SIPA AENA	100,00 %	623	--	1 252	--
JV ELEC NOR AL OWN	70,00 %	--	--	491	--
UTE BILBOPORTUA	50,00 %	350	--	408	--
UTE BIZKAIKO ARGIAK	23,00 %	--	--	--	--
ELEC NOR AND RAY, J.V. JV	60,00 %	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO LOTE 1	50,00 %	--	--	1 344	--
UTE ELEC NOR - EIFPAGE	50,00 %	410	--	8 507	170
UTE TIL TIL	100,00 %	--	--	--	--
UTE EDAR LAGUNA DE NEGRILLOS	80,00 %	--	--	--	--
UTE PORTUKO ARGIAK	23,00 %	35	262	35	298
UTE URBANITZACIÓ MERCAT DE SANT ANTONI	60,00 %	--	--	5	93
UTE ING PUY DU FOU	50,00 %	--	--	--	224
UTE SICA 2018-2021	100,00 %	38	--	397	--
UTE ELECTRIFICACIÓN VILAFRANCA	90,00 %	--	--	1 038	1 605
UTE TREBALLS PREVIS 1 CAMP NOU	45,00 %	19	177	98	196
UTE CLINICA EUGIN BARMES	50,00 %	38	20	387	58
UTE SALAS VIP AEROP BCN	100,00 %	--	--	--	--
JV TAFILAH	70,00 %	--	--	222	4 153
UTE ACCESOS BANCO DE ESPAÑA	100,00 %	--	--	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

(Milliers d'euros)

	Pourcentage de participation	2021		2020	
		Production réalisée	Portefeuille sans production	Production réalisée	Portefeuille sans production
VARIANTE PAJARES UTE	20,00 %	4 508	--	4 577	--
CONSORCIO CHIELEC DOMINICANA	100,00 %	1 304	--	1 458	232
UTE CASETAS AEROPUERTO DE MALAGA	100,00 %	--	--	--	--
UTE AMPLIACIÓN TRANVÍA VITORIA	50,00 %	--	--	189	20
ELECNO - EIFFAGE JV	50,00 %	2 935	--	1 906	1 374
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA II	50,00 %	1 698	242	1 718	811
UTE MONTETORRERO	100,00 %	3 382	--	23 271	--
UTE MONLORA	100,00 %	1 089	--	6 439	--
UTE MONCAYO	50,00 %	--	--	16 748	--
SEP ELECNO-EIFFAGE GUINEA CONAKRY	50,00 %	7 850	3 493	3 519	11 343
UTE ALSTOM RENOVABLES-ELECNO II	25,64 %	--	--	--	--
SEP ELECNO-EIFFAGE GUINEA BISSAU	50,00 %	4 657	515	3 677	5 172
UTE PEDRALBA-OURENSE	50,00 %	5 018	1 893	14 183	6 911
UTE EDIFICI LA PEDROSA	50,00 %	1 226	370	6 481	1 340
UTE BOMBEOS BAKIO-GANDIAS	50,00 %	3	70	67	72
UTE ELECTRIFICACIÓN RECOLETOS	50,00 %	--	370	--	370
UTE PRESA DE L'ALBAGÉS	50,00 %	66	66	2 674	--
UTE LIMPIEZA AEROPUERTO DE PALMA	50,00 %	260	134	254	331
UTE SICA 2020-2022	100,00 %	1 030	--	--	--
UTE SEG ESTACIONES MADRID	100,00 %	241	195	--	--
UTE NOVA ESCOLA BRESSOL	100,00 %	384	--	1 215	598
UTE MANT MERCAT DE SANT ANTONI	60,00 %	296	66	206	237
UTE LINEA 4	20,00 %	--	--	6 524	37
UTE INSTAL. TUNEL GLORIES	40,00 %	16 102	868	3 711	16 971
UTE EDAR ARRIANDI	50,00 %	1 318	276	121	1 439
UTE SIPA 2020-2022	100,00 %	228	12 472	--	12 700
UTE UCA 2020-2022	100,00 %	49	12 151	--	12 200
UTE REGADIO VALORIA FASE I	50,00 %	1 062	23	1 140	883
UTE PALMEROLA	56,68 %	17 368	6 844	501	24 212
UTE GALILEO	100,00 %	606	481	260	1 087
UTE COMEDOR BANCO DE ESPAÑA	100,00 %	80	--	--	80
UTE M.I. MUNDAKA GERNIKA	51,00 %	160	69	613	186
UTE LA ESCOCESA	50,00 %	21 181	2 496	4 566	5 403
UTE SEGURETAT L'AMPOLLA	100,00 %	502	26	--	528
UTE MANTENIMIENTO NORESTE	50,00 %	5 831	39 116	382	44 947
UTE MANTENIMIENTO CENTRO	50,00 %	3 201	24 366	216	27 568
UTE OBSOLESCENCIA SISTEMES L9	50,00 %	1 472	1 415	--	--
UTE LOMA DE LOS PINOS	100,00 %	3 630	610	--	--
UTE CATENARIA ATXURI-BOLUETA	50,00 %	457	30	--	--
UTE CIERRE EL MUSEL	100,00 %	1 447	--	--	--
UTE SEGURIDAD FONTSANTA ITAM	100,00 %	391	1 662	--	--
UTE LA COMETA I Y II	100,00 %	5 921	20 199	--	--
UTE EL FRESNO	50,00 %	421	1 598	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

(Milliers d'euros)

	Pourcentage de participation	2021		2020	
		Production réalisée	Portefeuille sans production	Production réalisée	Portefeuille sans production
UTE EDAR ELORRIO	50,00 %	107	552	--	--
UTE MÁLAGA MANTENIMIENTO SICA	100,00 %	178	--	--	--
UTE BRINKOLA SAN SEBASTIAN	50,00 %	347	200	--	--
UTE SEGRISOL	50,00 %	--	619	--	--
UTE SOLANS	100,00 %	1 635	4 883	--	--
UTE AMPLIACION EDAR XERESA	100,00 %	105	84	--	--
UTE ENERGÍA LÍNEA 9	20,00 %	1 701	--	--	--
S.E.I. UTE (ELECNO, S.A.-TERRES)	50,00 %	--	--	--	--
UTE REMOLAR	23,51 %	--	--	--	--
UTE ELECNO GONZALEZ SOTO	50,00 %	4	39	--	--
UTE VILLAGONZALO, Z - 3	35,00 %	--	--	--	--
UTE TARAGUILLA	25,00 %	--	--	--	--
UTE MELIALABS	55,00 %	4	--	7	--
UTE DEIMOS-IECISA	50,00 %	--	--	2 141	--
UTE NAVENTO DEIMOS, Expediente 2017-02371	27,46 %	208	--	188	--
UTE DEIMOS-INETUM (SIVE)(ANTES UTE DEIMOS -IECISA)	50,00 %	2 315	--	--	--
DEIMOS-INETUM (RENFE)	50,00 %	--	--	--	--
DEIMOS-INETUM (SIVE CANARIAS)	50,00 %	--	--	--	--
AUCOSTA CONSERVACION UTE	50,00 %	--	--	--	--
CONSERVACIÓN MAQUEDA UTE	50,00 %	--	--	(15)	--
CORDOBA NORTE II UTE	50,00 %	--	--	427	--
PARQUE PATERNA UTE	50,00 %	--	--	--	--
HUELVA SURESTE II UTE	50,00 %	--	--	--	--
MANZANARES UTE	60,00 %	--	--	--	--
MANZANARES II UTE	50,00 %	2 776	1 851	2 447	1 973
PONTESUR UTE	50,00 %	1 830	--	1 553	623
PONTENORTE UTE	50,00 %	1 036	384	940	1 419
TALAVERA UTE	50,00 %	2 398	1 185	2 198	3 364
LEÓN-3 UTE	80,00 %	--	--	310	--
UTE MURCIA-SAN JAVIER	50,00 %	--	--	--	--
SMA OLVEGA UTE	60,00 %	836	2 832	762	3 500
GUADIX-BAZA UTE	51,00 %	526	440	559	966
UTE SIERRA ESPUÑA	65,00 %	--	--	--	--
UTE SIERRA BURETE	65,00 %	--	--	--	--
UTE HOSPITAL REINA SOFIA	20,00 %	231	--	508	921
C.S. ANTONIO GARCÍA	20,00 %	--	--	--	--
SEVILLA A66 UTE	50,00 %	1 955	1 781	1 795	3 736
BURGUILLO UTE	50,00 %	--	--	--	--
SAN CIPRIANO UTE	70,00 %	4 297	2 180	3 723	5 881
MAQUEDA II UTE	50,00 %	2 759	820	2 713	1 909
UTE CIRCUNVALACION LUCENTUM	50,00 %	1 620	984	1 621	2 604
UTE AUDECA CIVISGLOBAL SECTOR 0-03	70,00 %	3 107	6 919	2 767	10 026
UTE MADRID SURESTE	67,00 %	3 758	967	2 954	4 725

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTEs intégrées

(Milliers d'euros)

	Pourcentage de participation	2021		2020	
		Production réalisée	Portefeuille sans production	Production réalisée	Portefeuille sans production
UTE SANTA ELENA	60,00 %	2 722	3 682	1 173	6 400
UTE PONTENORTE II	50,00 %	599	579	21	1 177
UTE LA CAMPANETA	50,00 %	564	--	116	503
RESIDUOS PUERTO ALICANTE UTE	50,00 %	285	1 001	--	--
PONTESUR II UTE	50,00 %	309	8 643	--	--
UTE RSU ALMAZÁN	60,00 %	--	3 588	--	--
UTE AMPLIACIÓN EDAR XERESA	80,00 %	105	84	--	--
ACCIONA INFRAESTRUCTURAS-ELECNOR HOSPITAL DAVID, S.A.	25,00 %	33	--	1 636	--
PROYECTOS ELECTRICOS AQUAPRIETA, SAPI DE CV	50,00 %	--	--	--	--
DUNOR ENERGIA	50,00 %	80	--	(10 657)	--
UTE ENERGIA LINEA 9	20,00 %	--	--	1 659	--
S.E.I. UTE (ELECNOR, S.A. - TERRES)	50,00 %	--	--	--	--
UTE SERRANO - ELECNOR CANSALADES	40,00 %	--	--	--	--
UTE VILLAGONZALLO, Z - 3	35,00 %	--	--	--	--

(*) Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations.

Anexo III: Elecnor, S.A. et Sociétés Dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2021 (exprimées en milliers d'euros)

EXERCICE 2021	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V	Sous-groupe Celeo Concesiones
Informations relatives à l'état de la situation financière		
Actifs non courants	236 492	2 785 399
Passifs non courants	182 335	1 727 213
Passifs financiers non courants	121 575	1 368 637
Total actifs nets non courants	54 157	1 058 186
Actifs courants	16 521	237 745
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 057	140 767
Passifs courants	14 107	192 286
Passifs financiers courants	295	116 825
Total actifs nets courants	2 414	45 459
Intérêts minoritaires	-	93 933
Actifs nets	56 571	1 009 712
Pourcentage de participation	0,50	0,51
Participations dans des actifs nets	28 286	514 953
Valeur comptable de la participation (*)	28 285	514 970
Informations relatives au compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	36 044	197 646
Dépréciation et amortissement	(11 574)	(56 191)
Produits d'intérêts	24 154	86 950
Charges d'intérêts	(8 832)	(77 796)
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(4 030)	(21 406)
Résultat de l'exercice des activités continues	10 830	29 859
Résultat de l'exercice	10 830	29 859
Autres éléments du résultat global (**)	7 116	51 865
Résultat global total	17 946	81 724
Dividendes reçus	-	-

(*) La valeur comptable est la valeur de la société dans le cadre de la consolidation (valeur de la mise en équivalence).

(**) Autres éléments du résultat global désigne la variation dans les capitaux propres des dérivés et de l'écart de conversion (et des subventions, le cas échéant).

Anexo III: Elecnor, S.A. et Sociétés Dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2021 (exprimées en milliers d'euros)

EXERCICE 2020	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V	Sous-groupe Celeo Concesiones
Informations relatives à l'état de la situation financière		
Actifs non courants	229 902	2 638 081
Passifs non courants	185 287	1 712 579
Passifs financiers non courants	113 496	1 459 155
Actifs courants	18 966	227 625
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 947	120 307
Passifs courants	24 852	168 599
Passifs financiers courants	12 184	69 868
Total actifs nets courants	(5 886)	59 026
Actifs nets	38 729	902 374
Pourcentage de participation	0,50	0,51
Participations dans des actifs nets	19 365	460 211
Valeur comptable de la participation (*)	19 364	460 260
Informations relatives au compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	37 654	258 456
Dépréciation et amortissement	(12 929)	(66 763)
Produits d'intérêts	-	85 156
Charges d'intérêts	(9 442)	(72 885)
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(3 759)	(25 114)
Résultat de l'exercice des activités	6 497	28 003
Résultat de l'exercice	6 456	28 003
Autres éléments du résultat global (**)	(7 059)	(221 137)
Résultat global total	(603)	(193 134)
Dividendes reçus	-	-

(*) La valeur comptable est la valeur de la société dans le cadre de la consolidation (valeur de la mise en équivalence).

(**) Autres éléments du résultat global désigne la variation dans les capitaux propres des dérivés et de l'écart de conversion (et des subventions, le cas échéant).

■ RAPPORT DE GESTION 2021 GROUPE ELEC NOR

INDEX

■ 1. OBJET, VISION ET MODÈLE D'AFFAIRES	128	■ 10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	141
■ 2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE	128	■ 11. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2022	141
■ 3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES LORS DE LA PÉRIODE	130	11.1. Contexte économique	141
3.1. Principaux résultats consolidés de l'exercice	130	11.2. Groupe Elecnor	141
3.2. Évolution des activités	131	■ 12. CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D'ACTION PROPRES	141
3.3. Situation financière	133	■ 13. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	141
3.4. Changements significatifs dans les méthodes comptables	134	■ 14. RAPPORT ANNUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL	141
3.5. Résultat de la société holding du Groupe : Elecnor, S.A.	134	■ 15. INFORMATION NON FINANCIÈRE	142
3.6. Délai moyen de paiement	135	15.1. Sur ce rapport	142
3.7. Chiffre d'affaires par Activités	135	15.2. Progression en lien avec notre engagement pour la durabilité	142
■ 4. INFORMATIONS BOURSIÈRES	136	15.3. Modèle d'affaires	151
■ 5. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL	136	15.4. Nos personnes, notre meilleur atout	159
■ 6. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	136	15.5. Nous prenons soin des personnes	171
6.1. Risques de taux de change	136	15.6. Excellence opérationnelle	180
6.2. Risque de taux d'intérêt	136	15.7. Engagement pour l'environnement	183
6.3. Risque de liquidité	137	15.8. Technologie et innovation	196
6.4. Risque de crédit	137	15.9. Gestion responsable	203
6.5. Risque de marché	138	15.10. Impact social	228
6.6. Système de gestion des risques	138	Annexe I	242
■ 7. ENVIRONNEMENT	139	Annexe II	258
■ 8. RESSOURCES HUMAINES	140	Annexe III	262
■ 9. R&D&I	140	■ ANNEXE MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT	268

■ 1. OBJET, VISION ET MODÈLE D'AFFAIRES GRI 102-2

Le Groupe Elecnor est une société espagnole présente dans plus de 50 pays. Elle a pour objet la promotion du changement et du bien-être, en dotant d'infrastructures, d'énergie et de services des territoires du monde entier, leur permettant ainsi de développer leur potentiel. Le Groupe Elecnor met l'ingénierie et la technologie au service des personnes.

Il s'agit d'une entreprise internationale qui met en œuvre son objet dans le cadre d'un modèle d'affaires basé sur les personnes et qui a à cœur la création de valeur partagée et la durabilité.

Ce modèle d'affaires se développe par l'intermédiaire de deux branches d'activité clés qui se complètent et se renforcent mutuellement :

- **Services et projets**¹ : réalisation de projets d'ingénierie, de construction et de services, notamment dans les secteurs de l'électricité, de la production d'énergie, du gaz, des télécommunications et des systèmes, des chemins de fer, de la maintenance, des installations, de la construction, de l'eau, de l'environnement et de l'espace.
- **Concession** : promotion, financement, construction, investissement et gestion de l'énergie.

L'efficacité, la diversification et la solidité sont les leviers de la croissance et de l'expansion du Groupe Elecnor.

■ 2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ²

L'exercice 2021 a été de nouveau marqué par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale. D'après le Fonds monétaire international (FMI), l'économie mondiale poursuit son redressement, malgré la rechute provoquée par la nouvelle variante du virus.

Le FMI estime ainsi une croissance de l'économie mondiale de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022, soit une prévision à la baisse pour 2021, à hauteur de 0,1 %, au regard de la mise à jour du rapport WEO de juin dernier et une prévision à la hausse à

hauteur de 0,5 % pour 2022. La révision à la baisse de 2021 reflète une détérioration des économies avancées (en partie due à des perturbations dans l'approvisionnement) et de celle des pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique née la pandémie. Parallèlement, après l'année 2022, une modération de la croissance est attendue, celle-ci avoisinant les 3,3 % à moyen terme. Mais le FMI insiste sur le fait que les perspectives sont encore soumises à une grande incertitude, en fonction de l'évolution de la pandémie, de l'efficacité du soutien déployé pendant la transition vers une normalisation permise par les mesures sanitaires et de l'évolution des conditions financières.

En revanche, selon les Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, il est attendu que la croissance des économies émergentes et en développement passe de 6,3 % en 2021 à 4,6 % en 2022 et à 4,4 % en 2023. Ce revers sera encore plus cruel pour de nombreuses économies vulnérables : la production des économies fragiles et frappées par des conflits se situera 7,5 % en dessous de la tendance pré-pandémie.

Au niveau de l'orientation fiscale, les économies des marchés émergents et en développement adoptent à l'heure actuelle des politiques fiscales plus restrictives, et les économies avancées feront de même en 2022. Le contexte présent est soumis à une grande incertitude, les risques menaçant la stabilité financière demeurant cependant contenus.

En ce qui concerne l'Espagne, les prévisions de la Banque d'Espagne sont optimistes et avancent que le redressement se poursuivra à bon rythme pendant les deux années à venir. À court terme, toutefois, le dynamisme de l'économie continuera à être freiné par la propagation de la variante omicron. Mais il est par la suite attendu que l'activité parvienne à une croissance plus importante, au fur et à mesure de la diminution des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et des pressions inflationnistes, ainsi que du retour à la normalité des flux touristiques. Tout ceci étant par ailleurs favorisé par le soutien des projets financés dans le cadre du programme Next Generation EU (NGEU) et par le maintien de conditions de financement favorables. Plus concrètement, ces prévisions laissaient attendre une croissance de 4,5 % du PIB lors de l'exercice précédent, accélérée à 5,4 % pendant cette année 2022 et qui atteindrait 3,9 % lors de l'exercice suivant.

Pour l'Eurozone, selon le FMI, en 2022, les grandes économies continueront à croître, mais à des taux inférieurs (3,9 % pour la France, 4,2 % pour l'Italie), à l'exception de l'Allemagne (+4,6 %) et de l'Espagne (+6,4 %). L'une des principales conclusions du contexte économique actuel est qu'il y a un peu plus d'un an, le scénario attendu était celui d'une solide relance de l'économie européenne grâce aux fonds alloués dans le cadre du programme Next Generation EU (pour une valeur de 750 000 millions d'euros), à l'économie réalisée pendant le confinement, à la levée des restrictions et

à la mise en place de politiques plus énergiques par la Banque centrale européenne (BCE). Mais tout cela ne prenait pas en compte la demande simultanée de matières premières, pétrole, gaz et composants, dont l'offre a réagi plus lentement, provoquant des goulets d'étranglement et des augmentations du coût de l'électricité. En conséquence, le FMI a d'ores et déjà annoncé la préparation d'une « révision modeste » supplémentaire de ses prévisions économiques pour la zone euro, dans le cadre de la prochaine mise à jour de ses prévisions mondiales. La BCE, quant à elle, reflète la hausse des prix en Europe, à hauteur de 5 % annuel. La présidente de la BCE a durci le ton en ce qui concerne l'inflation et n'écarte pas un scénario d'augmentation des taux d'intérêt.

Dans le cas des États-Unis, la croissance du PIB de 2021 a été de 5,7 %, moins que la prévision du FMI (6 %), en raison des interruptions de la chaîne d'approvisionnement et de la baisse de la consommation au troisième trimestre. La Banque mondiale a de son côté revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2022, chiffrée à 3,7 % (-0,5 points de pourcentage).

En Amérique latine, en 2021, le Chili a enregistré la plus grande croissance des grands pays sud-américains. Ce marché apparaît comme celui affichant la plus grande croissance de la région, avec une expansion de 11 % de son PIB pour cette année. Les estimations de la Banque mondiale pour les exercices à venir montrent que la région affronte à présent des risques importants, et notamment une brusque hausse des cas de COVID-19 mais aussi des tensions dans le financement et en lien avec la dette. Selon cet organisme, l'économie du Brésil subirait un ralentissement avec une croissance de seulement 1,4 % en 2022, qui connaîtrait ensuite une amélioration jusqu'à 2,7 % en 2023. Quant à la croissance du Mexique, elle baisserait jusqu'à 3 % en 2022 et à 2,2 % en 2023.

Le FMI a réduit sa prévision de croissance du PIB de l'Australie pour 2021 (laquelle atteindrait 3,5 %), tout en revoyant à la hausse les perspectives pour 2022 (4,1 %). Selon cet organisme international, il existe des risques de baisse à court terme, qui s'équilibrent à moyen terme. Il ajoute que les prêts devraient être réduits pour refroidir le secteur de l'immobilier (les taux d'intérêt à des minimums historiques

ont entraîné une augmentation des prix des biens immobiliers et l'endettement des foyers) et que la politique monétaire et fiscale devrait continuer à être stimulée pour soutenir l'économie pendant une période difficile de blocages liés au coronavirus. Pour rappel, afin de contrecarrer les effets de la pandémie, le gouvernement australien a mis en place l'année dernière des mesures d'aide, comme des subventions salariales et une assistance chômage.

Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, la croissance estimée de 2021 est de 3,7 % et une croissance de 3,8 % est prévue pour l'année 2022, soit des chiffres inférieurs à ceux de l'économie mondiale, ce qui implique que l'écart avec les économies avancées se creuse, et ceci dans un climat d'incertitude croissante face aux nouvelles variantes du virus du COVID-19 et aux conditions financières. Le FMI s'attend à ce que la croissance de l'Angola soit de 3,2 % et à ce que le pays puisse s'extraire des cycles successifs de récession dans lesquels il était plongé, et à ce que d'autres pays du continent africain dans lesquels le Groupe est présent, comme le Cameroun et le Sénégal, connaissent une croissance positive dans les années à venir.

Groupe Elecnor

Pendant l'exercice 2021 le Conseil d'administration a élaboré le projet commun de division de Elecnor, S.A. en faveur de Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., approuvé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'était tenue le 23 juin. L'opération implique la division de la partie du patrimoine de Elecnor, S.A. destiné à l'activité commerciale de services et projets, qui constitue un ensemble économique, lequel est acheté par Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. par succession à titre universel. Alors que Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. est détenue, dans son intégralité, par Elecnor, S.A., la division a été mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article 49.1 loi espagnole 3/2009 du 3 avril relative aux modifications structurelles des sociétés commerciales, par le renvoi à l'article 73.1 du même texte juridique.

L'actuelle Elecnor, S.A. demeure la société faitière cotée du Groupe, sous la structure organisationnelle suivante :



(1) Services et projets, auparavant dénommé Infrastructures

(2) Sources :

- Fonds monétaire international (FMI). Perspectives de l'économie mondiale. Janvier 2022.

- Banque mondiale. Perspectives économiques mondiales.

- Banque d'Espagne. Projections macro-économiques de l'économie espagnole (2021-2024).

- World Economic Outlook (WEO). Rapport janvier 2022.

Ce processus de division vise à adapter la structure juridique du Groupe à la réalité organisationnelle que le Groupe met en place depuis des années. Cette nouvelle structure facilite la gestion et la coordination des différentes activités et donne plus de visibilité aux activités, en favorisant leur croissance ordonnée. Dans tous les cas, d'un point de vue opérationnel, le Groupe continue à fonctionner de la même manière.

■ 3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES LORS DE LA PÉRIODE

3.1. Principaux résultats consolidés de l'exercice

Principaux Résultats

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	3 122 421	2 455 952	27,1 %
National	1 422 918	1 238 600	14,9 %
International	1 699 503	1 217 352	39,6 %
EBITDA	271 769	245 802	10,6 %
Bénéfice avant impôts	142 048	125 932	12,8 %
Bénéfice net consolidé attribuable	85 883	78 303	9,7 %

Les **ventes** du Groupe Elecnor s'élevèrent à **3 122,4 millions d'euros** (contre 2 455,9 millions lors l'exercice précédent), soit une hausse de 27,1 % par rapport à l'exercice 2020. Aussi bien le marché national (représentant 46 % du total) qu'international (représentant 54 %) affichent une croissance importante (14,9 % et 39,6 % respectivement). Cette évolution positive des chiffres du Groupe a été rendue possible par la forte progression du chiffre d'affaires d'Elecnor, notamment grâce aux activités liées aux services et que le Groupe développe au sein des pays européens, essentiellement en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie, mais aussi aux États-Unis. Le démarrage de l'exécution de grands projets, essentiellement en Australie, au Chili et au Brésil, a également eu un effet favorable.

L'**EBITDA** atteint **271,8 millions d'euros**, soit 10,6 % de plus que l'exercice précédent. Le résultat du Groupe a permis d'absorber cette année les frais de lancement de nouveaux contrats de services de télécommunications et d'électricité

au Royaume-Uni et en Italie, ainsi que des coûts non récurrents comme ceux liés au projet de division exposé précédemment. Outre la performance de l'activité Services et Projets, soulignons l'évolution positive de la division Concessions, des activités sur lesquelles le Groupe repose son cœur de métier, qui se complètent et se renforcent mutuellement.

Le **bénéfice net** du Groupe Elecnor s'élève à **85,9 millions d'euros** en 2021, soit 9,7 % de plus que celui de l'exercice précédent.

Le Groupe évalue en permanence ses dépenses opérationnelles dans le but de réduire les dépenses discrétionnaires, en appliquant une politique de maîtrise et de contrôle des dépenses, de manière récurrente, à travers toutes les sociétés du Groupe.

3.2. Évolution des activités

Activité Services et Projets GRI 102-6

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	2 958 160	2 352 471	25,7 %
EBITDA	165 838	161 708	2,6 %
Bénéfice avant impôts	114 957	112 311	2,4 %
Bénéfice net attribuable	77 119	71 517	7,8 %

Cette activité déployée par le Groupe via sa filiale Elecnor Servicios y Proyectos et ses sociétés dépendantes a connu une forte croissance lors de la période.

Sur le **marché national**, l'activité a poursuivi son développement grâce aux services conçus pour les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de l'eau, du gaz et du transport, en fournissant un service essentiel pour toutes les *utilities*. De même, au cours de cette période, les travaux de construction de centrales de production d'énergie issue de sources renouvelables ont contribué aux chiffres de vente et au résultat du Groupe.

Sur le **marché international**, l'évolution favorable constatée est principalement due à la construction de lignes électriques au Brésil et au Chili, ainsi qu'aux filiales

américaines (Hawkeye et Belco) et aux grands projets en Australie lancés au cours de l'année. Le résultat du Groupe a également été influencé par la construction de parcs éoliens en Colombie, de parcs solaires photovoltaïques en République dominicaine et au Panama, de centrales hydroélectriques au Cameroun et en Angola, de sous-stations en Guinée, en République du Congo et au Cameroun, ainsi que par un projet de biomasse en Belgique parmi bien d'autres. Il convient de souligner que cette intensification de l'activité a contribué à l'absorption des dépenses liées au lancement de nouvelles activités et à l'expansion de nouveaux domaines en Italie et au Royaume-Uni, pays dans lesquels le Groupe est présent et obtient des résultats positifs depuis plusieurs années.

Activités des Concessions

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	166 593	145 232	14,7 %
EBITDA ¹	131 301	112 791	16,4 %
Bénéfice avant impôts	54 465	44 265	23,0 %
Bénéfice net attribuable	34 876	30 970	12,6 %

(1) L'**EBITDA** engrangé par le Groupe grâce à cette activité est composé de celui apporté par ENERFIN (116 303 milliers d'euros) et de celui apporté par CELEO, consolidé à travers la méthode de mise en équivalence (14 998 milliers d'euros). Pour mieux comprendre ces chiffres, voir la note 32 de l'annexe d'Elecnor, S.A. et sociétés dépendantes de l'exercice annuel clos le 31/12/21 avec les principaux projets.

Cette activité déployée par Elecnor via sa filiale Enerfin et sa société dépendante Celeo, et leurs sociétés dépendantes, a connu un bon comportement lors de la période.

Enerfin participe à hauteur de 1 355 MW d'énergie renouvelable en cours d'exploitation et construction en Espagne, au Brésil et au Canada, et elle mène une intense activité de promotion visant à assurer sa croissance. Les différents bureaux d'étude qui gèrent ces actifs génèrent conjointement un EBITDA de 116 303 milliers d'euros, tel

que détaillé à la note 32 de l'annexe des comptes annuels consolidés d'ElecNOR, S.A. et ses sociétés dépendantes de l'exercice annuel clos le 31/12/21.

L'activité Énergie éolienne de Enerfin a connu un essor grâce à la mise en service du complexe éolien San Fernando, au nord-est du Brésil, au début de cet exercice, et du parc éolien de Cofrentes en Espagne, en avril de l'année dernière.

Les nouvelles mesures transitoires mises en place par le gouvernement espagnol pour lutter contre l'escalade des prix de l'énergie ont eu un impact limité sur Enerfin, grâce à sa politique de couverture des prix, aux accords de vente d'énergie et à ses actifs aux revenus réglementés.

Le Groupe maintient sa politique de garantie du prix de l'énergie sur un pourcentage de la production estimée d'électricité, visant à minimiser l'exposition du résultat aux variations des prix de l'électricité en Espagne, via des contrats de produits dérivés.

Celeo, la société dépendante gérée conjointement avec APG, l'un des fonds de pension les plus importants au monde,

exploite d'ores et déjà 6 804 km de lignes de transmission électrique au Chili et au Brésil et participe à hauteur de 345 MW d'énergie renouvelable. L'ensemble des actifs en exploitation qu'elle gère avoisine les 5 211 millions d'euros. Les sociétés qui gèrent ces actifs génèrent conjointement un EBITDA agrégé de 299 984 milles euros,³ tel qu'indiqué à la note 32 de l'annexe des comptes annuels consolidés d'ElecNOR, S.A. et ses sociétés dépendantes de l'exercice annuel clos le 31/12/21.

L'activité Transmission d'énergie continue son expansion, accroissant ses actifs au Brésil, avec de nouvelles concessions au Chili et au Pérou et l'acquisition de 29 actifs de lignes électriques en service de Colbún Transmisión, S.A. (899 km et 27 sous-stations de transmission situées à travers tout le Chili) par la société Alfa Desarrollo, S.P.A. détenue à 20 % par Celeo Concesiones et à 80 % par APG Asset Management N.V. Grâce à cette acquisition, Celeo devient le deuxième plus grand opérateur sur le marché des lignes électriques au Chili. La qualité des actifs acquis a permis d'émettre des obligations de projet à hauteur de 1 200 millions de dollars émis sur le marché de New York, dans des conditions favorables.

Portefeuille de production

Portefeuille en attente d'exécution (milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020	Var. (%)
National	708 824	611 915	15,8 %
International	1 798 144	1 661 166	8,2 %
Total	2 506 968	2 273 081	

Au 31/12/21, le portefeuille de contrats signés en attente d'exécution, avec une exécution prévue au cours des 12 mois à venir, **atteint 2 507 millions d'euros** (contre 2 273 millions d'euros à la clôture de 2020). 72 % de ce chiffre du portefeuille correspond au marché international, soit un montant de 1 798 millions d'euros, et 28 % correspond au marché national, soit un montant de 709 millions d'euros. Le portefeuille du marché national est composé des contrats d'activité de services traditionnels, ainsi que des parcs éoliens et photovoltaïques. Le portefeuille international connaît une augmentation aussi bien dans les pays européens (Italie et Royaume-Uni), dans lesquels sont déployées des activités de services, que dans d'autres pays (Australie, États-Unis et Brésil, essentiellement), dans

(3) EBITDA de 100 % de projets soumis à concession détenus par Celeo et intégrés en vertu de mises en équivalences dans le groupe ElecNOR, sans tenir compte de l'impact de l'IFRIC 12, s'agissant de ce qui reflète le mieux la capacité de génération de trésorerie de chaque projet, car les recouvrements financiers sont inclus comme d'exploitation.

lesquels d'importants projets de construction de centrales de production d'énergie issue de sources renouvelables et de transmission d'énergie ont été signés.

3.3. Situation financière

Pendant l'exercice 2021, le Groupe a réussi à générer dans le cadre de son activité d'exploitation un flux de trésorerie de 206,2 millions d'euros (contre 194 millions d'euros l'année précédente) et il a réalisé un effort d'investissement net à hauteur de 100 millions d'euros (contre 209,6 millions d'euros l'année précédente).

La dette financière nette de l'entreprise (534,8 millions d'euros) a été réduite de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent (536,6 millions d'euros).

La dette financière nette avec recours (119,4 millions d'euros) a été réduite de 8,1 % par rapport à la clôture de l'exercice précédent (129,9 millions d'euros). Cela est dû principalement à l'évolution positive des affaires du Groupe en termes de génération de trésorerie, dans le cadre de ses activités d'exploitation.

La dette financière nette avec recours comprend la dette et ses coûts, aussi bien auprès d'établissements financiers que les émissions de billets à ordre sur le marché alternatif obligataire (MARF), les émissions d'obligations et les opérations de location-financement, en excluant la dette de projets disposant d'un financement spécifique sans recours à son actionnaire pour ce projet particulier.

À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement, calculé comme la dette financière nette de l'entreprise divisée par l'EBITDA avec recours, atteint 0,72 (contre 0,83 à la clôture de l'exercice précédent). Ce ratio est à présent solidement établi en dessous de 1x et respecte donc largement le niveau de ratio de référence prévu dans le contrat de financement syndiqué.

Bien qu'analysant et surveillant l'évolution de la dette financière nette totale, le Groupe prête une attention toute particulière à la dette financière nette avec recours, étant donné que la dette restante est couverte par les projets d'investissement bénéficiant de ce financement.

Dette financière nette

(milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020
Dette financière nette avec recours	119 392	129 940
EBITDA	271 769	245 802
Avec recours ⁴	138 284	144 591
Sans recours ⁵	133 485	101 211
Ratio dette/EBITDA avec recours + Div projets	0,72	0,83
Dette financière nette totale	534 766	536 649
Avec recours	119 392	129 940
Sans recours	415 374	406 709
EBITDA	271 769	245 802
Ratio dette financière nette totale/EBITDA	1,97	2,18

Le ratio dette financière nette totale/EBITDA est un ratio utilisé sur le marché pour comparer le niveau d'endettement avec la génération de trésorerie des opérations, ce qui permet d'évaluer le niveau de solvabilité des entreprises.

Pour obtenir un ratio reflétant la solvabilité du Groupe, il convient de présenter la dette financière nette avec recours par rapport à l'EBITDA avec recours, en excluant de ces deux valeurs l'apport des projets d'investissement financés à travers la dette garantie par lesdits projets. Dans le même temps, les dividendes répartis au titre desdits projets sont ajoutés à l'EBITDA avec recours. Ce ratio prétend mesurer la capacité du Groupe à affronter la dette avec recours.

(4) L'EBITDA avec recours est l'EBITDA du Groupe, en excluant l'EBITDA sans recours (celui correspondant aux projets d'investissement financés à travers la dette garantie par ces projets).

(5) L'EBITDA sans recours est celui correspondant aux projets d'investissement financés à travers une dette garantie par lesdits projets.

Quant à la **stratégie financière** du Groupe, nous pouvons souligner les points suivants :

- Le Groupe Elecnor a signé en septembre 2021 une novation du **contrat de financement syndiqué** qu'elle avait conclu en 2014. Cette novation prolonge l'échéance d'un peu plus de deux ans, jusqu'en septembre 2026. Elle inclut le remboursement anticipé volontaire de 150 millions d'euros de la tranche Prêt et une augmentation de 100 millions d'euros de la tranche Crédit. En conséquence, la limite du financement est désormais de 350 millions d'euros, répartis en une tranche Prêt de 50 millions et une tranche Crédit de 300 millions d'euros. Ce financement respecte les conditions fixées par les « Sustainability Linked Loan Principles », et a donc **été reconnu comme durable**.
- Le Groupe poursuit sa stratégie de diversification de ses sources de financement à court terme/moyen terme, au-delà des sources bancaires traditionnelles, en publiant une nouvelle année un **Programme de billets à ordre sur le Marché alternatif des revenus fixes (MARF)**, qui lui permettra de se financer en euros et USD avec des termes de jusqu'à 24 mois, en optimisant les coûts de financement du circulant. La contre-valeur en euros des encours d'émissions ne pourra pas dépasser le plafond de 300 millions d'euros. En vue de la prise de décision concernant le renouvellement du Programme, le Groupe Elecnor a tenu compte de la souplesse des délais de financement et d'un coût inférieur à celui des sources de financement alternatives pour ces mêmes délais.
- Pendant l'exercice 2021, le Groupe Elecnor a signé trois placements privés à long terme, qui représentent un total de 100 millions d'euros :
 - 50 millions d'euros sur 10 ans, sous forme de **prêt durable**, placés par Banca March.
 - 20 millions d'euros sur 10 ans, qui respecte également les principes des « Green Loan Principles », les fonds étant destinés à des projets « **verts** », placés par B. Sabadell.
 - 30 millions d'euros sur 14 ans, sous forme d'**obligations vertes**, également placés par B. Sabadell, intégrés au MARF. Obtention du rating BBB- du Groupe Elecnor (Investment Grade) émis par Axesor.

Grâce à cette restructuration, le Groupe Elecnor est parvenu à proroger les délais de son financement à long terme des demi-vies proches de 10 ans, tout en maintenant des coûts bas.

- Le Groupe a constitué un fonds de titrisation sous le nom d'« ELECENOR EFICIENCIA ENERGÉTICA 2020, Fondo

de Titulización » depuis décembre 2020, auquel ont été cédés les droits de créance découlant des contrats de gestion de services énergétiques et entretien d'installations d'éclairage public qu'Elecnor exécute pour 43 communes et entités publiques espagnoles. Par le biais de cette structure, Elecnor obtient un financement pour les investissements dans les contrats cédés pour une valeur de 50 millions d'euros. Le fonds de titrisation a émis des obligations à hauteur de ladite valeur, lesquelles seront souscrites et versées dans leur totalité, et cotées sur le Marché alternatif des revenus fixes espagnol (MARF). Ces obligations respectent les exigences établies par les « Green Bond Principles » et ont donc reçu la qualification d'obligations vertes de la part de G-advisory, cabinet de conseil du Groupe Garrigues. Les obligations émises par le fonds de titrisation se sont vu attribuer la note « A+ » par Axesor Rating, indiquant leur haute capacité de remplir leurs obligations de crédit. Il s'agit de la première opération de titrisation de futurs droits de créances liés à des marchés avec l'administration publique ayant été réalisée en Espagne.

Le Groupe Elecnor aborde ses projets d'investissement en souscrivant des financements dont la garantie est supportée par lesdits projets, tel que décrit au paragraphe 6.2 « Risque de taux d'intérêt » de ce rapport, tandis qu'il finance son Equity avec les ressources générées par les activités qui composent le Groupe.

3.4. Changements significatifs dans les méthodes comptables

Les conventions et méthodes comptables utilisées dans la préparation des comptes annuels consolidés de 2021 sont les mêmes que celles appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice 2020. Il n'existe aucun principe comptable ou critère d'évaluation qui, ayant un effet significatif sur les comptes annuels consolidés ou individuels, n'ait pas été appliqué lors de leur élaboration.

3.5. Résultat de la société holding du Groupe : Elecnor, S.A.

La société holding du Groupe a obtenu les résultats suivants lors de l'exercice :

Principaux résultats

(milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	67 456	1544 049
Résultat d'exploitation	16 109	20 752
Bénéfice avant impôts	7 361	46 765
Bénéfice après impôts	9 196	31 633

À l'issue de la division mentionnée dans la seconde section de ce rapport, Elecnor, S.A. est devenue la société holding du Groupe, apportant ainsi à la société Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. la quasi-totalité de ses actifs et passifs liés à l'activité Services et Projets, en se consacrant dès lors à la prise de participation et à la prestation de services d'entreprise.

Suite à ce changement, les chiffres du compte de résultat d'Elecnor, S.A. sont considérablement différents de ceux de l'exercice précédent. Pour l'exercice 2021, les ventes sont principalement composées des dividendes reçus des sociétés filiales, ainsi que de la facturation des services et des intérêts financiers aux sociétés du Groupe. Ce résultat inclut également les frais de la structure restante dans Elecnor, S.A.

Chiffre d'affaires par activités

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Électricité	1 260 553	982 949	28,2 %
Génération d'énergie	685 292	470 708	45,6 %
Télécommunications et spatiale	267 522	233 301	14,7 %
Installations	209 434	213 434	-1,9 %
Construction, eau et environnement	298 202	237 677	25,5 %
Maintenance	194 514	170 770	13,9 %
Oil&Gas	141 279	92 572	52,6 %
Chemins de fer	65 625	54 541	20,3 %
	3 122 421	2 455 952	27,1%

Cette opération et son influence sur les comptes de la société holding du Groupe sont décrits dans les comptes annuels d'Elecnor, S.A. pour l'exercice annuel clos le 31/12/21. L'ensemble d'Elecnor, S.A. et ses sociétés dépendantes ne se trouve pas affecté par cette opération.

3.6. Délai moyen de paiement

Le délai moyen de paiement aux fournisseurs de la Société holding du Groupe, Elecnor, S.A., calculé conformément à la troisième disposition additionnelle de la loi espagnole 15/2010, du 15 juillet, est de 31 jours. Le délai moyen de paiement aux fournisseurs du Groupe, calculé de la même manière, est de 55 jours.

3.7. Chiffre d'affaires par Activités

Au 31 décembre de chaque année et en milliers d'euros.

Cette année encore, les principales activités en termes de chiffre d'affaires ont été **Électricité**, avec 1 260,6 millions d'euros, soit 28,2 % plus qu'en 2020, et **Production d'énergie**, avec 685,3 millions d'euros, soit 45,6 % plus qu'en 2020. Cette intensification importante des activités principales s'explique aussi bien par la solidité du marché intérieur que par les filiales à l'étranger (spécialement aux États-Unis, en Chili, au Brésil et IQA) et les succursales d'Italie, Angola, Lituanie, etc.

■ 4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

	2021	2020
Prix de l'action à la clôture (€)	10,5	11
Volume total des titres (en millions)	5,6	4,3
Total du volume d'échanges (en millions €)	57,7	39,8
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	913,5	957
PER	10,6	12,2
Rendement des dividendes	3,1 %	3,1 %

Le 7 juillet 2021, les **dividendes complémentaires imputés aux résultats de l'exercice 2020** ont été versés à hauteur d'un montant brut par action de 0,27455644 € (0,28207889 € en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle). Le 22 décembre 2021, **l'acompte sur dividendes des résultats de l'exercice 2021** a été versé à hauteur d'un montant brut par action de 0,05961779 € (0,06125324 € en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle).

Les titres d'ElecNOR, S.A. ont clos l'année à un prix de **10,5 euros par action** et la capitalisation boursière s'est située à 913,5 millions d'euros. Le volume d'échange des actions a été d'un montant de 57,7 millions d'euros.

■ 5. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

L'un des points essentiels de la stratégie d'ElecNOR est la prudence en matière de politique financière. La structure du capital est définie par l'engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

■ 6. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

ElecNOR est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au

plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

6.1. Risques de taux de change

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque ElecNOR utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels ElecNOR et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

6.2. Risque de taux d'intérêt

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. ElecNOR bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, essentiellement en rapport avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets solaires et des concessions d'infrastructures électriques, et dont la garantie est assurée par lesdits projets. Ce type de contrats requiert habituellement qu'une partie du Risque d'intérêt soit fixée contractuellement par le biais de contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements dont la garantie est assurée par les projets d'investissement que pour les financements d'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les mêmes dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux

d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficacité comptable.

6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

Au 31 décembre 2021, le Groupe ElecNOR conserve une position solide de liquidité avec suffisamment de trésorerie et de lignes disponibles pour respecter aisément les exigences en la matière, même en cas de contraction des marchés.

6.4. Risque de crédit

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, ElecNOR dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes nationaux, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Par ailleurs, le 1er juin, le contrat de vente d'énergie à long terme conclu entre le parc éolien P.E. Cofrentes et CEPSA est entré en vigueur. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Rio Grande do Sul, Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de

20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De plus, les parcs du complexe de São Fernando récemment construits dans le nord-est du Brésil vendent une partie de l'énergie produite sur le marché à court terme (MCP) et dans le cadre d'un nombre réduit de contrats bilatéraux à court terme signés avec des entreprises, jusqu'à l'entrée en vigueur des contrats de vente d'énergie électrique à long terme (la plupart sur 20 ans) à compter de 2022. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. Ainsi, la société concessionnaire voit ses paiements garantis par le système électrique national, aucun défaut de paiement de la part de ses usagers ne s'étant produit.

En ce qui concerne les lignes de transmission du Chili, les actifs actuellement exploités appartiennent aussi bien au système de transmission national que zonal, en vertu duquel le Coordinateur électrique national (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération était appliqué jusqu'en décembre 2018. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées comme les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus robuste de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Au Chili, nous participons également aux lignes de transmission dédiées, engagées avec des partenaires à la solvabilité avérée, dont la plupart sont classés dans la catégorie investissement. Dans ces cas, la rémunération

que nous recevons est réglementée dans chaque contrat à long terme que nous avons signé avec ces entreprises qui utilisent nos infrastructures, que ce soit pour évacuer l'énergie produite ou pour garantir leur alimentation en électricité.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

6.5. Risque de marché

Le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie et du prix du pétrole. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ces risques, le Groupe utilise des stratégies de couverture.

Le Groupe maintient sa politique de garantie du prix de l'énergie sur la production estimée d'électricité, visant à minimiser l'exposition du résultat aux variations des prix de l'électricité en Espagne, via des contrats de produits dérivés.

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

En 2020, l'arrêté ministériel TED/668/2020 du 17 juillet a été publié, revoyant les rétributions des investissements des années 2018 et 2019. Cette révision s'inscrit dans le cadre du Décret-loi royal 15/2018 ci-avant, qui exonérait l'électricité de l'impôt sur la valeur de la production (7 %) pendant le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, cette exonération n'ayant pas été précédemment prise en compte par le gouvernement dans le calcul des paramètres de rétribution.

En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution), ces contrats ayant été signés dans le cadre mis en place par le gouvernement fédéral et par le biais d'enchères privées. Par ailleurs, le premier projet 100 % hors contrat a été lancé au Brésil (24,2 MW) pour la vente d'énergie sur le marché libre. Le parc du Canada a signé un contrat d'achat avec Hydro-Québec pour une période de 20 ans.

6.6. Système de gestion des risques

Le Groupe Elecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle

exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

Le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité.

À cet effet, le Groupe dispose d'un système de gestion des risques structuré et dynamique dont les principaux piliers sont les suivants :

- Identification des risques de manière permanente, évaluation et identification de priorités.
- Identification des mécanismes, outils de gestion et de contrôle mis en place autour des principaux risques et évaluation de leur efficacité.
- Amélioration permanente de la gestion des risques, via le développement et la création d'initiatives et de projets destinés à l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion.
- Supervision et suivi permanent du système.

Ces mécanismes et outils de gestion et contrôle sont intégrés dans différents processus de l'organisation, en vue de leur fonctionnement constant pendant le déroulement quotidien des opérations, sans préjudice d'autres initiatives ou mesures ponctuelles susceptibles d'être établies selon le cas.

Pour garantir une meilleure identification et gestion des principaux risques, ceux-ci sont regroupés en cinq grandes catégories.

- Risques de gouvernance.
- Risques de stratégie, planification et environnement.
- Risques opérationnels.
- Risques en matière de reporting.
- Risques de conformité.

Dans le cadre du processus d'examen et amélioration permanente du Système de gestion des risques, en 2021, le Groupe a mené à bien une réflexion interne et a planifié une série d'actions pour rendre le système mentionné plus opérationnel et efficace, en mettant davantage l'accent sur les risques liés à l'activité et l'amélioration de certaines méthodes de suivi des principaux risques, l'identification et l'examen des principales procédures et des outils de gestion et contrôle associés, et le suivi des projets d'amélioration correspondants.

7. ENVIRONNEMENT

L'engagement du Groupe Elecnor pour la durabilité environnementale est indissociable de l'exercice de ses activités et de sa stratégie d'entreprise. Le Groupe Elecnor contribue à l'avènement d'un avenir durable et bas-carbone d'une part via ses activités de production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, eau ou environnement et d'autre part via la réduction de son empreinte carbone et sa bonne gestion environnementale.

Dans cette perspective, et dans le but de contribuer à l'objectif de développement durable 13 « Action pour le climat » du Pacte mondial des Nations unies, Elecnor a encouragé le développement de son activité de manière durable et adaptée aux nouvelles conditions climatiques, avec l'implication et l'engagement systématique de toutes les personnes faisant partie du Groupe.

Le Groupe Elecnor inscrit le déploiement de ses activités dans le cadre de son Système de gestion environnementale et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001:2015 et ISO 50001:2018, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique. Avec le système de gestion environnementale, une systématique est définie, permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés à ses activités, dans le but de déterminer ceux qui sont significatifs et de pouvoir agir dessus pour minimiser leurs éventuels impacts.

Les principes de la gestion environnementale du Groupe Elecnor sont énoncés dans la Politique intégrée du système de gestion, dont la portée a été mise à jour courant 2021. Lesdits principes d'action sont décrits ci-dessous :

- Intégrer le volet environnemental aux processus de décision sur les investissements et l'exécution des activités, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- Promouvoir la protection et de la conservation de la biodiversité et de l'environnement, en mettant en place les mesures nécessaires à réduire, compenser et même éviter les impacts négatifs produits par les activités du Groupe, et en favorisant les mesures produisant un impact positif.
- Faire une utilisation durable des ressources, en promouvant une consommation responsable, la prévention des déchets et l'économie circulaire.
- Gérer de manière responsable et efficace les ressources en eau, en tenant compte de la totalité de son cycle complet, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.

- Impliquer toutes les parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le Groupe Elecnor contribue activement et résolument à la construction d'une société à faible émission de carbone. Le changement climatique est un défi sur lequel l'entreprise travaille depuis des années à travers différentes initiatives qui contribuent à atténuer son empreinte environnementale :

- Calcul de son empreinte carbone d'après les standards reconnus internationalement et mise en marche d'initiatives de réduction de l'émission des gaz à effet de serre dans son domaine d'activité.
- Vérification pour la septième année consécutive de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la norme ISO 14064-1.
- Obtention du label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC).
- Participation pour la quatrième année d'affilée, à l'initiative du CDP (Carbon Disclosure Project), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique. En 2021, Elecnor a pu conserver la note A qu'elle avait obtenue en 2020, ce qui la place au niveau le plus haut en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.

En 2021, le Groupe a continué à progresser dans son engagement pour la décarbonisation avec l'adhésion à l'initiative SBT (Science Based Targets). Cette initiative identifie et promeut des approches innovantes pour l'établissement d'objectifs de réduction des émissions basées sur la science dans la sphère de l'entreprise. Suite à l'adhésion du Groupe à l'initiative SBT, la Stratégie en matière de changement climatique à l'horizon 2035 a été mise à jour. La nouvelle Stratégie est structurée en quatre domaines d'action généraux : gouvernance, stratégie, gestion des risques, mesures et objectifs, inscrits dans trois axes transversaux : personnes, actifs et connaissance, dans le but de s'aligner sur les meilleures pratiques de divulgation selon les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*.

Le chapitre Engagement pour l'environnement de l'information non financière contenue dans ce Rapport présente les objectifs, les stratégies et toutes les initiatives établis en 2021 dans le cadre de la gestion environnementale du Groupe.

■ 8. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs Groupe Elecnor (*)

Au 31 décembre de chaque année	2021	2020	Var. (%)
National	11 103	10 542	5,3 %
International	10 328	7 661	34,8 %
	21 431	18 203	17,73%

(*) Les Administrateurs qui ne font pas partie des effectifs du Groupe ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les personnes sont le principal actif d'Elecnor qui fonde sa stratégie globale sur des valeurs telles que le talent, la transparence et le travail en équipe dans des conditions de sécurité maximale. À cet égard, la prévention des risques professionnels et un dénominateur commun pour toutes les activités entreprises par le Groupe. L'engagement envers la prévention fait partie de sa culture d'entreprise. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà des lois et des exigences de nos clients et qui fixe des objectifs exigeants et très clairs : aucun accident et tolérance zéro en ce qui concerne les infractions aux mesures de prévention prise par l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2021, l'effectif du Groupe avait augmenté de 3 228 personnes (17,73 %), pour se situer à 21 431 employés. Sur le marché intérieur, l'augmentation a été de 5,32 %. Elle a principalement concerné le département de Maintenance et l'activité à l'extérieur, qui avait besoin de renfort. À l'extérieur, l'augmentation globale est de 34,81 %. L'augmentation des effectifs est principalement significative en Italie, en Angola, à Oman et au Brésil.

Toutes les informations relatives aux effectifs du Groupe sont détaillées dans la rubrique Nos personnes, notre meilleur atout, dans l'information non financière de ce Rapport de gestion.

■ 9. R&D&I

L'innovation au sein du Groupe Elecnor augmente la valeur ajoutée des services fournis à ses clients, avec une garantie de durabilité et de compétitivité, pour faire la différence.

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Elecnor S.A. et la filiale Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002.

En 2021, les principales initiatives menées à bien ont été les suivantes :

- Maintien des certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Elecnor, S.A. et d'Audeca.
- Lancement de l'appel INNOVA 2021 pour le financement de projets de R&D&I.
- Développement de projets d'hybridation de l'énergie éolienne et photovoltaïque et étude de la possibilité d'intégrer un système de stockage dans les parcs hybrides.
- Par le biais de la filiale Enerfin, la production d'hydrogène renouvelable est encouragée en tant que vecteur vers la transition écologique et la décarbonisation.
- Intégration de critères propres à l'économie circulaire aux parcs éoliens, et principalement au niveau des pales des éoliennes.
- Accord de collaboration avec deux fabricants de technologie de production d'hydrogène : Fusión Fuel et Ohmium.
- Conception et fabrication d'une structure métallique auxiliaire servant au montage des équipements d'éclairage sur des tours très hautes.
- Approbation de trois projets avec la participation de la filiale technologique du Groupe, Elecnor Deimos, dans le cadre du Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense de l'UE (EDIDP). Ces projets sont axés sur le développement de nouvelles techniques d'observation d'objets en orbite terrestre, un système de commande et de contrôle des systèmes spatiaux de défense et la définition d'un système spatial de détection précoce de missiles balistiques intercontinentaux.
- Approbation par la Députation du Fuero de Bizcaye de deux projets innovateurs dans le cadre de la convocation HAZITEK : Projet Genio du département ferroviaire et projet QR de l'activité des sites industriels.
- Formation de maîtres d'œuvre d'installations et construction, de personnel d'offres et de BIM en Lean Construction.

L'information non financière de ce Rapport de gestion, et concrètement le chapitre Technologie et innovation, fournit des informations complémentaires sur la R&D&I du Groupe Elecnor.

■ 10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2021 et la présentation des états financiers individuels et consolidés, il ne s'est pas produit de faits susceptibles d'entraîner une modification importante de l'image fidèle de ces états financiers, sauf pour ce qui est décrit ci-dessous.

Le 18 février 2022, le Groupe Elecnor a informé la CNMV qu'il cherchait à intégrer un éventuel associé financier dans le capital de sa filiale d'énergie éolienne, Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U., qui impliquerait une prise de participation significative, mais non majoritaire, dans ladite filiale.

■ 11. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2022

11.1. Contexte économique

Tel qu'expliqué au paragraphe 2 Contexte économique de ce rapport, les perspectives pour l'année à venir laissent attendre une croissance au niveau mondial. Malgré un haut degré d'incertitude face aux éventuelles mutations du virus, à la menace de hausse des taux d'intérêt, à l'inflation croissante et aux risques géopolitiques, une croissance de l'économie mondiale est prévue, favorisée par les politiques de soutien à la croissance dont bénéficient les principales économies.

11.2. Groupe Elecnor

Le Groupe Elecnor fait figure de leader indiscutable dans les principales activités appelées à être des moteurs de croissance et sur lesquelles porteront la plupart des mesures de relance, notamment celles adoptées par l'Union européenne et les États-Unis. Dans ce contexte, les tendances mondiales qui stimuleront les activités du Groupe sont :

- Électrification et efficacité énergétique
- Énergie renouvelable
- Conversion numérique et connectivité
- Prestation intégrée de services urbains

Au vu de ce qui précède, les résultats du Groupe Elecnor devraient poursuivre leur croissance en 2022, tel que cela a été le cas année après année, au cours de la dernière décennie.

■ 12. CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES

Au 31/12/2021, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, ce qui représente un capital social de 8 700 000 euros.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

Au 31 décembre 2020, Elecnor, S.A. détenait 2 320 942 actions d'autocontrôle. Tout au long l'année 2021, un total de 232 769 titres ont été acquis, tandis que 232 962 autres titres ont été vendus. Cela étant, au 31 décembre 2021, un total de 2 320 749 actions propres a été atteint, soit un pourcentage d'actions d'autocontrôle de 2,7 %, identique à celui de la clôture de l'exercice précédent.

■ 13. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne les informations relatives aux opérations avec les parties liées, nous renvoyons aux détails indiqués dans les notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2021, conformément à l'article 15 du Décret royal 1362/2007.

■ 14. RAPPORT ANNUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. a élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise ainsi que le rapport annuel sur les rémunérations du Conseil ci-joints, correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, conformément aux obligations dictées par la loi et selon le modèle distribué par la CNMV. Ces documents sont disponibles sur le site Web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV) et sur la page web officielle du Groupe.

15. INFORMATION NON FINANCIÈRE

15.1 Sur ce rapport GRI 102-1, GRI 102-5, GRI 102-45

Cette section du Rapport de gestion répond aux conditions établies dans la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité (en liaison avec le Décret-loi royal 18/2017, du 24 novembre).

Dans ce cadre, des informations sur les activités et les principaux impacts économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance du Groupe Elec nor sont incluses, ainsi que sur les aspects jugés pertinents pour les principales parties prenantes de l'entreprise durant l'exercice 2021. Tel que cela figure à l'annexe I, « Index des contenus exigés par la loi espagnole 11/2018 du 28 décembre, en matière d'information non financière et diversité », dans le processus d'élaboration, ce sont les standards internationaux de la Global Reporting Initiative (GRI) sélectionnés, conformément à l'option essentielle, qui ont été pris comme référence, en tenant compte des conditions identifiées comme matérielles pour l'activité.

Les informations présentées dans ce Rapport portent sur l'ensemble du Groupe Elec nor (Elec nor, S.A. et ses sociétés dépendantes), et le cas échéant, les informations relatives à la société codépendante Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. sont également incluses. En ce qui concerne les données sur l'environnement, seules celles des pays dans lesquels l'organisation a une présence permanente sont indiquées. Et concernant les informations en lien avec la

société, ce sont celles concernant le Groupe Elec nor et la Fondation Elec nor qui ont été incluses.

15.2 Progression en lien avec notre engagement pour la durabilité

Chez le Groupe Elec nor, la responsabilité est considérée comme inhérente au développement des activités et à la stratégie d'entreprise, ainsi qu'aux relations avec ses parties prenantes. Cet engagement est recueilli dans son Plan stratégique pour la durabilité, qui pose les principaux axes de sa responsabilité sociale et les jalons de l'amélioration continue de la gestion de la durabilité.

Le Plan stratégique de durabilité 2021-2022 du Groupe Elec nor est articulé autour de cinq piliers qui reflètent l'ADN de l'entreprise et sa mission d'amorcer un changement et de favoriser le bien-être sur les territoires sur lesquels elle intervient. Cette stratégie transmet aux parties prenantes l'engagement du Groupe envers les personnes, la société et l'environnement, et sa volonté d'exercer une gestion éthique et responsable à tout moment.

Le Plan stratégique de durabilité a été élaboré par le Comité de durabilité, supervisé par l'équipe dirigeante et transmis à la Commission des nominations, rémunérations et durabilité, laquelle a assumé les fonctions de lancement, suivi et évaluation de toutes les interventions et politiques en lien avec l'ESG qui seront développées au sein de l'entreprise. Enfin, il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Stratégie de durabilité du Groupe Elec nor



Principales lignes stratégiques

Une entreprise rentable, une entreprise d'avenir

C'est l'un des piliers essentiels de la durabilité axée sur la projection de l'entreprise à long terme, en ce qui concerne la solvabilité financière, l'efficacité et la compétitivité. Voici ses lignes d'action :

- > Financement durable associé à la réalisation d'objectifs et aux indicateurs ESG
- > Renforcer la qualité et la satisfaction du client
- > Promouvoir la transformation numérique et l'innovation

Structure solide de gouvernance

Il s'agit de continuer à progresser dans le sens des principes de bonne gouvernance et à renforcer la structure de bonne gouvernance. Voici ses lignes d'action :

- > Progresser dans le domaine de la gouvernance d'entreprise
- > Veiller à la conformité
- > Gestion et supervision permanente et préventive des risques

Développement d'infrastructures durables

L'importance d'être un agent clé dans le développement et le progrès social grâce à des projets d'infrastructures, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'eau ou d'environnement. Voici ses lignes d'action :

- > Garantir des infrastructures de qualité et durables tournées vers l'avenir
- > Développer des projets et des services qui contribuent à réduire les gaz à effet de serre et facilitent l'accès à l'énergie renouvelable
- > Avancer dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone

Amélioration de la qualité de vie des personnes

Promouvoir le développement et le progrès de la société. Voici ses lignes d'action :

- > Dialogue permanent avec les parties prenantes
- > Soutien aux communautés dans lesquelles intervient le Groupe

Promotion de la culture de l'appartenance et du respect

La sécurité et la santé des personnes, ainsi que tout ce qui a trait à la motivation et à l'épanouissement personnel et professionnel des équipes s'inscrivent tout spécialement dans l'ADN de l'entreprise. Voici ses lignes d'action :

- > Renforcer l'engagement pour la sécurité et la santé
- > Attraction et rétention du talent
- > Consolider l'égalité et la diversité
- > Encourager la conciliation

De même, dans le domaine de l'amélioration continue, l'entreprise a défini des actions visant à une gestion plus efficace de la durabilité, qui renforcerait l'engagement du Groupe en cette matière et parviendrait à son intégration complète dans l'activité.

Comité de durabilité

Constitué en 2020, le Comité de durabilité du Groupe Elec nor est un organe transversal dans lequel sont représentés les différents domaines de l'entreprise et de son activité. Son objectif est de concevoir les outils nécessaires à la gestion de la durabilité à l'échelle du Groupe, de créer une stratégie coordonnée, de veiller à l'adoption et au suivi de celle-ci, ainsi que de surveiller les progrès réalisés en vue de promouvoir les bonnes pratiques.

Pendant cet exercice, le Comité de durabilité s'est réuni 4 fois.

Les interventions réalisées au sein du Comité sont supervisées par la Direction et transmises au Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité du Conseil d'administration.

Alignement des enjeux matériels, des objectifs de développement durable et de la stratégie de durabilité

GRI 102-42, GRI 102-43, GRI 102-44, GRI 102-46, GRI 102-47

En 2020, le Groupe Elecnor a effectué une évaluation de la matérialité, avec la double finalité de définir les enjeux pertinents en matière de durabilité du Groupe et de prioriser les contenus inclus dans cette section du Rapport de gestion.

L'analyse de la matérialité est réalisée à la même fréquence que le Plan stratégique de durabilité du Groupe.

En ce sens, le processus mené à bien s'est déroulé de la manière suivante :

1. Identification des enjeux matériels, pour lesquels l'entreprise a réalisé un benchmarking d'entreprises importantes du secteur et de la concurrence à partir de leurs matrices de matérialité, ainsi qu'une analyse des principales actualités publiques et initiatives au niveau international et national. De plus, les standards de durabilité comme SASB, GRESB et GRI ont été pris en compte, ainsi que la réglementation applicable aux informations non financières.

25 enjeux ont été identifiés et répartis en cinq domaines : économie, personnes, gouvernance, environnement et société.

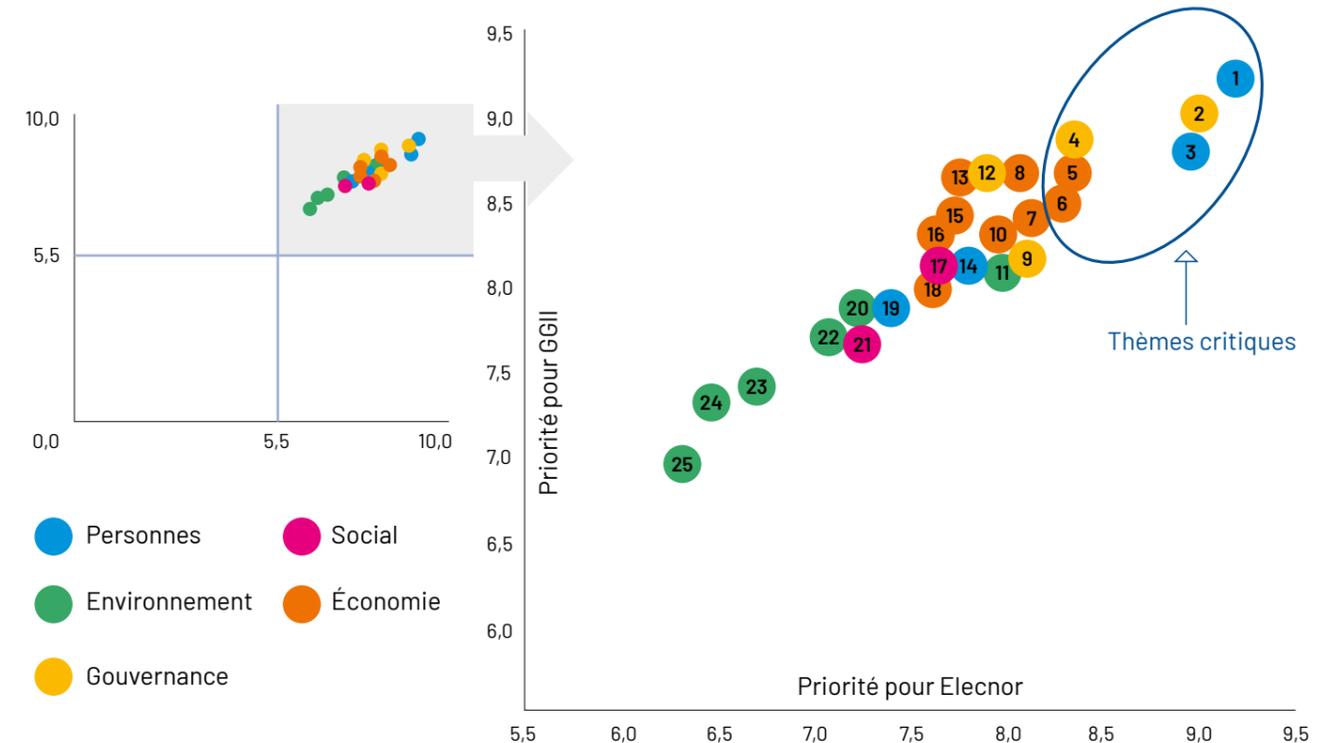
2. Consultation des parties prenantes internes et externes. Le Groupe Elecnor a fait parvenir un questionnaire à ses principales parties prenantes et à la Direction du Groupe, dans le but de recueillir leur point de vue concernant les enjeux identifiés lors de l'étape préalable. Les réponses de la Direction reflètent le degré d'importance des enjeux dans l'activité et la gestion du Groupe Elecnor ; et les réponses des parties prenantes reflètent leur vision de l'impact des différents enjeux sur leurs décisions relatives au Groupe.

3. Définition de priorités dans les enjeux matériels. L'analyse des points de vue des parties prenantes et de la Direction a permis d'obtenir la liste des enjeux importants classés par ordre de priorité, du plus ou moins significatif.

4. Élaboration de la matrice de matérialité à partir des résultats obtenus. Ladite matrice fait figurer les enjeux par niveau d'importance pour le Groupe Elecnor et ses parties prenantes. Les résultats ont été validés par la Direction, par la Dirección.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie de durabilité du Groupe, le Comité de durabilité n'a identifié aucun aspect supplémentaire concernant la durabilité, ratifiant ainsi la validité de ces enjeux matériels pour l'année 2021.

En 2022, l'entreprise a réalisé une nouvelle analyse de matérialité en tenant compte des nouvelles normes universelles de la Global Reporting Initiative, GRI.



Thèmes critiques	Thèmes prioritaires	Thèmes significatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">1 Sécurité et santé au travail <li style="background-color: #ffcc00; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">2 Éthique et conformité <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">3 Développement du capital humain <li style="background-color: #ffcc00; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">4 Droits de l'homme <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">5 Qualité du service et orientation client <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">6 Opportunités d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">7 Transformation numérique <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">8 Gestion financière (performances économiques) <li style="background-color: #ffcc00; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">9 Gestion des risques non financiers <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">10 Cybersécurité <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">11 Transition énergétique <li style="background-color: #ffcc00; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">12 Bonne gouvernance <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">13 Contexte réglementaire <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">14 Conciliation <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">15 Gestion de la chaîne d'approvisionnement <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">16 Innovation <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">17 Gestion du dialogue avec les parties prenantes <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">18 Investissement socialement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">19 Gestion de l'égalité et de la diversité <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">20 Efficacité des ressources <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">21 Dialogue avec les communautés locales <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">22 Changement climatique <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">23 Biodiversité <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">24 Économie circulaire <li style="background-color: #004a87; color: white; border-radius: 5px; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">25 Empreinte sur l'eau

Tous les enjeux identifiés ont été considérés comme matériels pour le Groupe Eelec nor, tel que reflété dans les informations du présent État de l'information non financière portant sur la totalité des enjeux.

En fonction de l'importance des enjeux critiques, leur relation avec les normes GRI et les objectifs de développement durable et la stratégie de durabilité figurent ci-dessous :

Questions critiques	Contenu GRI	ODD	Impact interne	Impact externe	Stratégie de durabilité
Sécurité et santé au travail	403-1 403-2 403-3 403-4 403-5 403-6 403-7 403-8 403-9 403-10	 	✓	✓	 
Éthique et conformité	102-16 102-18 205-2 205-3 307-1	 	✓	✓	
Développement du capital humain	401-1 404-1 404-3	  	✓		 
Droits de l'homme	102-16 406-1	  	✓	✓	 
Qualité du service et orientation client	Indicateur propre au Groupe Eelec nor	  		✓	 
Opportunités d'affaires	Indicateur propre au Groupe Eelec nor Les standards GRI ne comportent pas d'indicateurs en lien avec cet aspect	   	✓		 

Dialogue social avec les parties prenantes GRI 102-40

Le Groupe Elecnor entretient avec ses principales parties prenantes un dialogue fluide et constant par le biais de différents canaux de communication, à travers lesquels le Groupe s'efforce de connaître et répondre à leurs besoins et attentes.

Lors de l'exercice 2020, dans le cadre du Comité de durabilité, une mise à jour de l'inventaire des parties prenantes du Groupe a été réalisée afin de progresser dans la gestion de la relation avec ces dernières.

Les principales parties prenantes et les canaux de communication correspondants sont détaillés ci-dessous :

Partie prenante	Canaux de communication
Actionnaires et investisseurs	Assemblée générale des actionnaires Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, comptes annuels, EINF, rapport intégré, mémoire Fondation Elecnor, etc. Réunions Sites web des entreprises Canal de services à l'actionnaire Forum des actionnaires
Clients	Visites périodiques Communications périodiques Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Enquêtes de satisfaction Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Sites web des entreprises Réseaux sociaux Salons sectoriels
Employés	Réunions périodiques Groupes de travail Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Campagnes de communication Journées et cours de formation Sites web des entreprises Réseaux sociaux Intranet Buenos días eTalent Canal de contact du code éthique E-mail igualdad@elecnor.com
Administrations publiques et organismes de réglementation	Communications officielles Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, comptes annuels, EINF, rapport intégré, mémoire Fondation Elecnor, etc. Sites web des entreprises Réseaux sociaux

Suite à la page suivante

Partie prenante	Canaux de communication
Fournisseurs	Réunions et groupes de travail Conventions, salons et congrès Audits Plateformes de gestion Rapport intégré Sites web des entreprises Réseaux sociaux Canal de contact du code éthique
Environnement social	Projets sociaux Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Parrainages et mécénats Sites web des entreprises Réseaux sociaux Sites web spécifiques de projets
Opinion générée	Communiqués de presse Rencontres d'information Comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Sites web des entreprises Réseaux sociaux
Partenaires	Convenios de colaboración Foros, ferias y congresos Informes corporativos y financieros: Informe Buen Gobierno, Cuentas anuales, EINF, Informe Integrado, Memoria Fundación Elecnor, etc. Webs Corporativas Redes sociales
Syndicats	Accords de collaboration Forums, salons et congrès Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, comptes annuels, EINF, rapport intégré, mémoire Fondation Elecnor, etc. Sites web des entreprises Réseaux sociaux
Financeurs/Assureurs	Rencontres d'information Réunions avec les représentants des travailleurs Rapport intégré Sites web des entreprises Canal de plainte du code éthique

Voici quelques données significatives concernant la communication avec les différentes parties prenantes en 2021 :



22 250 utilisateurs ont visité le canal Actionnaires et investisseurs du site web du Groupe

16 réunions avec des fonds d'investissement et des analystes

55 questions reçues et traitées sur accionistas@elecno.com

446 communications internes envoyées au personnel du Groupe Elecno

1 850 enquêtes de satisfaction envoyées aux clients

Autres interventions dans le domaine de la gestion de la durabilité



Le Groupe Elecno est engagé dans le processus de certification de la norme IQNet SR10 sur la responsabilité sociale d'entreprise, qui devrait arriver à bon terme au cours du premier semestre 2022. Ce label atteste que les entreprises disposent de tous les éléments nécessaires à une gestion correcte de la durabilité, garantissant ainsi leur niveau d'engagement en la matière.

15.3 Modèle d'affaires GRI 102-2

L'information relative au modèle d'activité de la société est recueillie dans la section Objet, vision et modèle d'affaires de ce Rapport de gestion. Et celle portant sur les perspectives pour l'exercice 2022, dans la section Perspectives pour l'exercice 2020.

Objectifs stratégiques

La stratégie du Groupe Elecno s'inscrit dans le cadre de son objet et repose sur une équipe multi-disciplinaire, qualifiée et d'une grande diversité, qui lui permet de saisir les opportunités et de croître.

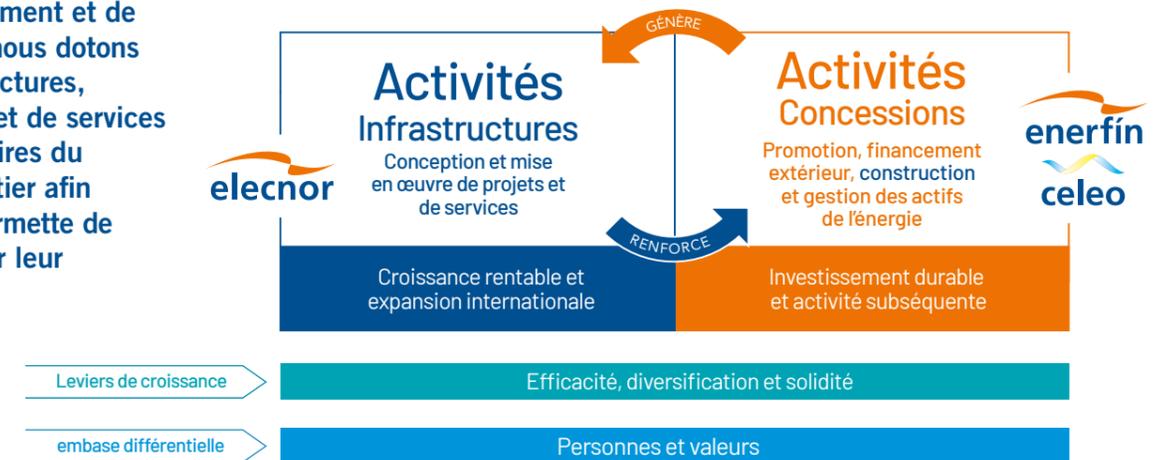
Grâce à un modèle d'affaires solide, résilient, autour d'activités en profonde synergie, le Groupe Elecno mise sur la diversification, l'internationalisation et l'excellence technologique pour encourager le développement de services essentiels et d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Groupe base sa stratégie sur la protection et la sécurité de ses personnes et de son activité, ainsi que sur la solvabilité technique et financière, l'efficacité et le contrôle. Tout ceci en privilégiant la création de valeur pour toutes ses parties prenantes.

Notre objet, notre raison d'être

Nous sommes un acteur de changement et de progrès : nous dotons d'infrastructures, d'énergie et de services des territoires du monde entier afin de leur permettre de développer leur potentiel

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE ET DURABILITÉ



Application de la taxonomie européenne pour une finance durable

La taxonomie européenne est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce classement définit ce qui est considéré comme durable ou non. Le Règlement sur la taxonomie a été publié afin de faciliter la classification des activités durables.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté en 2020 le Règlement sur la taxonomie (RT), le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre

visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les exigences relatives à la manière et la mesure dans laquelle les activités des entreprises sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental sont spécifiées à l'article 8 du RT, lequel indique dans ses deux premiers paragraphes :

1. Toute entreprise soumise à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE inclut dans sa déclaration non financière ou sa déclaration non financière consolidée des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du présent règlement.
2. En particulier, les entreprises non financières publient les informations suivantes :
 - a. la part de leur chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 ;
 - b. la part de leurs dépenses d'investissement de capital et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du RT, deux règlements délégués ont été publiés :

- Règlement délégué 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.
- Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE)

2020/852 du Parlement européen et du Conseil par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

En conséquence, en vertu de ce qui précède, les Groupe Elec nor est soumis à l'obligation de publier dans l'État de l'information non financière (EINF) correspondant à l'exercice 2021 les informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental en lien avec les objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à celui-ci.

Le Groupe Elec nor publie donc dans cette section de l'EINF la proportion de ses activités éligibles et non éligibles, d'après la taxonomie, dans son chiffre d'affaires total, ses dépenses d'investissement de capital (CapEx) et ses dépenses opérationnelles (OpEx).

Méthodologie pour l'identification des activités éligibles

Identification des activités développées par le Groupe Elec nor

Le Groupe Elec nor classe les activités et sous-activités qu'il réalise en utilisant un système de codification interne. En vertu de cette codification, le Groupe regroupe ses activités autour des activités principales suivantes :

- **Électricité** : études, construction et exploitation, et tout autre type d'intervention, portant sur des réseaux de distribution, lignes de transport et sous-stations de transformation.
- **Efficacité énergétique** : développement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, aussi bien concernant des installations d'éclairage public de communes que dans le secteur tertiaire et industriel (financement, gestion de l'énergie, maintenance et garantie totale pendant la période de concession ou le marché mixte d'approvisionnement et service).
- **Production d'énergie** : réalisation de projets « clé en main » d'installations de production d'énergie éolienne et solaire photovoltaïque, principalement, ainsi que leur exploitation et maintenance.

- **Oil&Gas** : études, construction et tout autre type d'intervention sur des installations en lien avec le gaz, de son transport à sa distribution.
- **Télécommunications et systèmes** : développement d'infrastructures et de systèmes de télécommunications pour les opérateurs (ingénierie, construction, installation d'équipements, inscription de clients et maintenance, principalement).
- **Ferroviaire** : projets « clé en main » d'électrification, signalisation, verrouillage, communications et systèmes de contrôle dans le domaine des chemins de fer, métros, tramways et trolleybus.
- **Maintenance** : solutions personnalisées en vue de la prestation de services techniques, commerciaux et auxiliaires dans le domaine des services publics de l'électricité, des communications, du gaz, de l'eau et des installations.
- **Installations** : solutions complètes pour les grandes installations (études, construction et mise en marche, exploitation et maintenance).
- **Construction** : génie civil, bâtiment et ouvrages hydrauliques.
- **Eau** : projets multidisciplinaires concernant aussi bien la planification hydrologique que les réseaux de transport et de distribution de l'eau, le développement de solutions pour le traitement des eaux et les projets d'épuration

et de traitement de l'eau en vue de l'alimentation de la ville et des processus.

- **Environnement** : solutions « clé en main » dont le développement relève de l'ingénierie du traitement et de la gestion des déchets, des interventions en milieu forestier, de l'entretien des espaces verts, du nettoyage des routes et de la maintenance et entretien des infrastructures.
- **Espace** : études, ingénierie, développement de solutions et intégration de systèmes dans les domaines de l'espace et des technologies de l'information et des communications.

Catalogage des activités en activités éligibles et non éligibles

Les activités énumérées précédemment et leurs sous-activités correspondantes ont été analysées en utilisant le classement des activités économiques figurant dans les actes délégués correspondant aux objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à celui-ci, basé sur la classification NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne).

Une analyse a été menée pour rapprocher les activités économiques du Groupe Elec nor des codes NACE figurant dans les deux actes délégués. Cela a permis de conclure que les activités suivantes du Groupe Elec nor sont considérées comme éligibles en vertu de la taxonomie :

Activité	Sous-Activités	Code NACE	Taxonomie		
			Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Électricité	Réseaux de distribution et transport, sous-stations, centres de transformation et travaux sous tension	3512 : Transport d'électricité 3513 : Distribution d'électricité	4.9. Transport et distribution d'électricité	Construction et exploitation de systèmes de transmission qui transportent de l'électricité dans le système interconnecté de très haute tension et haute tension, et construction et exploitation de systèmes de distribution qui transportent de l'électricité dans des systèmes de distribution de haute, moyenne et basse tension.	Atténuation (activité habilitante) Adaptation (activité de contribution directe)
Efficacité énergétique	Éclairage public	3312: Reparación de maquinaria	7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Mesures individuelles de renouvellement consistant en l'installation, la maintenance ou la réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Atténuation (activité habilitante) Adaptation (activité de contribution directe)

Suite à la page suivante

Activité	Sous-Activités	Code NACE	Taxonomie		
			Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Génération d'énergie	Parcs éoliens, solaire photovoltaïque, centrales de production d'énergie, autoconsommation et distribution, et vente en ligne de produits photovoltaïques	3511 : Production d'électricité d'origine éolienne, hydroélectrique et d'autres types 4321 : Installation électrique 2711 : Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	4.1. Production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque	Construction et exploitation d'installations de production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque, l'énergie solaire à concentration, à partir d'énergie éolienne, hydroélectrique ou exclusivement de biomasse, biogaz ou bioliquides, installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable, in situ, et fabrication de technologies d'énergie renouvelable	Atténuation (activité de contribution directe) Adaptation (activité de contribution directe)
			4.2. Production d'électricité via la technologie d'énergie solaire à concentration		
Chemins de fer	Caténaire, sous-stations traction, signalisation et verrouillages et communications	4212 : Construction de voies ferrées de surface et souterraines 4321 : Installations électriques	6.14. Infrastructure pour le transport ferroviaire	Construction, modernisation, exploitation et maintenance de voies ferrées de surface et souterraines, ainsi que de ponts et tunnels, stations, terminales, installations de service ferroviaire et systèmes de sécurité et gestion du trafic, y compris la prestation de service d'architecture, ingénierie, dessin, inspection des bâtiments, topographie et cartographie, ainsi que les services d'essais physiques, chimiques et autres essais analytiques de tout type de matériaux et produits	Atténuation (activité habilitante) Adaptation (activité de contribution directe)
Maintenance	Services urbains	3811 : Collecte de déchets non dangereux	5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux en fractions triées à l'origine	Collecte et transport séparé de déchets non dangereux en fractions individuelles ou mixtes dans l'optique de leur préparation pour être réutilisés ou recyclés	Atténuation (activité de contribution directe) Adaptation (activité de contribution directe)
Installations	Électricité et instrumentation, climatisation, PCI et plomberie et installations complètes	4321 : Installation électrique 4322 : Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et dispositifs de mesure, régulation et contrôle de l'efficacité énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et dispositifs de mesure, régulation et contrôle de l'efficacité énergétique des bâtiments	Atténuation (activité habilitante) Adaptation (activité de contribution directe)

Suite à la page suivante

Activité	Sous-Activités	Code NACE	Taxonomie		
			Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Construction	Bâtiments non résidentiels	4120 : Construction de bâtiments	4.2. Rénovation de bâtiments existants	Travaux de construction et génie civil, ou préparation de ces travaux	Atténuation (activité de transition) Adaptation (activité de contribution directe)
Eau	Stations de traitement des eaux	4299 : Construction d'autres ouvrages de génie civil nca	5.1. Construction, agrandissement et exploitation de systèmes de captage, épuration et distribution d'eau	Construction, agrandissement et exploitation des systèmes de captage, épuration et distribution d'eau et des systèmes centralisés d'eaux usées, y compris la collecte (réseau d'égouts) et le traitement, ainsi que leur rénovation.	Atténuation (activité de contribution directe) Adaptation (activité de contribution directe)
			5.2. Renouvellement de systèmes de captage, épuration et distribution d'eau		
Environnement	Travaux environnementaux	0210 : Sylviculture et autres activités forestières 0240 : Services de soutien à l'exploitation forestière	1.1. Boisement	Établissement d'une forêt par la plantation, le semis délibéré ou la régénération naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à des utilisations différentes ou n'étaient pas utilisées, reconstitution et restauration de forêts, gestion forestière dont l'objectif est de préserver un ou plusieurs habitats ou espèces.	Atténuation (activité de contribution directe) Adaptation (activité habilitante)
			1.2. Reconstitution et restauration de forêts, y compris le reboisement et la régénération de forêts de manière naturelle suite à un phénomène extrême		
			1.3. Gestion forestière		
			1.4. Sylviculture de conservation		

Par ailleurs, les activités suivantes du Groupe ElecNOR ne figurent pas dans la taxonomie et ont donc été cataloguées en tant qu'activités non éligibles :

Activité	Sous-Activités	Code NACE
Génération d'énergie	Centrales thermiques cycle combiné	3516 : Production d'énergie électrique d'origine thermique conventionnelle
Gas&oil	Distribution et transport, opérations infrastructure (réseau domestique), services domestiques et installations diverses et oil	3522 : Distribution de combustibles gazeux par conduites 3523 : Commerce de combustibles gazeux par conduites 4950 : Transports par conduites 0610 : Extraction de pétrole brut
Télécommunications et systèmes	Création de réseau, inscription de clients, équipements et centrale interne, ingénierie et maintenance de réseau, projets et maintenance de systèmes de communications, de sécurité et d'automatisation et contrôle, installations spéciales et singulières, ingénierie et développement de produit et smart cities (systèmes)	4222 : Construction de réseaux électriques et de télécommunications 6110 : Télécommunications filaires 6120 : Télécommunications sans fil 6130 : Télécommunications par satellite 6190 : Autres activités de télécommunication 8020 : Activités liées aux systèmes de sécurité

Suite à la page suivante

Activité	Sous-Activités	Code NACE
Maintenance	Maintenance complète de bâtiments, électrique et d'instrumentation, climatisation, PCI et plomberie, mécanique, complète du secteur industriel et entretien d'infrastructures de transport et d'espaces verts	3314 : Réparation d'équipements électriques 3320 : Installation de machines et d'équipements industriels 4211 : Construction de routes et autoroutes 4213 : Construction de ponts et tunnels 4322 : Travaux de plomberie, installations de systèmes de chauffage et conditionnement d'air 8130 : Services d'aménagement paysager 9104 : Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Installations	Architecture d'intérieur	7410 : Activités spécialisées de design
Construction	Bâtiments non résidentiels	4211 : Construction de routes et autoroutes 4213 : Construction de ponts et tunnels 2361 : Fabrication d'éléments en béton pour la construction
Eau	Usines de traitement des déchets, ouvrages hydrauliques et réseaux de distribution d'eau	4299 : Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.o.p. 4291 : Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux 4221 : Construction de réseaux pour fluides
Espace	Espace	6190 : Autres activités de télécommunication 8030 : Activités de recherche

Estimation des indicateurs d'activités éligibles : chiffre d'affaires, dépenses d'investissement de capital (CapEx) et dépenses d'exploitation (OpEx)

Après avoir classé les activités du Groupe Elecnor comme éligibles et non éligibles, les indicateurs (KPI) exigés par la réglementation indiquée précédemment ont été calculés.

À cet effet, conformément à la réglementation applicable, les éléments pris en compte ont été les sociétés et organisations du Groupe Elecnor composant son périmètre de consolidation aux fins de la préparation des comptes annuels consolidés, en intégrant toutes celles ayant été consolidées via la méthode de consolidation globale ou proportionnelle, en excluant donc les chiffres correspondant à d'autres organisations dans lesquelles le Groupe Elecnor exerce un contrôle conjoint ou une influence significative, lesquels ont été intégrés dans les comptes annuels en suivant la méthode de la mise en équivalence. En conséquence, les chiffres correspondant au Groupe Celeo n'ont pas été pris en compte dans le calcul de ces indicateurs, même si ses activités, consistant principalement en la promotion, le financement extérieur, la construction et l'exploitation et gestion des lignes de transmission électrique et parcs photovoltaïques et thermo-solaires ont été cataloguées comme éligibles.

La méthodologie utilisée dans le calcul de chacun de ces indicateurs et les résultats obtenus sont décrits ci-dessous.

Proportion de la facturation/du chiffre d'affaires issue de produits ou services liés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

Le Groupe Elecnor dispose d'un système de comptabilité analytique et de gestion des travaux/projets (ce dernier ci-après dénommé « systèmes de travaux ») très développé, affiné et consolidé, lui permettant de réaliser une affectation précise de ses coûts, directs comme indirects, aux différents travaux en cours d'exécution. Ces systèmes sont utilisés par la quasi-totalité des organisations qui composent le Groupe Elecnor et son périmètre de consolidation, facilitant ainsi le processus de gestion et de suivi de son activité.

Le Groupe Elecnor enregistre son chiffre d'affaires selon la méthode du pourcentage d'exécution ou degré d'avancement, tel que prévu dans la réglementation comptable applicable. De cette manière, à partir des informations sur les coûts de chaque projet transmis par le système de travaux et en retenant la meilleure estimation de la marge attendue à la fin des travaux, les responsables de projet estiment et enregistrent chaque mois dans

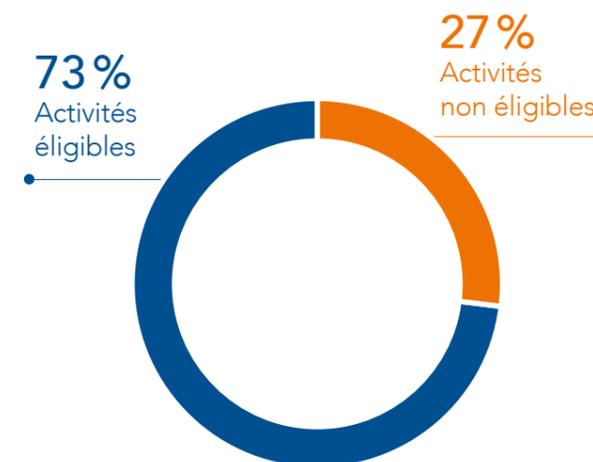
ledit système la production correspondant aux coûts comptabilisés. Sur la base de cette production, le chiffre d'affaires est enregistré mensuellement dans la comptabilité.

Tel qu'indiqué précédemment, le Groupe Elecnor dispose d'un système de gestion commerciale dans lequel toutes les offres présentées sont inscrites. Chacune de ces offres doit obligatoirement être rattachée à une activité, parmi celles établies dans le système de codification interne des activités. Si le projet est finalement attribué au Groupe, en vue de sa bonne gestion (comptabilisation des coûts, enregistrement de la production, facturation, etc.), les travaux correspondants sont créés dans le système de travaux. Il est indispensable de les associer à une offre enregistrée dans le système de gestion commerciale. De cette manière, tous les travaux enregistrés dans le système sont associés à un code d'activité.

Tel que décrit précédemment, les systèmes de travaux des différentes filiales et organisations composant le Groupe Elecnor intègrent toutes les informations concernant les chiffres économiques des travaux en cours d'exécution (principalement le chiffre d'affaires, la marge attendue à la fin des travaux et les coûts comptabilisés). Ces informations sont consolidées et groupées par activité.

Sachant cela, le Groupe Elecnor a calculé de la manière suivante l'indicateur du chiffre d'affaires correspondant à l'exercice 2021, issu des activités éligibles :

Chiffre d'affaires suivant la taxonomie européenne



• **Numérateur** : chiffre d'affaires de l'exercice 2021 (« Montant net du chiffre d'affaires ») issu des activités considérées comme éligibles en vertu de la réglementation applicable d'après l'analyse réalisée - 2 284 377 milliers d'euros.

• **Dénominateur** : « Montant net du chiffre d'affaires » du Groupe Elecnor inclus dans les comptes annuels consolidés correspondant à l'exercice 2021, dressés par le Conseil d'administration le 23 février 2022 - 3 122 421 milliers d'euros.

En conséquence, pour l'exercice 2021, le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe Elecnor issu d'activités durables sur le plan environnemental (activités éligibles) s'élève à 73 %.

Tel qu'indiqué précédemment, le chiffre d'affaires du Groupe Celeo, intégré par la méthode de la mise en équivalence, n'a pas été pris en compte dans le calcul de cet indicateur, même si ses activités sont de nature éligible. Le chiffre d'affaires du Groupe Celeo correspondant à l'exercice 2021 s'est élevé à 197 646 milliers d'euros.

Proportion des dépenses d'investissement de capital (CapEx) liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

La nature des principales dépenses d'investissement de capital du Groupe Elecnor, hors investissements réalisés via le sous-groupe Celeo (principalement des lignes de transmission électrique et installations de production d'énergie photovoltaïque et thermosolaire), est la suivante :

- Installations de production d'énergie éolienne et droits d'utilisation des actifs associés.
- Machines, outils, éléments de transport et autres actifs nécessaires à la prestation de services et à l'exécution de travaux et projets, ainsi que les droits d'utilisation sur les actifs de cette nature (ci-après « actifs pour l'exécution de projets »).
- Autres immobilisations de support sans lien direct avec les activités d'affaires, comme les systèmes informatiques ou le mobilier et les objets.

Le Groupe Elecnor tient un registre de tous ses actifs immobilisés, via les différents systèmes ou modules d'actifs fixes des filiales et organisations qui intègrent le Groupe. Ce système permet d'identifier de manière individualisée chacun de ces actifs, de les gérer correctement (maintenance, registre des entrées et sorties, estimation de leur amortissement et dépréciation, entre autres) et de garantir leur enregistrement dans les systèmes comptables.

Ces actifs ne sont assignés de manière individualisée à aucune activité parmi celles établies dans le système de codification interne des activités ni aux différents travaux en cours d'exécution, car ils sont utilisés de manière transversale dans différents travaux et activités, en particulier les actifs pour l'exécution de projets. Le coût d'utilisation de ces actifs, concrétisé à travers l'amortissement systématique et les autres coûts en lien direct avec lesdits actifs, est comptabilisé dans les différents travaux par le biais des bulletins d'utilisation d'équipements et bulletins d'utilisation de véhicules (taux de comptabilisation des coûts des équipements par jour d'utilisation) que les travailleurs remplissent chaque mois.

Dans ces circonstances, le Groupe Elecnor estime que pour évaluer la mesure dans laquelle ses dépenses d'investissement dans ce type d'actifs sont liées aux activités durables, la meilleure solution est l'affectation de leur consommation (amortissement et autres coûts liés à leur utilisation) aux différents projets et travaux, en pouvant considérer, avec toutes les précautions nécessaires, que le pourcentage de ces coûts associé aux activités éligibles est représenté par l'indicateur correspondant au chiffre d'affaires estimé dans la section précédente. Par conséquent, pour éviter les doublons dans le calcul des différents indicateurs, tel que prévu dans la réglementation applicable, les dépenses d'investissement de capital pour l'exécution de projets n'ont pas été incluses dans le numérateur pour calculer le présent indicateur, même si, tel qu'indiqué précédemment, elles sont en grande partie consommées dans des projets en lien avec des activités éligibles.

Parmi les objectifs stratégiques du Groupe Elecnor en matière de changement climatique figure tout particulièrement le renouvellement de la flotte au profit de véhicules plus performants et le développement de projets par pays en vue du passage à des carburants plus durables.

Par ailleurs, les investissements dans des installations de production d'énergie éolienne et dans les droits d'utilisation associés, réalisés dans leur totalité par le Sous-groupe Enerfin, ont été classés comme en lien avec les activités durables.

Au vu de tout cela, pour l'exercice 2021, le Groupe Elecnor a calculé de la manière suivante l'indicateur des dépenses d'investissement (CapEx) associées aux activités éligibles :

- **Numérateur** : dépenses d'investissement réalisées pendant l'exercice 2021 par le Sous-groupe Enerfin (investissements dans des installations de production d'énergie éolienne et dans les droits d'utilisation associés), calculées comme la somme des « Entrées »

consolidées de l'exercice aux paragraphes « Actifs incorporels - Autres actifs incorporels », « Actifs au titre du droit d'utilisation » et « Immobilisations corporelles » du Sous-groupe Enerfin qui sont intégrés dans la consolidation du Groupe Elecnor - 40 826 milliers d'euros.

- **Dénominateur** : somme des « Entrées » de l'exercice aux paragraphes « Actifs incorporels - Autres actifs incorporels », « Actifs au titre du droit d'utilisation » et « Immobilisations corporelles » du Groupe Elecnor incluses dans les notes explicatives correspondantes des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 dressés par le Conseil d'administration le 23 février 2022 - 147 881 milliers d'euros.

Par conséquent, pour l'exercice 2021, le pourcentage des dépenses d'investissement (CapEx) du Groupe Elecnor en lien avec les actifs ou processus associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental (activités éligibles) s'élève à 28 %.

Proportion des dépenses d'exploitation (OpEx) liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

La réglementation applicable stipule qu'en vue du calcul de cet indicateur, il faut exclusivement tenir compte du pourcentage des dépenses d'exploitation liées aux actifs ou aux processus associés à des activités éligibles par rapport à la totalité des dépenses d'exploitation. En particulier, comme base pour le calcul de l'indicateur, seuls doivent être pris en compte les coûts de recherche et de développement, de rénovation de bâtiments, de location, de maintenance et réparation et le reste des coûts directs liés à l'exploitation quotidienne des actifs fixes (exclusivement les immobilisations corporelles) qui sont nécessaires à leur fonctionnement continu et adéquat. Le Groupe Elecnor inscrit ces coûts dans les rubriques « Coûts de recherche et de développement », « Locations » et « Réparation et conservation », tel qu'identifiées dans la note correspondante de ses comptes annuels, dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat.

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les filiales et les organisations comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Elecnor ne disposent généralement pas d'actifs fixes en propriété autres que les actifs nécessaires à l'exécution des projets, les installations de production d'énergie éolienne et autres actifs de soutien sans lien direct avec les activités d'affaires.

En ce qui concerne les actifs nécessaires à l'exécution des projets, tel qu'indiqué précédemment en lien avec leur amortissement, les différents coûts d'exploitation sont comptabilisés dans les projets via les *bulletins d'utilisation d'équipements et bulletins d'utilisation de véhicules*. En conséquence, une nouvelle fois, le Groupe Elecnor considère que cette comptabilisation constitue la meilleure manière de mesurer si les dépenses d'exploitation mentionnées dans cette section sont associées à des activités durables, ce qui est déjà représenté par l'indicateur correspondant au chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la totalité des dépenses d'exploitation de cette nature engagées par le sous-groupe Enerfin sont directement liées aux installations de production d'énergie éolienne lui appartenant. À cet égard, concernant l'exercice 2021, les frais engagés par le sous-groupe Enerfin enregistrés dans la rubrique « Frais de R+D+i », « Locations » et « Réparation et conservation » se sont élevés au total à 5 450 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2021, le total des dépenses d'exploitation du Groupe Elecnor incluses dans les rubriques mentionnées

dans cette section s'est élevé à 130 263 milliers d'euros. Le pourcentage de ces dépenses engagées par le sous-groupe Enerfin représente donc 4 % du total.

15.4 Nos personnes, notre meilleur atout

Le Groupe Elecnor est riche d'une équipe de plus de 21 000 personnes de plus de 60 nationalités différentes, qui composent ses effectifs. Ce sont elles qui font la différence en remplissant leur mission de manière efficace. Elles constituent donc une pièce clé de l'activité du Groupe.

Système de gestion intégrale des ressources humaines

GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Le Système de gestion intégrale des ressources humaines du Groupe a pour mission d'attirer le meilleur talent disponible, et de déployer, encourager et développer le talent existant au sein de l'organisation.

<p>Sélection Attirer et recruter les meilleurs talents du marché, en donnant la priorité au talent interne.</p>	<p>10 % d'augmentation des nouvelles embauches</p>
<p>Performance Processus d'analyse des actions et résultats de chacun à son poste de travail, ainsi que d'identification des aspects à améliorer.</p>	<p>3 142 personnes évaluées</p>
<p>Avantages Pour une rémunération juste, qui récompense et reconnait le mérite.</p>	<p>Enquêtes salariales Avantages sociaux</p>
<p>Développement Cela signifie de miser au maximum sur le potentiel existant afin d'offrir des opportunités de croissance et d'amélioration de la carrière professionnelle.</p>	<p>21 431 employés</p>
<p>Formation Axée sur le développement des compétences et l'élargissement des connaissances pour atteindre la meilleure adaptation personne/poste.</p>	<p>352 936 Heures de formation 16,47 Heures de formation/employé GRI 404-1</p>

Sélection

Le Groupe Elector recherche la plus grande équité dans les fonctions, la rémunération et la reconnaissance pour les postes de même valeur, quelles que soient les caractéristiques de ceux ou celles qui les occupent. En ce sens, elle a adopté des modèles de sélection visant à atteindre un maximum d'égalité.

De plus, le Groupe dispose d'une Politique de sélection et mobilité interne visant à attirer, recruter et fidéliser les meilleurs talents du marché.

Conscients de la difficulté des processus de sélection internationaux et du niveau de concurrence de certains pays en raison du faible nombre de profils qualifiés, nous continuons à travailler en vue de renforcer les marques du Groupe, en tant qu'entreprises de référence en termes de développement professionnel. Un profil de LinkedIn est principalement utilisé à cet effet, sous le nom d'Elector Talento, servant à coordonner les publications d'offres d'emploi sur le marché extérieur. Au cours de cet exercice, des campagnes ponctuelles ont été lancées sur LinkedIn et d'autres sites web pour l'emploi dans le but d'identifier le talent chez les personnes qui ne recherchent pas activement du travail. Les campagnes de cette année se sont concentrées sur la promotion de l'image de marque et l'identification de profils pour les projets d'énergie renouvelable.

En 2021, il a été tout particulièrement nécessaire de sélectionner un grand nombre de profils nationaux et internationaux pour des projets d'énergie renouvelable, aussi bien éolienne que photovoltaïque, en Espagne, au Brésil, en Colombie et en Australie. En Afrique, dans le cadre du plan d'expansion du Groupe, il s'agissait de sélectionner différents profils pour le lancement d'activités sur de nouveaux marchés, comme la Zambie.

Le Groupe Elector collabore activement avec le monde universitaire et les établissements de formation professionnelle afin d'attirer étudiants et jeunes diplômés. Il a de ce fait participé à différents forums de l'emploi, en présentiel ou virtuels étant donné l'actuelle situation

640
EMPLOYÉS
SOUS CONTRAT
DE FORMATION

459
STAGIAIRES
311 EN ESPAGNE
148 À L'EXTÉRIEUR

sanitaire. Le Groupe a été présent dans les établissements de formation professionnelle espagnols, afin d'attirer du personnel de chantier pour l'activité Électricité.

En ce qui concerne le programme international de bourses, grâce aux bourses du gouvernement basque, 12 étudiants vont être intégrés aux sociétés du Groupe aux États-Unis, en Écosse, au Portugal et en Italie. Nous sommes également en train d'étudier avec des universités la possibilité d'intégrer de nouveaux talents qui seraient ensuite détachés dans des pays d'Afrique et en Lituanie. Et les bourses ICEX sont maintenues au Chili, en Lituanie et au Mexique.

Tel que décrit plus en détail dans la section Égalité et diversité de cet État de l'information non financière, l'accent a été mis cette année sur la transmission de l'engagement du Groupe Elector pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cet engagement s'est reflété dans le soutien au programme #EmpleoParaTodos (L'emploi pour tous) de la fondation Adecco, qui travaille depuis plus de 20 ans à favoriser l'employabilité des personnes en risque d'exclusion. Et le projet Aflora a été lancé, avec l'objectif de normaliser le handicap au sein de l'entreprise en informant et orientant les personnes qui, en raison de leur état de santé, sont susceptibles d'obtenir le certificat de handicap.

Gestion des performances GRI 404-3

L'un des principaux axes d'intervention du Groupe Elector est le développement de son capital humain, avec la volonté de l'attirer, le retenir et l'épanouir.

Le Groupe mise sur une gestion du talent afin d'identifier les postes clés et les groupes de talent (hauts potentiels, personnes clés et successeurs), aidant ainsi à concrétiser des plans spécifiques de développement et de carrière.

La gestion des performances fournit des informations pertinentes, objectives et transparentes afin d'être en mesure d'établir des plans de rémunération, de formation et de développement.

Dans le cadre du processus de gestion des performances lancé en 2020 et clos en janvier 2021, 612 responsables ont procédé à l'évaluation de 3 142 employés (contre 2 424 l'exercice précédent), soit plus de 92 % des personnes visées par ce processus.

Chaque responsable a évalué les personnes directement placées sous sa direction, en évaluant une série de compétences dans le but d'identifier les éventuels bénéficiaires de promotion : performances commerciales, performances de production, relations avec les

collaborateurs et le reste de l'organisation, engagement pour la prévention, soutien aux projets du Groupe.

Les employés dont les performances professionnelles ont fait l'objet d'une évaluation sont ventilés par sexe et catégorie ci-dessous :

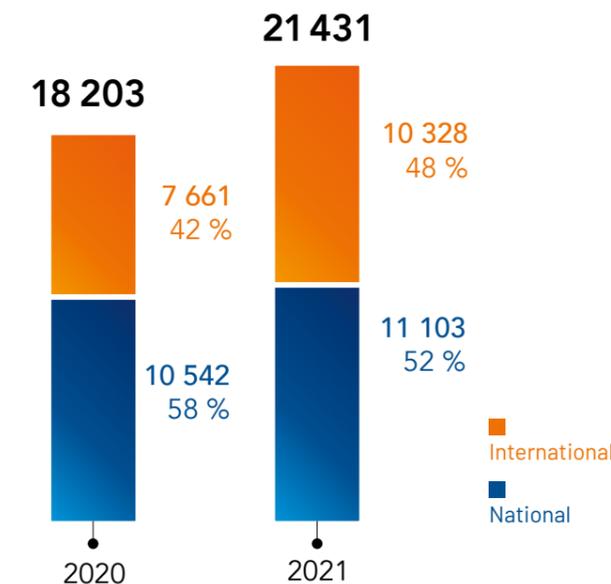
	Hommes	Femmes	Total
Structure	2 187	955	3 142
Direction	106	17	123
Exécutif	670	156	826
Techniciens	1 411	782	2 193
Chantiers	0	0	0
Base	0	0	0
Total	2 187	955	3 142

Profil du personnel GRI 102-4, GRI 102-8, GRI 405-1

Le Groupe Elector a un profil international, multiculturel et diversifié et est présent dans plus de 50 pays sur les cinq continents. Les effectifs internationaux représentent 48 % du total et les nationaux 52 %.

À la clôture de l'exercice 2021, les effectifs du Groupe Elector étaient formés par 21 431 employés, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à l'exercice antérieur (18 203 employés). Cette augmentation provient principalement du marché international, dont les effectifs ont augmenté de 35 % par rapport à 2020, avec une progression toute particulière en Australie, en

Évolution des effectifs par marchés

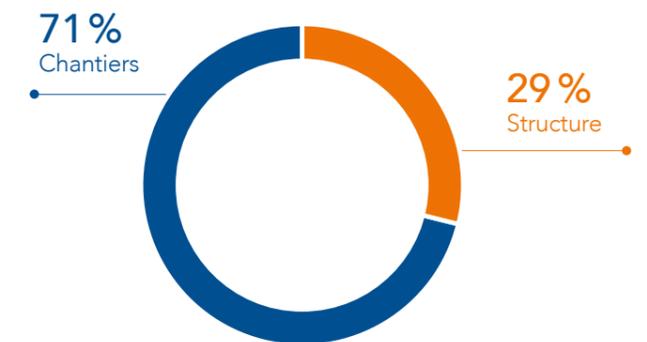


Afrique et en Amérique latine. Sur le marché intérieur, l'augmentation a été de 5 %.

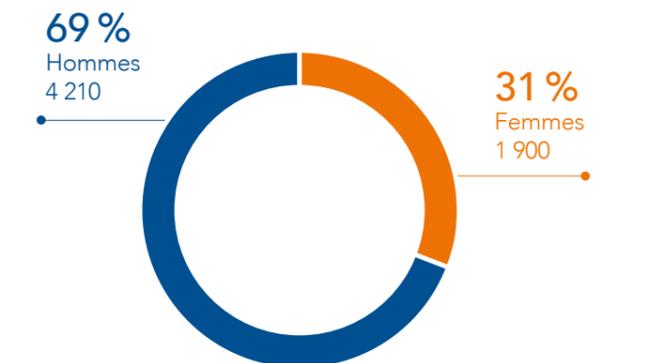
Les effectifs du Groupe Elector sont constitués du personnel de **Structure** et du personnel de **Chantiers**, qui représentent respectivement 29 % et 71 % du total.

Comme c'est traditionnellement le cas dans le secteur, la présence des hommes est plus forte dans le Groupe, leurs poids étant plus important au niveau du personnel des Chantiers et les femmes ne constituant que 5 % de ce collectif. Par contre, le personnel de Structure affiche un meilleur équilibre, avec 31 % de femmes (1 900).

Détail des effectifs



Personnel de Structure par sexe



L'engagement de l'entreprise pour l'égalité et la diversité permet le développement du profil féminin dans l'organisation. Les femmes ont ainsi augmenté leur présence de 21 % dans le Groupe lors du dernier exercice. Par ailleurs, soulignons que 43 % des employées femmes sont diplômées et qu'elles occupent de plus en plus de postes à responsabilité dans le Groupe.

Il convient également de mentionner l'effort que représente pour l'entreprise le recrutement d'ingénieures, profil le plus demandé au sein du Groupe. À l'heure actuelle, en Espagne, 46 % des diplômées du Groupe sont ingénieure ou architecte, ces cursus ne représentant pourtant que 7,3 % de l'ensemble des diplômées des universités espagnoles.

La répartition par sexe pour les différents types d'employés figure dans ce chapitre et à l'annexe I de ce rapport (Structure et Chantiers) afin d'offrir une représentation fidèle du profil des effectifs.

Personnel de Structure

	2020	2021	% Var.
	5 327	6 110	15 %
Hommes	3 749	4 210	12 %
Femmes	1 578	1 900	20 %

Personnel de Chantiers

	2020	2021	% Var.
	12 876	15 321	19 %
Hommes	12 305	14 620	19 %
Femmes	571	701	23 %

Le personnel de Structure est détaillé ci-dessous par zone géographique et par sexe :

Zone géographique	2020		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	2 402	1 047	2 559	1 159
Europe	207	118	246	175
Amérique du nord	221	43	233	48
Amérique latine	671	272	794	365
Afrique	194	90	226	112
Asie	22	4	80	7
Océanie	32	4	72	34
Total	3 749	1 578	4 210	1 900

Le Groupe Elec nor mise sur l'amélioration de la qualité de l'emploi. Ainsi, malgré les circonstances défavorables provoquées par la crise sanitaire à l'échelle internationale, le Groupe a augmenté le nombre des contrats à durée indéterminée de 27 % par rapport aux chiffres de l'exercice 2020. Soulignons l'augmentation des contrats à durée indéterminée chez le personnel de Chantiers, qui constituent 33 % des contrats contre 20 % l'année précédente. Par ailleurs, 99 % des contrats du Groupe sont

à temps complet. Toutes les informations sur le personnel, ventilées par type de contrat et d'emploi, figurent à l'annexe I de ce rapport.

En 2021, le nombre d'heures d'absentéisme au sein du Groupe Elec nor s'est élevé à 2 206 895 (1 959 662 heures en 2020), ce qui représente un taux d'absentéisme⁶ de 4,9 % (5,7 % en 2020).

Dans le cas de l'Espagne, il a été constaté qu'un total de 121 172 heures de travail ont été perdues à cause du COVID-19 (156 935 en 2020), soit 0,3 % du total des heures travaillées en Espagne.

Lors de cet exercice, l'impact du COVID-19 sur l'emploi a été moins fort que lors de l'exercice précédent au sein du Groupe.

Roulement de personnel⁷ GRI 401-1

Lors de cet exercice, le roulement de personnel a atteint 39 %, contre 33 % lors de l'exercice précédent. Ce chiffre de roulement est principalement dû aux contrats arrivés à termes pour cause de fin de projet au cours de l'exercice. Toutes les données concernant le roulement de personnel sont détaillées à l'annexe I de ce rapport.

Nouvelles embauches GRI 401-1

Pour le déploiement des projets, 9 271 nouvelles embauches ont été réalisées en 2021, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2020 (8 397).

Par sexe et type d'employé

	Structure		Total	Chantiers	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2020	961	425	8 397	6 698	313
2021	1 060	513	9 270	7 366	331

(6) Le taux d'absentéisme est calculé comme les heures d'absence comprenant la totalité des absences (absences injustifiées, congé rémunéré et non rémunéré, maladies, accidents, maternité et paternité) heures réelles travaillées.

(7) Le roulement est calculé comme le total des départs (somme des départs volontaires, congés de convenance, départs à la retraite, décès, licenciement, fins de contrat et autres types de départ)/effectifs moyens*100.

Formation et développement GRI 404-1

Le Groupe Elec nor s'est doté d'une procédure pour la gestion de la formation, définissant la manière de détecter et de satisfaire les besoins en formation des effectifs. Les besoins en formation ainsi identifiés sont recueillis dans le plan de formation avec les initiatives de formation et sensibilisation,

Le plan de formation est conçu par le service Formation à partir des besoins détectés par les délégués, responsables et chefs de service de chaque directio ou sous-direction générale.

Les formations privilégiées sont celles destinées à donner conscience au personnel de l'utilité et de l'importance de son activité et de la mesure dans laquelle il contribue aux objectifs de croissance, compétitivité et rentabilité du Groupe, ainsi que les formations autour des aspects de prévention des risques professionnels, qualité, gestion environnementale, gestion énergétique, sécurité de l'information, R&D&I et gestion de la conformité.

En 2021, le Groupe Elec nor a continué de miser sur la formation et le développement de ses employés, facteurs indispensables au succès de l'organisation, en élargissant la formation et les possibilités d'ascension professionnelle.

Citons tout spécialement les itinéraires de formation ci-dessous, conçus en fonction des postes et besoins existants.

> Itinéraires executive

En 2021, trois personnes ont participé à un Programme de gestion d'entreprise pour cadres dirigeants (PADE).

Et un Programme de développement dans le domaine de la gestion d'entreprise a été conçu à l'attention des délégués. La première édition, à laquelle ont participé 25 personnes, a été lancée en décembre 2021 et conclura en avril 2022. Négociation avancée est un nouvel itinéraire adressé aux délégués, auquel ont participé 48 personnes. Il sera proposé en 2022 au reste de l'organisation.

Par ailleurs, un nouvel itinéraire a été conçu pour les chefs des sites de production, sous le nom de Construction de relations stables avec les clients. Il a été suivi par 106 personnes.

> Rencontres au sein des délégations

Lors de ces rencontres, le délégué, plus haut responsable des délégations, transmet les messages relatifs à l'activité à ses professionnels clés et est tout spécialement attentif aux aspects critiques pour son organisation.

La première de ces rencontres s'est tenue en 2021 ; elles se poursuivront lors du prochain exercice.

> Itinéraires sur les habilités de gestion

Ils englobent tous les cours dans le domaine du leadership, des finances, du commerce, de la négociation et des stratégies, et des techniques de productivité professionnelle (nouvel itinéraire en 2021). Un total de 520 personnes y a participé.

> Itinéraires spécialisés

Cours liés aux aspects les plus caractéristiques de chaque poste, auxquels ont assisté 314 personnes.

> Bureautique/Informatique technique

216 personnes ont suivi un cours d'actualisation ou apprentissage de nouveaux outils de bureautique.

> Projet Excellence en sécurité/Facteur risque

Deux cours ont été réalisés pour former 29 intervenants à dispenser « Le facteur risque ».

En plus de la formation en présentiel, des cours de formation peuvent être suivis dans le Groupe Elec nor selon les modalités suivantes :

- **Virtual présentiel** : formation en direct au cours de laquelle les assistants interagissent avec l'intervenant et entre eux.
- **En ligne** : il existe différents contenus de formation hébergés sur des plateformes numériques. Par le biais de la plateforme en ligne Pharo, 342 assistants ont suivi et terminé l'un des cours de formation technique ou spécifique proposés.

Soulignons deux initiatives qui illustrent l'engagement du Groupe pour la formation et le développement professionnel de son personnel. D'un côté, un Plan de développement/carrière a été conçu pour les diplômés universitaires fraîchement intégrés, lequel sera mis en marche en 2022, et de l'autre, l'École des responsables. Grâce à ce projet, les personnes occupant ou allant

occuper un poste à responsabilité seront dotées des connaissances nécessaires à bien exercer leurs fonctions et atteindre les objectifs fixés.

Indicateurs de formation ⁸

Concept	2020	2021	Variation
Investissements dans la formation (€)	5 933 227	8 445 224	42 %
Heures de formation	251 529	352 936	40 %
Nombre de participants*	29 161	34 951	20 %
Heures formation / employé	13,82	16,47	19 %

(*) Le nombre de participants recense les personnes ayant reçu une formation, une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs cours.

2020

Département	No. de cours	Participants			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	61	1 360	531	1 891	4 040	2 108	6 148
Technologie	90	321	48	369	5 523	1 193	6 716
Informatique	61	238	126	364	2 946	1 516	4 462
Langues	313	251	132	383	2 338	786	3 124
Qualité et environnement	211	797	261	1 058	2 956	1 196	4 152
Prévention	276	3 301	1 057	4 358	24 884	8 047	32 931
Total	1 012	6 268	2 155	8 423	42 687	14 847	57 533

Département	No. de cours	Participants			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	14	532	19	551	630	2	633
Technologie	833	5 628	19	5 647	73 338	243	73 581
Informatique	6	34	6	40	425	58	482
Langues	3	5		5	63		63
Qualité et environnement	35	743	29	772	774	43	817
Prévention	1 833	13 419	304	13 723	116 057	2 365	118 422
Total	2 724	20 361	377	20 738	191 286	2 710	193 996

Les formations Structure et Chantiers s'adaptent aux besoins des postes de travail correspondants :

- **Structure.** En 2021, 7 602 personnes ont assisté à différentes initiatives de formation dans les domaines suivants : gestion, technologie, informatique, langues, qualité et environnement, prévention des risques professionnels.
- **Chantiers.** Le personnel de chantiers reçoit des formations en matière d'électricité, installations, entretien, gaz, télécommunications, maniement de véhicules et machines, qualité et environnement, prévention des risques professionnels. Cette formation continue permet d'obtenir et de conserver les qualifications nécessaires à l'exercice de tâches spécialisées et dont l'exécution implique un risque. Au total, 27 349 personnes ont assisté à l'une des formations indiquées.

2021

Département	No. de cours	Participants			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	136	1 219	507	1 726	7 975	3 264	11 239
Technologie	115	537	151	688	6 701	1 479	8 180
Informatique	58	218	146	364	2 519	2 052	4 571
Langues	282	166	118	284	1 957	1 513	3 470
Qualité et environnement	72	292	131	423	1 410	863	2 274
Prévention	361	2 961	1 156	4 117	25 800	9 902	35 703
Total	1 024	5 393	2 209	7 602	46 363	19 073	65 435

Département	No. de cours	Participants			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	8	279	19	298	232	29	261
Technologie	1 418	10 357	30	10 387	124 759	307	125 066
Informatique	10	53	14	67	739	280	1 019
Langues	2	2	0	2	274	0	274
Qualité et environnement	12	448	2	450	602	4	606
Prévention	1 956	15 838	307	16 145	157 840	2 435	160 275
Total	3 406	26 977	372	27 349	284 446	3 055	287 501

Heures de formation et assistants par catégorie professionnelle et type d'employé

Catégorie professionnelle	2020		2021	
	Participants	Heures	Participants	Heures
Structure	8 423	57 479	7 607	65 472
Direction	180	1 032	150	1 459
Exécutif	1 743	11 555	1 466	12 813
Techniciens	6 500	44 892	5 991	51 201
Chantiers	20 738	194 050	27 344	287 464
Base	20 738	194 050	27 344	287 464
Total	29 161	251 529	34 951	352 936

Heures de formation par sexe et type d'employé

	Structure		Total	Chantiers	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2020	42 687	14 847	251 529	191 285	2 710
2021	46 363	19 073	352 936	284 446	3 055

(8) Ces données correspondent à 91,4 % des effectifs du Groupe.

Moyen d'heures de formation par catégorie et sexe

2020

Catégorie	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Effectifs	Moyenne
Structure	3 748	11,38	1 578	9,38	5 326	10,79
Direction	145	6,57	21	3,79	166	6,22
Exécutif	1 102	9,05	231	6,85	1 332	8,67
Techniciens	2 502	12,69	1 326	9,91	3 828	11,73
Chantiers	12 305	15,55	571	4,82	12 877	15,07
Base	12 305	15,55	571	4,82	12 877	15,07
Total	16 054	14,57	2 149	8,17	18 203	13,82

2021

Catégorie	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Effectifs	Moyenne
Structure	4 210	11,01	1 900	10,03	6 110	15,55
Direction	141	8,26	20	14,73	161	9,06
Exécutif	1 110	9,26	233	10,87	1 343	9,54
Techniciens	2 959	11,81	1 647	9,86	4 606	11,12
Chantiers	14 620	19,45	701	4,36	15 321	18,76
Base	14 620	19,45	701	4,36	15 321	18,76
Total	18 830	17,57	2 601	8,51	21 431	16,47

Dans une visée d'amélioration permanente, le Groupe évalue chaque itinéraire de formation en recueillant l'avis des assistants via un questionnaire anonyme. Concernant leur satisfaction globale, 91 % des participants ont qualifié la formation de bonne (41 %) ou très bonne (50 %).

Il faut également mettre en avant dans ce domaine le programme de formation et de mise à jour des connaissances spécifiques et personnalisées destiné au Conseil d'administration du Groupe.

Rémunération et avantages GRI 401-2

L'organigramme du Groupe Elec nor éclaire et simplifie la structure organisationnelle, les responsabilités et les profils demandés. Grâce à cette définition des postes et des responsabilités, les rémunérations s'ajustent de manière plus objective et juste, et le mérite est reconnu et récompensé. En 2021, l'élaboration de l'organigramme à l'échelle de tout le Groupe a pu être terminée.

Le Groupe Elec nor offre à ses employés les avantages sociaux décrits plus en détail au paragraphe Conciliation

du présent chapitre. En 2021, l'établissement des rapports sur les avantages offerts au personnel expatrié et ses conditions salariales par pays a avancé.

Politique de rémunération GRI 405-2

Dans le cadre du Système de gestion intégrale des ressources humaines, le Groupe Elec nor veille à ce que sa politique de rémunération soit conforme aux critères d'objectivité, équité et non-discrimination, et que le mérite soit reconnu et récompensé.

Le Groupe Elec nor fait appel à des enquêtes salariales en tant que benchmarking pour recueillir des informations sur les salaires et avantages sociaux du secteur ou d'entreprises semblables. Ces enquêtes constituent un outil permettant de mesurer la compétitivité des postes par rapport aux mêmes postes sur le marché. De plus, le Groupe accède également à d'autres études de marché pour satisfaire cet objectif.

L'outil SAP Success Factors a été mis en place en 2021, dans l'objectif de rassembler de manière homogène, rapide et

efficace toutes les informations nécessaires sur les salaires des employés. Il permet d'obtenir de manière automatisée les informations des systèmes de paie des filiales et succursales sur le marché extérieur.

De même, un registre des rémunérations a été créé lors de cet exercice afin de se mettre en conformité avec le Décret royal espagnol 902/2020 du 13 octobre sur l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

La politique salariale du Groupe Elec nor rémunère au même niveau les hommes et les femmes qui occupent des postes comportant des responsabilités identiques. Tel qu'indiqué dans son Plan d'égalité, le Groupe applique un système de rémunération qui garantit en permanence la neutralité, en évitant dans tous les cas une quelconque influence du sexe, et prétend poursuivre de la sorte sur le long terme.

Dans le tableau suivant, figure le taux d'écart salarial, qui représente la différence de salaire entre les femmes et les hommes par catégorie professionnelle et type d'employé, à travers tout le Groupe Elec nor. L'écart salarial a été calculé comme la différence entre la moyenne salariale des hommes et des femmes, sur la moyenne des autres.

Lors de cet exercice, l'écart salarial a été réduit sur tous les marchés sur lesquels le Groupe est présent, tel que cela figure dans les tableaux de rémunération moyenne fixe de l'annexe I du présent rapport.

Catégorie	2020	2021
Direction	18,1 %	16,1 %
Exécutif	8,1 %	7,5 %
Techniciens	20,8 %	16,3 %
Base	27,4 %	78,3 %

Type d'employé	2020	2021
Structure	24,3 %	20,4 %
Chantiers	27,4 %	78,3 %

Par ailleurs, il faut refléter l'écart salarial en Espagne, pays dans lequel se trouvent 52 % des effectifs. Sur ce marché, l'écart salarial a été réduit dans toutes les catégories, et il est significatif que le salaire médian des hommes soit inférieur à celle des femmes pour le personnel de Chantiers (catégorie Base).

Espagne

Type d'employé	2020	2021
Structure	18,4 %	17,2 %
Chantiers	1,7 %	-4,4 %

Catégorie	2020	2021
Direction	14,2 %	9,9 %
Exécutif	3,7 %	3,6 %
Techniciens	15,9 %	10,8 %
Base	1,7 %	-4,4 %

Conciliation

Le Groupe Elec nor organise le temps de travail en appliquant les normes du secteur et les conventions auxquelles est soumise l'entreprise et à travers la négociation avec les représentants des travailleurs de chaque centre de travail, aboutissant ainsi à différents calendriers de travail.

L'entreprise estime que le concept de conciliation englobe des mesures d'amélioration de la qualité de l'emploi, de soutien à la famille, de développement professionnel, d'égalité des chances et de flexibilité en conformité avec les cadres de référence Entreprise familialement responsable. En ce sens, le Groupe s'efforce d'améliorer chacune d'entre elles en tenant compte des circonstances de l'entreprise, du pays et du travailleur.

Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de politique officielle pour faciliter la déconnexion, le Groupe encourage, dans les emplois où cela est possible, la mise en œuvre de pratiques qui facilitent la conciliation, comme éviter les réunions de travail en fin de journée, la formation pendant la journée de travail, la flexibilité horaire, la journée intensive tous les vendredi de l'année et pendant la période estivale ou, le cas échéant, la réduction de la journée de travail, en introduisant toutes les mesures définies dans les différentes normes applicables.

En ce qui concerne le droit à la déconnexion, le Groupe Elec nor dispose d'un système d'agenda sur lequel sont inscrites les périodes de repos et de disponibilité du personnel, afin de ne pas programmer de réunions ou d'interventions au mauvais moment.

Et dans la boîte mail, l'« envoi programmé » a été mis en place, de manière à ce que le destinataire du mail ne le reçoive que pendant ses heures de travail. Le canal de

signalement et la boîte postale mise à la disposition des travailleurs par l'entreprise servent à recueillir les plaintes, signalements ou observations liées.

Le Groupe Elecnor dispose d'un Plan de rémunération flexible accessible au personnel de Structure avec un contrat à durée indéterminée sur le marché national. Ce plan inclut une assurance santé (l'employé peut inclure son conjoint et ses enfants), la formation, l'informatique, des tickets et cartes restaurant, le transport et la crèche. En 2021, 698 personnes y ont adhéré.

En outre, un programme d'aide aux études s'adresse à tous les membres du personnel du Groupe en Espagne et des filiales nationales ayant des enfants âgés de 4 à 16 ans, quel que soit leur type de contrat et de journée de travail. La seule condition est d'avoir un an d'ancienneté au sein de l'entreprise. 3 141 employés ont bénéficié de cette aide en 2021 pour un coût total de 570 milliers d'euros. De même, il existe des aides à l'étude pour les enfants handicapés, en fonction de la classe.

D'autres avantages sociaux accordés par l'entreprise sont l'assurance vie et accidents, l'assurance d'assistance voyage pour les employés qui se déplacent, l'assurance santé pour les employés occupant un poste à responsabilité, une visite médicale pour tous les employés, une assurance auto pour les déplacements et un plan retraite pour les dirigeants.

Il faut également souligner que la plateforme numérique Más Elecnor regroupe des offres et remises sur des produits et services pour tous les employés et les membres directs de leur famille.

Il existe plusieurs initiatives en lien avec la santé et le bien-être : accords avec des cliniques de masso-kinésithérapie et des compagnies d'assurance, envoi hebdomadaire de conseils de santé et recommandations, etc. Désireuse de promouvoir et d'encourager la pratique du sport chez ses employés, l'entreprise a également subventionné leur participation aux courses populaires.

Égalité et diversité GRI 103-1, GRI 103-2, 103-3, GRI 406-1

Le Groupe dispose d'un Plan d'égalité qui reflète son engagement avec l'égalité des chances entre hommes et femmes et la non-discrimination dans ses principes d'action.

Par ailleurs, son engagement pour l'égalité des chances figure dans son Code d'éthique et de conduite : « Tant dans ses processus de sélection que lors du développement

des carrières professionnelles de ses employés, le Groupe Elecnor applique des critères de non-discrimination et d'égalité des chances. Des facteurs dévaluation professionnelle tels que la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, la religion ou la parenté sont exclus. Seuls le mérite, l'effort, les résultats des performances, la formation, l'expérience et le potentiel d'avenir sont utilisés comme éléments de différenciation professionnelle entre les personnes. La promotion de l'égalité de traitement comporte une section spéciale consacrée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, comme en témoignent les procédures de sélection et recrutement, de promotion, de formation et d'établissement de conditions de travail.

Le plan d'égalité établit différents domaines de travail pour favoriser l'égalité homme-femme, autour des axes suivants : recrutement et embauche, classification professionnelle, formation, promotion, conditions de travail, conciliation, représentation féminine et rémunération.

Le Groupe possède également une Politique de conformité et de contrôles internes pour garantir la non-discrimination, avec par exemple un protocole contre le harcèlement au travail, contre le harcèlement sexuel et un protocole de risques pour les femmes enceintes, entre autres.

Une boîte aux lettres électronique a de plus été prévue comme canal de communication, igualdad@elecnor.com, afin que les employés puissent envoyer tous types de suggestions ou résoudre les éventuels conflits. En 2021, aucune réclamation n'a été reçue en matière d'égalité ou de différence de traitement pour cause de discrimination fondée sur le sexe, ou autres problèmes assimilés.

Comme c'est traditionnellement le cas dans le secteur, les hommes sont plus nombreux au sein du Groupe, tout spécialement en ce qui concerne le personnel de Chantiers. En revanche, le personnel de Structure est plus équilibré : le 31 décembre 2021, 31 % du personnel était féminin et 69 % masculin, alors que celui de Chantiers était féminin à 5 % et masculin à 95 %.

Pendant cet exercice, 407 employés ont eu droit à un congé de paternité, pris par 99 % d'entre eux ; et 79 employées ont eu droit à un congé maternité, pris par 100 % d'entre elles.

Diversité au sein des organes de gouvernement GRI 405-1

Le Groupe Elecnor possède une politique de diversité du conseil d'administration et de sélection des administrateurs recueillant toutes les mesures relatives à la sélection des administrateurs, les politiques de diversité des sexes, d'âge, d'expérience, etc. Dans le cadre des procédures de sélection, il faut veiller à favoriser la diversité des

expériences, connaissances, compétences et sexes ; et en général, à ne pas reproduire de biais implicites susceptibles d'impliquer des discriminations.

En outre, le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité analyse régulièrement la situation de ladite politique afin de progresser dans l'amélioration de cet aspect.

Par ailleurs, la société dispose d'un Plan d'égalité, applicable au Conseil d'administration, à l'équipe de direction et à tout le personnel du Groupe, dans lequel sont définies des mesures particulières à développer par les personnes aux postes de responsabilité, dans chaque domaine de travail indiqué.

Ce Plan d'égalité est l'une des principaux outils utilisés par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité en vue de promouvoir l'inclusion et la diversité chez les employés du Groupe, y compris les dirigeants.

En ce qui concerne la recommandation d'atteindre un nombre d'administratrices représentant au moins 40 % des membres du Conseil d'administration d'ici la fin 2022 et à plus long terme, celui-ci devant s'élever avant cette échéance à au moins 30 %, la Société a l'intention de continuer à agir en vue de l'augmentation de la présence féminine au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de satisfaire la recommandation sans altérer le fonctionnement normal du Conseil et l'adéquation de ses membres en vue du bon exercice de leurs fonctions.

Représentation des femmes aux postes de direction	2020	2021
Femmes aux postes de direction *	12,7 %	12,4 %
Femmes au Conseil d'administration **	13,3 %	13,3 %

(*) En tenant compte de la catégorie Direction du Groupe.
 (**) Conseil de décembre de l'année de l'information.

La Politique de diversité du conseil d'administration et de sélection des administrateurs et le Plan d'égalité peuvent être consultés sur la page web du Groupe.

Handicap

Le Groupe Elecnor s'est engagé à former des équipes diverses et inclusives composées de personnes aux compétences, habilités, perspectives et expériences différentes.

En Espagne, il inclut 84 personnes ayant des capacités différentes, soit 0,76 % des effectifs nationaux et 0,4 %

du nombre total des effectifs. Le Groupe allie l'embauche de personnel handicapé à l'adoption de mesures alternatives en vue du respect de la loi espagnole générale sur les personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD).

Plus concrètement, en Espagne, l'entreprise a pris des mesures alternatives consistant en l'achat de matières premières, outils, EPI et la souscription de différents services auprès de centres d'emploi spéciaux pour une valeur de plus de 3,7 millions d'euros.

Fournisseurs

P&M SL	2 438 189 €
Comercial Mathius	318 084 €
CEE Apta	2 596 €
Integra PMC	52 094 €
I.L. Sijalon	788 365 €
Iturri CEE	396 €
Gelim	102 732 €
Total	3 702 456 €

Pour des motifs de confidentialité des données, aucune information sur les personnes aux capacités différentes du reste des pays dans lesquels le Groupe est présent ne peut être transmise.

En 2021, un accord de partenariat a été signé avec la Fondation Adecco afin de soutenir l'engagement de l'entreprise pour l'insertion professionnelle des personnes en risque d'exclusion. Dans ce contexte, le Plan Aflora a été mis en marche dans l'objectif de normaliser le handicap au sein du Groupe, en tentant d'identifier les employés susceptibles d'obtenir le certificat de handicap. À cette occasion, une série de campagnes de sensibilisation a été menée.

À l'heure actuelle, il n'existe pas au niveau du Groupe de politique formelle sur l'accessibilité universelle.

Au plus près des personnes

La communication interne est essentielle au sein du Groupe Elecnor. Son principal objectif est de maintenir une connexion constante entre l'entreprise et l'équipe qui la compose. La diffusion permanente d'informations officielles et des aspects liés à la responsabilité sociale de l'entreprise ont été les principaux axes de développement de la communication interne en 2021.

Comme à son habitude, fidèle à sa culture de l'amélioration continue, le Groupe a mis en marche de nouvelles initiatives lors de cet exercice et a progressé dans celles engagées l'année précédente. Les plus de 20 000 personnes du Groupe sont interconnectées via les canaux de communication établis, dont le principal est l'intranet officiel, Buenos Dias ElecNOR.

Voici certaines des initiatives lancées, parmi les plus importantes :

Plan Aflora, #EmpleoParaTodos (L'emploi pour tous)

Le Groupe ElecNOR a eu à cœur de soutenir le projet #EmpleoParaTodos de la fondation Addeco pour aider les personnes les plus vulnérables à trouver un emploi et éviter l'exclusion sociale.

Le Plan Aflora est une stratégie d'entreprise composée de mesures visant à normaliser le handicap au sein de l'entreprise, qui s'inscrivent dans le cadre de l'engagement, la sensibilisation, l'information et le conseil. Elle permet de réduire les peurs, la méfiance, les barrières mentales et l'ignorance face handicap, au profit de la normalisation et du dialogue.

Complice ou protecteur ?

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le Groupe ElecNOR organise un événement annuel sur la prévention des risques professionnels, afin de sensibiliser, d'encourager et de récompenser les mesures préventives dans tous les domaines et services. Traditionnellement suivi en présentiel, cet événement rassemble toujours de nombreux assistants. Lors de cet exercice, c'est devenu un événement en ligne retransmis dans tous les pays où le Groupe intervient. 3 700 personnes se sont connectées en direct.

La campagne de cette année lançait une réflexion autour du fait d'être « Complice ou protecteur ? » face aux manquements dans le domaine de la sécurité et de la santé. La leçon à en tirer étant que la défense de la prévention doit être systématique, dans n'importe quelles circonstances.

Aider à aider

Cette initiative a été lancée lors de la Journée mondiale de l'environnement, dans l'objectif de saluer et de soutenir les projets des organismes à but non lucratif (ONG et associations) qui contribuent à améliorer le patrimoine naturel via la protection de la biodiversité, la préservation de la qualité environnementale et des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Transformation numérique

La transformation numérique, l'un des projets stratégiques du Groupe ElecNOR, s'inscrit dans la volonté d'amorcer des changements culturels, et d'améliorer les processus, l'efficacité opérationnelle et la compétitivité. Cette année, une campagne baptisée Mon moi numérique a été menée à bien pour que tous les membres du Groupe voient en la transformation numérique une opportunité d'être plus efficaces, de mettre à jour leurs compétences numériques, de gagner en valeur sur le plan professionnel et d'obtenir plus d'avantages au niveau personnel. Grâce à la ludification, il leur a été proposé de créer un avatar à leur effigie, afin de mettre la transformation numérique de sa personne à la portée de tous. Au fil des différentes phases de la campagne, le MOI réel cédait le pas au MOI NUMÉRIQUE.

En parallèle, pendant tout l'exercice, une vidéo mensuelle a été diffusée sur les employés du Groupe de différents services. Ceux-ci racontaient en quoi la transformation numérique avait contribué à leur domaine d'activité : amélioration des processus, augmentation des capacités et de l'efficacité...

La cybersécurité est un autre aspect important à l'ère du numérique, au vu de l'augmentation des attaques aux entreprises des économies les plus numérisées et du besoin croissant de connectivité, parfois associé à des risques plus importants et une vulnérabilité des systèmes. Ainsi, en 2021, les initiatives de sensibilisation et formation engagées lors des exercices précédents ont été poursuivies et de nouvelles initiatives ont été lancées afin de conserver un haut degré de protection face aux menaces extérieures.

C'est vous qui faites ElecNOR

En reconnaissance à l'engagement des collaborateurs de longue date du Groupe ElecNOR, une rencontre a été organisée sous le nom de C'est vous qui faites ElecNOR, à laquelle ont assisté les employés recrutés dans les années 70 et 80.

Challenge Qualité

Suite au succès de la première édition de cette initiative en 2020, la seconde édition a été lancée lors de cet exercice, dans le but de sensibiliser à l'importance de la qualité et de ses processus. Plus de 1 300 personnes de 18 pays y ont participé.

Cap sur la santé

Dans le cadre de l'initiative TunelN (le canal de communication axé sur les personnes), cette initiative des ressources humaines vise à contribuer au bien-être physique et émotionnel des personnes qui composent le Groupe ElecNOR.

Ce programme santé mise sur la diffusion de contenus en différents formats (audiovisuel, graphisme d'information, reportages, etc.) dans trois domaines : nutrition, bien-être émotionnel et activité physique.

Course des entreprises

Le Groupe ElecNOR est convaincu de l'importance des habitudes saines sur le lieu de travail et en dehors, afin de construire un cadre professionnel sûr, sain et plein d'énergie. Dans cette optique, il a été proposé à tous les employés du Groupe de s'inscrire à la Course des entreprises organisée à Madrid. L'objectif est d'augmenter la participation aux nombreuses courses de ce type.

Par ailleurs, pendant toute l'année 2021, diverses campagnes de sensibilisation se sont poursuivies, comme à l'occasion de la Journée internationale des femmes ou de la Journée internationale des femmes et des filles de science.

Dialogue social GRI 102-41

En Espagne, 100 % des effectifs bénéficient de la couverture des conventions collectives. Dans les autres pays où le Groupe est présent, les employés sont couverts par le cadre sur les relations professionnelles prévu dans la législation du travail locale correspondante.

De plus, le Groupe ElecNOR dispose de départements de ressources humaines qui veillent au respect et à l'application de la législation en vigueur dans tous les pays où il intervient.

En Espagne les centres de travail avec des effectifs de 10 à 49 travailleurs disposent de délégués du personnel, les Comités d'entreprise étant les organes de représentation dans les centres de travail avec de plus de 50 travailleurs.

Les représentants syndicaux et les membres des Comités sont élus à travers des élections syndicales, auxquelles se présentent des syndicats et des groupes indépendants. Actuellement le syndicat majoritaire est Comisiones Obreras (CCOO), d'autres syndicats étant également présents : UGT, ELA, CGT, LAB, USO, ESK, CSIF et des

groupes indépendants. Le reste des pays respecte ce qui est prévu par la loi.

La gestion des relations de travail au sein du Groupe est effectuée sur la base des conventions collectives provinciales du secteur. Pour certains cas, des accords concrets sont signés avec des collectifs spécifiques. L'entreprise rencontre trimestriellement chaque Représentation légale des travailleurs (RLT), à laquelle elle remet les informations exigées par le Statut des travailleurs et par la loi organique espagnole de la liberté syndicale. Et des réunions extraordinaires peuvent être organisées à la demande du Groupe ou des RLT.

En 2021, il y a eu une révision des conventions de sidérurgie et métallurgie d'Almería, Barcelone, Burgos, Cordoue, Gérone, Huesca, Jaén, Lleida, Madrid, Orense, Palencia, Pontevedra, Salamanque, Ségovie, Soria, Tarragone, Valladolid et Ceuta, ainsi que de la convention du secteur du bâtiment de Cordoue.

Le Groupe dispose de différents canaux permettant le dialogue et la participation des employés comme les réunions avec les représentants des travailleurs, le comité de suivi du Plan d'égalité, l'intranet Buenos Dias, la plateforme eTalent et les adresses e-mail codigoetico@elecNOR.com et igualdad@elecNOR.com, entre autres.

15.5 Nous prenons soin des personnes

L'engagement pour la sécurité et la santé des travailleurs a depuis toujours été une priorité pour ElecNOR. Dans cette ligne, nous travaillons à atteindre l'objectif du zéro accident, avec une tolérance zéro concernant le non-respect des mesures de prévention, et l'encouragement permanent des comportements respectueux de la sécurité chez les employés.

Cet engagement est illustré par le Système intégré de gestion du Groupe, consacré à l'environnement, la qualité, la sécurité et la santé, la gestion énergétique, la gestion R&D&I et la sécurité de l'information, ce dernier aspect ayant été intégré au cours cet exercice. Ces six vecteurs composent la Politique intégrée de gestion du Groupe ElecNOR. Chacun est associé à des objectifs et stratégies spécifiques, mais autour d'une mission commune, à savoir l'amélioration permanente de l'organisation.

En matière de sécurité et de santé, les principes d'intervention reflétés dans la Politique intégrée du système de gestion sont les suivants :

- Mise en place des moyens matériels nécessaires.
- Accent porté sur la formation en techniques de prévention.

- Développement de campagnes de sensibilisation pour tout le Groupe.
- Réalisation permanente d'inspections et d'audits sur les chantiers et adoption des mesures correctives pertinentes, pour corriger les déficiences en amont.

Chez le Groupe Elector, le département de la sécurité et de la santé est structuré à partir du Service commun de prévention, divisé en Service central et Techniciens de sécurité et de santé, ces derniers étant présents dans les différents pays où le Groupe intervient.

À la clôture de l'exercice, le SPM central est composé de 14 personnes, réparties de la manière suivante :

- Département du bureau technique. Élabore et tient les documents de prévention des risques professionnels du Groupe, campagnes, etc., en plus de s'assurer de la réalisation des audits internes en Espagne et certains des pays du marché international.
- Départements d'audits internes des travaux. Réalise ce type de contrôles dans les marchés nationaux, ainsi que dans certains pays du marché international.
- Coordinateur international de la prévention des risques professionnels. Mise en œuvre des tâches de coordination avec toutes les organisations du Groupe du marché international, via le réexamen de rapports, l'organisation de réunions, le suivi de la mise en place du Plan d'excellence en sécurité, le déploiement d'outils informatiques, entre autres.
- Techniciens. Ils coordonnent et unifient les interventions auprès des clients bien implantés en Espagne.

Les techniciens de sécurité et de santé fournissent leurs services aux différentes unités au quotidien. Entre autres fonctions, citons le soutien technique face aux clients, la réalisation d'inspections et de formations et la coordination de l'application du Système de gestion dans son unité d'activité, entre autres.

Sur le marché national, il y a 123 techniciens⁹ de différents niveaux (la plupart de niveau supérieur) et différentes spécialités (la majorité d'entre eux couvrent les trois spécialités prévues dans la législation espagnole), principalement consacrés à des tâches de sécurité et de santé. 264 techniciens de différentes catégories selon la législation de chaque pays opèrent sur le marché international.

En vue du déploiement des activités de sécurité et santé en 2021, rien qu'en Espagne, un budget de plus de 12,3 millions d'euros a été constitué, qui s'est vu augmenté de plus de 1,3 millions au titre des investissements en lien avec la pandémie (bien que non disponibles, il est estimé que les chiffres du marché international sont semblables).

Gestion de la sécurité et de la santé

GRI 403-1, GRI 403-2, GRI 403-3

La gestion de la sécurité et de la santé chez le Groupe Elector s'inscrit dans la volonté de réduire ou éliminer le principal risque associé au développement des projets : le risque d'accident grave ou mortel. Celui-ci concerne principalement les travaux en hauteur, les risques électriques, la manipulation de charges, les espaces confinés, etc.

À cet effet, le Groupe Elector a mis en place un système de gestion de la sécurité et de la santé englobé dans le système intégré de gestion et appliqué à tous les travailleurs, activités et lieux de travail. Il a pour mission d'éliminer ou de minimiser les situations de risque auxquelles les personnes peuvent être exposées dans le cadre de leur activité. Dans cette optique, les mesures suivantes sont adoptées :

- Inspections de sécurité et audits internes des chantiers pour contrôler les conditions dans lesquelles les travaux sont exécutés.
- Information et formation de tous les travailleurs en matière de santé et de sécurité.
- Réunions de suivi et de sensibilisation.
- Campagnes de sensibilisation et changement de comportement.

Toutes les activités du système de gestion se sont vues renforcées pendant l'année, avec la mise en place des projets Transformation numérique et Excellence en sécurité, qui connaissent une évolution positive.

Le système de gestion recueille les procédures d'évaluation des risques de départ (adaptées aux exigences légales de chaque pays), identifiant les risques associés aux activités, la probabilité de réalisation de ces risques et la gravité de leurs conséquences, le cas échéant. Les mesures de correction/prévention pour éliminer ou réduire le risque sont définies ci-dessous.

À travers les contrôles des conditions de travail (inspection de sécurité, audits internes des travaux, audits du système, permis de risque principal ou observations spontanées), un contrôle de l'environnement dans lequel les activités sont déployées est réalisé et les mesures correctives nécessaires sont appliquées, pouvant inclure la réévaluation des travaux à exécuter. Dans le cas où la réévaluation ne se serait pas produite, l'évaluation des risques est revue et, le cas échéant, elle est modifiée à des intervalles de 3-5 ans.

Les évaluations des risques sont réalisées par les techniciens de sécurité et de santé. La totalité de la structure hiérarchique est impliquée dans les inspections de sécurité, afin de favoriser l'intégration de la sécurité et la santé dans le quotidien de tous. Les cadres directs des projets sont en charge des permis de risque principal, des observations et autres activités. En outre, un suivi de tous les aspects est réalisé avec les dirigeants du Groupe.

La politique de sécurité et santé du Groupe Elector prévoit le droit des travailleurs à ne pas réaliser de travaux impliquant un risque grave ou imminent. Ils doivent alors interrompre les travaux et consulter leur supérieur hiérarchique ou le technicien de sécurité de manière à pouvoir les exécuter de manière sûre, sans que cela n'entraîne de pénalisation d'aucun type. Le travailleur dispose de différentes procédures pour signaler ce type de situation : observations spontanées de risques, PRP, inspections de sécurité, etc.

À l'intérieur du système de gestion, il existe une procédure pour la recherche autour des incidents et accidents du travail définissant les responsabilités et les mesures à prendre, et notamment l'application de mesures correctives visant à éviter que l'événement ne se reproduise ou à minimiser ses conséquences. Les résultats de la recherche autour des incidents et accidents sont analysés tous les mois, et la pertinence d'un examen du système est étudiée.

En 2021, le système a été adapté aux exigences de la norme ISO 45001:2018, qui vient remplacer l'ancienne norme OHSAS 18001. La certification a été réalisée en Espagne et dans d'autres filiales dont le système avait été certifié selon la norme OHSAS 18001, hormis chez Elector México, Brésil et Canada qui étaient déjà passés à la nouvelle norme pendant l'exercice 2020.

Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme internationale ISO 45001 a été de 70 %.

Au cours de l'année 2021, 20 audits internes ont été effectués en Espagne, conformément aux exigences d'ISO 45001. Les audits internes en lien avec cette même norme ont été réalisés pour Elector et les filiales comprises dans le certificat, à savoir Multisite Adhorna, Atersa, Deimos Space, Deimos Engineering, Ehisa, Elector Infrastrutture et Jomar Seguridad, avec un avis favorable dans tous les cas. De même, Audeca et Enerfin, soumises à une certification indépendante, ont obtenu un avis favorable à l'issue de leurs audits.

Sur le marché international, 15 audits internes ont été effectués conformément aux exigences de la norme ISO 45001. Et 9 audits externes ont été menés à bien dans différents pays, également soldés par un avis favorable.

Entre autres interventions, 85 590 inspections de sécurité ont été menées à bien dans tout le Groupe, à l'issue desquelles 66 759 mesures correctives ont été réalisées, et 1 192 audits internes de travaux ont été menés à bien à titre de mesure de contrôle et d'analyse en profondeur de l'environnement de sécurité du chantier.

Comités de la sécurité et de la santé

GRI 403-4, GRI 403-8

93 % des travailleurs du Groupe se trouvent représentés dans des comités officiels de sécurité et santé, qui abordent des aspects comme les procédures de travail, les équipements de protection, etc. En Espagne, les comités sont mis en place au niveau du centre de travail, et dans le reste des pays, du centre de travail ou chantier.

À titre général, dans presque la totalité des pays dans lesquels le Groupe Elector est présent, il existe des comités de participation des travailleurs dans lesquels interviennent des représentants élus par ces derniers, aux côtés de représentants de l'entreprise.

Il s'agit d'organes paritaires de consultation et de participation. La fréquence des réunions correspond aux stipulations de la législation applicable, celles-ci étant généralement mensuelles ou trimestrielles.

Sur les lieux de travail ou dans les pays dans lesquels il n'existe pas de représentation des travailleurs, la consultation et la participation ont lieu via d'autres mécanismes (réunion de sensibilisation, tableau d'affichage, circulaires, e-mails, etc.).

(9) Ces données ne comprennent pas les techniciens de santé spécifiquement recrutés pour les grands chantiers.

Formation des travailleurs à la sécurité et la santé au travail GRI 403-5

En 2021, le Groupe Eecnor a poursuivi ses activités de formation à la sécurité et à la santé, afin de renforcer la culture de la prévention au travail. En fonction de l'activité, la formation porte sur les aspects suivants :

- Systèmes de gestion.
- Aspects de départ ou de sensibilisation au moment de l'intégration à l'entreprise/projet.

- Risques spécifiques significatifs : hauteur, risque électrique, machine, espaces confinés, etc.

- Interventions en cas d'urgence : premiers secours, évacuation, lutte contre l'incendie, etc.

Le détail des participants à la formation sur la sécurité et santé et des heures consacrées par type de marché figure ci-dessous :

	Participants			Heures		
	2020	2021	Variation	2020	2021	Variation
Espagne	15 750	28 280	80 %	112 141	159 338	42 %
International	45 012	226 625	403 %	140 140	452 344	223 %
Total	60 762	254 905	320 %	252 281	611 682	142 %

En Espagne, un collectif de 28 280 participants (27 319 hommes et 961 femmes) ont bénéficié d'une initiative de formation, la plupart ayant assisté à plus d'une initiative, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2020. Le nombre total d'heures de formation dispensées s'est élevé à 159 338 heures (150 936 suivies par des hommes et 8 402 par des femmes), ce qui représente une augmentation de 42 % par rapport à l'exercice précédent. Il existe d'autres domaines de formation technologique et de gestion qui ont également un impact important sur la prévention, mais qui ne sont pas pris en compte dans ce total (qualifications/autorisations électriques, opérateurs de machines, etc.). Cette augmentation est en grande mesure due à l'intensification de l'activité et à l'impact plus faible du COVID-19 sur les initiatives de formation.

Certaines des initiatives de formation les plus significatives en Espagne ont été :

Cours	Participants	Heures
Niveau élémentaire	736	44 150
Premier cycle TPC (carte professionnelle de la construction)	1 441	11 528
Deuxième cycle TPC (carte professionnelle de la construction)	2 588	17 686
Travaux en hauteur	2 937	24 397
Espaces confinés	1 535	12 448
Premiers secours	1 149	5 541
Cours Le facteur risque	2 732	14 126
Total	13 118	129 876

Au niveau international, soulignons l'augmentation du nombre de participants et des heures de formation dispensées : Plus concrètement, les initiatives ont bénéficié à un collectif de 226 625 participants (223 498 hommes et 3 127 femmes), la plupart ayant assisté à plus d'une initiative, contre 45 012 en 2020. Le total des heures de formation s'est élevé à 452 344 (437 488 d'heures suivies par des hommes et 14 856 suivies par des femmes), contre 140 140 heures lors de l'exercice précédent. Ces données incluent les initiatives de sensibilisation lors de l'intégration à des grands projets.

L'une des initiatives les plus significatives en 2021 a concerné la campagne de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, sous le nom de « Complice ou protecteur ? », tenue le 28 avril à l'occasion de cette date anniversaire. Cette année, l'acte de présentation de la campagne a eu lieu au niveau international en streaming pour tous les pays dans lesquels le Groupe est présent, plus de 3 700 personnes s'étant ainsi connectées en direct, avec la participation de la Direction.

Dans le cadre de la sensibilisation de tous les employés à la sécurité et la santé, citons également les Contacts de sécurité. En vertu de cette initiative, lors de toutes les réunions, formations, etc., l'intervenant commence par parler de sécurité et de santé. Les thèmes abordés peuvent aller de la sécurité au travail, dans le cadre non professionnel, l'objectif étant d'augmenter le niveau de perception des risques en général et d'amorcer un changement de comportement pour l'avènement d'une culture de la sécurité interdépendante.

Services de santé au travail GRI 403-3

Le Groupe Eecnor s'engage pour la santé de ses travailleurs en leur fournissant l'accès aux services de santé au travail, ce qui permet d'identifier et d'éliminer les dangers et de minimiser les risques. Dans le cadre du suivi de ces services, les mesures estimées nécessaires sont prises, lesquelles, dans les cas les plus extrêmes, peuvent entraîner le changement de service.

Le type de service offert dépend de l'endroit où l'activité a lieu :

- Existence sur le chantier d'un service médical adapté (médecin, infirmier, paramédical ou personnel formé).
- Si nécessaire, le travailleur est transféré à l'hôpital le plus proche dans un véhicule particulier lorsque la lésion le permet ou à défaut, en ambulance.

- Si le travailleur se déplace par ses propres moyens, les frais liés à ce déplacement lui sont remboursés.

Dans tous les cas, les informations nécessaires sont fournies aux travailleurs dans la langue du pays, ou le cas échéant, dans la langue dans laquelle les travailleurs peuvent comprendre ces indications.

Les travailleurs situés dans d'autres pays (expatriés/détachés) bénéficient d'un service de réception d'avis d'urgence, permettant de canaliser la procédure pour transmettre des informations sur l'endroit où se rendre en cas d'incident. Cela comprend également un service de prise en charge pour d'autres urgences non médicales : événements menaçant la sécurité, catastrophes naturelles etc. Dans les cas extrêmes, ce service inclut les interventions nécessaires au rapatriement individuel ou collectif.

Santé et sécurité au travail avec les clients et les sous-traitants GRI 403-7

Le Groupe Eecnor applique au personnel des sous-traitants les mêmes contrôles et mesures de sécurité et santé utilisés avec ses propres travailleurs, par le biais d'inspections, de formations, de réunions, etc.

Dans le cadre du projet Excellence en sécurité, il existe une ligne d'action spécifique pour les sous-traitants.

Sur le marché national, une procédure d'évaluation des entreprises de sous-traitance et un modèle de suivi de leur activité en matière de sécurité et santé ont été mis en place et fonctionnent à l'aide d'une application informatique baptisée Evalu@.

Cette procédure permet d'analyser les activités des sous-traitants et d'élaborer des plans d'intervention dans les cas où les normes de sécurité et santé établies par le Groupe Eecnor ne sont pas suivies.

Entre autres activités visant à l'amélioration continue de la sécurité et la santé des sous-traitants, la première édition des prix Aliado s'est déroulée pour encourager et récompenser les bonnes pratiques des sous-traitants, afin d'augmenter leur niveau de prévention et leur collaboration à l'objectif du zéro accident. Cette remise de prix a eu lieu à l'occasion de la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail.

À l'origine de ces prix, on trouve le Projet Excellence en sécurité, s'inscrivant dans une volonté d'amélioration des performances des sous-traitants, et le groupe de travail Cartes des risques de haut niveau, qui avait identifié

l'importance des initiatives des sous-traitants en matière de sécurité et santé.

Les prix ont été convoqués dans deux catégories : « Travailleurs indépendants et entreprises de moins de 50 travailleurs » et « Entreprises de plus de 50 travailleurs ». Plus de 7 500 sous-traitants actifs sur la plateforme e-coordina ont participé à cette initiative.

Les 19 candidatures finalistes ont été analysées par un jury d'experts en sécurité et santé, chargé de choisir le lauréat et les deux finalistes dans chacune des catégories.

Dans le cas des clients et autres acteurs (par exemple, les tiers présents sur le lieu de travail, qu'ils aient ou non une relation contractuelle avec le client), les tâches de coordination des activités en matière de sécurité et santé sont réalisées de manière à éliminer ou réduire au maximum les éventuels risques d'interférence.

Dans le cas du public en général, une délimitation, signalisation et surveillance sont mises en œuvre pour éviter tout dommage aux tiers.

Indices de sinistralité GRI 403-9, GRI 403-10

En 2021, le Groupe a atteint un indice de fréquence de 2,7, soit le même chiffre qu'en 2020, et un indice de gravité de 0,11 contre 0,10 en 2020. Le chiffre de l'indice de fréquence est une nouvelle fois le meilleur résultat depuis la création de ces indices en 1967, et l'indice de gravité est le deuxième meilleur jamais obtenu, derrière celui de l'année 2020.

	2020	2021
Indice de fréquence	2,7	2,7
Indice de gravité	0,10	0,11
Taux d'incidence	5,14	5,1

Indice de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet/heures travaillées) x 10⁶
Indice de gravité = (nombre de jours perdus/heures travaillées) x 10³
Taux d'incidence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré/nombre moyen de travailleurs) x 10³

En Espagne, l'indice de fréquence est de 3,4, meilleur chiffre de l'histoire, contre 3,5 en 2020. L'indice de gravité a été de 0,16 contre 0,15 en 2020. En 2021, aucun accident mortel du travail n'a été à déplorer, et le nombre d'accidents a été de 79, contre 69 en 2020.

Sur le marché extérieur, l'indice de fréquence a été de 1,9, contre 1,6 en 2020, soit la deuxième valeur la plus basse historiquement atteinte. L'indice de gravité s'est élevé à 0,07, contre 0,04 en 2020. Lors de cet exercice, les accidents ont augmenté (40 contre 24 en 2020) en raison de l'intensification de l'activité sur le marché international.

Indices ventilés par sexe

	2020		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Indice de fréquence	3,0	0,0	3,0	0,2
Indice de gravité	0,12	0,0	0,12	0,0
Indice de maladies professionnelles*	0,10	0,0	0,32	0,0

(*) **Indice de maladies professionnelles** = (nombre de maladies professionnelles/heures travaillées) x 10⁶

En règle générale, les données sont collectées via des outils informatiques, allant des applications de salaires, intranet, outils gestion de la sécurité et la santé (Notific@, SegurT, Delt@, etc.), aux feuilles de calcul, rapports mensuels, réunions de suivi, etc.

Taux d'accidents chez les employés

Zone géographique	N° lésions pour cause d'accident du travail			N° d'accidents du travail avec des conséquences graves ¹			Heures travaillées		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Espagne	79	0	79	1	0	1	20 424 031	2 939 079	23 363 110
Europe	8	0	8	0	0	0	2 269 756	310 435	2 580 191
Amérique du nord	6	0	6	0	0	0	1 611 188	110 718	1 721 906
Amérique latine	16	0	16	1	0	1	10 516 904	1 091 927	11 608 831
Afrique	9	1	10	0	0	0	4 322 313	681 192	5 003 505
Asie	0	0	0	0	0	0	287 715	560	288 275
Océanie	0	0	0	0	0	0	224 759	63 460	288 219
Total extérieur	39	1	40	1	0	1	19 232 635	2 258 292	21 490 927
Total	118	1	119	2	0	2	39 656 666	5 197 371	44 854 037

(1) Lésion produite par un accident du travail entraînant un décès ou des dommages empêchant le travailleur de retrouver totalement ou partiellement l'état de santé antérieur à l'accident, ou suite auquel il est attendu que le travailleur ne retrouve pas totalement l'état de santé antérieur à l'accident dans un délai de 6 mois.

Les dangers au travail lourds en conséquences les plus significatifs sont définis d'après l'historique des accidents de l'entreprise :

- Travaux en hauteur (risque de chute à différents niveaux, dans de nombreux cas de grande hauteur).
- Travaux impliquant un risque électrique (risque de contact électrique, arc électrique, incendie ou projection de matières incandescentes).

- Manipulation de lourdes charges (risque de chute d'objet ou d'écrasement).

- Travail dans un espace confiné (risque d'asphyxie ou d'explosion).

- Accidents de la circulation (risque de heurt, piéton renversé, incendie).

En 2021, deux accidents mortels de personnel propre au cours de trajets domicile-travail ont été à déplorer.

Taux d'accident chez les sous-traitants

Zone géographique	N° lésions pour cause d'accident du travail			Horas trabajadas		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Espagne	55	0	55	10 560 839	0	10 560 839
Europe	4	0	4	1 177 965	0	1 177 965
Amérique du nord	0	0	0	7 865	0	7 865
Amérique latine	20	0	20	6 263 697	0	6 263 697
Afrique	8	0	8	3 042 755	0	3 042 755
Asie	1	0	1	290 343	0	290 343
Océanie	1	0	1	350 130	0	350 130
Total extérieur	34	0	34	11 132 755	0	11 132 755
Total	89	0	89	21 693 594	0	21 693 594

En 2021, deux accidents mortels impliquant du personnel des sous-traitants ont été à déplorer.

Surveillance de la santé GRI 403-6, GRI 403-10

En général, les professionnels du Groupe ElecNOR n'exercent pas d'activités présentant une incidence ou un risque élevé de maladies professionnelles. Dans les activités où il peut exister une possibilité de développer une maladie professionnelle (travail dans les centrales nucléaires, avec de l'amiante, des produits phytosanitaires, etc.), les mesures préventives nécessaires sont prises et le département de surveillance de la santé procède à un contrôle des paramètres physiologiques permettant de détecter un problème lors de l'exécution des tâches qui pourrait nuire à la sécurité et à la santé des travailleurs. En 2021, aucun cas significatif ne s'est produit.

Dans le cas des travailleurs qui exécutent leurs tâches dans des régions où il existe des maladies endémiques locales (paludisme, dengue, fièvre jaune, typhoïde, SIDA, etc.), celles-ci sont combattues par des vaccinations ou par des mesures préventives ou prophylactiques, promues par les campagnes d'information correspondantes.

Maladies professionnelles chez les employés

Zone géographique	N° d'affections et maladies du travail			Horas trabajadas		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	4	0	4	20 424 031	2 939 079	23 363 110
Europe	0	0	0	2 269 756	310 435	2 580 191
Amérique du nord	0	0	0	1 611 188	110 718	1 721 906
Amérique latine	0	0	0	10 516 904	1 091 927	11 608 831
Asie	0	0	0	287 715	560	288 275
Afrique	9	0	9	4 322 313	681 192	5 003 505
Océanie	0	0	0	224 759	63 460	288 219
Total extérieur	9	0	9	19 232 635	2 258 292	21 490 927
Total	13	0	13	39 656 666	5 197 371	44 854 037

En 2021, les initiatives de sensibilisation se sont concentrées sur les campagnes de la lutte contre le SIDA et les maladies vénériennes dans différents pays, ainsi que des actions et des campagnes de promotion des habitudes saines (prévention des affections cardio-pulmonaires, troubles musculo-squelettiques, alimentation saine et équilibrée, etc.), écoles du dos et prévention des maladies endémiques dans des pays du marché international, entre autres.

Et des campagnes de lutte contre le cancer du sein et de la prostate ont été menées, à l'occasion des journées mondiales de ces deux maladies. Le programme de masso-kinésithérapie a été maintenu dans différentes villes d'Espagne pour prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques

En outre, de nombreuses initiatives destinées à sensibiliser les travailleurs et leur famille au risque de contamination par COVID-19 ont été organisées.

Les dangers professionnels les plus significatifs impliquant un risque d'affection ou de maladie sont déterminés sur la base de l'historique du Groupe :

- Maladies endémiques dans certains pays dans lesquels l'entreprise est présente : paludisme, dengue, etc.
- Asbestose en cas de présence d'amiante.
- Troubles musculo-squelettiques sur les chantiers.

En 2021, 13 cas de maladies professionnelles se sont produits, uniquement chez des hommes (9 cas de paludisme chez du personnel expatrié en Afrique, sans trop de gravité,

et 4 cas d'origine musculo-squelettique en Espagne). Ces données sont toutefois incomplètes, car dans certains pays ces cas ne sont pas enregistrés en tant que tels en raison de la législation. Les cas concernant le personnel local des pays touchés par les maladies endémiques ne sont pas considérés comme des maladies professionnelles.

Projet Excellence en sécurité (PES)

Au cours de cette année, nous avons progressé dans la seconde phase du PES en Espagne, malgré le ralentissement subi à cause de la pandémie de COVID-19.

De leur côté, les groupes de travail en Angola, Argentine, Chili et Uruguay ont mis en place bon nombre des mesures définies dans le PES en Espagne, adaptées aux caractéristiques de chaque pays.

De son côté, l'Italie a travaillé à la mise en place de la totalité des lignes du projet, toutes les mesures définies dans le PES n'ayant pas encore été adoptées, et le Brésil et le Mexique ont démarré et avancé sur la plupart des lignes d'action, qui selon les prévisions aboutiront au cours des quatre premiers mois de l'année 2022.

La transformation numérique de la prévention

La transformation numérique en matière de sécurité et santé permet d'optimiser les processus, d'appliquer la technologie la mieux adaptée et de gagner en efficacité.

En 2021, des initiatives s'inscrivant dans le cadre du projet de Transformation numérique du Groupe ont été lancées et consolidées. En voici certains parmi les plus significatifs :

- L'outil « Permis de risque principal » (PRP) a été mis en place à 100 % en Espagne. Lors de cet exercice, un total de 316 000 PRP a été mené à bien sur ce marché.
- Développement de plusieurs modules du nouvel outil CORE, regroupant les processus du Système de gestion intégrée : planification, objectifs, risques et plans d'action, gestion de l'amélioration, audits internes, suivi de mesures correctives, etc.
- Finalisation de la conception du nouveau plan de sécurité Segurplan, permettant de réaliser plus rapidement les évaluations des risques ainsi que les études et plans de sécurité et santé.

• Poursuite de l'amélioration de SegurT et PRP en vue de son application au marché international.

• Progression dans le processus de mise en place des différents outils informatiques de sécurité et santé (SegurT, Notific@, PRP, e-coordina) dans différents pays (Australie, Brésil, Mexique, etc.), en s'adaptant à la législation en vigueur et à ses caractéristiques concrètes, le processus étant appelé à conclure lors des années à venir sur tout le marché international.

• Parmi les autres initiatives les plus significatives, citons la restructuration de l'ensemble des documents de sécurité et santé sur l'intranet Buenos días ; l'unification des documents et critères sur la plateforme e-coordina au niveau des conditions d'accès et de paiement ; la mise en place de la nouvelle app e-pocket, permettant de consulter sur les chantiers les données de nos sous-traitants pour réaliser un meilleur contrôle, etc.

La gestion de la sécurité et de la santé pendant le COVID-19

La pandémie de COVID-19 s'étant poursuivie en 2021 à l'échelle mondiale, le Groupe ElecNOR continue lutter contre cette menace afin de limiter au maximum les éventuelles contaminations chez ses travailleurs propres et ceux des sous-traitants.

La priorité du Groupe a été de garantir la santé de ses employés, clients et fournisseurs ; de maintenir l'activité de production pour préserver les infrastructures critiques dans les secteurs de l'énergie, les télécommunications, l'eau, le gaz et les transports ; mais aussi de renforcer la solidité financière du Groupe.

Pour se faire une idée de l'effort fourni par le Groupe, seulement en Espagne, plus de 1,3 millions d'euros ont été investis dans des mesures de prévention ou limitation de la contamination par COVID-19 au sein de l'organisation.

Après les actions menées en 2020, le Groupe poursuit le nouveau Plan d'intervention établi, qui permet de gérer efficacement la pandémie, avec un faible nombre de contaminations dans le cadre professionnel :

- Réalisation de réunions du Comité de suivi, formé par la Direction du groupe et le service de prévention et de développement.

- Adaptation des protocoles spécifiques aux chantiers et aux centres de travail fixes (entrepôts, bureaux, usines, etc.) à l'évolution de la pandémie, jusqu'à la nouvelle normalité.
- Maintien des moyens de prévention : masques, gants, vêtements jetables, lunettes étanches, gel hydroalcoolique, systèmes de prise de température pour l'accès au lieu de travail, cloisons de séparation des postes de travail, mouchoirs jetables, poubelles, désinfectants spécifiques, etc.
- Suivi du protocole de protection des travailleurs particulièrement vulnérables en raison d'un état de santé particulier.
- Réalisation de tests sérologiques, PCR, antigéniques.
- Gestion des cas confirmés et des contacts étroits et occasionnels avec les cas confirmés.

Pendant toute la pandémie, une attention spéciale a été portée au développement des tâches d'information et sensibilisation des travailleurs et leurs familles, ce qui s'est traduit par une communication permanente à travers l'intranet Buenos días, qui sous le slogan « Prends soin de toi, prends soin de moi » a lancé des messages clairs et pratiques pour éviter la contamination.

Le Groupe Elecnor assure le contrôle du nombre de cas et des quarantaines chez le personnel affecté par le COVID-19, qu'il s'agisse du personnel de chantier ou de Structure, dans tous les pays dans lesquels il est présent. Ce processus est mené à bien via un système développé par les Ressources humaines.

15.6 Excellence opérationnelle

GRI 102-11, GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Tel qu'évoqué dans le paragraphe Nous prenons soin des personnes de cet État de l'information non financière, le Groupe Elecnor dispose d'un Système intégré de gestion, qui comprend les aspects relatifs à l'environnement, la qualité, la sécurité et la santé, la gestion de l'énergie, la R&D&I et la sécurité de l'information. Tous ces aspects composent la Politique intégrée de gestion du Groupe et englobent l'objectif commun d'amélioration continue de l'organisation.

Le Système intégré de gestion s'articule autour des principes d'intervention suivants, reflétés dans sa Politique intégrée :

- Le strict respect des lois applicables et d'autres exigences auquel le Groupe s'engage sur tous les marchés où il opère.

- La satisfaction de ses clients.
- La prévention des problèmes de santé et de la détérioration de celle-ci chez les travailleurs du Groupe, en améliorant leurs conditions de travail afin de renforcer le niveau de protection de leur sécurité et santé.
- La prévention et la contamination.
- L'utilisation et la consommation efficace de l'énergie.
- L'impact favorable de ses activités sur l'environnement social.
- L'amélioration de la compétitivité grâce à la R&D&I.
- L'efficacité de la protection, dans une approche préventive, de détection, réactive et dynamique pour l'utilisation de l'information.

Sur la base de ces principes, des engagements et des lignes d'action spécifiques sont établis par chaque domaine.

En 2021, la portée du Politique du système intégré de gestion a été élargie au volet Sécurité de l'information, sur la base de la norme ISO 27001, afin d'assurer la protection des actifs du Groupe en préservant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. Ladite politique peut être consultée sur les sites web officiels de différentes sociétés du Groupe et dans l'intranet Buenos días.

Tel que décrit au paragraphe « Progression de notre engagement pour la durabilité », le Système de gestion de la responsabilité sociale de l'entreprise est en cours de mise en place au sein du Groupe Elecnor, sur la base de la norme IQNet SR10. Ce standard indique les conditions pour intégrer la durabilité et la responsabilité sociale dans toute l'organisation ; contribuer au développement durable, compte tenu des besoins et attentes des groupes d'intérêt ; et démontrer la capacité de l'organisation à remplir les exigences, en faisant preuve d'un comportement éthique et transparent.

Ce système possède une couverture internationale et il est prévu que la certification soit obtenue au cours du premier semestre 2022.

Au cours de l'année 2021, des audits de certification *Multisite* ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor, qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail. À l'échelle internationale, le Système de gestion de la qualité et de l'environnement a été mis en place et certifié chez Elecnor Angola, dans le respect desdites

normes, et l'entreprise a été intégrée à la certification Multisite du Groupe.

Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme internationale ISO 9001 a été de 73 %.

L'information relative au reste des certifications du Système de gestion intégrée est détaillée dans les paragraphes correspondants de ce rapport (Nous prenons soin des personnes, Engagement pour l'environnement et Technologie et innovation).

Gestion de la qualité

La stratégie de qualité du Groupe Elecnor consiste principalement à renforcer la gestion de la satisfaction du client, à consolider l'amélioration continue dans les processus de l'organisation via la gestion des risques et opportunités, à saisir les opportunités de s'améliorer et de tirer des leçons et à impliquer le personnel dans ce processus.

Les initiatives introduites dans ce domaine en 2021 ont été les suivantes :

- Déploiement du Système de gestion de la qualité et de l'environnement à l'échelle internationale. Plus concrètement, Elecnor Angola a été intégrée dans le certificat multi-site du Groupe et l'implantation et l'alignement des systèmes a suivi son cours chez Elecnor México, IQA et Hawkeye.
- Optimisation des processus via l'outil CORE, permettant la numérisation des processus du système intégré. À l'heure actuelle, les modules Gestion de l'amélioration et Audits sont disponibles. Le processus de gestion de l'amélioration est l'un des plus importants du Système de gestion, dans la mesure où il permet de partager les connaissances à travers toute l'entreprise.
- Mise en place du CRM dans toutes les activités comportant des processus de qualité.
- Développement de mesures visant à améliorer la satisfaction des besoins et attentes des clients.
- Identification, documentation et mise à disposition de 255 opportunités d'amélioration et 60 leçons tirées.
- Lancement de la seconde édition de la campagne Challenge Qualité, à laquelle ont participé plus de 1 300 personnes du groupe de 18 pays. L'objectif étant de sensibiliser à l'importance de la qualité et ses processus.

- Introduction d'améliorations dans les entrepôts de Direction Centre pour optimiser la logistique de l'approvisionnement et expédition, en réduisant la perte des composants.

Le client, au cœur de l'activité

La satisfaction des clients étant un objectif prioritaire du Groupe Elecnor, différentes activités et initiatives sont engagées pour renforcer sa gestion.

Le Groupe continue à mesurer la satisfaction de ses clients à l'aide d'enquêtes au format numérique, lui permettant de prendre connaissance du degré de satisfaction face aux services offerts, ainsi que d'identifier les points forts et les aspects à améliorer.

Lors de cet exercice, 1 828 enquêtes de satisfaction ont été envoyées aux clients, avec un taux de réponse de 64 % (1 169 réponses). Les résultats obtenus montrent que l'avis moyen des clients d'Elecnor s'est amélioré par rapport à 2020, passant ainsi de 8,53 à 8,56.

Enquête de satisfaction	2020	2021
Nombre d'enquêtes	1 089	1 169
Note moyenne	8,53	8,56
Aspects les plus appréciés	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux exigences en matière de sécurité • Évaluation globale • Réponse et prise en compte des besoins de changement 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux exigences en matière de sécurité • Formation et compétence technique • Prise en charge et communication

Afin de refléter l'engagement du Groupe Elecnor pour la satisfaction de ses clients, une méthodologie a été établie dans l'optique de connaître en détail les causes des notes inférieures à 7 obtenues dans les enquêtes et d'analyser les améliorations à introduire. Des rapports de gestion de l'amélioration sont ainsi dressés, définissant les mesures correctives nécessaires à rectifier la cause du mauvais score obtenu. Après leur mise en œuvre, un questionnaire portant sur les aspects les moins satisfaisants est une nouvelle fois soumis au client, afin d'évaluer à quel point il approuve ces mesures.

Les réclamations et plaintes des clients sont quant à elles générées selon les procédures « Communication interne, externe et consultation » et « Gestion de l'amélioration », détaillant la manière de les gérer, d'analyser leurs causes et de définir des actions correctives efficaces.

En outre, le Groupe Elecnor intervient avec la rapidité nécessaire face aux réclamations, via les actions suivantes :

- Désignation de responsables pour évaluer les réclamations de clients et coordonner leur résolution à partir de rapports de gestion de l'amélioration.
- Décompte et surveillance annuelle du nombre de réclamations reçues.
- Mesure du degré de résolution des réclamations fermées/ en attente et du temps qui leur a été consacré.
- Définition de plans d'action et/ou des mesures d'amélioration, si nécessaire.
- Évaluation de la satisfaction du client après la mise en place de la mesure d'amélioration en réponse à la réclamation.

Pendant l'année 2021, 255 réclamations de clients ont été enregistrées, les plus significatives ayant été en matière de gestion technique (48 %), matériel et équipements (23 %) et environnementales (13 %). Toutes les réclamations ont été prises en charge dans les délais stipulés et 70 % d'entre elles ont été closes de manière satisfaisante.

Chaîne d'approvisionnement

GRI 102-9 GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3, GRI 308-1, GRI 408-1, GRI 409-1, GRI 414-1

Garantir aux clients les niveaux de qualité les plus élevés demande une gestion optimale des fournisseurs. C'est pourquoi Elecnor mise sur les fournisseurs de matériel et les prestataires de services à la hauteur de la qualité finale offerte par le Groupe à ses clients.

Dès que possible, la priorité est accordée aux contrats avec des fournisseurs implantés dans la zone, afin de promouvoir l'économie locale. Dans le chapitre « Impact social » du présent rapport sont détaillés les achats réalisés par le Groupe auprès des fournisseurs locaux.

En ce qui concerne les risques, le Groupe Elecnor travaille à deux niveaux bien différenciés : D'un côté, les risques font l'objet d'une analyse de haut niveau, menée par la Direction, et de l'autre, ils sont analysés au niveau opérationnel après identification des responsables des différents processus.

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, en 2021, à la fois pour les risques de haut niveau et les risques opérationnels, le principal risque identifié a été la livraison hors délais des fournitures, aussi bien concernant les équipements que le matériel. Afin de minimiser ces risques et de disposer d'un réseau de fournisseurs et partenaires plus résilient, le Groupe Elecnor possède un plan d'action reposant sur la transformation numérique dans la gestion des achats.

Ainsi, au cours de cet exercice, la progression de l'implantation de la plateforme Fullstep au niveau national a suivi son cours. Elle permet à toutes les parties impliquées dans le processus d'achat de consulter son état en temps réel. Voici quelques données significatives à ce sujet :

- Plus de 12 200 fournisseurs se sont inscrits dans Fullstep, en acceptant les conditions générales d'achat, lesquelles comportent des critères éthiques, sociaux, environnementaux, et du travail entre autres.
- Plus de 2 900 utilisateurs internes des achats.
- Plus de 50 séances de formation ont été dispensées à plus de 1 400 utilisateurs internes.
- Plus de 259 000 commandes d'achat ont été réalisées pour une valeur d'environ 600 millions d'euros.

La procédure de Gestion des fournisseurs de matériaux/ services constitue la base de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe Elecnor considère comme des fournisseurs importants tous ceux dont les matériaux et services affectent sérieusement la continuité du service et la qualité des installations réalisées par Elecnor, en raison de leur impact sur la sécurité de celles-ci.

L'homologation comme fournisseur important est accordée à l'issue d'une analyse documentaire sur la base de critères de qualité, environnementaux, de gestion énergétique, de prévention des risques professionnels, de conformité, de R&D&I, de sécurité des informations et de durabilité. Introduit cette année, le critère de durabilité évalue positivement la détention des certificats SR10, SGE21, SA 8000 et la reconnaissance comme Entreprise familialement responsable.

À l'heure actuelle, le Groupe Elecnor possède au total 5 652 fournisseurs homologués, 4 877 en Espagne et 775 à l'international, dans 15 pays différents. En 2021, 1 988 fournisseurs ont été homologués, dont 680 (34,21 %) ont démontré satisfaire les exigences environnementales et 22 (1,11 %) les exigences sociales du Groupe.

Par ailleurs, soulignons que suite à l'inclusion du Scope 3 dans le calcul de son empreinte carbone, l'entreprise a demandé des données sur leurs performances environnementales à certains fournisseurs et sous-traitants. 119 réponses ont été collectées.

Les fournisseurs font l'objet d'une réévaluation continue, en utilisant 3 outils : enquêtes d'évaluation des achats, réclamations aux fournisseurs et audits des fournisseurs critiques.

Le Groupe Elecnor a sélectionné ses fournisseurs critiques, qui représentent 48 % du volume d'achat et qui sont soumis à des audits en appliquant des critères de qualité, environnement et conformité.

En 2021, 9 audits ont été menés à bien auprès de fournisseurs critiques. Le résultat affecte directement leur homologation comme fournisseur important. En conséquence, le Groupe est en relation permanente avec les fournisseurs critiques.

Notons qu'en 2021, le Groupe Elecnor n'a suspendu sa relation commerciale avec aucun de ses fournisseurs pour cause d'irrégularités détectées dans l'achat de matériels ou dans la gestion des services fournis.

Désireux d'entretenir d'excellentes relations et de conserver des processus optimaux avec les fournisseurs, le Groupe dispose de plusieurs canaux de communication :

> Fullstep (plateforme d'achats)

- soporteproveedores@elecnor.es

- Manuels pour les fournisseurs

> E-coordina (Plateforme de coordination des activités de l'entreprise)

- soporte@e-coordina.com

- Bibliothèque pour les fournisseurs

> Canal de signalement

- codigoetico@elecnor.com

- Boîte postale n° 266-48080

15.7 Engagement pour l'environnement

L'engagement du Groupe Elecnor pour la durabilité environnementale est intrinsèque à l'ensemble de ses activités et de sa stratégie commerciale. Le Groupe Elecnor

contribue à la construction d'un avenir durable bas carbone, d'une part à travers ses activités dans les domaines de la production d'énergie renouvelable, de la performance énergétique, de l'eau ou de l'environnement et, d'autre part, à travers la réduction de son empreinte carbone et un bon management environnemental.

Gestion environnementale

GRI 102-11, GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Le pôle Services généraux du Groupe Elecnor est en charge de la gestion du Système intégré de gestion, qui englobe les systèmes de gestion de la qualité, gestion environnementale, prévention des risques professionnels, gestion énergétique, R&D&I et sécurité de l'information de toutes les organisations de l'entreprise.

Une équipe de 101 personnes se consacre au suivi des domaines Qualité et Gestion environnementale. Elles sont réparties entre le pôle Services généraux et les différentes organisations du Groupe, aussi bien au niveau national qu'international.

Les principes du management environnemental du Groupe Elecnor sont recueillis dans la Politique du système de management intégré, dont le champ d'action a fait l'objet d'une mise à jour en 2021. Ces principes sont définis ci-dessous :

- Intégrer le volet environnemental aux processus de décision sur les investissements et à la planification et l'exécution des activités, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- La promotion de la protection et de la préservation de la biodiversité et du milieu naturel, par la mise en œuvre des mesures nécessaires visant à atténuer, à compenser, voire à éviter les impacts négatifs causés par les activités du Groupe, en renforçant les actions à impacts positifs.
- Réaliser une utilisation durable des ressources, en encourageant une consommation responsable, la minimisation des déchets et l'économie circulaire.
- Gérer de manière responsable et efficace les ressources en eau, en tenant compte de la totalité de son cycle complet, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.
- Impliquer toutes parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Ainsi, le déploiement des activités d'Elecnor s'inscrit dans le cadre de son Système de gestion environnemental et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001 et ISO 50001, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique. Le Système de gestion environnementale permet de définir une méthode pour identifier, évaluer et enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités, dans le but de déterminer ceux qui sont significatifs et de pouvoir agir pour minimiser leurs éventuels impacts. Les aspects les plus significatifs ainsi identifiés ont été la production de déchets, l'impact sur le cadre naturel, l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et l'impact sur la flore et la faune.

En 2021, le Groupe a principalement progressé au niveau de trois lignes d'action environnementale :

- Déploiement du Système de gestion de l'environnement à l'échelle internationale. Elecnor Angola a été intégrée dans le certificat *multi-site* du Groupe et l'implantation et l'alignement des systèmes suit son cours chez Elecnor México, IQA et Hawkeye.
- Optimisation des processus via l'outil CORE, permettant la numérisation des processus du système intégré. Les modules Gestion de l'amélioration et Audits sont d'ores et déjà disponibles.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre via l'adhésion à l'initiative SBT (Science Based Targets : objectifs basés sur la science). Le Groupe Elecnor s'est engagé à réduire de 38 % les émissions de Scope 1 et 2 et de 18 % les émissions de Scope 3 en 2035. La Stratégie de changement climatique du Groupe Elecnor a été revue en fonction de ces objectifs.

Au cours de cet exercice, des audits de certification *Multisite* ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations du Groupe qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail. De plus, les certificats des filiales Audeca, Elecnor Deimos, Hidroambiente, Enerfín, Elecnor México, Elecnor do Brasil, Elecnor Argentina, IQA et Montelecnor ont été conservés.

Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme ISO 14001 a été de 73 %.

Le Groupe Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO₂ Vérifié en vertu de la norme ISO 14064-1:2018, et a élargi la portée de la certification de la norme UNE-EN ISO 50001:2018 à l'activité de prestation de services complets d'exploitation,

maintenance, entretien et efficacité énergétique des systèmes de traitement de l'eau (eau potable et eaux usées).

En 2021, le Groupe a destiné un total de 4,5 millions d'euros à la gestion des impacts sur l'environnement, ventilés tel que suit :

Activité	Investissements (€)
Mesures de minimisation de l'impact environnemental (stratégie en matière de changement climatique, gestion des déchets, etc.)	1 446 000
Sensibilisation environnementale	12.000
Personnes consacrées à l'activité Environnement	3 030 000
Certifications environnementales	25 775
Conseil et assistance en matière environnementale	47 000
Total	4 560 775

Le Groupe Elecnor possède une police de responsabilité environnementale en vigueur jusqu'au 30 septembre 2022, qui couvre les activités d'Elecnor S.A. et ses filiales, le plafond général de la police étant de 20 millions d'euros. En vertu des conditions qui y sont établies, cette police garantit les indemnités exigées au porteur suite à d'éventuels dommages écologiques.

Lutte contre le changement climatique GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Le Groupe Elecnor contribue activement et résolument à la construction d'une société bas carbone. Le changement climatique est un défi sur lequel l'entreprise travaille depuis des années par le biais de la mise en place de plusieurs initiatives ayant un impact positif sur la réduction de son empreinte environnementale :

- Calcul de son empreinte carbone conformément aux normes internationalement reconnues et mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son activité.
- Certification, pour la septième année consécutive, de l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre conformément à la norme ISO 14064-1.
- Obtention du label « Calculo y Reduzco » [*Je calcule et je réduis*] décerné par l'Office espagnol du changement climatique (OECC).

- Participation pour la quatrième année d'affilée, à l'initiative du CDP (Carbon Disclosure Project).

En 2021, le Groupe a continué à progresser dans son engagement pour la décarbonisation avec l'adhésion à l'initiative SBT (Science Based Targets). Cette initiative identifie et promeut des approches innovantes pour l'établissement d'objectifs de réduction des émissions basées sur la science dans la sphère de l'entreprise.

Stratégie de changement climatique GRI 201-2

Le Groupe Elecnor a effectué un diagnostic stratégique de l'adaptation au changement climatique dans le but de cerner les opportunités et les risques associés à celui-ci. L'analyse des opportunités a permis de conclure que l'Angola, le Brésil, l'Espagne et le Mexique sont les pays offrant les meilleures opportunités dans les activités électricité, production d'énergie, construction, environnement et télécommunications. Du point de vue de l'analyse du risque, les branches d'activité autour des concessions de réseaux électrique et de l'énergie éolienne sont les plus exposées aux impacts, car le continent américain est le plus vulnérable au risque climatique.

Sur la base des résultats du diagnostic, le Groupe Elecnor a conçu sa Stratégie en matière de changement climatique à l'horizon 2030, en établissant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, lesquels ont été atteints entre 2019 et 2020.

Au vu de ce qui précède et suite à l'adhésion du Groupe à l'initiative *Science Based Targets* (SBT), la Stratégie en matière de changement climatique à l'horizon 2035 a été mise à jour.

SBT est une initiative lancée par le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le *World Resources Institute* (WRI), WWF et *We Mean Business*, dans le but d'aider les entreprises à se fixer des objectifs climatiques ambitieux basés sur la science, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C tout en profitant des opportunités de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

La nouvelle Stratégie s'articule autour de quatre domaines d'action généraux : personnes, actifs et connaissance, dans le but de s'aligner sur les meilleures pratiques de divulgation selon les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD). L'objectif du TCFD est de promouvoir la qualité des rapports financiers concernant les impacts potentiels du changement

climatique, afin d'améliorer la capacité des investisseurs à évaluer les risques et opportunités liés au climat.



La nouvelle stratégie climatique contribuera à faire baisser les coûts tout en offrant une réponse plus efficace au changement climatique. Il s'agit également de développer sur ce socle une activité rentable et en croissance permanente, pour faire du Groupe Elecnor une entreprise résiliente, compétitive et durable. La résilience du Groupe face au changement climatique sera définie par sa capacité à affronter les risques et à saisir les opportunités liées à ce phénomène.

La Stratégie de changement climatique pour l'horizon 2035 crée le cadre dans lequel viennent s'inscrire toutes les mesures du Groupe pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux impacts du changement climatique et tirer parti des opportunités associées. Elle recueille l'engagement du Groupe Elecnor de réduire de 38 % les émissions de Scope 1 et 2 et de 18 % les émissions de Scope 3 d'ici 2035. Ce travail s'articulera autour de quatre lignes d'action :

> Carburants :

- Renouvellement de la flotte au profit de véhicules plus performants et à moindre intensité de carbone.
- Les carburants les plus durables selon chaque pays seront analysés en vue du changement.

> Renouvelables :

- Électricité acquise 100 % de source renouvelable à l'horizon 2035 à l'échelle internationale.

> **Chaîne de valeur :**

- Établissement d'un programme de partenariat carbone avec les principaux fournisseurs, axé dans un premier temps sur l'obtention d'informations essentielles puis sur l'accompagnement sur la voie de la réduction.

> **Gestion des risques :**

- Gestion des risques et des opportunités associés au changement climatique à court, moyen et long terme.
- Établissement d'un prix interne au carbone, en tant qu'outil de soutien de l'intégration des aspects climatiques dans l'entreprise.

En 2022, après la réalisation d'une analyse GAP pour connaître le point de départ dans l'optique des recommandations du TCFD, le Groupe se consacrera à la mise en place des processus de supervision et de contrôle des risques et opportunités climatiques, pour assurer la continuité de l'activité et le soutien de la Direction.

De même, le Groupe progressera dans l'établissement des processus d'évaluation et de quantification de l'impact financier associé aux risques et opportunités climatiques identifiés, à court, moyen et long terme. Cette analyse doit être utilisée comme un outil utile dans les processus de gestion associés.

Suivi, évaluation et révision de la stratégie du changement climatique 2020 GRI 302-4

Les principaux résultats obtenus en 2020 selon le document « Suivi de la stratégie de changement climatique du Groupe Elecnor », terminé en juillet 2021, sont décrits ci-dessous.

Ligne stratégique	Investissements (€)	Actions	Émissions évitées tCO ₂ e
Carburant et énergie	817 612,98	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements. • Développement de cours d'éco-conduite. • Acquisition de véhicules durables et écologiques. • Acquisition de machines et d'outils durables et écologiques. • Acquisition d'outils écologiques (ordinateurs, tablettes, etc.) • Améliorer les installations de production d'énergie renouvelable et l'acquisition d'électricité issue de sources vertes. • Installation de minuterics pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière. Changement des luminaires par des LED • Contrôle de la climatisation. 	2 987,32
Eau	58 614,96	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un plan de réduction de la consommation d'eau. • Développement de campagnes de sensibilisation. 	2 223,81
Papier	3 500	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un plan de réduction de la consommation de papier. 	41,46
Total	879 727,94		5 252,61

Émissions GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-4, GRI 305-5

Empreinte carbone

Chaque année, le Groupe Elecnor calcule son empreinte carbone d'après les standards internationaux grâce à un outil permettant à chaque organisation du Groupe de transmettre ses données de consommation associées aux Scope 1, 2 et 3.

En février 2021, le Groupe Elecnor a vérifié l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la norme UNE ISO 14064-1, concernant les émissions directes et indirectes liées à ses activités. Dans le cadre du processus d'enregistrement de l'empreinte carbone, compensation et projet d'absorption de CO₂ établis par le ministère de la Transition écologique (MITECO), le label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC) lui a été renouvelé. Ce label certifie le calcul et la vérification des émissions de gaz à effet de serre et reconnaît le Groupe Elecnor comme organisation ayant efficacement réduit son empreinte carbone pendant plus de 4 années d'affilée.

De même, le Groupe Elecnor a participé, pour la quatrième année consécutive, à l'initiative du Carbon Disclosure Project (CDP), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique. En 2021, Elecnor est parvenue à améliorer la note de l'année précédente, en obtenant la note A- (contre B en 2020), ce qui la place au niveau le plus haut en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.

L'empreinte carbone du Groupe Elecnor en 2021 a été de 63 959 tCO₂e pour le Scope 1 et le Scope 2 (57 070 en 2020). En ajoutant les émissions associées au Scope 3, issues de la chaîne de valeur, aussi bien en amont qu'en aval, les émissions totales du Groupe s'élèvent à 360 416 tCO₂e (contre 214 181 en 2020).

Émissions (t CO₂e) GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3

Scope	2020	2021	Variation(%)
Scope 1 Combustion des sources fixes et mobiles*	53 394	61 721	15 %
Scope 2 Consommation d'électricité	3 676	2 238	-39 %
Total Scope 1 et 2	57 070	63 959	12 %
Scope 3**	157 111	296 457	89 %
Total	214 181	360 416	68 %

(*) Les émissions fugitives ont été comptabilisées, mais non déclarées, puisqu'elles ne sont déclarées que tous les trois ans car leur représentativité est inférieure à 1% de l'empreinte carbone totale.
 (**) Les émissions du Scope 3 pour 2020 proviennent d'une étude approfondie de toutes les catégories pertinentes et ne sont pas vérifiées.

Le Scope 3 de l'empreinte carbone porte sur les processus associés à la chaîne de valeur du Groupe Elecnor, mais correspondant à des sources qui ne lui appartiennent pas et sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle. Les catégories sont calculées conformément au « GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Standard ». Ce protocole divise les émissions de Scope 3 en 15 sous-catégories. Voici les catégories applicables et pertinentes pour Elecnor :

- Chaîne d'approvisionnement (achat de produits et services).
- Biens capitaux (indiqués conjointement avec la chaîne d'approvisionnement).
- Cycle de vie des carburants et énergie consommée.
- Transport et distribution des biens (en amont).
- Gestion des déchets produits.
- Voyages d'affaires en avion, train et voiture (particulière, de location et taxi) ainsi que les nuits d'hôtels.
- Déplacement des employés sur leur lieu de travail et vers leur domicile.
- Locations (en aval).
- Fin de vie de produits vendus.
- Investissements.

Les émissions de Scope 1 ont augmenté de 15 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'intensification de l'activité au Chili, ayant principalement entraîné une plus grande consommation de combustible.

De leur côté, davantage d'organisations du Groupe ont mis sur l'électricité issue de sources renouvelables en Espagne, ce qui a représenté une baisse de 39 % des émissions de Scope 2.

À la clôture de l'exercice 2021, pour les scopes 1 et 2, le ratio d'émissions générées par heure travaillée a été de 1,75 kgCO₂e/heures, soit une baisse de 6 % par rapport à celui de l'année 2020 (1,86 kgCO₂e/heures). Toutefois, la comparaison avec l'année de référence 2014 reflète une amélioration bien claire du ratio, avec une baisse de 29 % (2,4 kgCO₂e/heures en 2014 et 1,75 kgCO₂e/heures en 2021).

Les émissions de Scope 3 représentent quant à elles 82 % du total des émissions.

Émissions de Scope 3*	2020*	2021	Variation(%)
Achat de biens et services, et de biens capitaux	124 859	252 090	102 %
Activités liées à la production d'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	14 207	11 197	-21 %
Transport et distribution en amont	2 151	1 552	178 %
Déchets produits pendant l'opération	732	3 321	354 %
Déplacements de travail	6 233,6	7 677	23 %
Déplacements domicile-travail-domicile des employés	3 392	13 937	311 %
Actifs loués par l'organisation	360	1 502	318 %
Déchets dérivés des produits vendus par l'organisation	72	77	5 %
Investissements**	5 104	5 104	0 %
Total	157 111	296 457	68%

(*) Les émissions du Scope 3 pour 2020 proviennent d'une étude approfondie de toutes les catégories pertinentes et ne sont pas vérifiées.

(**) Les investissements correspondent à Celeo.

Fait important, une collaboration a été engagée avec l'Agence espagnole de la qualité (AEC) au sein d'un groupe de travail consacré au changement climatique, ayant permis d'échanger des expériences et de préparer des documents utiles pour tous les membres et associés de l'AEC. Les thèmes traités ont concerné les mesures de lutte contre le changement climatique (empreinte carbone, efficacité énergétique, décarbonisation, etc.) et les nouveautés en la matière sur le plan légal.

Compensation des émissions

Le Groupe Elecnor possède actuellement plusieurs programmes de compensation des émissions via le reboisement. Signalons par exemple celui engagé par Elecnor do Brasil pour la plantation de forêt atlantique dans le cadre du Programme sans carbone de l'Initiative verte. Lancée en décembre 2020, cette plantation permettra de compenser 30 % de l'empreinte carbone de 2019

Atténuation dans le cadre des activités. Émissions évitées

Grâce à son activité de production d'énergie via des sources renouvelables, le Groupe évite l'émission de gaz à effet de serre. L'entreprise exécute des projets dans le domaine de l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque

et thermoélectrique, les centrales hydro-électriques et les usines de biomasse.

Dans le cadre de son activité de concession, le Groupe participe à hauteur de 1 700 MW d'énergie renouvelable pour les activités d'exploitation et de construction en Espagne, au Brésil, au Canada et en Colombie (contre 1 694 MW en 2020), ventilées de la manière suivante :

Énergie renouvelable MW	2020	2021
Énergie éolienne	1 349	1 335
Énergie thermosolaire	150	150
Énergie solaire photovoltaïque	195	195
Total	1 694	1 700

Misant sur la diversification, Enerfín, la filiale éolienne du Groupe, développe des projets innovateurs, avec par exemple l'hybridation de l'énergie éolienne avec l'énergie photovoltaïque et son stockage ou la génération, le stockage et l'approvisionnement en hydrogène vert. Lors d'une première phase, ces projets se concentrent en Espagne dans le cadre de la nouvelle réglementation (Décret-loi royal 23/2020) et du Plan national de redressement et résilience.

Cette typologie de projets s'inscrit dans le besoin de décarboner l'économie, en permettant d'un côté un poids plus grand des énergies renouvelables dans le système électrique (hybridation, stockage), et de l'autre d'atteindre des secteurs affichant des taux d'émissions élevés comme le transport par poids lourd ou la cogénération. En 2021, les démarches administratives concernant deux projets d'hybridation et un projet innovateur de production d'hydrogène vert ont été engagées dans ce sens. Il s'agit plus concrètement des projets d'hybridation éolienne solaire des parcs Corral del Molino I et El Montecillo, avec une puissance solaire installée de 3,4 et 6,2 MWp, respectivement, par le biais de sa filiale Renovables del Cierzo, S.L.

Il convient de souligner que le Groupe Elecnor a envoyé 5 986 189 tonnes de déchets dans des points de collecte en 2021, et que la production d'énergie renouvelable s'est élevée à 3 064 060 MWh chez Enerfín pendant cette même année.

Le tableau suivant reflète les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux deux initiatives précédentes.

Initiatives	Émissions évitées (tCO ₂ e)
Gestion des déchets dans les points de collecte	22 115
Production d'énergie renouvelable	1 367
Total	23 482

Source : élaboré par le Groupe à partir de la comparaison avec un scénario tendanciel. L'équivalence en tCO₂e a été calculée en comparant les émissions évitées avec un scénario tendanciel. Le scénario tendanciel présente quelles auraient été les émissions associées si les déchets n'avaient pas été pris en charge dans un point de collecte ou si l'énergie n'avait pas été générée à partir de sources renouvelables.

Certains des projets d'énergie renouvelable parmi les plus significatifs décrochés en 2021 sont détaillés ci-dessous :

Énergie éolienne

Espagne

Parc éolien Cometa I et II, 64 MW
Parc éolien Solans, 50 MW
Parc éolien Loma de los Pinos, 40 MW
Parc éolien Barroso, 22,5 MW
Parc éolien Cantadal et la Serna, 20 MW
Agrandissement du parc éolien Gecama, 16 MW

International

Parc éolien Cajaina II, 312 MW, Brésil
Parc éolien Sao Fernando IV, 85 MW, Brésil
Parc éolien WESP, 10 MW, Colombie

Énergie solaire photovoltaïque

National

Parc solaire photovoltaïque Brovales, 250 MW

International

Centrale solaire photovoltaïque Casablanca, 239 MWp, Brésil
Parc solaire photovoltaïque Esperanza, 90 MW, République dominicaine
Centrale solaire photovoltaïque Rio do Peixe I et II, 70 MWp, Brésil
Centrale solaire photovoltaïque Cedro & Caoba, 26 MWp, Panama

Gestion de la consommation

GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Consommation d'énergie GRI 302-1

Lors de l'exercice 2021, la consommation d'énergie atteint un total de 712,46 TJ, soit une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent (788,41 TJ).

Soulignons que 100 % de l'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Elecnor en Espagne en 2021 est issue de sources renouvelables.

Les différentes consommations énergétiques sont présentées ci-dessous :

Consommation d'énergie (TJ)

	2020	2021
Gaz naturel	0,13	0,21
Gazole	29,24	48,41
Essence	54,14	21,49
Gasoil	479,75	507,01
Biodiesel	156,41	0,13
Électricité	64,23	65
Source non renouvelable	43,42	31,87
Source 100 % renouvelable	20,65	33,12
Autres combustibles	4,51	5,22
Total	788,41	647,47

Note: l'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Elecnor en Espagne en 2021 est issue à 100 % de sources renouvelables.

Initiatives d'efficacité énergétique

La gestion de l'énergie est l'une des branches d'activité du Groupe. Elecnor est certifié comme entreprise de services énergétiques (ESE), ce qui lui permet de développer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public, dans les bâtiments et installations. À l'heure actuelle, Elecnor gère 267 869 points de lumière de 90 communes espagnoles.

De son côté, tout au long de 2021, le Groupe a continué à mettre en place au niveau interne diverses actions visant à réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique, et notamment :

- Changement de flotte, intégration de nouveaux véhicules hybrides dans l'entreprise.

- Modifications ponctuelles dans des stations de traitement de l'eau pour réduire la consommation électrique, à travers l'installation de machines avec une plus grande efficacité énergétique.
- Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements.
- Cours de conduite efficiente pour les conducteurs de fourgonnettes et de véhicules lourds.
- Installation de minuteriers pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière.
- Remplacement des luminaires existants par des LED basse consommation (bureaux, éoliennes de certains parcs, etc.).
- Mise en place d'un registre des utilisateurs « PaperCut » dans les principales imprimantes des bureaux, afin de mieux contrôler les impressions réalisées par chaque utilisateur et en réduire le nombre.
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques dans l'un des hangars de la Direction nord-est.

Financement durable GRI 201-2

Le Groupe Elector a restructuré ses sources de financement à long terme, de manière à les rendre durables.

À cet effet, l'entreprise a signé une novation du contrat de financement syndiqué, conclu en 2014 et qui avait déjà fait l'objet de novations en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, avec des prolongations successives du délai et l'amélioration des conditions originales. Cette dernière novation prolonge le délai jusqu'à septembre 2026, et elle a été signée par Santander (agent), Caixabank, Abanca, BBVA, Kutxabank, Sabadell, Barclays, Société Générale, Unicaja, Crédit Agricole, Banco Cooperativo et Bankoa.

Ledit financement respecte les exigences fixées par les Sustainability Linked Loan Principles », ayant ainsi été reconnu comme durable.

En outre, le Groupe a signé trois placements privés à long terme, pour un montant de 100 millions d'euros :

- 50 millions d'euros sur 10 ans, sous forme de prêt durable, coordonnés par Banca March.
- 20 millions sur 10 ans, qui respecte également les principes des « Green Loan Principles », les fonds étant destinés à des projets qualifiés de « verts »,

signés par ICO, avec l'intervention de Banco Sabadell comme coordinateur.

- 30 millions sur 14 ans, sous forme d'obligations vertes émises sur le MARF avec rating du Groupe Elector (Investment Grade ; BBB-, émis par Axesor) et structurés et placés par Banco Sabadell.

Les nouvelles lignes de financement contribuent à progresser dans le sens de l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » du Pacte mondial des Nations Unies, en encourageant le développement de projets durables et respectueux du cadre naturel dans lequel ils sont exécutés.

Consommation d'énergie renouvelable

L'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Elector en Espagne en 2021 est 100 % issue de sources renouvelables.

De son côté, Celeo au Brésil, dans sa base de maintenance d'Uberlândia, génère de l'énergie photovoltaïque destinée à sa propre consommation. Et Celeo au Chili dispose de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle base de maintenance Atacama, dont la capacité de production estimée correspond à 92,8 kWh/jour (2 783 kWh/mois).

Consommation d'eau GRI 303-1, GRI 303-2

La consommation d'eau du Groupe Elector dans le cadre de ses activités est la suivante :

- Consommation propre. L'eau utilisée dans la consommation des installations et la réalisation des différentes activités du Groupe.
- Traitement d'eau pour les clients. L'eau issue de stations de potabilisation, de services d'approvisionnement ou des stations d'épuration exploitées par Elector, traitée de manière à atteindre une qualité la rendant apte à la consommation humaine ou un niveau de dépollution conforme aux dispositions légales.

Le Groupe Elector considère l'empreinte en eau comme un enjeu matériel avec un faible niveau de criticité et qui ne produit pas d'impact significatif sur les ressources en eau dans le cadre de ses activités. Toutefois, conscient de l'importance de cette ressource limitée et que certaines de ses activités se déroulent dans des zones présentant un risque de stress hydrique élevé, le Groupe lance des initiatives pour réduire et optimiser la consommation de cette ressource.

De même, la gestion environnementale établit des mesures de prévention pour atténuer les effets sur les espèces des écosystèmes fluviaux et autres masses d'eau, et assurer le respect du régime des débits écologiques et des conditions techniques établies dans le cadre de cette gestion. Les processus qui garantissent le respect des conditions de captage et rejet des eaux sont inclus dans les systèmes de gestion environnementale implantés, vérifiés par l'entreprise et certifiés selon la norme internationale ISO 14001.

Dans le cadre du système de gestion environnementale, le Groupe identifie sa consommation d'eau comme un aspect environnemental non significatif. Malgré tout, dans les installations fixes et sur les chantiers, les éventuels impacts liés à la consommation d'eau dans les activités réalisées sont évalués et suivis. Ce suivi est réalisé par le biais des éléments suivants :

- La surveillance de la consommation.
- L'identification et le respect des exigences légales.
- Les procédures standardisées de gestion environnementale.
- La localisation des zones présentant un risque élevé de stress hydrique (liste WRI).

Les mécanismes de contrôle sont liés à la mise en place de bonnes pratiques visant à réduire la consommation.

Certaines initiatives pour la réduction et l'optimisation de la consommation d'eau sont décrites ci-dessous :

- Développement de campagnes de sensibilisation en matière d'économie d'eau.
- En Angola, un système de collecte de l'eau de pluie vers un réservoir (alternatif) a été construit, et les prises normales ont été remplacées par des prises à pression ou capteur.
- La mesure de la consommation se poursuit et les résultats annuels sont évalués en vue de définir les objectifs d'amélioration et de réduction de la consommation.
- Dans le cadre du projet AH Natchigal (Cameroun), plusieurs initiatives ont été adoptées, et notamment une méthode pour la collecte de l'eau de pluie à différents points de la base vie du projet. L'eau non potable stockée peut être utilisée pour arroser les jardins, laver les véhicules ou satisfaire d'autres besoins éventuels.

En outre, l'entreprise veille au respect de la législation dans toutes les zones où elle réalise ses activités. Lorsque ses activités sont déployées dans des zones où le stress hydrique est élevé, le Groupe Elector évite d'y capter de l'eau.

GRI 303-3, GRI 303-5	2020	2021
Consommation d'eau de réseau (hm ³)	0,094	0,102
Consommation d'eau dans des zones de stress hydrique (hm ³)	0,057	0,043
Consommation d'eau dans des zones sans stress hydrique (hm ³)	0,037	0,059

Note. Les zones de stress hydrique ont été identifiées dans la base de données « WRI Aqueduct 2019 », et spécifiquement les zones à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé ».

Si la consommation totale d'eau a augmenté en 2021, la consommation d'eau a diminué dans les zones de stress hydrique.

Le Groupe Elector veille à respecter la législation, garantissant ainsi que les rejets restent dans les limites indiquées dans les autorisations ou permis, sans avoir détecté aucune circonstance anormale susceptible d'affecter significativement les ressources hydriques et les habitats associés.

Autres consommations

Les principales matières premières utilisées par le Groupe Elector sont l'acier, les câbles, les isolateurs, les panneaux électriques, les cellules, les pompes et les tuyaux. L'entreprise mène actuellement des initiatives de recyclage et de réutilisation avec certains d'entre elles, comme les câbles et l'acier.

Gestion des déchets GRI 306-1, GRI 306-2

Le Groupe Elector possède une procédure de gestion des déchets, laquelle définit la méthode de gestion des déchets générés, afin d'assurer une protection adéquate de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que le respect de la législation applicable. Les déchets générés sont traités conformément à la législation en vigueur par des gestionnaires autorisés, en recherchant les meilleures techniques disponibles pour le recyclage dans tous les cas où cela est possible. Ainsi, en 2021, l'entreprise a généré un total de 38 012 tonnes de déchets (contre 32 981 tonnes en 2020), dont 75 % (contre 73 % en 2020) ont été destinés

à la valorisation (réutilisation, recyclage, traitement des sols ou autres modalités).

De plus, le Groupe Elecnor contribue à la valorisation des déchets via la gestion des points de collecte municipaux et la valorisation des boues dans les stations d'épuration (épuration des eaux usées et traitement de l'eau potable) qu'elle gère.

La quantité de déchets produits dans le cadre de son activité d'Elecnor est indiquée ci-dessous :

Production de déchets, par type	2020	2021
Déchets dangereux	713 193	397 436
Déchets non dangereux	32 267 427	37 614 204
Total	32 980 620	38 011 640

GRI 306-4, GRI 306-5	Déchets dangereux (Kg)	Déchets non dangereux (Kg)
Déchets non destinés à être éliminés	127 097	28 327 827
Réutilisation/Préparation en vue de la réutilisation	22 868	6 910 599
Recyclage	17 000	11 749 117
Autres opérations de valorisation	87 229	9 668 110
Déchets destinés à être éliminés	270 339	9 286 377
Incinération (avec récupération énergétique)	342	64 220
Incinération (sans récupération énergétique)	9 568	37 100
Transfert à la décharge	211 639	9 050 489
Autres opérations d'élimination	48 790	134 569
Destinés à la valorisation		75 %
Total		38 011 640

Autres initiatives

Certaines des initiatives significatives mises en marche pour éviter la production de déchets (recyclage, réutilisation, etc.) sont présentées ci-dessous :

Celeo a poursuivi la campagne « Celeo Recicla » (Celeo recycle) visant à encourager le tri et le recyclage sur le lieu de travail via la fourniture de bacs de tri, d'affiches d'information et de campagnes de sensibilisation.

Avec l'augmentation des reprises d'anciens parcs éoliens et le démantèlement conséquent des éoliennes existantes, Enerfín mise sur des initiatives d'économie circulaire. En ce sens, l'entreprise participe à un projet de collaboration avec l'AIN *Circular Platform*, dans l'objectif d'élaborer une stratégie d'économie circulaire à intégrer dans sa gestion et de donner naissance à une approche collaborative entre les entreprises participantes.

La filiale Atersa, quant à elle, a amélioré l'efficacité des panneaux photovoltaïques commercialisés pendant l'année 2021, celle-ci étant définie comme la quantité de watts tirée d'un panneau solaire, exprimé en W/m². Cette amélioration

implique que moins d'unités de produit sont nécessaires pour atteindre la même puissance d'installation, d'où la réduction des déchets générés.

Sensibilisation environnementale

Le Groupe Elecnor implique ses employés et le reste de ses parties prenantes dans des programmes et des campagnes de sensibilisation à l'environnement.

Voici certaines des initiatives les plus significatives :

- **Concours Aider à aider.** Le Groupe Elecnor a lancé le premier appel à participation de ce concours doté de 12 000 euros, dans l'objectif de reconnaître et de promouvoir les projets d'organisations à but non lucratif qui contribuent à l'amélioration du patrimoine naturel via la protection de la biodiversité, la préservation de la qualité environnementale et des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Le comité de durabilité a sélectionné trois projets finalistes (Fenix, Recicla + et La Mar de Limpio) sur les six projets présentés. Les employés ont élu le lauréat via l'intranet Buenos días : « La Mar de Limpio: de ti depende » (Un océan de propreté, cela ne dépend que de vous), projet de bénévolat environnemental de la fondation Oxígeno pour le nettoyage des mers et des plages.

- **Journée mondiale du climat.** À l'occasion de cet événement, des communications internes et externes ont été envoyées pour faire connaître la participation du Groupe Elecnor à la construction d'un avenir durable et à faible émission de carbone.

- **Calculo y Reduzco (Je calcule, je réduis)** À l'occasion du renouvellement du label Calculo y Reduzco, des communications internes et externes ont été réalisées autour du message selon lequel le Groupe Elecnor est une organisation engagée pour la réduction de son empreinte carbone.

- Dans le cadre du projet SE Jurupari de Elecnor do Brasil, différentes campagnes de sensibilisation ont été développées lors de la Semaine mondiale de l'environnement auprès de la communauté riveraine de Praia Verde, située à proximité de ce projet, concernant la préservation des forêts, le compostage et la production artisanale à partir de palettes en bois réutilisables.

- Campagne de sensibilisation « No hay excusas para no reciclar » (Pas d'excuse pour ne pas recycler). Le conseil

municipal de l'environnement de la mairie d'Algete, en partenariat avec Audeca, poursuit la campagne de sensibilisation du public pour encourager les habitants à recycler et utiliser correctement tous les bacs. La mairie souhaite sensibiliser à l'importance du recyclage à travers une campagne audiovisuelle, sur Internet et les réseaux sociaux.

- De la même, une autre campagne de sensibilisation a été menée à bien par la mairie de Santa Margalida (Espagne) aux côtés d'Audeca, avec une collecte sélective de fractions de déchets ménagers et une sensibilisation au porte-à-porte sur les bonnes pratiques de tri.

- Programme de sensibilisation environnementale et information sur les énergies renouvelables, réalisé dans le parc éolien de Cofrentes, dans le but de sensibiliser la population et les parties intéressées de la région au respect de l'environnement, à sa préservation et protection. Plus concrètement, une journée de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables a été réalisée dans le Parc éolien de Cofrentes auprès d'enfants de 9, 10 et 11 ans de l'école Maestre Caballero de Cofrentes.

- Dans le cadre du projet PAREP de Green Light Contractors, un programme de sensibilisation de la population est en cours. Et le groupe de scouts de Port Augusta, à proximité du site du projet, réalise périodiquement le retrait des déchets d'emballage. Ils destinent la somme reçue pour ce service à l'achat du matériel nécessaire à leurs activités.

- Campagne de sensibilisation environnementale pour améliorer la gestion des déchets dangereux dans les parcs éoliens.

- Remise de gourdes en verre aux employés afin d'éviter l'utilisation de bouteilles et verres en plastique.

- Développement de différentes initiatives dans les bureaux pour la valorisation des déchets et promotion de l'économie circulaire : tri sélectif et valorisation de masques en les transformant en carburant et lubrifiants, ou collecte de capsules de café et du marc de café pour obtenir des articles de ménage pour l'hôtellerie, des seaux et des pots, et de l'engrais pour l'agriculture.

- Développement de différentes initiatives sur les chantiers pour valoriser les déchets ou matériaux et promotion de l'économie circulaire. Projet AH Nachtigal (Cameroun), Projet Clúster Brovales (Espagne), Forest Line (Finlande) : don de bois ou d'excédents de matériaux à des entreprises locales pour leur mise à profit.

Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel

GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3, GRI 304-1, GRI 304-2, GRI 304-3

L'impact provoqué sur la biodiversité par les activités anthropiques du Groupe Eelecno est susceptible d'affecter la faune et la flore : nuisances, perte d'habitat et même disparition d'espèces. Le Groupe Eelecno identifie et évalue cet impact pour toutes ses activités, que ce soit dans le cadre du respect de la loi ou à sa propre initiative ou à celle des clients. En conséquence, il réalise des activités et prend des mesures visant à réduire au maximum l'impact sur la biodiversité, ou même à avoir un impact positif sur cette dernière.

Certaines des mesures d'atténuation appliquées en 2021 pour minimiser et limiter l'impact sur la biodiversité sont décrites ci-dessous :

En lien avec la conservation de la faune

- Centrale solaire photovoltaïque Fotón I-II-III (Manzanares, Ciudad Real). Les déclarations demandent de développer des propositions environnementales pour l'intégration du chantier et l'amélioration de l'habitat de la faune (faucou crécerellette, chouette et oiseau des steppes). À cet effet, des initiatives de plantation intérieure et périmétrale, des mesures d'intégration paysagère et d'augmentation des populations de faucous et chouettes ont été élaborées.
- Projet ligne de transmission 400kv Baza - Caparacena (Espagne). Un programme de conservation des rapaces incluant des arrêts biologiques est en cours, après exploration de la faune et installation d'effaroucheurs dans la zone critique de conservation des rapaces rupicoles.
- Parc éolien Guajira I (Colombie). Afin de minimiser l'impact des travaux sur la faune sauvage, un programme de gestion de la faune a été développé, intégrant des mesures d'effarouchement, sauvetage et déplacement de la faune vertébrée trouvée dans la zone de juridiction du chantier du parc éolien. Le programme inclut également la formation du personnel en matière d'interactions avec la faune et de gestion de celle-ci et des risques potentiels.

D'autres stratégies complémentaires sont également développées : pâturage quotidien d'espèces vertébrées à moyenne et haute mobilité (caprins et ovins, entre autres) en vue de l'entretien de la végétation

actuelle, formation du personnel de projet au soin et à la protection de la biodiversité et aux services écosystémiques, en plus de la conception et élaboration de 20 panneaux d'information et prévention recto-verso, en espagnol et wayuunaiki, dans l'objectif de réduire le nombre d'accidents et de morts d'espèces de la faune sauvage et domestique.

- Projet parc éolien Llanos del Viento (Chili). Des mesures ont été adoptées en vue de la prévention des urgences et incidents liés aux animaux renversés.
- Parcs éoliens de la Ribera de Navarra (Montecillo, Corral I, Corral II, Volandín), d'Enefín. Des mesures ont été mises en marche pour éviter d'affecter la faune d'oiseaux des steppes.
- Parc éolien Aerosur (Espagne), d'Enefín. Suivi environnemental en phase d'exploitation, c'est à dire un suivi spécialisé de la détection d'oiseaux et arrêt des éoliennes pouvant représenter un risque pour cette faune.
- PATE- LT230 kV Oriximiná-Jurutí-Parintins e Subestações Associadas (Brésil). Différentes mesures d'atténuation et compensation sont en cours, comme le sauvetage du germoplasme végétal, le programme de sauvetage de la faune, le programme de conservation des rapaces et le programme d'éducation environnementale pour les travailleurs.

En lien avec la conservation de la flore

- Complejo Solar Fotovoltaico Lar do Sol (Brésil) - Casablanca. Des mesures d'atténuation ont été prises, comme le sauvetage du germoplasme végétal et le programme d'effarouchement, contrôle et sauvetage de la faune.
- New England Solar Farm (Australie). Le projet dispose d'un Plan de gestion de la biodiversité réalisé par des spécialistes, incluant des mesures comme le marquage des endroits identifiés comme habitats d'intérêt biologique, visant à éviter leur altération/suppression sans la supervision adéquate d'un spécialiste.
- Parc éolien Coromuel (Mexique) Pendant le développement du projet, le broyage et l'élaboration de compost sont menés à bien. Cette pratique est recommandée pour obtenir des substrats riches en matériel végétatif et germoplasme, postérieurement utilisés pour le reboisement dans les zones affectées par les différentes activités du projet.

Le Groupe Eelecno développe des projets éoliens à travers sa filiale Enerfin. Lors de la phase pré-opérationnelle (construction), des études exhaustives d'impact sur l'environnement sont réalisées avec l'accord des autorités. D'une durée minimum d'un an, elles cherchent à identifier les espèces et populations de l'avifaune présentes dans la zone et leur comportement au fil des saisons (lieu de nidification, domaine vital, hauteur de vol, entre autres). Les résultats de ces études sont décisifs en vue de la viabilité du projet.

Une fois que les installations sont en fonctionnement, la filiale concessionnaire met en œuvre la surveillance de l'avifaune et différents contrôles pour la conservation des écosystèmes existants dans la zone géographique des projets, en transmettant de manière opportune les données de ces suivis aux autorités.

Abordons à présent les projets de restauration réalisés en 2021. Les plus importants sont énumérés ci-dessous :

- Restauration du lac Yaoundé (Cameroun). L'objectif de ce projet est la réalisation de la première phase du projet de développement touristique et économique du lac municipal et de développement de la vallée de Mingoa à Yaoundé, au nom de la communauté urbaine de Yaoundé, dans la République du Cameroun.

Cette première phase comprend le nettoyage et l'assainissement du lac, le renforcement des rives, l'épuration des eaux du lac et des eaux usées des bâtiments construits et à construire à proximité, la construction d'un restaurant sur l'eau, le développement de pistes et parkings dans le périmètre du lac, l'urbanisation et/ou restauration des espaces verts autour du lac.

- Projet de restauration du fleuve Zapardiel dans le cadre du projet intégré Life16 IPE/ES/019 (Espagne). Le projet consiste en la restauration fluviale du Zapardiel sur 70 km.
- Cette initiative est englobée dans le Life IP-RBMP Duero, un projet permettant d'ordonner les ressources hydriques du bassin du fleuve Duero grâce à des solutions innovantes, durables, participatives et transposables au reste des bassins hydrographiques.
- Travaux de reboisement du domaine public SA DUAIA (Artá-Mallorca) pour Endesa (Espagne). Ils s'inscrivent dans le cadre de l'initiative baptisée Bosque Endesa, visant à contribuer à la restauration forestière de terrains dégradés et incendiés à l'échelle nationale via des techniques de plantation et semis d'espèces forestières

autochtones, contribuant ainsi à l'absorption des gaz à effet de serre de l'atmosphère et à la régulation du climat local.

- Dans le cadre du reboisement, des travaux d'expansion et germination de la flore endémique pour les travaux sont en cours. Il s'agit de parvenir à la conservation de la diversité biologique de l'écosystème et à sa gestion durable, afin de repeupler les zones affectées par les chantiers constants de construction des ouvrages civils et électromécaniques du projet.
- PAREP (Australie). Un plan de remise en état a été mis en marche pour commencer à reverdir les zones à l'issue des travaux de construction. Il consiste à tester à petite échelle la plantation de graines autochtones australiennes de plantes de la zone, et en fonction des résultats obtenus, d'élaborer le plan pour la totalité du terrain de 60 ha.
- L'objectif des travaux de restauration et reconstitution du site est de réintroduire un écosystème fonctionnel dans les zones affectées, pouvant servir à nouveau de pâturage. Les activités de restauration et reconstitution des zones affectées progresseront par étapes au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Quant à Celeo, les principaux impacts de l'activité des lignes de transmission d'énergie électrique identifiés sur la biodiversité au Brésil et au Chili sont la disparition ou la perte de végétation, la perturbation de la faune exposée au bruit et à la poussière et l'altération des eaux de pluie, entre autres. Les impacts sont gérés au moyen d'une évaluation de l'impact environnemental qui définit les mesures d'atténuation, de réparation et de compensation. L'atténuation de l'impact lié à l'exploitation des lignes d'alimentation électrique est menée à bien via l'optimisation et la réduction de l'intervention au minimum nécessaire, ainsi que la restauration environnementale des zones affectées.

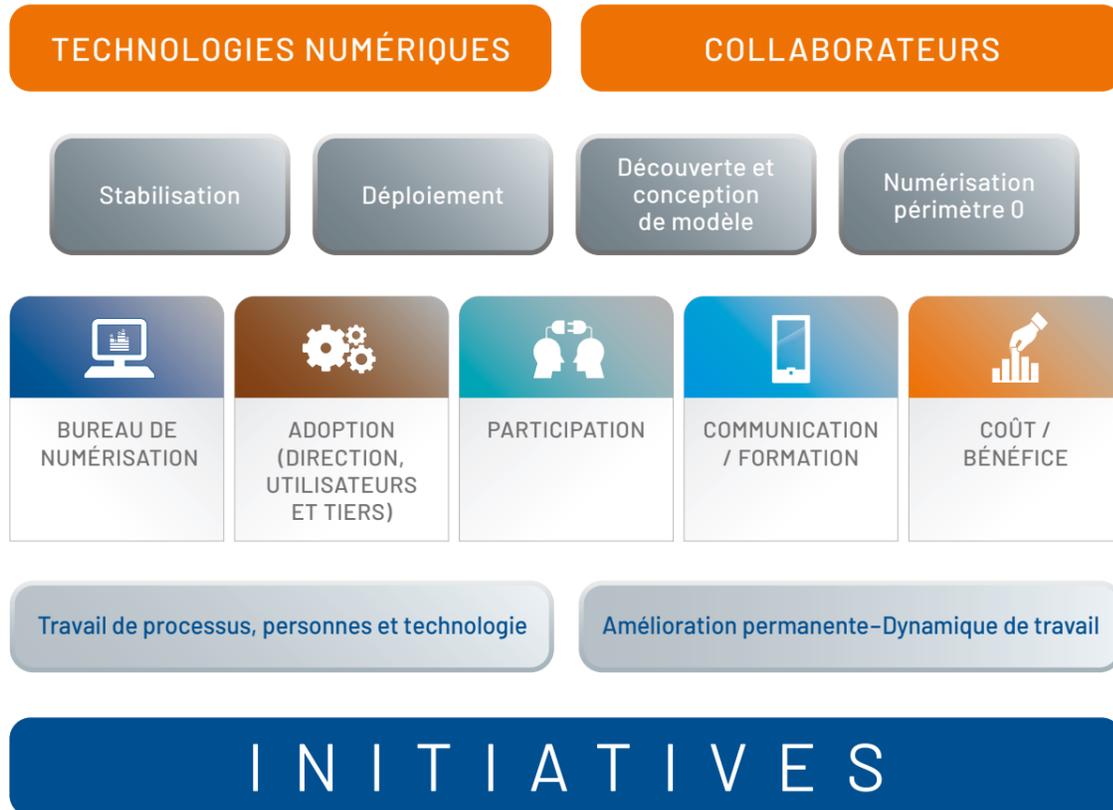
Par ailleurs, le Groupe Eelecno prend note des projets situés dans les zones protégées et de grande valeur, ou à proximité, lesquels sont détaillées à l'annexe I de ce rapport.

De même, le Groupe et ses filiales réalisent le suivi des espèces figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et sur les listes nationales de conservation et dont les habitats sont situés dans des zones affectées par ses opérations, selon l'importance de leur risque d'extinction. Les projets réalisant ces suivis figurent à l'annexe I de ce rapport.

15.8 Technologie et innovation

La transformation numérique chez Elec nor : processus, technologie et personnes

Le projet stratégique de transformation numérique est axé sur la conception, la numérisation et le déploiement



d'un modèle de gestion novateur, en mettant l'accent sur l'amélioration des processus, l'efficacité opérationnelle, le changement de culture et la compétitivité.

Dans cette optique, Elec nor a développé un processus transversal d'innovation technologique pour la gestion, actuellement parvenu à sa phase de maturité.

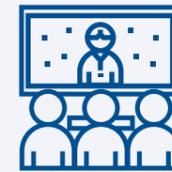
Maintenant consolidé, le Bureau de numérisation dirige cette innovation et est chargé de lui fournir une structure, une méthode et un modèle de gouvernance responsable de la satisfaction des objectifs établis et de la mesure des progrès accomplis, à l'aide de deux indices complémentaires, l'Indice de développement numérique et l'Indice d'implantation.

À travers ces différentes initiatives, le Bureau de numérisation coordonne l'avancement de l'innovation en lien avec les processus, les technologies et les personnes. Chaque initiative implique le nombre de personnes de l'organisation nécessaire à aboutir à une décision sur le processus à mettre en place et son soutien informatique.

Les décisions prises sont évaluées par le Comité de transformation numérique, dans lequel est représentée toute l'entreprise et qui apporte ainsi une vision transversale.

Réalisations 2021

- Les initiatives exécutées ont obtenu un Indice de développement numérique (IDN) de 96,23 % et un Indice d'implantation (II) de 95,43 %.
- Progrès dans la numérisation des processus transversaux et d'affaires : gestion des achats, gestion des flottes, rapports financiers, différents domaines de prévention des risques professionnels, consolidation des états financiers, gestion des assurances, estimation de clôtures, pointage horaire, gestion documentaire, contrôle des grands projets de construction, gestion des contrats cadre, rapports sur les heures travaillées, CRM...
- Déploiement et adoption à travers tout le Groupe des différents processus et de leur mise en application. 40 déploiements ont été réalisés dans 13 pays.
- Augmentation des niveaux de participation : + de +3 000 participants, + de +6 000 usagers, + de 7 000 tiers, 600 séances de travail, + de +80 séances de formation et 19 comités organisés.
- Des séances de divulgation ou monographiques internes sur la mise en application ont été lancées, dont les principaux résultats sont les suivants :



13
séances d'information



21
applications montrées



+2 800
personnes convoquées



+1 900
participants



155
participants /séance



+4 800
enquêtes envoyées



+1 500
réponses aux enquêtes



3,57/5
note moyenne obtenue

Sécurité de informations

GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

En 2021, le Groupe Elec nor a inclus le volet Sécurité des informations dans son système intégré de gestion et dans la politique intégrée. Il a également obtenu le certificat du système de gestion de la sécurité des informations de la norme ISO 27001. Ce système permet d'articuler différentes mesures de sécurité pour réduire la possibilité de matérialisation des menaces et permettre la résolution des incidents de sécurité détectés dans les meilleurs

délais, évitant ainsi que les informations détenues ou les services fournis par le Groupe Elec nor ne s'en trouvent affectés.

La cybersécurité demeure un autre aspect important pour le Groupe Elec nor, au vu de l'augmentation des attaques aux entreprises des économies les plus numérisées et du besoin croissant de connectivité des entreprises suite à la pandémie, parfois associé à plus de risques et une plus grande vulnérabilité des systèmes.

En ce sens, le Groupe Elecnor a réalisé les projets suivants :

- Début du Plan de cybersécurité international.
- Mise en place de wi-fi sûres et autres projets visant à garantir la sécurité des installations et usines.
- Initiatives de sensibilisation et de formation de tous les effectifs, essentielles pour conserver un degré élevé de protection face aux menaces externes.

La gestion du COVID-19 à l'heure de la transformation

Du point de vue technologique, la gestion de la pandémie a posé un important défi en 2020, relevé avec succès. Il reste d'actualité lors de cet exercice, lors duquel il faut garantir la continuité du travail des employés pour les tâches susceptibles d'être réalisées à distance.

En ce sens, les circonstances difficiles provoquées par le COVID-19 ont facilité le processus de transformation numérique et ont accéléré en grande mesure l'adoption des habitudes numériques au sein du Groupe. Citons tout particulièrement la réalisation de vidéoconférences dont le nombre est resté constant en 2021, autour de 20 000 par mois.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un Plan d'urgence portant sur les circonstances susceptibles d'affecter la disponibilité des systèmes d'information, comme les pannes électriques, d'Internet, de serveurs, l'impossibilité d'accéder aux bâtiments, etc.

Innovación y nuevas oportunidades de negocio

En encourageant l'innovation, Elecnor apporte davantage de valeur ajoutée aux services qu'elle fournit à ses clients, avec une garantie de durabilité, la compétitivité et la différenciation de l'entreprise.

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Elecnor S.A. et la filiale Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002.

Les principales lignes stratégiques de R&D&I du Groupe sont axées sur les domaines d'activité suivants :

Infrastructures

- Chemins de fer
- Transmission/alimentation électrique
- Transmission/alimentation gaz
- Routes
- Solutions de construction et bâtiment

Énergie

- Génération d'énergie renouvelable/conventionnelle
- Sous-stations
- Systèmes de stockage d'énergie
- Systèmes hybrides fossiles + photovoltaïque
- Biomasse
- Solutions de construction
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des centrales de production

Installations

- Installations électriques
- Services énergétiques
- Sécurité
- Bâtiments et grandes installations (ports, aéroports, industrie, hôpitaux, etc.)
- Solutions de construction
- *Smart Cities*

Environnement

- Gestion, traitement et valorisation des déchets
- Système de capture de CO₂ (CCS)
- Décontamination des sols
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des centrales

Eau

- Systèmes de dessalement de l'eau de mer et saumâtre
- Systèmes d'épuration des eaux usées
- Systèmes de traitement de l'eau potable
- Réseaux de transport et alimentation en eau
- Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des stations et réseaux d'eau

Projets singuliers

- Développement de projets dans lesquels l'innovation représente un important saut qualitatif

Réalisations 2021

- Maintien des certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Elecnor et d'Audeca.
- Lancement de l'appel INNOVA 2021 pour le financement de projets de R&D&I.
- Développement de projets hybrides d'énergie éolienne et photovoltaïque et étude de la possibilité d'intégrer un système de stockage dans des parcs hybrides.
- Par l'intermédiaire de la filiale Enerfin, promotion de la production d'hydrogène renouvelable comme vecteur de transition écologique et de décarbonisation.
- Prise en compte des critères de l'économie circulaire pour les éléments des parcs éoliens, principalement les pales d'éoliennes.
- Accord de collaboration signé avec deux fabricants de technologie de production d'hydrogène : Fusión Fuel et Ohmium.
- Conception et fabrication de structures métalliques auxiliaires pour le montage de luminaires sur des pylônes de grande hauteur.
- Approbation de trois projets avec la participation de la filiale technologique du Groupe, Elecnor Deimos, dans le cadre du Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (PEDID). Ces projets portent sur de nouvelles techniques d'observation d'objets en orbite terrestre, un système de commande et de contrôle de systèmes de

défense spatiaux et la définition d'un système spatial pour la détection précoce des missiles balistiques intercontinentaux.

- Approbation par le Conseil provincial de Biscaye de deux projets innovants dans le cadre de l'appel à projets HAZITEK : le projet « Genio » de la Division ferroviaire et le projet « QR » de l'activité Installations industrielles.
- Formation en « Lean Construction » dispensée aux chefs de chantier d'installations et de construction, ainsi qu'au personnel du service des offres et BIM.
- En 2021, le chiffre des dépenses totales de l'ensemble des projets de R&D&I du Groupe a atteint 6,3 millions d'euros.

Projets d'innovation

Au cours de l'année, le Groupe Elecnor a pris part à de nombreux projets d'innovation réalisés dans de nombreux cas en partenariat avec différentes universités, ainsi que des centres et instituts technologiques : Railway Innovation Hub, Université de Valladolid, Université Polytechnique de Madrid, Université de Burgos, l'institut de recherche technologique de l'ICAI, CENES en France, UKSA au Royaume-Uni, POLSA en Pologne, CENER (Centre national des énergies renouvelables) ; l'entreprise Tekiner ou les agence d'instituts aérospatiaux comme l'INTA et Tecnalia, entre autres.

Projets signalés

Projet Hydrogène vert

Ce projet d'Enerfin, filiale éolienne du Groupe, a pour objectif la conception, le développement, la mise en place et la validation d'une centrale de production, stockage et approvisionnement en hydrogène vert (Green H2 Langosteira) de 1 MW en vue de son utilisation dans le transport lourd de marchandises, les flottes de transport public et l'industrie.

L'hydrogène vert ainsi produit sera mis à profit pour alimenter une centrale qui fonctionne actuellement au gaz naturel.

Rassemblant plusieurs partenaires, ce projet a été présenté au ministère de la Transition écologique et du Défi démographique.

Enerfin collabore avec le Centre national de l'Hydrogène (CNH2), dont le personnel hautement qualifié est spécialisé en conception et dimensionnement des installations d'hydrogène.

Projet SIGIDEL

Ce projet a pour objectif la mise en place d'un système avancé de supervision et de contrôle électrique d'une installation aérienne. Il s'agit de mettre au point la technologie nécessaire à doter une installation de ce type d'une série de systèmes à la pointe de la technologie, dans le respect de certaines conditions permettant la bonne gestion des installations en temps réel.

L'accent étant mis sur l'étude et le développement de nouveaux modules de SCADA, de manière à améliorer le critère actuel d'incident pour les systèmes de supervision entre bâtiments, en plus de la mise en marche des différents périphériques, unités distantes, systèmes de communication, logiciel d'application, etc. du système SCADA (système de contrôle, supervision et acquisition de données), composés d'éléments nouvellement mis au point.

Smart cities

Ce projet est axé sur la conception, le développement et l'intégration d'un modèle innovant de Smart cities, via l'automatisation de systèmes d'arrosage et d'éclairage.

Il vise l'intégration des systèmes autonomes d'arrosage des parcs dans un système centralisé, leur permettant de fonctionner aussi bien localement dans chaque parc que via la salle de commande centrale. De cette manière, on aboutit à une optimisation des ressources et grâce à l'analyse des données historiques, les modifications pertinentes peuvent être réalisées pour une amélioration permanente en termes d'efficacité.

Par ailleurs, il s'agit de réaliser la lecture de 100 sondes de température et d'humidité à l'aide d'un équipement Siemens IoT 2040 via sa programmation en protocole ouvert. Cette programmation consiste aussi bien à capter les signaux qu'à les traiter et les transmettre au cloud par l'intermédiaire d'un protocole SIGFOX.

De plus, elle aborde l'aspect de contrôle de l'éclairage public et les pilotes d'intégration des ordures via une plateforme web à accès global.

Projet Genio

L'objectif principal du projet est la mise au point d'un système intelligent de soutien à la planification et à la

maintenance. À cet effet, le département ferroviaire d'Elecnor a mis en marche un service de gestion des actifs complexes basé sur la gestion de l'information, afin d'augmenter sa compétitivité et sa part de marché, notamment à l'international.

Axée sur la maintenance industrielle, la solution technologique a pour mission d'approfondir la connaissance et l'application de différentes technologies liées à l'intelligence artificielle dans ce domaine.

Maintenance prédictive

L'augmentation du portefeuille en cours d'exploitation et le vieillissement des actifs éoliens demandent la mise à jour des processus de gestion de l'exploitation et la maintenance des parcs, sur la voie d'un modèle de gestion à caractère prédictif.

Sensible à cette situation, Enerfin a lancé un projet sur plusieurs années pour doter ses ressources d'outils permettant de détecter à l'avance les pannes susceptibles de se produire sur les principaux éléments mécaniques et électriques des éoliennes. Ce projet vise à numériser les processus de maintenance prédictive grâce aux technologies et développements de l'intelligence artificielle et du big data, avec l'aide d'entreprises spécialisées dans l'analyse avancée des données.

Inspection thermographique via un véhicule aérien sans pilote (UAV)

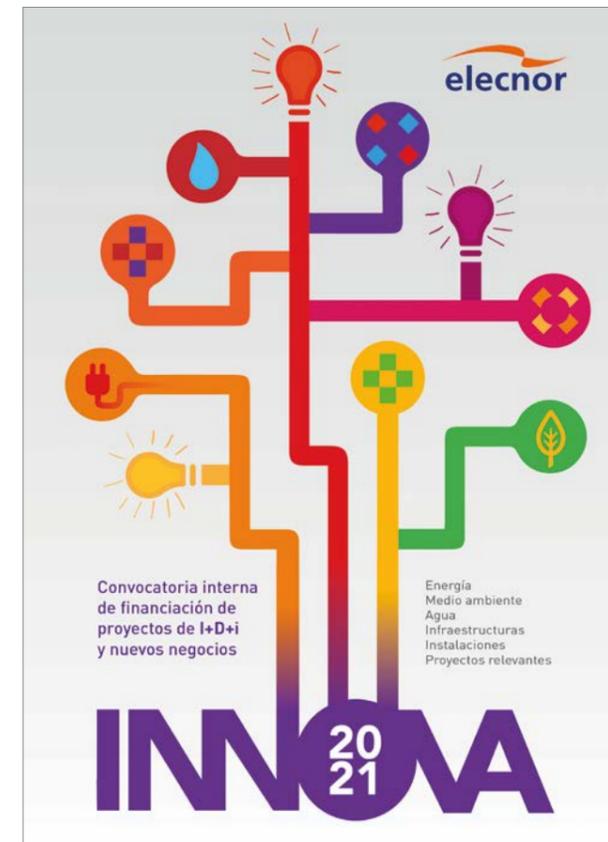
La société codépendante Celeo a mis en place en Espagne une inspection thermographique via un véhicule aérien sans pilote (UAV) pour les centrales photovoltaïques de plus de 1 MW. Les images obtenues sont traitées à l'aide de l'intelligence artificielle, obtenant ainsi de manière précise et rapide une analyse de l'état des panneaux photovoltaïques installés.

Appel pour Innova 2021

Dans le cadre d'Innova, appel au financement de projets de R&D&I, le Groupe Elecnor prétend faire correspondre la R&D&I avec le développement de nouvelles activités du Groupe, améliorer la compétitivité, réaliser une

identification précoce des projets de R&D&I et encourager la collaboration interne.

Toutes les organisations du Groupe Elecnor, dont le siège est en Espagne, et leurs filiales extérieures peuvent demander le financement de leurs projets R&D&I.



Projets phares d'Innova 2021

Analyse des données pour l'amélioration des processus

À travers ce projet, le département Systèmes d'Elecnor vise à intégrer l'analyse des données dans les processus automatisés. Jusqu'à présent, les systèmes d'automatisation se limitaient à collecter des données sans les exploiter. Or cette exploitation constituerait un avantage compétitif dans l'intégration de nouvelles installations ou l'agrandissement des installations existantes.

Les objectifs suivants ont été établis dans le cadre du projet :

- Stocker les données de l'installation dans un environnement sécurisé sur le cloud, en respectant les protocoles de sécurité, en pouvant y accéder depuis tous les dispositifs et endroits disposant des autorisations nécessaires.
- Améliorer le processus de gestion des données et d'analyse.
- Exploitation des données et analyse statistique visuelle et intuitive, en facilitant l'interaction avec les résultats et en élargissant les capacités d'exploration sur une interface visuelle pour comprendre les données et construire des modèles.

iSignal

iSignal est une solution pionnière utilisant l'intelligence artificielle pour les travaux d'entretien des routes. Ce projet implique une amélioration de la sécurité routière, car il remplit une double fonction : celle d'avertir les utilisateurs de la voie (conducteurs) de l'existence d'un incident sur la route et d'avertir et alerter du danger en temps réel les travailleurs en charge de l'entretien. Tout ceci grâce à un robot circulant de manière autonome sur la bande d'arrêt d'urgence, sans affecter la circulation et en faisant appel à l'intelligence artificielle pour détecter les risques éventuels.

Ce projet innovant est également cofinancé par les fonds du CDTI (Centre pour le développement technologique industriel du ministère de la Science et de l'Innovation espagnol).

Surveillance sur terminal mobile des systèmes de contrôle des sites industriels, avec réalité augmentée, géolocalisation et code QR

Ce projet applique de manière innovante la réalité augmentée, la géolocalisation et la lecture de codes QR. Il est basé sur des systèmes de contrôle qui permettent l'optimisation de la surveillance et du télécontrôle des sites industriels, pour plus d'efficacité, productivité et rapidité dans la gestion des processus.

Innovation via les start-ups

La collaboration avec les start-ups permet au Groupe Elecno d'accéder à une meilleure connaissance, de développer des solutions innovantes et de créer de nouvelles opportunités d'affaires capables d'offrir de la valeur ajoutée à ses clients.

Dans cette optique, le Groupe a lancé des initiatives reposant sur une technologie de rupture ou exponentielle en partenariat avec des start-ups innovantes. Dans le cadre du programme d'accélération public-privé Bind 4.0, destiné à promouvoir le développement des meilleures start-ups du domaine *Industry 4.0* en favorisant les projets avec des entreprises industrielles de pointe, via un programme complet de soutien, les projets suivants ont été menés à bien :

- **Asimob.** Preuve de concept pour la supervision des feux de circulation et des irrégularités du revêtement des routes d'un centre d'entretien routier de la péninsule, à l'aide de la vision par ordinateur.
- **Codecontract.** Deux preuves de concept sur la traçabilité des développements en TI et la traçabilité des demandes d'assurance de l'entreprise, via la technologie blockchain.
- **Grabit.** Preuve de concept de contrôle des inventaires d'EPI utilisant la vision par ordinateur.

Appartenance à des associations et plateformes de R&D&I

- Membre associé d'Eraikune, cluster de la construction du Pays basque. Eraikune aide à stimuler la compétitivité des entreprises de l'industrie de la construction via le renforcement des compétences, l'innovation et l'internationalisation.
- Membre associé du Club asturien de l'innovation, Innovasturias.
- Membre du cluster de l'Energia Eficient de Catalunya dans la catégorie Platine
- Membre du cluster IAQ (*Interior Air Quality*), association d'entreprises qui collaborent et partagent des synergies dans le but principal de se placer à la tête des futures décisions sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et infrastructures.
- Participation aux commissions de R&D de TEDAE (Association patronale espagnole de entreprises technologiques d'aéronautique, espace et défense),

de l'Association européenne des entreprises de télé-détection (*European Association of Remote Sensing Companies*), d'Eurospace, Association européenne de l'industrie spatiale et de l'Open Geospatial Consortium.

- Elecno Deimos est membre de la Plateforme aérospatiale espagnole, regroupant tous les acteurs du secteur, entreprises, centres de recherche publics et privés, ainsi que les universités, et elle propose aux administrations le programme stratégique de R&D&I.
- Enerfin est membre d'AEPIBAL, Asociación Empresarial de Pilas, Baterías y Almacenamiento Energético ; d'AeH2, Asociación Española de Hidrógeno ; d'AIN, Asociación de Industria de Navarra ; et REALTEC, Plataforma de Innovación dentro de la Asociación Eólica Española.

Participation à des forums, congrès et prix

Forums et conférences

- Débat en ligne « Nouvelles technologies appliquées à l'entretien des routes » organisé par l'Asociación Española de la Carretera.
- XVI^e Journée sur l'entretien des routes « La route : infrastructure essentielle » mises en marche par ACEX et l'Asociación Técnica de la Carretera.
- VIII^e Forum solaire, UNEF.
- *European Space Policy Conference.*
- *International Astronautical Conference*, à Dubaï.
- *International Conference of Astrodynamics Tools and Techniques*, d'ICATT.
- *International Geoscience and Remote Sensing Symposium*, d'IGARSS.
- GEO Week.
- *Earth Observation Phi-Week*, de l'ESA.
- *RailLive, Technology, Innovation & Strategy for the entire rail supply chain.*
- Salon international de la défense, par FEINDEF.
- *European BIM Summit.*

- Ile Congrès international pour la transition écologique.
- AIN Circular Platform.
- Présentation de l'agenda de l'hydrogène vert de Navarre.
- Journée Cluergal « L'hydrogène vert dans la transition énergétique : défis et opportunités ».

Prix

17^e prix national ACEX à la sécurité dans le cadre de la conservation

Le projet SMS+ de la filiale Audeca a été le lauréat du 17^e prix national ACEX à la sécurité dans le cadre de la conservation, dans la catégorie générale.

Le système SMS+ est composé d'un réseau de communications d'urgence et de premier secours, et de sa plateforme de soutien dans les zones sans couverture de téléphonie mobile et dans les zones spécialement touchées par les phénomènes climatiques extrêmes.

Son objectif est d'établir une communication par textos entre terminaux ou via l'envoi d'un SOS en appuyant sur le bouton d'un élément de communication. Il s'agit de faciliter la communication du personnel en charge du service public offert, dans des marges de sécurité tolérables, en permettant une intervention à un endroit exact avec les moyens nécessaires, tout ceci le plus rapidement possible. Grâce à la réduction du temps de réponse en cas d'incident, les problèmes sont réglés plus rapidement et efficacement, ce qui contribue à atténuer les conséquences imprévues.

15.9 Gestion responsable

Gouvernement d'entreprise GRI 102-18

Le Groupe Elecno respecte les exigences prévues dans la loi espagnole sur les sociétés de capitaux et est soumis au code de gouvernance des sociétés cotées de la Commission nationale du marché des valeurs¹⁰.

(10) Ces informations sont disponibles dans la rubrique Gouvernance d'entreprise dans la section Actionnaires et investisseurs de la page web du Groupe Elecno.

Structure de la société

En 2021, l'Assemblée générale des actionnaires d'Elecno, S.A. (ci-après la « Société divisée ») et celle d'Elecno Servicios y Proyectos, S.A.U. (ci-après la « Société bénéficiaire ») ont approuvé le projet commun de division élaboré par ses organes d'administration, conformément aux dispositions de la loi espagnole 3/2009 du 3 avril sur les modifications structurales des sociétés commerciales.

L'opération de division partielle implique la division de la partie du patrimoine de la Société divisée destiné à l'activité commerciale de services et projets, en charge de l'exécution de tout type de projets d'ingénierie, énergies renouvelables, construction et services. Elle est déployée à la fois directement et par le biais de succursales et sociétés établies en Espagne et à l'étranger en lien avec les secteurs suivants : électricité, production d'énergie, gaz, télécommunications et systèmes, chemins de fer, maintenance et efficacité énergétique, installations, construction, eau, environnement et espace.

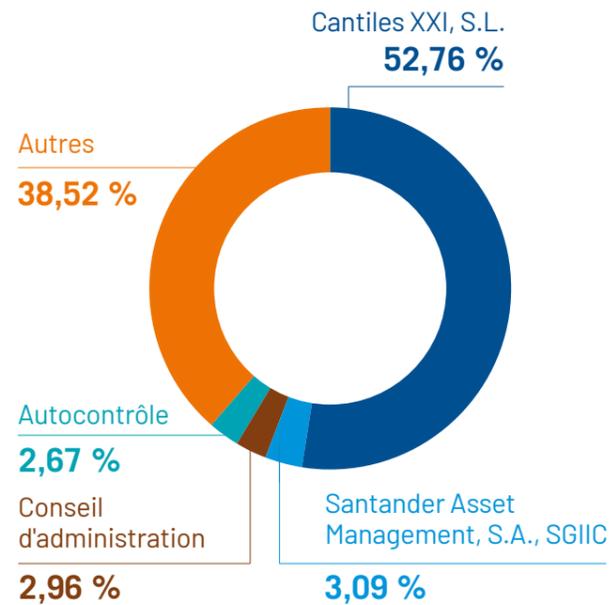
Elecno, S.A. demeure la société faitière cotée du groupe, dont dépendent les filiales Elecno Servicios y Proyectos, S.A.U. et Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U., ainsi que la filiale Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.



L'objectif de cette division est d'adapter la structure du Groupe à la réalité organisationnelle inhérente depuis plusieurs années à l'activité des sociétés, ainsi que de permettre d'individualiser correctement les risques, actifs employés ou bénéfiques engrangés par les activités développées par chacune des sociétés et donc de pouvoir différencier correctement la valeur ajoutée de chacune des activités du Groupe.

Structure de propriété

Actionariat



La société Cantiles XXI, S.L., intégrée par différents groupes familiaux, détenait une participation de 52,76 % dans Elecno, S.A., qui lui confère le contrôle de la société au sens de l'article 42 du code du commerce espagnol.

Dans le poste « Autres » du graphique sont inclus les actionnaires au pourcentage de participation non significatif (inférieur à 3 %).

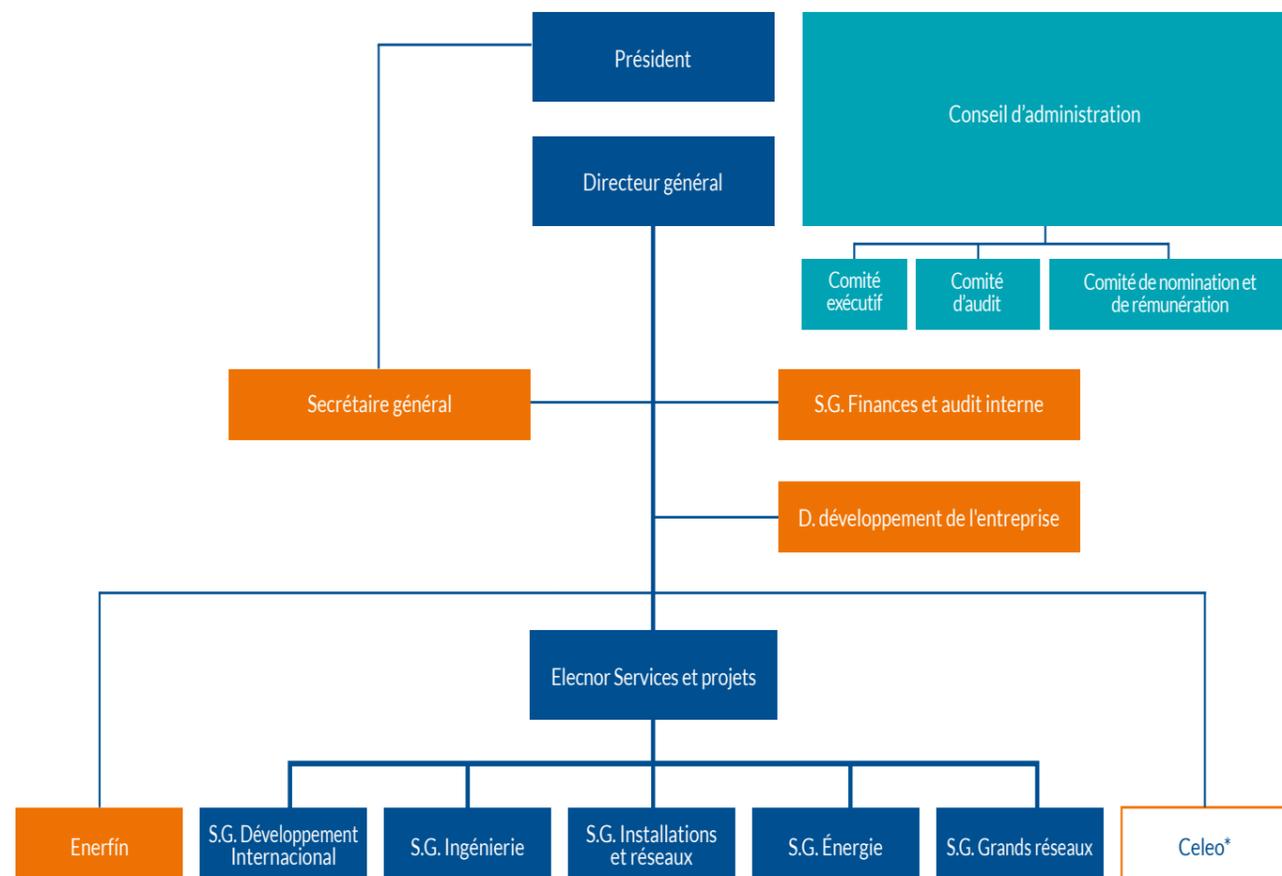
Structure de gouvernance

Les organes de gouvernance de la Société mère (Elecno, S.A.) sont l'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'administration. La Commission exécutive, la Commission des audits et le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité dépendent du Conseil d'administration.

En 2021, l'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 23 juin, exclusivement en ligne, avec une assistance de 80,31 %.

Structure organisationnelle au 31 décembre 2021

GRI 102-18



(*) Société cogérée 51 % Groupe Elecno et 49 % APG.

Conseil d'administration



Nom de l'administrateur	Fonction au sein du conseil	Catégorie	Date de la dernière nomination
Jaime Real de Asúa Arteche	Président (non exécutif)	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Ignacio Prado Rey-Baltar	Vice-président	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Rafael Martín de Bustamante Vega*	Membre et Directeur général	Exécutif	23 juin 2021
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo	Vice-secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs	22 mai 2019
Fernando Azaola Arteche	Membre	Autre externe	1 juin 2018
Miguel Cervera Earle	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Isabel Dutilh Carvajal	Membre	Indépendant	22 mai 2019
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	20 mai 2020
Irene Hernández Álvarez	Membre	Indépendant	1 juin 2018
Juan Landecho Sarabia	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Santiago León Domecq**	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	23 juin 2021
Miguel Morenés Giles	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Gabriel de Oraa y Moyúa	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Rafael Prado Aranguren	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	1 juin 2018
Emilio Ybarra Aznar	Membre	Indépendant	22 mai 2019
Pedro Enrile Mora-Figueroa	Secrétaire Non administrateur		24 juin 2020

(*) Réélu pour quatre nouvelles années. (**) Nommé par cooptation par le conseil d'administration le 28/10/2020. Ratifié par l'Assemblée générale des actionnaires le 23/06/21.

Commissions du Conseil d'administration

Commission exécutive

La mission de la commission exécutive consiste essentiellement à préparer les informations sur les thèmes à aborder lors du Conseil d'administration et à élaborer les propositions de décision, d'assurer le suivi de l'application des politiques du Groupe Elecnor et des affaires de la société et son Groupe. Il s'agit d'informations confidentielles, étant donné leur sensibilité en cas de divulgation à la concurrence, et elles doivent être traitées avec un maximum de précaution. Tout ceci conformément aux règles de fonctionnement de ladite commission, énoncées dans son acte authentique de constitution.

Nom	Poste	Typologie
Jaime Real de Asúa Arteché	Président	En représentation d'actionnaires significatifs
Fernando Azaola Arteché	Secrétaire	Externe
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Rafael Martín de Bustamante Vega	Membre	Exécutif
Miguel Morenés Giles	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Ignacio Prado Rey-Baltar	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs

Commission exécutive	Nom	% total
Administrateurs exécutifs	1	16,7 %
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	4	66,6 %
Administrateurs externes	1	16,7 %
Réunions de la commission	21	

Les thèmes suivants ont été traités lors des séances de la commission exécutive de cet exercice :

- Projet de division de la branche d'activité Services et projets.
- Processus des éventuelles intégrations d'associés à certains projets.
- Principales opérations d'investissement et de désinvestissement du Groupe Elecnor.
- Situation des filiales à la tête de l'activité du Groupe Elecnor, c'est à dire Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.

et Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U., et la société liée Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., et notamment leurs enjeux prioritaires et le suivi de leurs objectifs.

- Examen des impacts et gestion des risques dérivés de la pandémie de COVID-19.
- Actions en matière de durabilité et changement climatique.
- Analyse des changements dans le cadre réglementaire.
- Étude de la restructuration des sources de financement à long terme du Groupe Elecnor, en mettant l'accent sur leur qualification comme durable et/ou verte.
- Suivi du programme de billets à ordre multidevises sur le Marché alternatif obligataire (MARF), de jusqu'à 300 millions d'euros.
- Propositions de dividende.
- Évaluation de la Commission elle-même.
- Évaluation de la cote et de l'actionnariat de la Société.

Les informations complètes du rapport sur les activités de la Commission exécutives sont recueillies dans le rapport annuel de gouvernance d'entreprise, qui est disponible dans la rubrique Actionnaires et investisseurs sur le site web du Groupe.

Commission des audits

La Commission d'audit soutient le Conseil dans la supervision des informations financières et non financières, du contrôle interne et de l'audit, aussi bien interne qu'externe, de la gestion et du contrôle des risques, du respect des règles de gouvernance de la Société et des codes internes de conduite, et elle informe, entre autres matières, des opérations liées.

Nom	Poste	Typologie
Irene Hernández Álvarez	Président	Indépendant
Miguel Morenés Giles	Secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal	Membre	Indépendant
Ignacio Prado Rey-Baltar	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Emilio Ybarra Aznar	Membre	Indépendant

Commission des audits	Nom	% total
Administrateurs indépendants	3	60 %
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	40 %
Administratrices	2	40 %
Réunions de la commission	11	

Les thèmes suivants ont été traités lors des différentes séances de la Commission d'audit pendant l'exercice :

• Vérification des informations financières et non financières périodiques publiées sur les marchés et des objectifs et prévisions à la clôture de l'exercice

La Commission supervise le processus d'élaboration ainsi que l'intégrité des informations financières et non financières de la Société et du groupe consolidé, en informant dûment le Conseil, en vue de leur transmission aux autorités et au marché et de leur soumission à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

Avant leur présentation au Conseil d'administration, la Commission examine les informations financières (et dans le cas des informations annuelles, non financières) trimestrielles (mars et septembre), semestrielles (juin, soumise à une révision limitée de la part du commissaire aux comptes du Groupe) et annuelles (décembre, soumises à l'examen du commissaire aux comptes du Groupe) à transmettre à la CNMV et à publier sur les marchés (principaux chiffres, évolution par rapport à l'exercice précédent, évolution des principales branches et zones géographiques, etc.). Le rapport annuel sur les informations non financières est également soumis à la vérification indépendante de KPMG.

La sous-direction générale financière et d'audit interne fournit à la Commission d'audit les explications opportunes sur les comptes. Les traitements comptables relatifs aux opérations à caractère extraordinaire et le traitement fiscal des opérations significatives sont analysés, en les vérifiant auprès des commissaires aux comptes et/ou conseillers du Groupe.

Au fil de l'année, les réévaluations des objectifs et des prévisions de clôture de l'exercice sont présentées et les déviations constatées par rapport aux objectifs sont expliquées.

• Suivi des principaux risques susceptibles d'avoir un impact sur le compte de résultat et autres questions pertinentes en lien avec les comptes annuels et suivi du système de gestion des risques et de l'activité d'audit interne

La Commission réalise un suivi continu des principaux risques susceptibles d'avoir un impact potentiel sur le compte de résultat, structurés par sous-directions générales et directions des activités en vue d'une meilleure analyse. Ils sont quantifiés en termes

d'exposition pour le Groupe, et de soldes éventuels auprès des clients et de soldes débiteurs auprès des organismes publics. Après avoir informé des risques, la pertinence d'une éventuelle provision comptable est analysée au cas par cas.

La Commission d'audit réalise également un suivi des évaluations et estimations les plus importantes ayant un impact sur les informations financières, en mettant l'accent sur celles relatives aux preuves de dépréciation de fonds de commerce, actifs incorporels et corporels, impôts différés actifs et l'enregistrement, contrôle et évaluation des instruments financiers dérivés.

En ce qui concerne le domaine fiscal, la Commission d'audit effectue un suivi des principaux risques de cette nature et de la bonne application de la politique fiscale de l'entreprise, et elle examine le traitement fiscal des opérations particulièrement importantes en ce sens. Lors de la présente année, la politique des prix de transferts du Groupe a également été examinée.

En ce qui concerne les opérations liées, et en marge de celles du projet de division de la branche d'activité d'Elecnor, S.A. au profit d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., il n'y a eu en 2021 aucune opération liée ayant dû être examinée par la Commission.

Par ailleurs, un suivi permanent des principaux risques auxquels est soumis le groupe (de gouvernance, stratégiques et d'environnement, opérationnels, d'information et de conformité) est réalisé via le système de gestion des risques, et en particulier la supervision des risques identifiés, de l'évaluation de leur impact potentiel, de la probabilité de leur matérialisation et des plans d'action définis pour améliorer leur gestion.

La Commission d'audit a correctement réalisé la supervision de la mission d'audit interne, en approuvant son plan de travail annuel et en réalisant son suivi ainsi que celui de son activité de surveillance et examen des principaux risques affectant l'organisation, ses processus et ses contrôles. De même, chaque année, la Commission d'audit reçoit le rapport d'activités correspondant de la part de l'audit interne, qu'elle examine et approuve.

• Le suivi et la supervision du projet de division de la branche d'activité d'Elecnor, S.A. au profit d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.

La Commission d'audit a effectué un suivi périodique et exhaustif du projet de division de la branche

d'activité d'Elecnor, S.A. au profit d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., en supervisant les principaux risques du projet et l'avancement des différents plans d'action établis. Notamment, lors de sa séance du 1^{er} mars 2021, la Commission d'audit, à l'issue de l'examen pertinent, a décidé d'émettre un avis favorable au Conseil d'administration, portant entre autres questions sur le bilan de la division (31 décembre 2020) et sur le projet de division lui-même. Ils ont tous deux formulés par le Conseil d'administration lors de la séance tenue le 2 mars 2021.

• **Relation avec les cabinets d'audit externes du Groupe, la supervision de leur indépendance et l'approbation de leurs honoraires**

La commission d'audit s'est réunie à trois reprises en 2021 avec les commissaires au compte externes du Groupe, sans que les autres membres de la Société ou du Groupe ne soit présents.

Les principaux points abordés avec les commissaires aux comptes externes lors de ces réunions ont été :

- Planification et stratégie de l'audit annuel des comptes individuels de la Société et des comptes consolidés du Groupe (matérialité, portée, principaux risques d'audit identifiés, calendrier, etc.).
- Résultat de l'audit annuel des comptes annuels individuels et consolidés et de la vérification limitée des états financiers résumés semestriels du Groupe.
- Identification des failles du contrôle interne et, le cas échéant, recommandations en vue de leur amélioration.
- Déclaration et confirmation écrite de leur indépendance par les commissaires aux comptes externes et information détaillée sur les services supplémentaires à l'audit.

La Commission d'audit évalue annuellement l'intervention du commissaire aux comptes externe et sa contribution à la qualité de l'audit et à l'intégrité des informations financières.

En ce qui concerne la supervision de l'indépendance du commissaire aux compte externe, conformément à la procédure interne établie réglementant le processus d'approbation de l'indépendance des services autres

que la vérification du commissaire aux comptes externe, la Commission d'audit délègue au chargé d'audit interne du Groupe l'approbation de tous ces services, à condition qu'ils ne soient pas interdits par la législation en vigueur et qu'ils ne compromettent pas l'indépendance du commissaire au compte et hormis dans les cas où le montant des honoraires proposés au titre de la prestation des services soumis à l'approbation représentent un certain pourcentage de honoraires des services d'audit du commissaire aux comptes principal lors de l'exercice immédiatement précédent, auquel cas l'approbation sera réalisée directement par la Commission d'audit. Le chargé d'audit interne a informé périodiquement la Commission d'audit des services approuvés conformément à cette procédure, et toujours avant la présentation de sa déclaration annuelle de confirmation d'indépendance par le commissaire aux comptes externe, dans laquelle ce dernier détaille les honoraires facturés à la Société et ses sociétés liées, ventilés par objet, aussi bien au titre des service d'audit que des autres services, fournis pendant l'exercice en question par le commissaire aux compte lui-même ou par d'autres sociétés de son même réseau.

En vue de l'approbation des services autres que l'audit, la Commission d'audit ou, le cas échéant, le chargé d'audit interne, s'appuient sur certains documents, dont au minimum un brouillon de la proposition de services correspondante et les justificatifs de l'analyse d'indépendance réalisée par le commissaire aux comptes externe et de sa conclusion à ce sujet. Certaines fois, en fonction de la nature et des honoraires proposés, la Commission d'audit recueille les explications opportunes de l'audit interne et des autres responsables du Groupe. Dans tous les cas, en plus de déterminer si le service proposé est un service interdit ou non, le processus d'évaluation implique l'analyse des menaces compromettant l'indépendance (intérêt propre, auto-examen, défense, familiarité ou confiance et intimidation) et, le cas échéant, des précautions à prendre à ce niveau.

La Commission a conclu que le commissaire aux comptes individuels et consolidés de la Société avait réalisé sa mission de vérification en toute indépendance, ce qui a dûment été transmis au Conseil d'administration.

La Commission d'audit a également vérifié que le commissaire aux comptes externe s'est réuni

avec le Conseil d'administration pour informer du travail réalisé ainsi que de l'évolution de la situation comptable et des risques de la Société.

La Commission d'audit a examiné la proposition d'honoraires de KPMG au titre de la vérification des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2021 et a décidé de leur transmission au Conseil d'administration en vue de leur approbation.

Enfin, face à l'obligation légale de remplacer le commissaire aux comptes actuel du Groupe à compter de l'exercice 2023, la Commission d'audit a décidé, lors de sa séance de septembre, d'entamer le processus de sélection d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2023 à 2025. Au terme du processus, la Commission d'audit a décidé lors de la séance de décembre 2021 de transmettre au Conseil qui allait être tenu ce même mois sa proposition de nomination, à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires.

• **Supervision du système de conformité et de l'activité du Comité de conformité**

Compte tenu de l'engagement mondial du Groupe en la matière, c'est l'une des activités qui concentrent le plus d'efforts. Le Responsable de la conformité du Groupe a assisté à six séances de la Commission tenues au cours de l'exercice 2021 et il a informé de l'activité du Comité de conformité et des initiatives, mesures et/ou incidents s'étant déroulés en matière de conformité, en obtenant l'agrément et l'approbation de la Commission dès que nécessaire.

En résumé, les tâches menées à bien par la Commission d'audit dans ce domaine en 2021 ont été les suivantes :

- Examen et approbation du mémoire annuel sur la conformité pour l'année 2020.
- Suivi des principaux risques de conformité auxquels le Groupe est exposé.
- Approbation et suivi des objectifs en matière de conformité pour l'année 2021.
- Approbation et suivi du Plan de formation sur la conformité de l'année 2021.
- Examen du code éthique et de conduite du Groupe Elecnor et de sa Politique de conformité,

soumis à examen et mis à jour en 2021, et des nouvelles politiques déployées en matière de lutte contre la corruption et de défense de la concurrence. Transmission au Conseil en vue de leur approbation.

- Suivi des processus d'adaptation du Système de conformité du Groupe aux circonstances et exigences particulières des différents pays dans lesquels il est présent (organisations et filiales).
- Suivi des plaintes et/ou inquiétudes transmises via le canal du Code éthique, analyse des conclusions et décision concernant les mesures à prendre.

Pendant l'année 2021, la Commission d'audit a réalisé un suivi spécial du fonctionnement de la nouvelle organisation de la conformité, qu'elle avait approuvé fin 2020, dans l'objectif de renforcer et d'améliorer le Système de conformité et de s'assurer qu'il reste opérationnel en permanence.

De même, la Commission fait un suivi de l'évolution des différentes procédures judiciaires et administratives susceptibles d'avoir un impact sur les personnes morales appartenant au Groupe Elecnor.

• **Suivi de projet de transformation numérique du Groupe**

Le responsable du service Informatique et technologie du Groupe, aux côtés des responsables de la Sous-direction générale financière et d'audit interne, a informé du degré d'avancement de l'important projet de réingénierie des processus et numérisation en cours depuis 2016. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'excellence opérationnelle, comprise comme la capacité de l'organisation, des processus et des systèmes à contribuer à l'efficacité, au contrôle de l'information, à la qualité du service et au respect de la réglementation.

De même, la Commission d'audit s'est tenue informée des principales avancées et projets en matière de sécurité des systèmes d'information, en mettant l'accent sur les progrès dans le domaine de la cybersécurité, au niveau national et international, et sur l'obtention de la certification de la norme ISO 27001 des systèmes de sécurité de l'information en mars 2021.

En outre, la Commission d'audit a effectué un suivi de l'avancement du projet mené par le service Consolidation visant à la mise en place d'une application informatique appelée à soutenir tout le processus de reporting financier et consolidation du Groupe, projet terminé avec succès dans les délais établis.

• **Information de l'Assemblée générale des actionnaires**

Au vu des circonstances spéciales de l'année 2021 en lien avec la crise sanitaire, l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2021 s'est tenue en ligne. Malgré ces contraintes, Mme Irene Hernández Álvarez, en tant que présidente de la Commission d'audit, a informé l'Assemblée générale des actionnaires de l'activité déployée par la Commission en 2020, jusqu'à la date.

• **Supervision du respect des règles de gouvernance de la Société et des codes internes de conduite. Évaluation de la commission**

En matière gouvernance d'entreprise, la Commission d'audit a analysé les questions s'inscrivant dans l'évaluation de la Commission par le Conseil d'administration, en établissant des propositions de mesures en lien avec cette évaluation. De même, la Commission d'audit a dûment réalisé la supervision du respect des règles de gouvernance de la Société et des codes internes de conduite.

Soulignons également le travail de vérification, mise à jour et modification des différentes politiques et règlements de fonctionnement de la Société par la Commission d'audit, en vue de leur adaptation aux recommandations du Code de bonne gouvernance des sociétés cotées et autres réglementations. Plus concrètement, pendant cet exercice, après examen du règlement de la Commission d'audit, celle-ci a émis un avis favorable sur les propositions de modification en vue de leur approbation définitive par le Conseil d'administration.

Les informations complètes du rapport sur les activités de la Commission d'audit sont recueillies dans le rapport annuel de gouvernance d'entreprise, qui est disponible sur le site web du Groupe dans la rubrique Actionnaires et investisseurs.

Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité

Ce comité, qui a changé son ancienne dénomination Comité des nominations et des rémunérations au profit de son nom actuel en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 24 novembre 2021, évalue les compétences, connaissances et l'expérience nécessaires au sein du Conseil. En outre, il propose et examine la Politique de rémunération des administrateurs et de la direction et il vérifie la gouvernance de la Société et sa durabilité.

Nom	Poste	Typologie
Emilio Ybarra Aznar	Président	Indépendant
Jaime Real de Asúa Arteché	Secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs
Miguel Cervera Earle*	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal	Membre	Indépendant

Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité	Nom	% total
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	50 %
Administrateurs indépendants	2	50 %
Administratrices	1	25 %
Réunions de la commission	8	

* Nommé le 22/03/2021.

Les thèmes suivants ont été traités lors des réunions du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité de l'exercice :

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a réalisé les interventions suivantes lors de l'exercice :

• **Concernant la composition du Conseil d'administration et de ses Commissions**

Le Comité a examiné la catégorie de chacun des administrateurs, en parvenant à la conclusion que les catégories actuelles reflètent parfaitement leurs caractéristiques.

À chaque exercice, le Comité réalise un processus permanent d'analyse et d'étude de la structure, composition et fonctionnement du Conseil d'administration. En ce sens, pendant l'exercice 2021, le Comité a compté sur l'encadrement du professeur universitaire en droit du commerce M. Alberto Alonso Ureba, dans la continuité de l'analyse réalisée en 2017 par Spencer Stuart en tant que consultant externe de premier niveau international, et aux fins d'avancer dans l'adaptation de cette structure aux bonnes pratiques et aux recommandations de bonne gouvernance.

• **Concernant la sélection des administrateurs et membres de l'équipe de direction**

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a mené à bien une analyse préalable des besoins du Conseil d'administration, en incluant les compétences, connaissances et l'expérience nécessaires en son sein, dont il a été tenu compte pour l'élaboration des propositions et rapports servant à la nomination et réélection des administrateurs, transmis au Conseil d'administration.

Notamment, à la demande du Conseil d'administration, le Comité a émis un avis favorable concernant la proposition de réélection de l'administrateur M. Rafael Martín de Bustamante Vega dans la catégorie « cadre » pour une durée de quatre ans, ainsi que la proposition de ratification de la nomination par cooptation, en octobre 2020, de M. Santiago León Domecq, en tant qu'administrateur en représentation d'actionnaires de la Société.

• **Concernant les fonctions au sein du Conseil**

La Commission a approuvé le plan de succession du président du Conseil d'administration et du directeur général et il a également examiné le plan de succession de l'équipe de direction.

• **Concernant les rémunérations des administrateurs et des membres de l'équipe de direction**

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a proposé la rémunération fixe et variable annuelle de l'administrateur exécutif et elle a dressé le rapport annuel sur les rémunérations

relatif à l'exercice 2020, présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire en vue d'un vote consultatif.

De même, le Comité a proposé la politique de rémunération de l'équipe de direction et son application, y compris la proposition de rémunération variable, à court terme (annuel) et le système d'avantages à long terme pour la période 2020-2022.

Et une analyse comparative externe de la rémunération de l'équipe de direction a été engagée, avec la collaboration du consultant Willis Towers Watson, WTW. Actuellement en cours, ce projet est composé d'une analyse quantitative de la rémunération du directeur général et de l'équipe de direction, et d'un diagnostic de la politique actuelle concernant le marché et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

• **Concernant l'examen de la gouvernance d'entreprise et de la durabilité**

Engagé pour la promotion de la durabilité à l'échelle internationale, le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a pris sous sa responsabilité des mesures en la matière, après la création du Comité de durabilité constitué par des personnes de différents domaines d'activité de la Société.

De même, tel qu'indiqué précédemment, la modification du Règlement de la commission a été proposée au Conseil, ainsi que l'approbation des politiques relatives à la gouvernance d'Elector, S.A. et de définition de la structure du Groupe Elector et d'un nouveau protocole des opérations liées, afin d'adapter ces textes à la réforme de la loi sur les sociétés de capitaux mentionnée précédemment.

• **Autres fonctions**

Le Comité a examiné la situation en lien avec le COVID-19, et notamment son influence sur le personnel de la Société et sur les performances dans certains domaines.

En ce qui concerne l'autoévaluation du Conseil, le Comité a examiné les modèles d'évaluation du Conseil, du Président et de ses Commissions en 2020,

et il a réalisé sa propre évaluation, en concluant que les exigences de composition et fonctionnement avaient été dûment remplies.

De même en ce qui concerne les évaluations correspondant à l'exercice 2021, étant donné que trois années s'étaient écoulées depuis la dernière mise en œuvre de ce processus avec un consultant externe, le Comité a convenu de confier cette mission à la société Russell Reynolds.

Le questionnaire soumis à tous les administrateurs sur les situations éventuelles de conflit d'intérêt portant sur l'exercice 2021 a été examiné.

Dès que nécessaire, le Comité a fait appel à l'encadrement d'experts externes, après avoir analysé les éventuels conflits d'intérêts avec ces derniers, aucune situation de risque n'ayant été détectée.

Les informations complètes du rapport sur les activités du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité figurent dans le Rapport annuel de gouvernance d'entreprise, qui est disponible sur le site web du Groupe.

Diversité au sein du Conseil d'administration et sélection des GRI 405-1

Le Groupe Elecnor a mis en place la « Politique de diversité du Conseil d'administration et sélection des administrateurs », consultable sur le site web de l'entreprise et recueillant toutes les mesures prises en relation avec la sélection des administrateurs, les politiques de parité des sexes, l'âge, l'expérience, etc.

En décembre de cet exercice, le Conseil d'administration a approuvé la modification de cette politique pour l'adapter à la réforme du code de bonne gouvernance des sociétés cotées approuvé en juin 2020 par la CNMV.

La politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- Composition adéquate du Conseil d'administration. À cet effet, les processus de sélection des administrateurs doivent être fondés sur une analyse préalable des compétences requises au sein du conseil d'administration.
- Encouragement de la diversité dans la composition du conseil et ses commissions, entre autres aspects, au niveau des connaissances, de l'expérience, de l'âge et du sexe.
- Non-discrimination et égalité de traitement, que ce soit pour des motifs de race, de sexe, d'âge, de handicap ou pour toute autre raison.
- Transparence dans la sélection des candidats administrateurs, le conseil d'administration étant tenu de fournir toutes les informations pertinentes à ce sujet, en laissant une trace écrite des processus de sélection et en faisant figurer ses principales conclusions dans les rapports et propositions des organes compétents, lesquels doivent être mis à la disposition des actionnaires en vue de la tenue de l'assemblée générale.
- Respect de la réglementation applicable et des principes de bonne gouvernance de l'entreprise.

Ladite politique prévoit que les organes responsables de veiller à la diversité du Conseil d'administration et de ses commissions ainsi que des processus de sélection des membres du Conseil seront le Conseil d'administration et le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité, sans préjudice des pouvoirs de nomination de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'objectif d'atteindre un nombre d'administratrices représentant au moins 40 % des membres du Conseil d'administration d'ici la fin 2022 et à plus long terme, celui-ci devant s'élever avant cette échéance à au moins 30 %, la Société a l'intention de continuer à agir en vue de l'augmentation de la présence féminine au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de satisfaire la recommandation sans altérer le

fonctionnement normal du Conseil et l'adéquation de ses membres en vue du bon exercice de leurs fonctions.

Finalement, le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 conformément aux obligations dictées par la loi. Ce document est disponible sur le site web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV) et sur le site web d'Elecnor.

Politique de rémunérations

En date du 27 mars 2019 et sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité, le Conseil d'administration a approuvé la « Politique de rémunération correspondant aux exercices 2020, 2021 et 2022 », s'inscrivant dans la continuité de la Politique de rémunération expirée en 2019.

À titre de mesure principale de la nouvelle Politique de rémunérations, le Conseil d'administration, après étude du contexte légal et de la jurisprudence en vigueur, a convenu de modifier les articles des Statuts de la société (article 12) et du Règlement du Conseil d'administration relatifs à la rémunération des administrateurs. Il est stipulé dans cet article 12 que l'Assemblée générale des actionnaires définira et approuvera la rémunération maximum à percevoir par les administrateurs au titre de leur mission et de toutes leurs fonctions, aussi bien exécutives que non exécutives.

À travers cette politique, la Société cherche à réduire les risques commerciaux et fiscaux susceptibles de se réaliser dans l'avenir, concernant les rémunérations des administrateurs d'Elecnor face à un éventuel changement de jurisprudence, tel que cela a été le cas pour les sociétés non cotées.

La politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- Modération : que les rémunérations soient raisonnables, en accord avec les tendances et références de sociétés similaires, et restent proportionnelles à la situation

de la Société, et la conjoncture économique de chaque moment.

- Adéquation : la politique vise à attirer, motiver et retenir les administrateurs. Elle récompense la qualité, l'implication, la responsabilité et la connaissance de l'activité démontrée par les administrateurs, ainsi que leur trajectoire professionnelle et leur engagement envers la Société.
- Rentabilité et durabilité : les rémunérations des administrateurs qui exercent des fonctions exécutives doivent les motiver à s'impliquer et récompenser la création de valeur à long terme.
- Transparence : l'établissement, diffusion et application de la politique se déroulera en veillant à la transparence. Tout spécialement, la Société mettra à la disposition des actionnaires la présente politique et le rapport, à l'occasion de la convocation de l'Assemblée générale, et ils figureront aussi bien dans les annexes aux comptes annuel que dans le rapport annuel de gouvernance de la Société.
- Protéger les intérêts des actionnaires.

Sans préjudice de ce qui précède, le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. a l'intention de soumettre à la prochaine Assemblée générale des actionnaires 2022 la proposition de modification des rémunérations des administrateurs, afin d'introduire expressément les nouveautés du code de bonne gouvernance approuvé par la CNMV en juin 2020 et de la loi espagnole 5/2021 du 12 avril, portant modification du texte remanié de la loi sur les sociétés de capitaux, en ce qui concerne l'encouragement de l'implication à long terme des actionnaires dans les sociétés cotées.

La rémunération totale à verser pendant l'exercice 2021 aux membres du Conseil d'administration du Groupe Elecnor s'est élevée à 4 789,6 milliers d'euros (contre 4 938,1 milliers d'euros en 2020, incluant aussi bien les rémunérations correspondant l'exercice de leurs fonctions exécutives (Directeur général) que non exécutives.

Cette somme est détaillée dans le tableau suivant en milliers d'euros, pour chaque membre du Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. et elle figure dans le

Rapport annuel des rémunérations des administrateurs de la société publiés dans la CNMV et sur le site web officiel du Groupe.

Nom de l'administrateur	Rémunération à verser dans la Société					Rémunération à verser dans les sociétés du Groupe					Total exercice 2021 + Société
	Rémunération totale en espèces	Bénéfice brut des actions ou instruments financiers consolidés	Rémunération par systèmes d'épargne	Rémunération à d'autres titres	Total exercice 2021	Rémunération totale en espèces	Bénéfice brut des actions ou instruments financiers consolidés	Rémunération par systèmes d'épargne	Rémunération à d'autres titres	Total exercice 2021	
Jaime Real de Asúa Arteche EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	481,5				481,5	20,0				20,0	501,5
Ignacio Prado Rey-Baltar EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	214,0				214,0	20,0				20,0	234,0
Rafael Martín de Bustamante Vega / EXÉCUTIF	1 690,0		5,2	1 695,2	20,0					20,0	1 715,2
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro / EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	174,0			174,0	20,0					20,0	194,0
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	199,0			199,0	20,0					20,0	219,0
Fernando Azaola Arteche EXTERNE	197,5			2,5	200,0						200,0
Miguel Cervera Earle EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	183,4			183,4	20,0					20,0	203,4
Isabel Dutilh Carvajal INDÉPENDANT	189,0			189,0							189,0
Irene Hernández Álvarez INDÉPENDANT	181,5			181,5							181,5
Juan Landecho Sarabia EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	161,5			161,5	20,0					20,0	181,5
Santiago León Domecq EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	167,7			167,7	10,0					10,0	177,7
Miguel Morenés Giles EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	214,0			214,0	20,0					20,0	234,0
Gabriel Oraa y Moyúa EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	161,5		1,8	163,3	20,0					20,0	183,3
Rafael Prado Aranguren EN REPRÉSENTATION D' ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	161,5			161,5	20,0					20,0	181,5
Emilio Ybarra Aznar INDÉPENDANT	194,0			194,0							194,0
Total	4 570,1			9,5 4 579,6	210,0					210,0	4 789,6

Évaluation du Conseil d'administration

Par l'intermédiaire de différents questionnaires soumis à tous ses membres, le Conseil d'administration de la société

évalue son activité et celle de toutes ses commissions, ainsi que l'activité et les interventions du président, secrétaire et directeur général, en détectant les points forts et les points à améliorer et en appliquant les mesures correctrices adéquates. Ces questionnaires sont examinés par les commissions respectives.

Les questionnaires servent à évaluer des aspects tels que le degré de satisfaction des objectifs, la création de valeur et la stratégie, la composition et la dynamique du conseil, la gestion des risques, la transparence et la relation avec les actionnaires, la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale d'entreprise, le fonctionnement des Commissions du conseil ou l'exécution des fonctions du président, secrétaire et directeur général.

Conformément aux recommandations du Code de bonne gouvernance, il faut souligner que l'évaluation de l'exercice 2021 a de nouveau été confiée au cabinet de conseil externe Russell Reynolds, chargé d'examiner et de mettre à jour le système d'évaluation, et qui a également réalisé des entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration dans le cadre de ce processus d'évaluation.

Progrès dans le domaine des principes de bonne gouvernance

Le Groupe possède une « Politique de communication d'informations, de contact et d'implication destinée aux actionnaires, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, intermédiaires financiers, conseillers en vote et autres parties prenantes » à travers laquelle le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. prétend, au nom de l'intérêt social, encourager la communication et le dialogue permanent entre la Société et lesdits collectifs, sur la base de la transparence.

Publiée sur la page web officielle du Groupe, ladite politique établit les canaux généraux d'information et de communication dont dispose la Société, ainsi que les canaux spécifiques permettant le dialogue et la participation des actionnaires, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, intermédiaires financiers et conseillers en vote, de manière à offrir à chacun d'entre eux des informations adaptées et à jour sur la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires d'Elecnor, S.A., tenue à Madrid le 23 juin 2021 exclusivement en ligne, a approuvé la modification des Statuts de la société et du Règlement de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 novembre, a décidé à l'unanimité d'approuver le changement de l'actuelle dénomination du Comité des nominations et des rémunérations au profit de « Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité », renforçant ainsi l'engagement de la Société pour la

durabilité et appliquant la recommandation 53 du Code de bonne gouvernance des sociétés cotées.

En ce sens, soulignons que lors de cet exercice, ledit Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a transmis au Conseil d'administration, en vue de son approbation, la Stratégie de durabilité du Groupe Elecnor, qui recueille les engagements de l'entreprise en matière d'ESG. Dans cette droite ligne, la Commission a programmé des réunions pour le suivi et l'évaluation en cette matière pendant l'exercice 2022.

Et le 24 novembre 2021, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la modification du Règlement du Conseil d'administration, Règlement de la Commission d'audit et Règlement du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité, aux fins de leur adaptation aux nouveautés introduites par la loi espagnole 5/2021 du 12 avril, relative à la promotion de l'implication à long terme des actionnaires dans les sociétés cotées, transposant dans le système juridique espagnol la directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 et modifiant, entre autres normes, le texte remanié de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

Le 29 novembre 2021, le Groupe Elecnor a envoyé son *Equity Story* à la CNMV, synthétisant son projet de valeur et sa proposition d'investissement pour l'avenir. Ce document devient un outil de transparence et de positionnement sur le marché.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 529 ter.1, points c) et e) de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux, le Conseil d'administration, lors de la séance tenue le 15 décembre 2021, a décidé à l'unanimité de l'approbation de deux nouvelles politiques d'entreprise, pouvant être consultées sur la page web de la Société : Politique de définition de la structure du Groupe Elecnor et Politique de gouvernance.

Gestion des risques GRI 205-1

Le Groupe Elecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

Le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité.

À cet effet, le Groupe dispose d'un système de gestion des risques structuré et dynamique dont les principaux piliers sont les suivants :

- Identification des risques de manière permanente, évaluation et identification de priorités.
- Identification des mécanismes, outils de gestion et de contrôle mis en place autour des principaux risques et évaluation de leur efficacité.
- Amélioration permanente de la gestion des risques, via le développement et la création d'initiatives et de projets destinés à l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion.
- Supervision et suivi permanent du système.

Ces mécanismes et outils de gestion et contrôle sont intégrés dans différents processus de l'organisation, en vue de leur fonctionnement constant pendant le déroulement quotidien des opérations, sans préjudice d'autres initiatives ou mesures ponctuelles susceptibles d'être établies selon le cas.

Les principaux risques du Groupe Elec nor sont classés en cinq grandes catégories :

- **Risques de gouvernance.** Relatifs à la structure et au mode de gouvernance de l'organisation (structure et composition de l'organe d'administration, gestion des risques, stratégie de responsabilité sociale et durabilité et identification et gestion des attentes des parties prenantes).
- **Risques de stratégie, planification et environnement.** Ceux liés aux principales variables et décisions de type stratégique, à la manière dont la stratégie est exécutée et aux mouvements ou changements dans l'environnement susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités et l'accomplissement des objectifs de l'organisation. Citons, entre autres :
 - Modèle d'entreprise
 - Gestion et satisfaction des besoins en constante évolution des clients
 - Croissance

- Stratégie de sous-traitance
- Concentration d'activité
- Changements sur le marché, dans l'industrie et la concurrence
- Santé publique
- Lois et réglementations
- Situation politique ou sociale
- Évolution des taux de change et taux d'intérêt

• **Risques opérationnels.** Ils tiennent compte de la manière dont l'organisation exerce son activité et administre ses ressources conformément aux processus et procédures établis. Cette catégorie comprend les risques liés à la gestion des projets, gestion et entretien des actifs, chaîne d'approvisionnement, gestion commerciale, financement, crédit, liquidité, planification et établissement de budgets financiers, conformité, ressources humaines, systèmes d'information, entre autres.

• **Risques en matière de reporting.** Risques liés à la gestion des informations, aussi bien au niveau interne qu'externe, comprenant des risques allant de la saisie des informations et leur traitement à l'élaboration de rapports et leur transmission à leurs destinataires, qu'il s'agisse de rapports de gestion ou à caractère obligatoire (comptes annuels, rapports et déclarations fiscales, etc.).

• **Risques de conformité.** Relatifs aux mécanismes établis pour garantir le respect des lois et réglementations et des politiques et procédures de l'organisation, et notamment dans des domaines comme la promotion ou la consolidation de la culture de la conformité, la gestion des risques de cette nature en elle-même, les communications ou la gestion des incidents.

Dans le cadre du processus d'examen et amélioration permanente du Système de gestion des risques, en 2021, le Groupe a mené à bien une réflexion interne et a planifié une série d'actions pour rendre le Système plus opérationnel et efficace, en mettant davantage l'accent sur les risques liés à l'activité et l'amélioration de certaines méthodes de suivi des principaux risques, l'identification et l'examen des principales procédures et des outils de gestion et contrôle associés, et le suivi des projets d'amélioration correspondants.

En ce qui concerne les risques associés au COVID-19, en 2020, le groupe a examiné son Système de gestion des risques et a élevé le niveau d'importance du risque de santé publique, en effectuant une analyse des impacts potentiels de leur réalisation et des mécanismes de gestion disponibles. Cela permet d'améliorer le suivi des différents plans d'action mis en marche en vue de la gestion de la crise, l'identification des nouveaux impacts potentiels suffisamment à l'avance et la conception de nouveaux mécanismes de prévention.

Gestion éthique et conformité

GRI 102-16 GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

La gestion responsable et le comportement éthique, honnête et transparent à l'égard des parties prenantes du Groupe Elec nor reposent sur une détermination ferme, de solides valeurs d'entreprise et la mise en place de systèmes robustes de gestion éthique et conformité réglementaire. Aujourd'hui, la société dispose ainsi des outils nécessaires à garantir le respect de la législation en vigueur et une gestion responsable dans ses relations avec les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, ses concurrents et les représentants de la société.

Notre objet

Nous sommes un acteur de changement et de progrès : nous dotons d'infrastructures, d'énergie et de services des territoires du monde entier afin de leur permettre de développer leur potentiel

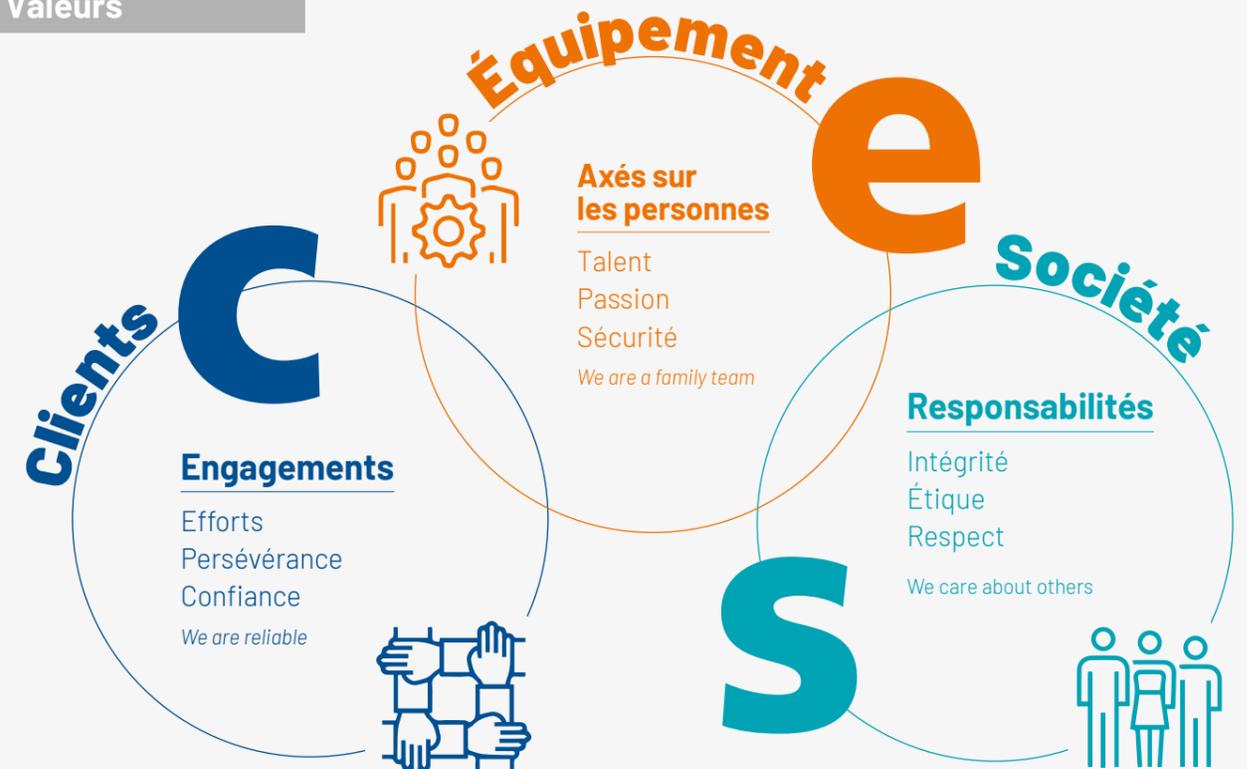
Nous mettons l'ingénierie et la technologie au service du bien-être des personnes.

Vision

Une entreprise internationale qui déploie son objet dans le cadre d'un modèle d'affaires basé sur les personnes et qui a à cœur la création de valeur partagée et la durabilité.

L'efficacité, la diversification et la solidité sont les leviers de notre croissance et de notre expansion.

Valeurs



Depuis le début de son histoire le Groupe Elecnot maintient son engagement irrévocable d'assumer les normes éthiques les plus élevées dans le cadre du développement de ses activités, un engagement consubstantiel à sa culture et philosophie d'entreprise et aux fortes valeurs, mentionnées précédemment, sur lesquelles s'appuie sa manière de conduire ses affaires et d'être en relation avec son environnement.

Le Code éthique et de conduite du Groupe Elecnot constitue la base de sa culture éthique et de conformité. Il doit guider le comportement personnel et professionnel de tous les membres de l'organisation, ainsi que de celui des autres personnes et entreprises qui collaborent et sont en relation avec le Groupe Elecnot lors du développement de ses activités.

Cet engagement avec l'éthique et de faire ce qui est correct n'est pas optionnel. Aucune circonstance particulière des activités ne saurait être opposée comme une justification pour agir en marge de la loi ou pour se comporter de façon contraire à nos valeurs et normes éthiques. Tous les membres du Groupe Elecnot doivent assumer et promouvoir les valeurs et principes établis dans ce Code éthique.

Certification de la norme UNE-ISO 37001 du système de gestion anti-corruption

Norme internationale conçue comme l'expression la plus à jour et la plus exigeante au niveau mondial quant aux systèmes de gestion pour la prévention de la corruption et à la conformité en général.



Système de conformité (ou compliance)

GRI 205-3, GRI 408-1, GRI 409-1

Afin de prévenir et gérer correctement les risques associés au domaine de la conformité (ou compliance), le Groupe Elecnot possède un Système de conformité pleinement opérationnel, conçu et fonctionnant selon les bonnes pratiques nationales et internationales. Ce système de conformité s'applique à toutes les filiales et employés du Groupe, et l'entreprise attend également de tous ses associés commerciaux qu'ils agissent dans le respect de ses principes et valeurs, figurant principalement dans ledit Code éthique et de conduite et dans la Politique de conformité du Groupe. Le Groupe Elecnot applique le principe de tolérance zéro envers les mauvaises pratiques en matière d'éthique et d'intégrité.

Le système de conformité est certifié selon les normes UNE-ISO 37001 de Système de gestion anticorruption et UNE 19601 de Systèmes de gestion de la conformité pénale.

Certification de la norme UNE 19601 pour le système de gestion de conformité pénale

Standard national inspiré par les exigences de la norme UNE-ISO 37001. Cette norme énonce les exigences relatives à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration continue d'un système de gestion de la conformité pénale, aux fins de prévenir la commission d'infractions en son sein et de réduire le risque pénal, à travers la promotion d'une culture de l'éthique et du respect des règles.



Principaux éléments du système de conformité



Code éthique et de conduite



Politique de conformité, lutte contre la corruption et en matière de défense de la concurrence



Manuel du système de gestion de la conformité



Comité de conformité



Carte des risques en matière de conformité et procédures et contrôles internes obligatoires



Canal du Code éthique



Politique de lutte contre la corruption



Politique en matière de défense de la concurrence



Guide de conformité en matière de compliance



Code éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs

Les principales politiques et documents liés au Système de conformité sont disponibles sur les différents sites web du Groupe et sur l'intranet des entreprises.

Le Système de conformité du Groupe Elecnot est basé et structuré selon la bonne identification des risques en matière de conformité et des contrôles établis ou nécessaires pour assurer leur bonne gestion.

En vue de l'identification de ces risques, le Groupe analyse d'abord les situations dans lesquelles, en vertu des dispositions du Code pénal espagnol en vigueur et des réglementations locales équivalentes, les personnes morales peuvent être pénalement responsables de certaines infractions commises par leurs employés ou par certaines parties liées. Dans chaque cas, les principaux domaines d'exposition aux risques de l'organisation sont également identifiés, en menant une analyse en termes d'impact et de probabilité, dans le but d'établir le niveau

de criticité associé à chaque domaine d'exposition, ce qui facilite la conception des procédures et contrôles correspondants et l'allocation efficace des ressources en vue de leur gestion. En ce sens, concernant les risques associés à la corruption, par exemple, une attention toute spéciale est portée aux processus d'appel d'offres, et notamment dans le secteur public, à ceux liés à la gestion des réclamations ou des démarches de recouvrement, par exemple, auprès des clients, ou en lien avec des démarches administratives ou des réclamations face aux administrations publiques ou judiciaires, entre autres. En ce que concerne les droits de l'homme, le Groupe est tout particulièrement attentif au domaine des conditions de travail et professionnelles, qu'il s'agisse de celles des employés du Groupe ou de celles des travailleurs des sous-traitants qui réalisent des travaux dans les différents projets en cours.

Les principaux risques associés à ces infractions pouvant être potentiellement être reprochées à des personnes morales et affecter le Groupe sont décrits ci-après :

Type de risque (*)	Impact
Ressortissants étrangers et traite des êtres humains	Imposer un travail ou des services forcés, l'esclavage ou des pratiques similaires et aider des personnes à résider illégalement.
Subornation et corruption	Incitation à un manque d'impartialité ou obtention de faveurs indues par la remise ou la promesse de cadeaux, de faveurs...
Ressources naturelles et environnement	Manquement aux lois, dispositions et réglementations.
Trésor public et Sécurité sociale	Frauder le Trésor public ou la Sécurité sociale (y compris la falsification de comptes) et obtenir indûment des subventions, des aides ou des fonds.
Blanchiment de capitaux	Utiliser, effectuer des transactions ou dissimuler l'origine illicite de biens d'origine criminelle.
Financement du terrorisme	Réaliser des activités avec des biens ou des valeurs mobilières, en sachant qu'ils seront utilisés dans des activités terroristes.
Escroquerie et marché et consommateurs	Réaliser des pratiques anti-concurrentielles, tromper à des fins lucratives, altérer les prix, diffuser, révéler ou céder des secrets d'affaires et utiliser des informations privilégiées.
Propriété industrielle et intellectuelle	Exploiter des biens protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle sans le consentement du titulaire.
Révélation et divulgation de secrets	Révéler des secrets ou porter atteinte à la vie privée ou utiliser des données confidentielles sans autorisation.
Dommages informatiques	Effacer, endommager, etc. des données informatiques ou entraver le fonctionnement des systèmes.
Financement illégal de partis politiques	Effectuer des dons ou des contributions à des partis politiques ou similaires, en violation de la loi.

(*) Lors de cet exercice, aucun changement significatif ne s'est produit en matière de risques de conformité.

En raison de la nature même de ces risques, dans la mesure où ils impliquent une responsabilité pénale potentielle, les possibles impacts auraient un effet à court terme et à long terme, de sorte que le Groupe met tout spécialement l'accent sur leur gestion préventive.

Désireux de réduire à un niveau acceptable son exposition à ces risques et domaines, le Groupe ElecNor possède des contrôles spécifiques, comme la publication et diffusion du Code éthique et de conduite et des Politiques en matière de conformité, anticorruption et défense de la concurrence ; une formation spécifique en matière de conformité ; le canal du Code éthique ; des procédures d'achat, de gestion des paiements, de gestion intégrale de grands projets, de constitution de coentreprises/consortium/Joint Ventures... ; des modèles obligatoires de contrats avec les sous-traitants et de conventions de partenariat pour

appels d'offre conjoints ; la gestion et le contrôle centralisés des délégations de pouvoirs ; différentes politiques d'entreprises ; un processus centralisé de sélection et intégration de personnel ; le système d'évaluation de fournisseurs, etc.

Toutes ces procédures et contrôles peuvent être classés en financiers et non financiers. Dans cette dernière catégorie s'inscrivent certaines procédures de diligence raisonnable, aussi bien concernant les employés du Groupe que des tiers.

Les principales mesures de diligence raisonnable portant sur les employés sont principalement mises en œuvre dans la conception du processus de sélection du personnel et les actions de formation et sensibilisation en matière de conformité. De même, le Groupe ElecNor possède une structure de pouvoirs et responsabilités parfaitement définis.

En ce qui concerne les tiers auxquels le Groupe est lié (partenaires d'affaires), les mesures de diligence raisonnable correspondantes sont établies en fonction de l'évaluation du risque associé à chacun d'entre eux. De cette manière, à l'heure actuelle, les principales mesures de diligence raisonnable avec des tiers concernent d'éventuels partenaires avec lesquels signer des accords de collaboration, de coentreprise ou de joint ventures, sur les consultants de nature commerciale et les sous-traitants.

Pour les deux premiers groupes, le Groupe ElecNor dispose dans chaque cas d'une procédure spécifique de demande de contrat ou accord, due diligence, approbation et signature du contrat ou accord, dont les principales caractéristiques sont les suivantes : i) demande de souscription ou d'accord centralisée via le service d'assistance juridique ; ii) obtention de rapports de conformité sur le tiers en question par le biais d'une société externe spécialisée ; iii) obtention de déclarations expresses du tiers concernant son adhésion au Code éthique d'ElecNor et aux normes éthiques les plus strictes ; iv) modèles de contrats et conventions contenant des clauses spécifiques en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ; v) approbation de la signature de contrat ou accord au plus haut niveau, après un rapport dressé par le service d'assistance juridique ; et vi) établissement de procurations restrictives pour la signature des contrats ou conventions correspondants.

En ce qui concerne les sous-traitants, le Groupe ElecNor dispose d'une procédure spécifique de signature de contrat, contrôle et suivi, dont les principales caractéristiques sont les suivantes : i) demande de préparation des contrats centralisée via les services administratifs respectifs des différentes unités d'affaires ; ii) modèles de contrats et conventions contenant des clauses spécifiques en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ; iii) établissement de procurations restrictives pour la signature des contrats ou conventions correspondants ; et iv) contrôle, validation et suivi centralisés des documents à fournir par les sous-traitants.

En ce qui concerne le reste des fournisseurs, les Conditions générales d'achat du Groupe ElecNor, qu'ils sont tous tenus de signer, comprennent une clause spécifique en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.

De même, et lorsque les circonstances permettent d'identifier un risque plus élevé que la normale en rapport avec la chaîne d'approvisionnement (par exemple, sur certains projets dans de nouveaux pays), ElecNor évalue à chaque étape s'il est judicieux de renforcer ces procédures pour les fournisseurs et sous-traitants.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre de la politique d'amélioration permanente de ses processus et procédures, le Groupe ElecNor termine à l'heure actuelle un projet principalement déployé en 2021, visant à améliorer ses procédures de due diligence en matière de conformité de sa chaîne d'approvisionnement. Il est attendu que les mesures conçues dans le cadre de ce projet soient pleinement opérationnelles au cours du premier semestre 2022. En ce sens, citons la récente publication du Code éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs du Groupe ElecNor et son intégration dans la plateforme d'achats du Groupe où il doit être accepté par fournisseurs et sous-traitants.

Le Système de conformité du Groupe ElecNor fait l'objet d'un processus d'amélioration continue pour assurer la bonne gestion des risques identifiés, aussi bien dans le domaine de la prévention que de la détection, correction et suivi, ce qui implique, entre autres, la mise en place et/ou examen et amélioration permanente de ses procédures et contrôles. Le Groupe ElecNor utilise certains KPI pour effectuer un meilleur suivi du fonctionnement et des performances de son Système de conformité. Les principaux indicateurs en ce sens se concentrent sur des aspects comme la formation ou l'activité du canal du Code éthique, sans préjudice des indicateurs pouvant être établis pour un meilleur suivi des objectifs annuels dans le domaine de la conformité.

La responsabilité de l'amélioration permanente et du bon fonctionnement du Système de conformité revient au Responsable de la conformité et au Comité de conformité, par délégation de la Commission d'audit et du Conseil d'administration.

Le Comité de conformité, fonctionnellement dépendant de la Commission d'audit, a pour mission l'amélioration permanente et le bon fonctionnement du Système de gestion de la conformité, en assurant sa supervision, sa surveillance et son contrôle. Le Comité est dirigé par le Responsable de la conformité du Groupe et, à l'heure actuelle, il est composé par ce dernier et huit autres membres représentant les domaines de services généraux, ressources humaines et service juridique. En 2021, le Comité de conformité s'est réuni à cinq reprises.

Les principales interventions garantissant l'amélioration permanente et le bon fonctionnement du Système de conformité sont les suivantes :

- Définition annuelle et suivi continu des objectifs en matière de conformité, transmis et approuvés par la Commission d'audit.

- Rapport périodique de la Commission d'audit concernant tout aspect ou toute question en lien avec la conformité (projets en cours, initiatives, etc.).
- Conception, développement et déploiement du plan annuel de formation en matière de conformité et sensibilisation.
- Fonctionnement du canal de signalement et rapport périodique à la Commission d'audit sur les communications reçues et, le cas échéant, les recherches en cours et les conclusions tirées.
- Examen et vérification permanents des principaux contrôles identifiés en matière de risques de conformité.
- Deux audits externes annuels du Système de conformité, réalisés par deux sociétés/cabinets d'audit différents.

Le Comité de conformité élabore un mémoire annuel sur la conformité décrivant les principales initiatives déployées pendant l'exercice en matière de prévention, surveillance et réponse aux risques de conformité. Ce mémoire est présenté au Commission d'audit et à l'équipe de direction pour faciliter leur travail de supervision du système.

Le Groupe Elector met à la disposition de ses professionnels et/ou des tiers possédant un intérêt légitime une voie ou canal confidentiel permettant de communiquer un quelconque doute lié à l'interprétation de son Code éthique et de conduite ou à la réglementation qui le développe, ainsi que de proposer des améliorations au sein des systèmes de contrôle interne existants et de signaler de bonne foi des comportements irréguliers ou contraires aux dispositions établies dans ce Code, la réglementation sur laquelle ce dernier se base, les politiques et/ou procédures qui le développent ou dans la législation en vigueur.

Tous les professionnels du Groupe Elector sont tenus de signaler immédiatement toute pratique irrégulière, comportement illicite ou non éthique dont ils pourraient prendre connaissance ou être témoins. L'accès à ce canal peut se faire via l'adresse de courrier électronique codigoetico@elector.com ou la boîte postale n° 26-48080.

En 2021, aucune plainte en lien avec les droits de l'homme, et plus concrètement le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective n'a été reçue via le canal du Code éthique ou d'autres canaux disponibles, ni l'élimination du travail forcé ou l'abolition effective du travail des enfants. De même, aucune plainte concernant la corruption, les

commissions illicites ou le blanchiment d'argent transmise via le canal du Code éthique n'est à signaler.

Les quatorze plaintes reçues en 2021 via le canal du Code éthique, traitées par les membres correspondants du Comité de conformité, portent principalement sur des questions liées au travail. À la clôture de ce rapport, il n'existait aucune plainte en attente d'être réglée.

Interventions 2021 GRI 205-2, GRI 412-2

- Examen du Code éthique et de conduite et de la Politique de conformité, et établissement de la Politique de lutte contre la corruption et de la Politique en matière de défense de la concurrence du Groupe Elector. Tous ces documents ont été approuvés par le Conseil d'administration de la société lors de sa séance du 28 juillet, puis transmis à toute l'organisation. Ils sont disponibles sur les différents sites web du Groupe et l'intranet des entreprises.

- Élaboration et diffusion du Guide rapide de conformité en matière de défense de la concurrence, dans le but de faciliter pour l'organisation la compréhension de la réglementation en matière de droit de la concurrence et des risques correspondants en matière de conformité.

• Formation à la conformité :

- En 2021, sans préjudice des autres initiatives de formation réalisées au niveau des différentes organisations et filiales du Groupe, presque 250 professionnels correspondants à l'équipe de direction du Groupe, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, ont reçu une formation spécifique en matière de défense de la concurrence. Pour préparer et dispenser ces séances de formation, le Groupe a fait appel à la collaboration d'une société spécialisée (Deloitte).
- Par ailleurs, depuis le mois d'avril, un module de formation spécifique en conformité est disponible en ligne. Il doit être obligatoirement suivi par toutes les nouvelles recrues de l'activité Structure en Espagne, pendant leur phase d'intégration à l'entreprise. En 2021, un total de 457 employés a suivi et terminé ce module de formation.

Le Groupe Elector investit de manière importante dans la sensibilisation et formation de son personnel en matière de conformité. Le nombre d'employés ayant reçu une formation de ce type au cours des 3 dernières années

(de fin 2018 à aujourd'hui) est détaillé ci-dessous, ventilé par catégorie professionnelle et zone géographique :

	Direction		Exécutif		Techniciens	
	N° employés	%	N° employés	%	N° employés	%
Espagne	125	94,0	712	83,9	2 014	93,5
Europe	2	1,5	23	2,7	18	0,8
Amérique	5	3,8	51	6,0	47	2,2
Afrique	1	0,7	41	4,8	64	3,0
Asie	-	-	5	0,6	3	0,1
Océanie	-	-	17	2,0	8	0,4
Total (**)(**)	133	100,0	849	100,0	2.154	100,0

(*) La formation sur la conformité est destinée au personnel de Structure. Étant moins exposé aux risques de conformité, le personnel de Chantiers n'est pas inclus dans ces plans de formation spécifiques.

(**) Inclut un total de 457 employés (zone géographique « Espagne » et catégorie professionnelle « Technicien », principalement), ayant rejoint le Groupe Elector en Espagne depuis le mois d'avril et ayant reçu la formation spécifique en matière de conformité dans le cadre de la formation de la phase d'intégration.

- Révision et amélioration des procédures d'analyse du risque de conformité et de diligence raisonnable de tiers (fournisseurs et sous-traitants, principalement). Pendant l'année 2021, les initiatives suivantes ont été prises :

- Élaboration et diffusion du Code éthique des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs du Groupe Elector, devant obligatoirement être accepté par les fournisseurs et sous-traitants via la plateforme d'achats.
- Intégration dans le cadre du processus d'homologation des fournisseurs d'un questionnaire spécifique de diligence raisonnable en matière de conformité (en cours de mise en place).
- Amélioration des capacités et de la portée de la plateforme pour l'accomplissement de l'analyse du risque de conformité de tiers.

- Exécution du plan de travail d'IE-Elector Observatory on Sustainable Compliance Cultures, et notamment :

- Élaboration de la première étude autour du thème « Radiographie de la culture de la conformité durable dans les PME espagnoles. État actuels et moteurs ».
- Réalisation de deux événements retransmis en streaming auxquels ont participé différents experts en conformité, du monde universitaire et de l'entreprise.

- Consolidation du site web de l'Observatoire.

- Lancement d'une nouvelle initiative consistant à enregistrer et diffuser des podcasts vidéo (« Compliance Matters ») avec différentes personnalités du monde de l'entreprise, universitaire, judiciaire, etc., afin de débattre autour de différents aspects de l'éthique des affaires, la conformité et la durabilité, la culture des organisations...

Cette initiative a été reconnue lors de la 3^e édition des prix « Compliance » d'Expansion comme l'une des meilleures initiatives finalistes de la catégorie Meilleure initiative éthique.

- Révision des indicateurs de conformité (KPI) et amélioration du processus de mesure et suivi.
- Examen et renforcement de la procédure de participation aux associations.
- Consolidation de la procédure de gestion complète des grands projets (opportunité, offre et contrat), dont l'objectif est d'améliorer l'organisation, l'évaluation des risques (y compris concernant la conformité) et la coordination entre services dès l'apparition d'une opportunité de projet importante jusqu'à la signature du contrat correspondant, en passant par la phase d'offre.
- Poursuite du processus de consolidation et amélioration du système de conformité au sein des différentes filiales et organisations du Groupe, conformément au « Plan de

déploiement du système de conformité ». En ce sens, l'avancement dans la filiale éolienne Enerfin est tout particulièrement significatif.

Objectifs 2022

En 2022, le Groupe continuera à travailler, entre autres, autour des objectifs suivants en matière de conformité :

- Consolidation des améliorations introduites en 2021 concernant l'analyse des risques de conformité et les procédures de diligence raisonnable concernant des tiers (fournisseurs et sous-traitants, principalement).
- Amélioration de la méthode de définition des besoins de formation et de conception, développement et mise en œuvre des initiatives de formation.
- Amélioration des méthodes de conception, développement et mise en œuvre des initiatives de sensibilisation.
- Élaboration et publication de la seconde étude dans le cadre du partenariat avec l'Instituto de empresa à travers l'*IE-Elec nor Observatory on Sustainable Compliance Cultures* et réalisation du reste des activités programmées.
- Conclusion du projet d'amélioration de l'organisation en lien avec la préparation, l'émission et l'approbation, la diffusion, la surveillance et le suivi des politiques et procédures d'entreprise obligatoires.
- Amélioration de l'intégration entre le Système de conformité et le Système intégré de gestion.
- Poursuite du Plan déploiement du Système de conformité.

Le Groupe Elec nor collabore avec les différentes associations du secteur dans l'objectif de continuer à stimuler les secteurs d'activité auxquels il participe. Conformément à son système de conformité, il ne réalise pas de contributions économiques contraires à la loi ou visant à obtenir un traitement de faveur. En 2021, le Groupe Elec nor a versé 1,2 millions d'euros à des associations professionnelles (1,1 millions d'euros en 2020).

Engagement pour la lutte contre la corruption, les commissions illicites et le blanchiment de capitaux

Le Système de conformité du Groupe Elec nor est le principal outil de lutte contre la corruption, les commissions

illicites et le blanchiment de capitaux que possède l'organisation. L'efficacité du Système a valu à l'entreprise d'être certifiée selon les normes UNE-ISO 37001 et UNE 19601, tel que cité précédemment.

En accord avec les principes et valeurs adoptés depuis sa fondation en 1958, le Groupe Elec nor assume le ferme engagement de s'assurer du respect rigoureux des règles de lutte contre les commissions illicites et la corruption. L'une de ses priorités est de développer une forte culture d'entreprise de respect de la réglementation en l'intégrant dans le processus de prise de décisions quotidiennes de la part de ses administrateurs, dirigeants ou employés ainsi que des autres personnes physiques ou morales intervenant au nom et pour le compte du Groupe, en facilitant que dans le domaine de leurs fonctions et responsabilités respectives ceux-ci soient en mesure de détecter et prévenir les pratiques susceptibles de constituer des actes de corruption ou des commissions illicites.

Cet engagement n'est pas optionnel. Le Groupe Elec nor applique le principe de tolérance zéro face aux pratiques contrevenant une quelconque disposition en matière d'éthique et d'intégrité et, notamment, face aux commissions illicites et à la corruption, et attend de ses professionnels et des tiers avec lesquels il est en relation que leurs comportements et interventions soient en permanence alignés sur les principes et valeurs établis dans son Code éthique et de conduite, sa Politique de conformité et, en particulier, dans la Politique de lutte contre la corruption du Groupe.

En aucun cas les employés du Groupe Elec nor et ses partenaires commerciaux n'auront recours à des pratiques non éthiques susceptibles d'être considérées comme induisant un manque d'impartialité, de transparence et de rectitude dans les décisions de tiers avec lesquels ils seraient en relation, qu'ils appartiennent au secteur public (autorités, fonctionnaires publics ou toute autre personne prenant part au développement de la fonction publique) ou au secteur privé.

En particulier, le Groupe Elec nor interdit strictement ce qui suit :

- Proposer, promettre ou accorder, directement ou indirectement, des commissions illicites à un tiers, qu'il appartienne au secteur public ou au secteur privé.
- Proposer, promettre ou accorder, directement ou indirectement, des paiements de facilitation afin d'entamer ou de faciliter des processus ou procédures administratifs.
- Proposer, promettre ou accorder à un tiers, directement ou indirectement, des cadeaux, présents ou attentions

enfrenant ce qui est établi dans la « Politique relative aux cadeaux, présents et attentions du Groupe Elec nor ».

- Offrir, promettre ou effectuer, directement ou indirectement et au nom du Groupe Elec nor, des contributions à des fins politiques.
- Obtenir un traitement de faveur en recourant à un parrainage ou à un don.
- Demander, accepter ou recevoir un quelconque type de bénéfice ou d'avantage non justifié dans le but de favoriser indûment un tiers lors de l'achat ou de la vente de produits, de la passation d'un contrat de services ou de toute autre relation commerciale ou d'affaires.
- Établir des relations d'affaires avec des parties tierces sans respecter les devoirs minimaux de diligence raisonnable quant à la connaissance de tiers.

Dans le but de promouvoir le respect de ces principes d'action, le Groupe Elec nor s'engage fermement à :

- Agir et exiger d'agir en tout temps conformément aux dispositions de la législation en vigueur en matière de lutte contre les commissions illicites et la corruption, à sa Politique de lutte contre la corruption et à toute autre réglementation, politique et procédure interne complémentaire, en appliquant le cas échéant, face à un quelconque manquement dans ce domaine, le régime disciplinaire établi en vertu de la réglementation du travail et des conventions collectives applicables.
- Diffuser l'engagement de l'organisation concernant le strict respect de la législation et, notamment, la lutte contre les commissions illicites et la corruption, auprès de ses employés et de ses partenaires commerciaux.
- Diffuser auprès de ses employés, à travers des programmes appropriés de communication et formation, l'importance que chacun exerce ses fonctions et responsabilités conformément aux niveaux les plus élevés de standards éthiques et de respect de la légalité.
- Fournir aux employés du Groupe Elec nor les connaissances et outils nécessaires à détecter, prévenir et gérer de façon appropriée les situations pouvant entraîner des infractions à la loi ou qui seraient contraires aux principes et valeurs du Groupe Elec nor et à sa Politique de lutte contre la corruption.
- Promouvoir auprès de ses partenaires commerciaux et leur exiger un respect absolu des principes et valeurs du Groupe Elec nor.

- Mettre à disposition de ses employés, ainsi que de tout tiers intéressé de bonne foi, les canaux de communication adéquats afin qu'ils puissent transmettre leurs doutes concernant la Politique de lutte contre la corruption et se conformer au devoir de signaler et de dénoncer de bonne foi un quelconque comportement irrégulier connu ou suspecté.

En ce sens, parmi les dynamiques et pratiques établies pour promouvoir et diffuser cet engagement auprès des employés, soulignons que dans toutes les séances du Conseil d'administration, de la Commission exécutive, du Comité de direction et autres comités importants, un point spécifique est inclus dans l'ordre du jour depuis fin 2018, sur proposition du Conseil d'administration, concernant les aspects liés à la conformité (« Contact de conformité (compliance) »).

En ce qui concerne le blanchiment de capitaux, tel qu'indiqué précédemment, les risques associés sont identifiés dans les risques surveillés à travers les Système de conformité du Groupe Elec nor. À cet égard, le Code éthique et de conduite du Groupe Elec nor stipule expressément que « Le Groupe Elec nor est fermement engagé avec la prévention du blanchiment de capitaux. Nous ne prenons en aucun cas part à des activités visant à revêtir d'une apparence de légitimité ou légalité des biens ou actifs d'origine criminelle ».

De même, la Politique de conformité établit que « sous aucun prétexte le personnel du Groupe Elec nor et les personnes associées ne peuvent acheter, posséder, utiliser, transformer ou transmettre des biens s'ils sont conscients que ces biens sont issus d'une activité délictueuse, que celle-ci ait été réalisée sur le territoire national ou à l'étranger. En outre, il est expressément interdit de réaliser des actions visant à dissimuler ou masquer cette origine illicite, ou à aider la personne ayant participé à l'infraction à se soustraire aux conséquences légales de leurs actes. Le personnel du Groupe Elec nor est donc tenu de faire preuve d'une précaution et d'un soin tout particuliers lors de transactions avec des fournisseurs de biens et de services tiers, afin de veiller à ce que ces derniers ne soient pas issus d'une activité délictueuse ».

Le Groupe dispose de procédures et de contrôles pour prévenir et gérer ce risque.

Droits de l'homme

GRI 102-12, GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3

Dès le démarrage de ses activités, le Groupe Elec nor s'est pleinement engagé à soutenir, respecter et protéger les droits de l'homme dans le cadre de tous ses domaines d'activité, dans le respect de ses principes éthiques et de sa responsabilité sociale d'entreprise.

Tel que cela figure dans sa Politique des droits de l'homme, toutes les entreprises du Groupe sont résolument engagées pour le respect et la défense des droits de l'homme dans le cadre du déploiement de leurs activités, dans tous les pays dans lesquels elles interviennent. Cette politique est également applicable à toutes les parties prenantes de l'entreprise afin de partager et exiger le respect de cet engagement dans les relations qu'elle entretient avec elles

Cette politique s'aligne sur la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le code éthique du Groupe, ainsi que sur la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable, la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail ; et les lignes directrices destinées aux entreprises multinationales de l'OCDE.

La Politique des droits de l'homme accorde une attention toute spéciale à l'égalité des chances, quelles que soient les caractéristiques des individus, à l'abolition du travail des enfants ni du travail forcé et au respect des droits des minorités ethniques ou indigènes.



De même, en tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, le Groupe s'engage à intégrer à sa stratégie d'entreprise les 10 principes en matière de droit de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et de promouvoir les objectifs de développement durable (ODD).

En outre, les sociétés codépendantes du Groupe Elecno, Celeo Redes au Chili et au Brésil, ont également adhéré au Pacte mondial.

Transparence fiscale

GRI 207-1, GRI 207-2, GRI 207-3

Le Conseil d'administration du Groupe Elecno a estimé pertinent d'approuver un cadre de gouvernance en matière fiscale afin de garantir que les actions et opérations du Groupe sont régies par des principes, valeurs et normes claires permettant à n'importe quel employé et à toute personne ou entité liée au Groupe, le cas échéant, et au conseil d'administration lui-même, de prendre les décisions nécessaires au respect de la législation fiscale. Ce cadre est en adéquation avec les principes et critères sur lesquels est fondé le Système de gestion et contrôle des risques du Groupe.

Le Groupe Elecno dispose ainsi d'une politique fiscale qui reflète la stratégie fiscale du Groupe et son engagement pour l'application de bonnes pratiques fiscales. La stratégie consiste à veiller au respect de la réglementation fiscale applicable et à la bonne coordination des pratiques suivies par les sociétés du Groupe en matière fiscale, tout ceci dans l'intérêt de l'entreprise et du soutien d'une stratégie d'entreprise à long terme évitant les risques et inefficacités fiscales dans l'exécution des décisions d'affaires.

Cette stratégie fiscale du Groupe repose sur les principes suivants :

1. Mettre le plus grand soin au respect de ses obligations dans les différents pays et territoires dans lesquels le Groupe intervient.
2. Réaliser toutes les déclarations d'impôt du Groupe dans les délais, même si elles n'entraînent le paiement d'aucun impôt.
3. Verser dûment et dans les délais stipulés tous les impôts exigibles en vertu des lois en vigueur.
4. Adopter les décisions en matière fiscale sur la base d'une interprétation raisonnable de la réglementation, en évitant d'assumer des risques fiscaux importants, sans renoncer pour autant à la recherche d'une fiscalité efficace conforme à la légalité, permettant d'optimiser la valeur du Groupe pour ses actionnaires.
5. Faire particulièrement attention dans l'application des lois fiscales à l'interprétation de chaque opération ou question en lien avec la fiscalité faite par les tribunaux.

6. Prévenir et réduire dans la mesure du possible les risques fiscaux associés aux opérations et décisions stratégiques du Groupe.
7. Définir et mettre en place des cadres de supervision, révision et contrôle de la fonction fiscale.
8. Informer les organes d'administration des principales implications fiscales des opérations ou questions soumises à leur approbation, lorsqu'elles représentent un facteur à prendre en compte dans leur prise de décision.
9. Encourager une relation ouverte avec les administrations fiscales, basée sur le respect de la loi, la loyauté, la confiance, le professionnalisme, la collaboration, la réciprocité et la bonne foi, sans préjudice des différends susceptibles de naître avec lesdites autorités concernant l'interprétation des normes applicables, qui seront réglés en respectant les principes précédents et en défendant l'intérêt de l'entreprise.

La Politique fiscale du Groupe Elecno est disponible sur le site web et l'intranet des entreprises.

Le Groupe Elecno publie ses informations fiscales dans un souci de transparence informative. Les impôts payés par le Groupe dans les pays et territoires dans lesquels il intervient constituent l'une de ses principales contributions à la société.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe Elecno a présenté le Country by Country Report correspondant à l'exercice 2020, figurant à l'annexe I du présent rapport. La liste complète des sociétés du Groupe Elecno et leurs activités principales est publiée annuellement dans l'annexe I des comptes annuels consolidés.

Bénéfice avant impôts obtenus par pays

Valeurs en milliers d'euros	2020	2021
Allemagne	219	-69
Angola	11 777	6 352
Algérie	9 561	-1 625
Argentine	1 299	1 231
Australie	-325	11 704
Belgique	-3 636	1 228
Bolivie	-178	-23
Brésil	65 936	83 400
Cameroun	-2 064	2 679
Canada	2 734	-121
Chili	18 611	4 931
Colombie	-1 345	-4 062
Côte d'Ivoire	-2	-1 404
Équateur	1 469	571
Le Salvador	741	88
Espagne	2 144	-2 864
États-Unis	8 128	12 317
Finlande	919	-321
France	-20	-15
Ghana	-1 647	-1 556
Guatemala	47	-
Guinée	-	-76
Honduras	2 737	2 985
Italie	-2 446	-4 161
Jordanie	-1 248	310
Koweït	-5	-15
Lituanie	1 460	3 278
Maroc	-33	-17
Mauritanie	-1 171	-1 283
Mexique	8 888	11 497
Mozambique	-135	-898
Norvège	6 634	8 256
Oman	-2 316	3 883
Panama	-1 729	-2 896
Paraguay	2	-23
Pérou	206	2 405
Portugal	-2 185	2 695
Royaume-Uni	4 375	2 795
République Dominicaine	-1 001	390
Roumanie	60	70
Sénégal	-1 234	185
Afrique du Sud	1	8
Uruguay	1 062	391
Venezuela	-359	-203
Zambie	-	31
Total	125 931	142 049

Païement d'impôts sur le résultat

Valeurs en milliers d'euros	2020	2021
Angola	1 128	1 163
Argentine	429	445
Australie	483	-3
Bolivie	50	0
Brésil	17 274	19 593
Cameroun	4	0
Canada	86	0
Chili	760	952
Colombie	3	239
Équateur	227	376
Le Salvador	28	69
Espagne	1 206	11 202
États-Unis	57	1 001
France	140	0
Ghana	6	17
Guinée équatoriale	6	10
Honduras	13	-55
Italie	18	109
Jordanie	73	0
Koweït	13	25
Lituanie	0	6
Maroc	0	435
Mauritanie	229	68
Mexique	-225	1 552
Mozambique	0	4
Norvège	0	1 080
Panama	656	0
Pérou	0	0
Portugal	153	102
Royaume-Uni	36	-116
République Dominicaine	263	0
Roumanie	2	5
Sénégal	2	0
Uruguay	274	207
Venezuela	0	46
Total	23 394	38 532

Le Groupe Elector a effectué sa meilleure estimation de la répartition des résultats obtenus par pays, ainsi que des paiements effectués au titre de l'impôt courant par pays, avec les données disponibles au moment de l'établissement de ces comptes annuels. Pour cette répartition pays par pays, les mêmes critères utilisés pour l'établissement des comptes annuels consolidés ont été appliqués, ainsi que l'homogénéisation et l'élimination dans le résultat nécessaires à la présentation du compte de résultats consolidés.

L'estimation des paiements au titre de l'impôt sur les sociétés dans les pays où le Groupe opère correspond dans une large mesure à la liquidation définitive des impôts dus au cours de l'exercice 2020, ainsi qu'aux paiements au titre des impôts dus au cours de 2021 qui seront définitivement liquidés durant l'exercice 2022.

Subventions publiques reçues GRI 201-4

En 2021, le Groupe Elector a reçu des subventions publiques pour une valeur de 3 307 milliers d'euros contre 3 744 milliers lors de l'exercice précédent, tel qu'indiqué en détail ci-dessous.

Pays	2020	2021
Espagne	2 499	2 348
Canada	117	178
Italie	-	29
Royaume-Uni	340	110
Portugal	788	491
Roumanie	30	151
Total	3 774	3 307

15.10 Impact social

Par le biais de ses différentes initiatives, le Groupe Elector a une influence directe sur l'emploi, le progrès et le bien-être social. Et il agit comme un moteur de développement dans les pays où son activité est déployée, tout en contribuant à relever certains des grands défis à l'échelle de la planète, tel que reflété dans l'Agenda 2030, comme la lutte contre le changement climatique, la réduction des inégalités énergétiques et la sécurité de l'accès aux ressources de première nécessité, telles que l'énergie ou l'eau potable, entre autres.

De plus, le Groupe Elector produit de la valeur, qu'il répartit entre ses principales parties prenantes grâce à une croissance durable.

L'engagement social du Groupe est principalement articulé autour de la Fondation Elector, à l'aide de projets d'infrastructure sociale dans les pays les plus défavorisés, en misant sur la formation, la recherche et l'employabilité des jeunes.

De même, de nombreux programmes de type social et/ou environnemental sont développés dans les communautés locales par le biais des différentes sociétés du Groupe.

Valeur générée

GRI 102-7, GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3, GRI 203-2

Valeur économique directe générée et répartie GRI 201-1

Les informations ci-dessous sur la création et la répartition de la valeur économique reflètent la manière dont le Groupe Elector a généré de la richesse pour ses parties prenantes.

En milliers d'euros	2020	2021
Valeur économique générée	2 549 406	3 165 816
Produits ¹	2 549 406	3 165 816
Valeur économique répartie	2 485 785	3 028 382
Coûts d'exploitation ²	1 683 196	2 035 937
Charges de personnel ³	708 571	868 281
Païements aux bailleurs de fonds ⁴	70 017	84 981
Contribution fiscale ⁵	23 394	38 532
Investissements dans la communauté ⁶	607	652

Source. Les données sont issues du compte de résultat des Comptes annuels consolidés 2021, à l'exception du paiement des dividendes et du paiement des impôts sur les bénéfices prévus dans l'État des flux de trésorerie des Comptes annuels consolidés.

1. Cela inclut : Montant du chiffre d'affaires + Variation des stocks + Travaux réalisés par l'entreprise pour ses propres immobilisations + Autres produits d'exploitation + Produits financiers.
2. Cela inclut : Approvisionnements + Services extérieurs + Impôts et contribution + Autres charges de gestion.
3. Cela inclut : Charges de personnel.
4. Cela inclut : Frais financiers + Paiement de dividendes (de l'État des flux de trésorerie).
5. Cela inclut : Paiement d'impôts sur les bénéfices (de l'état des flux de trésorerie).
6. Cela inclut : Apport à la Fondation Elector et à différentes associations, fondations et organisations à but non lucratif.

Création d'emplois

Forte d'une équipe de plus de 21 000 personnes dans plus de 50 pays, Elector considère les personnes comme son atout principal, la clé du développement optimum de ses activités.

À la fin de l'année 2021, les effectifs du Groupe avaient augmenté de 3 228 personnes, soit 18 % par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Effectifs	2020	2021	Variation
National	10 542	11 103	5 %
International	7 661	10 328	35 %
Total	18 203	21 431	18 %

Le Groupe Elector contribue au développement et au bien-être des communautés locales via la création d'emploi direct grâce au recrutement d'employés et de fournisseurs locaux.

Emploi local

Localisation	2020		2021	
	Employés	Emploi local	Employés	Emploi local
Espagne	10 542	95 %	11 103	94 %
Europe	1 033	78 %	1 253	79 %
Amérique	4 861	97 %	6 396	97 %
Afrique	1 683	93 %	2 378	95 %
Asie	44	82 %	188	43 %
Océanie	40	58 %	113	73 %
Total	18 203	94 %	21 431	94 %

Achats aux fournisseurs locaux GRI 204-1

Tel qu'exposé dans le chapitre Excellence opérationnelle de cet État de l'information non financière, le Groupe Elector se concentre sur l'optimisation constante de la chaîne d'approvisionnement. En ce sens, et dès que possible, la priorité est accordée aux contrats avec des fournisseurs locaux pour promouvoir l'économie des pays où se déroulent ses activités.

Le pourcentage de volume d'achats aux fournisseurs locaux est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Pays	2020	2021
Espagne	88 %	93 %
Brésil	95 %	100 %
Chili	54 %	74 %
États-Unis	100 %	100 %
Mexique	81 %	87 %
Royaume-Uni	66 %	80 %
Autres	75 %	77 %
Total	87 %	90 %

Rentabilité pour l'actionnaire

Les actions d'Elector S.A. sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

La société a été capable de créer de la valeur pour ses actionnaires d'une manière stable au cours des derniers exercices. En 2021, le rendement des dividendes est resté constant par rapport à l'exercice précédent.

Indicateurs boursiers	2020	2021
Prix de l'action à la clôture (€)	11,00	10,50
Rendement des dividendes	3,1 %	3,1 %

Pendant l'exercice 2021, deux dividendes ont été versés aux actionnaires : un dividende complémentaire imputé aux résultats de l'exercice 2020 pour une valeur brute par action de 0,27455644 euros (0,28207889 euros, en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle) ; et un acompte sur dividendes des résultats de l'exercice 2021 pour un montant brut par action de 0,05961779 euros (0,06125324 euros, en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle).

Action sociale du Groupe Elecnor

GRI 103-1, GRI 103-2, GRI 103-3, GRI 203-1, GRI 413-1

L'action sociale du Groupe est principalement développée par l'intermédiaire de Fondation Elecnor.

En 2021, le Groupe Elecnor a fait don d'un total de 651 604 euros à différentes associations, fondations et organisations à but non lucratif pour soutenir diverses causes sociales (contre 607 479 euros en 2020). 600 000 euros de ce don ont été destinés par le Groupe à la Fondation Elecnor (soit la même somme qu'en 2020).

Fondation Elecnor. Acteurs de changement et bien-être

Depuis ses débuts, la mission de la Fondation a été étroitement liée à l'activité du Groupe Elecnor, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes et au progrès économique et social dans les endroits où l'entreprise possède une présence stable.

Au fil de ses plus de 60 ans d'histoire, le Groupe Elecnor a bâti une culture d'entreprise basée sur l'exercice responsable et engagé de son activité, en intégrant volontairement des critères sociaux et environnementaux à sa pratique.

À travers la Fondation Elecnor, l'entreprise a franchi une nouvelle étape dans cette stratégie, en élargissant la portée de son engagement aux environnements dans lesquelles elle intervient et à des aspects clés de la société actuelle, comme la formation et la recherche. En ce sens, la mission de la Fondation est intimement liée à l'activité du Groupe Elecnor, ses domaines d'intervention prioritaires étant les pays où le Groupe est présent, dans des projets liés à ses branches d'activité.

Depuis sa création en 2008, la Fondation Elecnor reflète le visage le plus humain de l'ingénierie, autour de solides valeurs communes à l'ensemble de ses interventions, axées sur :

- Le développement d'infrastructures d'énergie et d'eau de type social au profit de ceux qui en ont le plus besoin et de l'environnement.
- Le soutien à la formation et à la recherche, afin de promouvoir le développement et la projection professionnelle des jeunes.

Depuis sa constitution, la Fondation a développé une présence en Espagne, au Honduras, en République dominicaine, au Ghana, au Chili, en Uruguay, au Pérou, en Angola, au Nicaragua, au Cameroun, au Mexique, au Sénégal et en République du Congo. Le Groupe Elecnor l'a dotée de fonds à hauteur de 6,7 millions d'euros. En outre, la Fondation s'est assurée des autres ressources d'un montant de 5,8 millions d'euros. La Fondation Elecnor a ainsi dirigé des projets d'une valeur totale de 12,5 millions d'euros.

En 2021, la Fondation a destiné 674 769 euros aux différents projets.

Projets d'infrastructures sociales

En 2021, la Fondation a travaillé à promouvoir quatre projets d'infrastructures sociales en Espagne, au Ghana, au Sénégal et au Brésil. Deux d'entre eux seront exécutés courant 2022.

» Chère Espagne, nous préoccuons de l'air que tu respire

Nous nous préoccuons de l'air que vous respirez est un projet de traitement de l'air intérieur de la Casa Ronald McDonald de Madrid visant à prendre soin de la santé des enfants en situation de vulnérabilité accueillis dans cette institution et réduire au maximum leur exposition au COVID-19.

Aux côtés de son partenaire technologique Aire Limpio, la Fondation a mis en œuvre un projet sélectionné par le CDTI dans le cadre de l'appel « Projets de R&D et d'investissement pour faire face à l'urgence sanitaire déclarée en raison du COVID-19 ».

Il s'agit d'un projet innovant incluant également des systèmes intelligents de comptage de personnes et de prise de température. Une fois exécutée, cette initiative pourra être élargie aux maisons de retraite, hôpitaux, etc.

La Fondation Elecnor est membre du Conseil de la Maison Ronald McDonald de Madrid depuis 2013, année où Elecnor a construit cette résidence pouvant accueillir 30 familles et a lancé le processus d'efficacité énergétique dans ses installations. La Fondation Ronald McDonald pour les enfants offre un « foyer loin du foyer » à ces familles contraintes de quitter leur lieu de résidence habituel pour que leurs enfants reçoivent un traitement médical.

» Solar por health. Ghana

Aux côtés des congrégations des sœurs de la charité de Santa Ana et des sœurs hospitalières du Sacré-Cœur de Jésus, la Fondation Elecnor a lancé en 2013 le projet Solar Back-Up Systems, visant à renforcer l'approvisionnement en électricité et à enrayer le grave problème affectant ses hôpitaux et centres de santé dont les installations électriques obsolètes entraînent un haut risque d'interruption ou le fonctionnement précaire des installations.

À l'issue de ce projet, ces institutions ont identifié le besoin de mettre en place de nouveaux systèmes photovoltaïques pour améliorer la prise en charge médicale, tout spécialement dans les unités critiques des hôpitaux détaillées ci-dessous, soit plus de 200 000 bénéficiaires par an.

Congrégation des sœurs hospitalières du Sacré-Cœur de Jésus :

- Hôpital Saint François Xavier, à Assin Fosso (60 kWp).
- Training Center rattaché (25 kWp).
- Centre de santé Benito Menni, à Dampoase (25 kWp).

Congrégation des Sœurs de la charité de Sainte-Anne :

- Hôpital Notre-Dame de Grâce, à Asikuma (60 kWp).
- Hôpital Notre-Dame du Rocío, à Walewale (25 kWp).

Le projet *Solar for health* a été inauguré en novembre 2021.

Dans la perspective de l'exercice suivant, deux projets supplémentaires combinant eau et énergie ont été développés. D'une part Heath Energy, au Sénégal, un projet solaire photovoltaïque visant à réduire la consommation énergétique et à garantir une alimentation électrique durable et adéquate aux services médicaux de l'hôpital Saint-Jean de Dieu dans la ville de Thiès.

Et par ailleurs, au Brésil, une deuxième mise en œuvre du projet H₂OMÉ est en cours de conception (la première s'était déroulée en Angola), en vue de l'amélioration de la qualité de vie de la communauté Quilombola autour d'une école rurale de la commune d'Óbidos. H₂OMÉ filtrera et traitera l'eau souterraine de l'école pour la rendre potable, en faisant appel à l'énergie verte et respectueuse de l'environnement d'une ferme solaire photovoltaïque.

Projets de formation et de recherche

» IE-Elecnor Observatory on sustainable compliance cultures

Cet Observatoire a été créé fin 2019 par la Fondation Elecnor et la Fondation Instituto de Empresa, en partenariat avec le cabinet d'avocat Eversheds Sutherland. Il a pour mission de promouvoir la culture de la conformité et la progression dans la lutte contre la corruption dans le monde des affaires, dans la défense des droits de la concurrence, des droits de l'homme et du droit du travail et dans le respect de l'environnement, en mettant tout spécialement l'accent sur les petites et moyennes entreprises.

Les actions suivantes ont été réalisées pendant cet exercice

- Rencontre « La conformité en période d'incertitude ». Cet événement a réuni des experts et des professionnels qui ont débattu des défis spécifiques auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises pour favoriser une culture de la conformité, ainsi que sur les différentes manières stratégiques de la mettre en place.
- Présentation du rapport « Radiographie de la culture de la conformité durable dans les PME espagnoles », état actuel et moteurs. Ce rapport met en lumière l'état actuel de la gestion des aspects ESG et conformité dans les entreprises de cette taille, le besoin en outils essentiels, comme le code de conduite et les canaux de signalement, le sentiment de sécurité psychologique chez le public, en tant que facteur clé, entre autres conclusions.

» **Programme « Leadership d'entreprise : entrepreneuriat et innovation ». Deusto Business School.**

La Fondation ElecNOR a conclu un accord de collaboration avec Deusto Business School et Icade Business School pour collaborer au développement de ce programme, qui met en avant les initiatives d'entrepreneuriat les plus avant-gardistes des grandes entreprises, expliquées par les cadres qui les ont dirigées.

» **La prévention pour bien grandir : le voyage des émotions.**

La prévention pour bien grandir consacrée aux émotions s'adresse aux élèves de CE2, CM1 et CM2 et à leurs enseignants. Ce projet éducatif de prévention des risques émotionnels se déroule en ligne et via des activités en classe.

Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les élèves et la communauté éducative à l'importance de l'orientation éducative et la prévention des risques émotionnels, dans tous les domaines et aspects de leur vie, afin qu'ils puissent intégrer ces apprentissages à leur quotidien et leur avenir professionnel.
- Fournir des ressources éducatives aux enseignants et aux élèves afin de travailler l'importance de la prévention des risques émotionnels dans les contextes quotidiens : à la maison, à l'école et à l'extérieur.
- Promouvoir la prévention des risques émotionnels dans le contexte familial via l'implication et la participation des familles au processus éducatif et de formation des élèves.

En 2021, 14 000 enfants de la communauté autonome de Madrid et d'Estrémadure ont bénéficié de ce projet éducatif.

» **Cours de spécialiste en installations électriques à moyenne et basse tension. Formation professionnelle du Collège salésien Deusto.**

En 2021, la Fondation ElecNOR a continué à collaborer avec la Formation professionnelle du Collège salésien Deusto. Au cours de cet exercice s'est tenue la neuvième édition du cours.

À l'heure actuelle, trois élèves qui ont suivi cette formation travaillent chez le Groupe ElecNOR dans l'activité Distribution électrique.

» **Formation professionnelle supérieure en énergies renouvelables. Formation professionnelle double.**

La modalité Formation professionnelle double permet aux étudiants de se former à la fois en classe et en entreprise sous la supervision d'un tuteur. À travers ce programme, la Fondation ElecNOR favorise l'épanouissement professionnel des jeunes, qui pourront par la suite occuper des postes à responsabilité dans les projets du Groupe.

Deux conventions ont ainsi été signées avec deux établissements du gouvernement régional d'Estrémadure.

- Collège-lycée Javier Garcia Téllez (Cáceres). Un élève a réalisé un stage dans la centrale thermo-solaire Astexol-2.
- Collège-lycée Cuatro Caminos (Don Benito, Badajoz). Il est prévu qu'en 2022, cinq élèves réalisent des stages dans les installations du Groupe ElecNOR.

» **Bourses pour les travaux de fin de master. Université polytechnique de Valence (UPV).**

Dans le cadre d'un partenariat de plus de 30 ans avec l'UPV, la Fondation ElecNOR a accordé cinq bourses pour l'exercice 2020-2021, en reconnaissance du talent des élèves qui ont réalisé des travaux dans différents domaines de connaissance liés aux activités du Groupe ElecNOR.

» **Convention avec l'Université Jaume I de Castellón.**

L'Université Jaume I de Castellón, la Fondation ElecNOR et ElecNOR ont signé une convention générale de partenariat pour l'établissement et le développement de relations universitaires, culturelles et scientifiques entre ces trois organisations.

Autres projets sociaux

Le Groupe ElecNOR réaffirme son engagement à l'égard des communautés dans lesquelles elle intervient. Les programmes de développement social, environnemental et économique sont donc spécialement importants dans cette perspective. De plus, il a activement contribué à faire face à l'urgence sanitaire et sociale provoquée par le COVID-19.

Quelques initiatives mises en marche par les sociétés de l'activité Concessions, Celeo et Enerfin, sont détaillées ci-dessous :

Brésil

La filiale éolienne du Groupe Enerfin a contribué au développement social, culturel et sportif, avec l'homologation du gouvernement brésilien et dans le cadre de la loi sur les avantages fiscaux. Certaines de ces initiatives étaient déjà en cours en 2020 et ont été poursuivies en 2021.

» **Centres de visiteurs du complexe éolien d'Osorio.**

Construit en 2016, le centre de visiteurs reçoit chaque année la visite de différents collectifs, principalement d'élèves de 7 à 18 ans, auxquels il offre des contenus sur l'énergie éolienne et la durabilité de ce complexe éolien. Il a accueilli 168 visiteurs en 2021.

» **Campagnes Ensemble pour la vie de Banco do Nordeste.**

Développée par Banco do Nordeste, cette initiative a pour objectif de collecter des aliments et des produits d'hygiène pour les communautés défavorisées des régions proches du complexe éolien Ventos de São Fernando. Elle a été soutenue par le complexe, qui a fait don de 200 paniers alimentaires et 200 kits d'hygiène et nettoyage acquis auprès de petites entreprises de la région.

» **Brasil Brasileiro - Art populaire.**

Il s'agit d'un projet conçu par un grand photographe brésilien, afin de faire connaître l'art populaire du pays, du sud au nord.

» **Plan annuel des activités avec la Fondation Iberê Camargo.**

Cette Fondation Iberê Camargo est une institution culturelle très représentative à Porto Alegre. Elle a pour mission de favoriser l'interaction du grand public avec l'art, la culture et l'éducation, dans le cadre de programmes interdisciplinaires. À l'heure actuelle, la Fondation protège sa collection, promeut l'étude et la diffusion de l'œuvre d'Iberê Camargo et présente des expositions temporaires d'art moderne et contemporain et un programme parallèle permanent.

» **Restauration et protection du fonds bibliographique du musée de la Brigada Militar.**

Ce projet développé par la Brigada Militar, organisme institutionnel responsable de la sécurité publique, et la police nationale des routes de Rio Grande do Sul. Il s'agit de restaurer et protéger le fonds bibliographique

du Musée. Et il est également prévu de numériser les informations en vue de leur diffusion sur Internet.

» **La saga de Giuseppe Garibaldi en Capivari do Sul.**

Coordonné par la commune de Capivari do Sul, une région à intérêt éolien, ce projet consiste à recréer la saga de Giuseppe Garibaldi et sa représentation à travers la région.

» **Projet Virada Sustentável POA.**

Il s'agit d'un événement qui a une grande répercussion à Porto Alegre, tout particulièrement auprès des jeunes, et qui aborde des thèmes liés à la conservation et la durabilité de l'environnement. À l'occasion de l'édition de cette année du Festival Virada Sustentável Porto Alegre, des initiatives d'art visuel et d'art urbain, des concerts et spectacles musicaux, ainsi que différentes présentations d'arts de la scène et manifestations mêlant art et littérature ont été organisés.

Par ailleurs, en 2021, de nombreux projets sociaux ont été réalisés, comme ceux présentés ci-dessous :

» **Hospital São Lucas da PUC (RS).**

Le Programme de promotion de l'activité physique chez les seniors (PIAFI) est un ensemble d'initiatives pour populariser l'exercice auprès des plus de 60 ans, afin d'améliorer leur condition physique et leur qualité de vie. Ce projet a été lancé en réponse à une nouvelle demande croissante liée au vieillissement de la population.

» **Échec et mat pour tous - Fédération brésilienne d'échec pour personnes malvoyantes (Porto Alegre/RS)**

Ce projet vise à encourager la pratique des échecs auprès de 80 personnes âgées de 8 à 80 ans et souffrant de déficience visuelle à travers tout le Brésil, afin d'améliorer la santé et le bien-être de ce collectif. En plus des activités planifiées lors des différentes phases du projet, un événement d'intégration sera organisé pour permettre aux participants de faire connaissance. Il devrait se dérouler dans le Centre para-olympique de São Paulo, cédé par l'organisation pour l'occasion.

De son côté, Celeo a mis en place différentes interventions à caractère social, notamment les suivantes :

- » Lancement du programme Celeo dans la communauté afin de contribuer à la qualité de vie et au développement du capital humain local par le biais de projets sociaux. Pour les années à venir, la réalisation d'un projet

d'éducation des jeunes est prévue à São João do Piauí (Piauí), et un projet d'éducation environnementale et sur les ODD en pratique est prévu à Atibaia (São Paulo), zone d'influence de la ligne de transmission CANTE.

- » Finalisation du projet Viver bem em Caetetuba, consistant en la rénovation et construction d'une annexe à la gare de Caetetuba (Atibaia, São Paulo), qui accueillera un centre d'établissement social (CRAS) également destiné à des cours de formation professionnelle. Environ 20 000 personnes en situation de grande vulnérabilité sociale en bénéficieront.
- » Lancement de l'initiative #Cestou Celeo. Campagne interne pour le don de paniers d'articles de première nécessité en soutien aux personnes les plus vulnérables face à la crise sanitaire. Au total, 186 paniers ont été collectés auprès des employés, en plus de 186 autres paniers acquis par Celeo, qui s'était engagée à contribuer à la même hauteur que les travailleurs.
- » Don d'équipement hospitalier aux communes de São João do Piauí (Piauí) y Parintins (Amazonie).

Canada

Enerfín a mené à bien les actions suivantes :

- » Visites guidées du parc éolien de L'Érable. Ces visites sont organisées en partenariat avec l'office du tourisme local, mais sous un nouveau format pour les groupes indépendants et réduits, en raison des contraintes sanitaires.
- » Soutien aux organisations et événements communautaires dans les communes de Saint Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax. Même si de nombreux événements ont été annulés à cause des mesures sanitaires établies pour la lutte contre le COVID-19, ces organisations ont été soutenues pendant cet exercice afin de maintenir l'aide aux élèves en difficulté et construire un cadre permanent pour accueillir concerts et expositions.

Chili

Les projets sociaux de Celeo sont principalement axés sur l'éducation environnementale. En 2021, les programmes d'éducation environnementale ont suivi leur cours dans les écoles Corel y Charrúa et sont parvenus dans deux nouvelles écoles, avec des ateliers de sensibilisation à l'environnement, la flore, la faune et la protection.

Par ailleurs, en coordination avec le Club sportif Celeo, la remise de 80 kits de matériel médical de protection contre le COVID-19 a été remis à différentes organisations dans la commune de Colbún et Rincón de Pataguas.

Espagne

Celeo Espagne a convenu, dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise, que deux initiatives seraient mises en place au cours du premier trimestre 2022. Elles ont été dûment examinées et autorisées par le Comité de conformité.

Il s'agit d'une part de contribuer à la banque alimentaire de Madrid et d'autre part au programme de bourses école du Centre de formation Padre Piquer.

Dialogue avec les communautés locales

La communication, le dialogue permanent et une gestion adéquate des impacts sur les communautés locales sont essentiels afin de maintenir la légitimité sociale et de garantir l'aboutissement des projets du Groupe.

Dans le cadre des études d'évaluation environnementale des projets, il existe des processus de rapprochement avec les parties prenantes, dans le but d'expliquer aux communautés susceptibles d'être affectées par les projets leurs principales caractéristiques, leur conception et leur planification. C'est également l'occasion de répondre à leurs questions et de recueillir leurs commentaires, afin d'essayer de minimiser l'impact des projets sur leur territoire.

Chili

Pour le projet du parc éolien Los Lagos, Enerfín a réalisé une évaluation de l'impact social, devant être intégrée dans l'étude d'impact environnemental. Lors de ce processus, neuf communautés indigènes et parties prenantes proches du projet ont été identifiées. Des entretiens et réunions informatives ont été engagés pour faire connaître le projet et son état d'avancement aux communautés, lesquelles ont à leur tour exposé leurs inquiétudes, questions et attentes à l'entreprise, en abordant les engagements volontaires associés aux éventuels impacts du projet.

Après le lancement des réunions, le travail sera poursuivi via des tables de négociation avec les communautés, jusqu'à présentation de l'étude d'impact environnemental et approbation par les administrations correspondantes.

De son côté, Celeo a effectué un diagnostic communautaire dans la zone de Diego Almagro, dans le but de tisser des

liens avec la communauté via le développement d'un projet dont elle serait la bénéficiaire. Cet exercice et l'élaboration des axes stratégiques d'investissement social a permis de réaliser les premiers projets d'investissement social de Celeo Chili dans la commune. Avec le soutien de l'entreprise locale EcoGen Reciclaje, la première édition de l'atelier d'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie a pu avoir lieu, et une convention a été signée avec le corps des sapeurs-pompiers de la ville Diego de Almagro

De même, dans le cadre des projets CASTE et MATE, certaines initiatives sociales seront mises en place sur la base des résultats du PAC (processus de participation des citoyens), actuellement en phase d'évaluation.

Canada

Enerfín participe à travers ses différentes filiales à plusieurs associations pour la promotion des énergies renouvelable et l'optimisation de leur intégration dans l'environnement et les communautés rurales. Parmi ces associations, citons au niveau national la Canadian Renewable Energy Association (CANREA), y et au niveau provincial l'Association des producteurs d'énergie renouvelable du Québec (AQPER).

Mexique

Enerfín a tenu des réunions d'information avec les comités de suivi des accords des cinq communautés maya de la zone d'influence des projets au Yucatán.

Brésil

Celeo dispose d'un projet de relation avec les groupes d'intérêt dénommé Projet Integra. De type volontaire, il vise principalement à :

- Minimiser les risques.
- Promouvoir la sensibilisation des parties intéressées sur la conservation de l'environnement, les brûlages et les incendies forestiers.
- Former les équipes d'opération et de maintenance au rapprochement et à la communication avec les acteurs locaux.
- Augmenter la transparence.
- Comprendre les inquiétudes et les intérêts des parties intéressées et les intégrer à leurs processus et activités.

- Améliorer la manière de communiquer et d'interagir avec les parties prenantes.

Les réunions ouvertes avec la communauté locale, les propriétaires et autres personnes affectées par les projets constituent les principaux canaux de communication.

Respect des communautés indigènes

Le Groupe Elecnor exécute parfois des projets dans des zones proches de communautés indigènes ou autres minorités sociales. Dans ces cas, l'impact social et/ou environnemental sur les zones affectées est analysé, et, le cas échéant, les mesures nécessaires à le réduire sont mises en place.

Chili

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental du projet Los Lagos, Enerfín analyse la zone d'influence et détermine le degré d'affectation des communautés indigènes.

Colombie

Enerfín, dans le cadre des projets Parc éolien El Ahumado, Musichi, Trupillo, Dividivi et Brisas del Caribe, est parvenue depuis 2018 à 82 processus de consultation préalable et a obtenu le consentement libre et éclairé des communautés.

En 2021, 17 processus se sont soldés par des accords avec les communautés indigènes Wayuu en vue du projet Parc éolien Brisas del Caribe. Ces processus de participation ont donné lieu à de nombreuses réunions et ont été encadrés par plusieurs organismes de l'État colombien.

Pour garantir la participation sociale des communautés aux différents projets, plus de 70 réunions ont été organisées sur le territoire, ouvrant ainsi des canaux de communication permanents avec les communautés locales.

Et des réunions de suivi des accords conclus pour le Parc éolien El Ahumado ont été réalisées par l'État colombien. Elles ont permis de constater le respect des engagements et le comportement socialement responsable de l'entreprise à l'égard des communautés.

En vertu de la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (droit à la consultation préalable), Enerfín a mené à bien 23 processus de consultation pour le Parc éolien Brisas del Caribe, dont 20 ont abouti à un accord et 3 sont encore en cours. À l'issue des processus

de consultation préalable, les mesures pour prévenir, atténuer, corriger ou compenser chaque impact identifié ont été définies avec la communauté.

Par ailleurs, en 2021, différentes activités de soutien ont été réalisées au profit des 90 communautés indigènes avec lesquelles il existe une relation en raison des projets déployés dans la zone de la Guajira colombienne. Il s'agit principalement des activités suivantes :

- Soutien social et culturel. Don pour l'achat d'aliments, médicaments, matériel, biosécurité (COVID-19), etc.
- Remise de cadeaux de Noël. 2 300 cadeaux ont été offerts aux enfants des communautés indigènes.
- Soutien à la mairie d'Uribia (Guajira). Don d'aliments et de cadeaux aux communautés indigènes de la région.

Lors des processus de dialogue social avec les communautés indigènes colombiennes, les protocoles de sécurité établis par le gouvernement sont strictement respectés.

Brésil

Dans le cadre de sa législation environnementale, Celeo Brasil réalise des Études des éléments indigènes (ECI) ou quilombola (EQO), évaluant les impacts spécifiques des projets sur ces communautés. Des mesures de contrôle et d'atténuation sont ensuite développées pour chaque impact identifié, au sein d'un Plan indigène essentiel sur la composante environnementale (PBAI) ou Quilombola (PBAQ).

Au fil de l'exercice, l'entreprise a réalisé le suivi des études et plans en attente d'évaluation et approbation par les organismes correspondants.

Elecno, alliée des ODD GRI 102-12

L'objectif du Groupe Elecno est que ses interventions, ainsi que celles de la Fondation, soient alignées sur les enjeux énoncés dans l'agenda 2030 des Objectifs de développement durable.

En raison de son activité, le Groupe Elecno est l'un des agents clés dans le développement et le progrès de la société. Les projets d'infrastructure, énergie renouvelable, eau ou environnement fournissent des solutions pour relever certains défis actuels et à venir, tels que le changement climatique, la réduction des inégalités, et notamment les inégalités sur le plan énergétique, entre autres.

Contribution aux ODD découlant des activités principales



Contribution aux ODD découlant de l'action sociale de la Fondation Elecno



Quelques projets et initiatives du Groupe Elecno et de la Fondation Elecno

ODD



Enerfin
Projets sociaux

Celeo
Projets sociaux

Fondation Elecno
Projets d'infrastructures sociales



Celeo
Projets sociaux



Groupe Elecno
Projet Excellence en sécurité Certification Certification OHSAS 45001
Campagnes de sensibilisation
Plan de formation en santé et sécurité

Fondation Elecno
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Elecno
Collaboration avec des universités et des établissements de formation professionnelle

Enerfin
Programmes de formation en différents projets

Celeo
Initiatives sociales

Fondation Elecno
Projets d'éducation



Groupe Elecno
Plan d'égalité

ODD



Quelques projets et initiatives du Groupe Elecno et de la Fondation Elecno

Groupe Elecno
Services spécialisés en infrastructures d'eau

Audeca
Projet d'épuration et traitement de l'eau Hydroambiente
Solutions pour le traitement de l'eau

Fondation Elecno
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Elecno
Promotion des énergies renouvelables
Projets et initiatives d'amélioration d'efficacité énergétique

Atersa
Développement, production et distribution de produits solaires photovoltaïques

Enerfin
Parcs éoliens

Celeo
Projets de transport d'énergie électrique
Parcs solaires photovoltaïques
Centrales thermo-solaires

Fondation Elecno
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Elecno
Création et stimulation de l'emploi local
Recrutement de fournisseurs locaux
Signataires du Pacte mondial des Nations Unies

Fondation Elecno
Projets de formation et de recherche



Groupe Elecno
Développement d'infrastructures
Initiatives avec des start-ups
Plan de transformation numérique
Appel Innova
Projets d'innovation

ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Eelec nor et de la Fondation Eelec nor



Groupe Eelec nor

Plan d'égalité

Enerfin

Projets sociaux

Celeo

Projets de transport d'énergie électrique

Projets sociaux

Fondation Eelec nor

Projets d'infrastructures sociales

Projets de formation et de recherche



Groupe Eelec nor

Projets d'efficacité énergétique

Projets Smart Cities

Gestion de l'éclairage public

Audeca

Projet de collecte des déchets municipaux



Groupe Eelec nor

Projets d'efficacité énergétique

Projets Smart Cities

Gestion de l'éclairage public

Audeca

Projet de collecte des déchets municipaux

Enerfin

Parcs éoliens

Celeo

Projets de transport d'énergie électrique

Parcs solaires photovoltaïques



Groupe Eelec nor

Projets d'énergie renouvelable : éoliens, photovoltaïques, hydroélectriques et biomasse

Stratégie en matière de changement climatique

Calcul et vérification de l'empreinte carbone

Plan de réduction des émissions

ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Eelec nor et de la Fondation Eelec nor



Audeca

Projet d'épuration et traitement de l'eau

Projets de préservation des espaces naturels

Hidroambiente

Solutions pour le traitement de l'eau



Groupe Eelec nor

Initiatives de promotion de la biodiversité

Audeca

Projets de préservation des espaces naturels

Enerfin

Plans de surveillance de l'avifaune dans le cadre des projets éoliens

Celeo

Initiatives à caractère environnemental



Groupe Eelec nor

Certificat de la norme UNE-ISO 37001 du système de gestion anti-corruption

Certification de la norme UNE 19601 pour le système de gestion de conformité pénale

Formation à la conformité

Fondation Eelec nor

Observatoire IE-Eelec nor Observatory on Sustainable Compliance Cultures



Groupe Eelec nor

Partenariats et collaborations avec des entités et associations

Participation à des forums

Fondation Eelec nor

Partenariats et collaborations avec des entités et associations

Autres voies d'implication dans la société

Participation à des associations GRI 102-13

Le Groupe Eelec nor participe activement aux associations de référence dans les secteurs et les pays où il mène des activités. Les associations les plus significatives pour le Groupe sont détaillées ci-dessous :

Espagne

ACEX, Asociación de Empresas de Conservación y Explotación de Infraestructura

ADEMI, Asociación de Empresas de Ingeniería, Montajes, Mantenimientos y Servicios Industriales

AEDYR, Asociación de Desalación y Reutilización del Agua

AEE, Asociación Empresarial Eólica

AeH₂, Asociación Española del Hidrógeno

AELEC, Asociación de Empresas de Energía Eléctrica

AESPLA, Asociación Española de Servicios de Prevención Laboral

AIN, Asociación de Industria de Navarra

ANDECE, Asociación Nacional de la Industria del Prefabricado de Hormigón

ANESE, Asociación Nacional de Empresas de Servicios Energéticos

APIEM, Asociación Profesional de Instaladores Eléctricos y de Telecomunicaciones de Madrid

APPA Renovables - Asociación de Empresas de Energías Renovables

ASAGUA, Asociación Española de Empresas de Tecnologías del Agua

ASEALEN, Asociación Española de Almacenamiento de Energía

ATC, Asociación Técnica de Carreteras

CEOE, Confederación Española de Organizaciones Empresariales

CETRÉN, Asociación de Acción Ferroviaria

CONFEMETAL, Confederación Española de Organizaciones Empresariales del Metal

Enercluster, Cluster Eólico de Navarra

Plataforma enerTIC

EGA, Asociación Eólica de Galicia

FEMEVAL, Federación Metalúrgica Valenciana

FVEM, Federación Vizcaína de Empresas del Metal

Sedigás, Asociación Técnica Española de la Industria del Gas

SERCOBE, Asociación Nacional de Fabricantes de Bienes de Equipo

UNEF, Unión Española Fotovoltaica

Brésil

Cámara Oficial Española de Comercio en Brasil

Canada

Cámara de Comercio de Canadá

Équateur

Cámara Española de Comercio en Ecuador

Mexique

Cámara Española de Comercio en México

Cámara Nacional de Manufacturas Eléctricas

Portugal

Associação Portuguesa Ind. Eng. Energetica

Associação Emp. Construção Obras Publicas e Serviços

Camara Comercio e Industria Luso Espanhola

Participation à des forums

Tout au long de l'année 2021, le Groupe Eelec nor a participé à différents forums et événements liés à ses domaines d'activités. Les forums et événements les plus significatifs sont énumérés ci-dessous :

» Foco África 2023

Le directeur général du Groupe, Rafael Martín de Bustamante, a participé à la présentation du programme d'action « Foco África 2023 », célébré au palais de La Moncloa, siège de la présidence espagnole.

Le président du gouvernement espagnol, le président du Ghana, le président de la Banque africaine de développement, la ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération du gouvernement espagnol et la ministre des Affaires étrangères du Sénégal ont assisté à l'acte.

Fort de ses quatre décennies sur le continent africain, le Groupe Eelec nor a été l'entreprise choisie pour parler de son expérience en Afrique et offrir une vision espagnole du monde de l'entreprise face aux opportunités créées par ce programme.

» **Energyear Méditerranée**

Ce forum tenu à Madrid a approfondi l'étude des défis et opportunités du marché espagnol de l'énergie renouvelable. Le Groupe ElecNOR, en tant qu'acteur phare dans ce domaine, a participé au débat sur le rôle de l'énergie éolienne dans la reprise de l'économie espagnole.

» **Summit Canal CEO**

Ce congrès organisé par Canal CEO a rassemblé dix-huit figures qui ont su créer leur propre style pour façonner et transformer l'horizon du secteur, en brillant dans l'une des dix compétences essentielles chez les leaders du futur. Le Directeur général du Groupe ElecNOR a participé à une masterclass sur le bien-être.

» **IE-ElecNOR Observatory on Sustainable Compliance Cultures**

Aux côtés d'IE, le Groupe ElecNOR a réalisé deux événements retransmis en streaming auxquels ont participé différents experts en conformité, du monde universitaire et de l'entreprise.

De même, les différentes filiales du Groupe ont été présentes dans des forums de leurs secteurs d'activité. En voici quelques-uns des plus significatifs :

Espagne

En Espagne, Enerfín a tout particulièrement participé aux événements suivants :

- » **AIN Circular Platform.** Événement organisé par AIN autour de l'économie circulaire, au cours duquel les conclusions du programme cofinancé par le gouvernement de Navarre et AIN ont été présentées. Enerfín, l'une des cinq entreprises sélectionnées pour participer au programme, est intervenue lors de la table ronde.
- » **CITE 2021 :** II^e Congrès international pour la transition écologique. Enerfín a été sponsor d'or du congrès et a participé à la table ronde aux côtés d'autres grandes entreprises (Nordex Acciona, Siemens Gamesa et Ingeteam).

Enerfín a également assisté à de nombreux autres événements, aussi bien en présentiel (VI^e Congrès éolien espagnol - AEE à Madrid, VIII^e Forum solaire - UNEF à Madrid, Journée de l'hydrogène vert en Galice à Ferrol, Next Generation EU : opportunités pour la participation d'organismes locaux, GT NEGA : rendez-vous pour le transfert et l'innovation, Agenda de l'hydrogène vert de

Navarre...) que virtuellement (webinaire sur l'accès et la connexion réalisé par REE, webinaire sur la conception d'un FV plus rentable dans le domaine de l'orographie complexe, webinaire ECOVOLTAICA : La voie vers le développement de sites photovoltaïques durables, webinaire Décarbonation de l'industrie : hydrogène vert, entre autres).

De son côté, la filiale Audeca a participé aux initiatives suivantes :

- » **XVI^e Journée sur l'entretien des routes « La route : infrastructure essentielle ».** Audeca a participé au salon organisé par ACEX et l'Asociación Técnica de la Carretera. Elle a également collaboré à une conférence informative sur le système SMS+ développé par ses soins et a remporté le prix ACEX 2021.
- » **Débat numérique « Les nouvelles technologies appliquées à l'entretien des routes ».** Audeca a participé à ce débat organisé par l'Asociación Española de la Carretera, en détaillant ses principaux projets de R&D&I.
- » **Colloque national sur les voies et travaux de l'administration locale.** Audeca a collaboré à ce colloque organisé par l'Asociación Española de la Carretera (AEC).
- » **Concours international Ecofira.** Ce concours est un rendez-vous international au cours duquel entreprises et organismes publics présentent les dernières avancées en matière de gestion environnementale efficace.

Brésil

Au Brésil, Enerfín a participé à WindPower 2021, congrès de référence dans le pays rassemblant entreprises, organes fédéraux et autres acteurs du secteur électrique du pays, et à Enase 2021, rendez-vous national des professionnels et agents du secteur électrique brésilien.

De son côté, Celeo a participé à Intersolar South America, le plus grand événement du secteur solaire en Amérique du Sud. Son principal objectif est la promotion d'un espace de présentation des technologies de pointe par les marques internationales et locales et la promotion des possibilités de profit, d'économie et de consolidation des avancées du marché du solaire. Aux côtés d'autres spécialistes, le directeur en charge du développement des activités de Celeo Brasil a abordé les sujets suivants : « Projets solaires photovoltaïques à grande échelle - les principaux facteurs de compétitivité : optimisation du retour sur investissement - CapEX et OpEX ».

Canada

Enerfín a été présente lors du colloque annuel de l'Association québécoise de production d'énergie renouvelable sous le thème « Encourager nos énergies renouvelables, relancer notre économie ».

Chili

Celeo a participé au Salon de la science FECL, associé au programme Explora, appartenant à la branche Science et société du ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation, mis en œuvre par l'Université d'Atacama. Le principal objectif de ce projet est de promouvoir la culture scientifique au sein de la communauté scolaire et auprès des citoyens. Celeo y a présenté son atelier d'utilisation rationnelle de l'eau réalisé dans la communauté Diego de Almagro.

Colombie

Enerfín a participé en tant qu'intervenante aux événements suivants :

- » « Appels d'offres : réactivation des investissements pour les énergies renouvelables », dans le cadre du Congrès international et Forum d'affaires des énergies renouvelables.
- » « Infrastructure de transport durable et d'énergie en tant que pilier du redressement économique », dans le cadre de l'événement organisé par le gouvernement colombien via Procolombia « Colombia Investment Summit ».
- » « Énergie éolienne : moteur du développement économique et social en Colombie », dans le cadre du rendez-vous Latam Future Energy Colombia 2021.

Afrique

Enerfín a été présente lors des réunions périodiques organisées par l'African Task Force de GWEC, congrès et débats organisés par ALER et AMER, et de nombreux webinaires organisés sur les investissements et le secteur des énergies renouvelables sur les marchés africains par l'ICEX, le Club de Exportadores et d'autres organisations étrangères.

Mexique

Enerfín a participé au salon-expo Energía Yucatán 2021, au cours duquel elle a offert une analyse à différente échelle du secteur électrique au Mexique. Ce forum avait pour mission

de présenter les opportunités et défis du secteur de la production d'énergie propre dans le pays, pour la production décentralisée et pour les fournisseurs de l'industrie.

Elle a également été présente lors du projet de table ronde « Les défis du diplômé et de l'étudiant en génie énergétique et énergies renouvelables » sur le TecNM Campus Progreso. Les diplômés y ont exposé leur expérience à l'université et sur le marché du travail dans le secteur de l'ingénierie.

Reconnaisances

- » Le IE-ElecNOR Observatory on Sustainable Compliance Cultures a été salué lors de la 3^e édition des prix « Compliance » d'Expansión comme l'une des cinq initiatives finalistes de la catégorie Meilleure initiative éthique.
- » Le Groupe ElecNOR a été récompensé par Iberia lors de sa 12^e édition des prix aux meilleurs partenaires 2021.
- » Audeca a remporté la 17^e édition du prix national ACEX à la sécurité dans le cadre de la conservation dans la catégorie générale pour son projet SMS+. Audeca a atteint 16 fois la place de finaliste et a gagné 7 fois, ce qui reflète son engagement pour la sécurité et l'innovation.
- » Celeo Brasil et Celeo Chile ont décroché la première et la deuxième place, respectivement, dans le secteur « Americas | Electricity Transmission Network | Maintenance and Operation » du ranking en durabilité GRESB 2021.
- » Celeo Chile a obtenu la reconnaissance PEC Excellence en sécurité 2021 et le label Mutual COVID-19 au titre de son engagement et de sa gestion de la santé de l'ensemble de ses travailleurs.
- » Ille forum IBAMA. Le Programmes d'éducation environnementale de Celeo à Cantareira a été salué par l'IBAMA (Instituto Brasileiro de Meio Ambiente y Recursos Naturales Renovables), en tant que référence nationale dans la catégorie des meilleurs programmes d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux dans le cadre des autorisations environnementales.
- » Lors des XVII^e prix coresponsables, la Fondation ElecNOR a été élue finaliste dans la catégorie « organisations à but non lucratif et économie sociale » grâce à son initiative « La prévention pour bien grandir ».

Annexe I

Informations complémentaires

Nos personnes, notre meilleur atout

GRI 102-8, GRI 405-1

Données relatives aux effectifs à la clôture de l'exercice

Zone géographique et pays	2020	2021	Variation
Espagne	10 542	11 103	5 %
Europe	1 033	1 253	21 %
Allemagne	0	1	-
Belgique	1	1	0 %
Finlande	0	3	-
Hollande	0	1	-
Italie	396	627	-28 %
Lituanie	16	19	3819 %
Norvège	65	68	-71 %
Portugal	189	224	-64 %
Royaume-Uni	350	286	-36 %
Roumanie	16	23	44 %
Amérique du nord	805	759	-6 %
Canada	5	6	20 %
États-Unis	800	753	-6 %
Amérique latine	4 056	5 637	39 %
Argentine	96	94	-2 %
Brésil	2 461	4 283	74 %
Chili	612	611	0 %
Colombie	17	33	94 %
Équateur	3	3	0 %
Le Salvador	133	48	-64 %
Honduras	42	41	-2 %
Mexique	85	99	16 %
Panama	168	75	-55 %
Paraguay	1	1	0 %
Pérou	1	0	-100 %
République Dominicaine	190	112	-41 %
Uruguay	228	218	-4 %
Venezuela	19	19	0 %

Zone géographique et pays	2020	2021	Variation
Afrique	1 683	2 378	41 %
Angola	975	1 622	66 %
Algérie	1	1	0 %
Cameroun	346	473	37 %
Côte d'Ivoire	0	6	-
Ghana	300	113	-62 %
Guinée-Conakri	0	1	-
Mauritanie	5	5	0 %
Mozambique	31	140	352 %
Sénégal	25	17	-32 %
Asie	44	188	327 %
Inde	0	1	-
Jordanie	5	3	-40 %
Oman	39	184	372 %
Océanie	40	113	183 %
Australie	40	113	183 %
Total	18 203	21 431	18 %

Catégorie professionnelle	2020			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Structure	3 749	1 578	5 327	4 210	1 900	6 110
Direction	145	21	166	141	20	161
Exécutif	1 102	231	1 333	1 110	233	1 343
Techniciens	2 502	1 326	3 828	2 959	1 647	4 606
Chantiers	12 305	571	12 876	14 620	701	15 321
Base*	12 305	571	12 876	14 620	701	15 321
Total	16 054	2 149	18 203	18 830	2 601	21 431

(*) La catégorie professionnelle « Base » est principalement composée d'hommes du fait que celle-ci correspond principalement au personnel de Chantiers.

Par âge

Personnel de Structure	2020			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
>50	576	158	734	653	189	842
De 30 à 50	2 443	1 018	3 461	2 733	1 212	3 945
<30	730	402	1 132	824	499	1 323
Total	3 749	1 578	5 327	4 210	1 900	6 110

Personnel de Chantiers	2020			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
>50	2 430	55	2 485	2 930	86	3 016
De 30 à 50	7 937	376	8 313	9 209	439	9 648
<30	1 938	140	2 078	2 481	176	2 657
Total	12 305	571	12 876	14 620	701	15 321

Détail des informations par type de contrat

Par âge	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	11 150	14 160	27 %
>50	2 298	2 971	29 %
De 30 à 50	7 257	9 039	25 %
<30	1 595	2 150	35 %
Temporaire	7 053	7 271	3 %
>50	921	887	-4 %
De 30 à 50	4 517	4 554	1 %
<30	1 615	1 830	13 %
Total	18 203	21 431	18 %

Moyenne d'âge	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	10 451	12 705	22 %
>50	2 292	2 929	28 %
De 30 à 50	6 857	8 122	18 %
<30	1 302	1 655	27 %
Temporaire	6 314	7 929	26 %
>50	888	1 222	38 %
De 30 à 50	4 139	5 107	23 %
<30	1 287	1 600	24 %
Total	16 765	20 634	23 %

Par zone géographique	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	11 150	14 160	27 %
Espagne	6 182	7 487	21 %
Europe	676	838	24 %
Amérique du nord	290	297	2 %
Amérique latine	3 493	5 105	46 %
Afrique	472	375	-21 %
Asie	4	5	25 %
Océanie	33	53	61 %
Temporaire	7 053	7 271	3 %
Espagne	4 360	3 616	-17 %
Europe	357	415	16 %
Amérique du nord	515	462	-10 %
Amérique latine	563	532	-6 %
Afrique	1 211	2 003	65 %
Asie	40	183	358 %
Océanie	7	60	757 %
Total	18 203	21 431	18 %

Par catégorie professionnelle	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	11 150	14 160	27 %
Direction	166	161	-3 %
Exécutif	1 139	1 160	2 %
Techniciens	2 597	3 220	24 %
Base	7 248	9 619	33 %
Temporaire	7 053	7 271	3 %
Direction	0	0	-
Exécutif	194	183	-6 %
Techniciens	1 231	1 386	13 %
Base	5 628	5 702	1 %
Total	18 203	21 431	18 %

Moyenne par catégorie professionnelle	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	10 451	12 705	22 %
Direction	170	162	-5 %
Exécutif	1 058	1 147	8 %
Techniciens	2 441	2 931	20 %
Base	6 782	8 465	25 %
Temporaire	6 314	7 929	26 %
Direction	0	0	-
Exécutif	169	192	14 %
Techniciens	1 083	1 405	30 %
Base	5 062	6 332	25 %
Total	16 765	20 634	23 %

Par sexe

Personnel de Structure	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	3 902	4 541	16 %
Hommes	2 681	3 072	15 %
Femmes	1 221	1 469	20 %
Temporaire	1 425	1 569	10 %
Hommes	1 068	1 138	7 %
Femmes	357	431	21 %
Total	5 327	6 110	15 %

Personnel de Chantiers	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	7 248	9 619	33 %
Hommes	6 893	9 173	33 %
Femmes	355	446	26 %
Temporaire	5 628	5 702	1 %
Hommes	5 412	5 447	1 %
Femmes	216	255	18 %
Total	12 876	15 321	19 %

Moyenne par sexe

Personnel de Structure	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	3 678	4 240	15 %
Hommes	2 538	2 901	14 %
Femmes	1 141	1 339	17 %
Temporaire	1 203	1 597	33 %
Hommes	886	1 175	33 %
Femmes	317	423	33 %
Total	4 881	5 837	20 %

Personnel de Chantiers	2020	2021	Variation
À durée indéterminée	6 773	8 465	25 %
Hommes	6 452	8 063	25 %
Femmes	321	402	25 %
Temporaire	5 111	6 332	24 %
Hommes	4 915	6 075	24 %
Femmes	195	257	32 %
Total	11 884	14 797	25 %

Détail des informations par type d'emploi

Par âge	2020	2021	Variation
À temps complet	17 981	21 209	18 %
>50	3 068	3 713	21 %
De 30 à 50	11 730	13 544	15 %
<30	3 183	3 952	24 %
À temps partiel	222	222	0 %
>50	151	145	-4 %
De 30 à 50	44	49	11 %
<30	27	28	4 %
Total	18 203	21 431	18 %

Moyenne d'âge	2020	2021	Variation
À temps complet	16 535	20 333	23 %
>50	3 015	3 999	33 %
De 30 à 50	10 955	13 126	20 %
<30	2 565	3 208	25 %
À temps partiel	230	301	31 %
>50	165	152	-8 %
De 30 à 50	41	103	151 %
<30	24	47	96 %
Total	16 765	20 634	23 %

Par zone géographique	2020	2021	Variation
À temps complet	17 981	21 209	18 %
Espagne	10 339	10 915	6 %
Europe	1 020	1 227	20 %
Amérique du nord	800	755	-6 %
Amérique latine	4 055	5 635	39 %
Afrique	1 683	2 378	41 %
Asie	44	187	325 %
Océanie	40	112	180 %
À temps partiel	222	222	0 %
Espagne	203	188	-7 %
Europe	13	26	100 %
Amérique du nord	5	4	-20 %
Amérique latine	1	2	100 %
Afrique	0	0	-
Asie	0	1	-
Océanie	0	1	-
Total	18 203	21 431	18 %

Par catégorie professionnelle	2020	2021	Variation
À temps complet	17 981	21 209	18 %
Direction	165	160	-3 %
Exécutif	1 317	1 329	1 %
Techniciens	3 760	4 531	21 %
Base	12 739	15 189	19 %
À temps partiel	222	222	0 %
Direction	1	1	0 %
Exécutif	16	14	-13 %
Techniciens	68	75	10 %
Base	137	132	-4 %
Total	18 203	21 431	18 %

Moyenne par catégorie professionnelle	2020	2021	Variation
À temps complet	16 535	20 333	23 %
Direction	167	160	-4 %
Exécutif	1 213	1 324	9 %
Techniciens	3 461	4 260	23 %
Base	11 694	14 589	25 %
À temps partiel	230	301	31 %
Direction	3	2	-33 %
Exécutif	15	16	7 %
Techniciens	63	75	19 %
Base	149	208	40 %
Total	16 765	20 634	23 %

Par sexe

Personnel de Structure	2020	2021	Variation
À temps complet	5 242	6 020	15 %
Hommes	3 701	4 160	12 %
Femmes	1 541	1 860	21 %
À temps partiel	85	90	6 %
Hommes	48	50	4 %
Femmes	37	40	8 %
Total	5 327	6 110	15 %

Personnel de Chantiers	2020	2021	Variation
À temps complet	12 739	15 189	19 %
Hommes	12 176	14 503	19 %
Femmes	563	686	22 %
À temps partiel	137	132	-4 %
Hommes	129	117	-9 %
Femmes	8	15	88 %
Total	12 876	15 321	19 %

Moyenne par sexe

Personnel de Structure				Personnel de Chantiers			
	2020	2021	Variation		2020	2021	Variation
À temps complet	4 801	5 744	20 %	À temps complet	11 734	14 589	24 %
Hommes	3 377	4 018	19 %	Hommes	11 228	13 952	24 %
Femmes	1 424	1 726	21 %	Femmes	506	637	26 %
À temps partiel	81	93	15 %	À temps partiel	149	208	40 %
Hommes	47	57	21 %	Hommes	139	187	35 %
Femmes	34	36	6 %	Femmes	10	22	120 %
Total	4 881	5 837	20 %	Total	11 884	14 797	25 %

Roulement des effectifs¹¹ GRI 401-1

Par tranche d'âge, sexe et zone géographique

Localisation	Sorties	Effectifs moyens	Roulement 2021	Roulement 2020	Var. Roulement 2021 vs. 2020
Espagne	1 964	11 014	18 %	16 %	2 %
Hommes	1 793	9 658	19 %	17 %	2 %
>50	341	2 685	13 %	15 %	-2 %
De 30 à 50	1 100	6 098	18 %	16 %	2 %
<30	352	875	40 %	28 %	12 %
Femmes	171	1 356	13 %	10 %	3 %
>50	15	201	7 %	7 %	0 %
De 30 à 50	107	923	12 %	9 %	3 %
<30	49	232	21 %	18 %	3 %
Europe	571	1 252	46 %	25 %	21 %
Hommes	461	1 063	43 %	26 %	17 %
>50	82	246	33 %	29 %	4 %
De 30 à 50	269	601	45 %	24 %	21 %
<30	110	216	51 %	26 %	25 %
Femmes	110	189	58 %	18 %	40 %
>50	18	34	53 %	31 %	22 %
De 30 à 50	60	108	56 %	15 %	41 %
<30	32	47	68 %	19 %	49 %
Amérique du nord	262	795	33 %	48 %	-15 %
Hommes	252	741	34 %	49 %	-15 %
>50	40	181	22 %	49 %	-27 %
De 30 à 50	157	430	37 %	44 %	-7 %
<30	55	130	42 %	62 %	-20 %
Femmes	10	54	19 %	32 %	-13 %
>50	1	7	14 %	88 %	-74 %
De 30 à 50	5	34	15 %	22 %	-7 %
<30	4	13	31 %	20 %	11 %
Amérique latine	4 424	5 231	85 %	82 %	3 %
Hommes	4 202	4 752	88 %	86 %	2 %
>50	439	626	70 %	72 %	-2 %
De 30 à 50	2 640	3 062	86 %	82 %	4 %
<30	1 123	1 064	106 %	103 %	3 %
Femmes	222	479	46 %	44 %	2 %
>50	12	33	36 %	52 %	-16 %
De 30 à 50	128	298	43 %	43 %	0 %
<30	82	148	55 %	45 %	10 %

Suite à la page suivante

Localisation	Sorties	Effectifs moyens	Roulement 2021	Roulement 2020	Var. Roulement 2021 vs. 2020
Afrique	710	2 142	33 %	20 %	13 %
Hommes	636	1 827	35 %	21 %	14 %
>50	33	93	35 %	20 %	15 %
De 30 à 50	454	1 335	34 %	21 %	13 %
<30	149	399	37 %	21 %	16 %
Femmes	74	315	23 %	14 %	9 %
>50	2	10	20 %	22 %	-22 %
De 30 à 50	42	213	20 %	12 %	8 %
<30	30	92	33 %	18 %	15 %
Asie	4	111	4 %	38 %	-34 %
Hommes	3	105	3 %	43 %	-40 %
>50	1	11	9 %	0 %	9 %
De 30 à 50	0	72	0 %	55 %	-55 %
<30	2	22	9 %	43 %	-34 %
Femmes	1	6	17 %	20 %	-3 %
>50	0	0	0 %	0 %	0 %
De 30 à 50	1	4	25 %	100 %	-75 %
<30	0	2	0 %	0 %	0 %
Océanie	33	89	37 %	13 %	24 %
Hommes	28	67	42 %	15 %	27 %
>50	14	19	74 %	0 %	74 %
De 30 à 50	12	39	31 %	18 %	13 %
<30	2	9	22 %	20 %	2 %
Femmes	5	22	23 %	0 %	23 %
>50	1	6	17 %	0 %	0 %
De 30 à 50	4	11	36 %	0 %	36 %
<30	0	5	0 %	-	-
Total Groupe	7 968	20 634	39 %	33 %	6 %

(11) Le roulement est calculé comme le total des départs (somme des départs volontaires, congés de convenance, départs à la retraite, décès, licenciement, fins de contrat et autres types de départ)/effectifs moyens*100.

Par zone géographique, sexe et type d'employé

2020

Structure		Localisation	Chantiers	
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
9 %	8 %	Espagne	19 %	18 %
26 %	19 %	Europe	26 %	9 %
22 %	16 %	Amérique du nord	57 %	129 %
24 %	28 %	Amérique latine	99 %	86 %
19 %	18 %	Afrique	21 %	12 %
0 %	33 %	Asie	100 %	0 %
11 %	0 %	Océanie	0 %	50 %
14 %	13 %	Total	41 %	30 %

2021

Structure		Localisation	Chantiers	
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
13 %	11 %	Espagne	20 %	21 %
36 %	56 %	Europe	45 %	0 %
17 %	23 %	Amérique du nord	41 %	0 %
36 %	34 %	Amérique latine	99 %	75 %
25 %	14 %	Afrique	36 %	28 %
0 %	17 %	Asie	6 %	0 %
40 %	20 %	Océanie	60 %	0 %
20 %	19 %	Total	46 %	38 %

Nouvelles embauches GRI 401-1

Par sexe et zone géographique

Personnel de Structure			
Localisation	2020	2021	Variation
Espagne	579	645	11 %
Hommes	419	450	7 %
Femmes	160	195	22 %
Europe	146	166	14 %
Hommes	93	79	-15 %
Femmes	53	87	64 %
Amérique du nord	86	45	-48 %
Hommes	71	38	-46 %
Femmes	15	7	-53 %
Amérique latine	377	485	29 %
Hommes	242	314	30 %
Femmes	135	171	27 %
Afrique	144	100	-31 %
Hommes	93	70	-25 %
Femmes	51	30	-41 %
Asie	22	48	118 %
Hommes	14	46	229 %
Femmes	8	2	-75 %
Océanie	32	84	163 %
Hommes	29	63	117 %
Femmes	3	21	600 %
Total	1 386	1 573	13 %

Personnel de Chantiers			
Localisation	2020	2021	Variation
Espagne	1 707	1 476	-13 %
Hommes	1 662	1 441	-13 %
Femmes	45	35	-22 %
Europe	323	503	56 %
Hommes	295	437	48 %
Femmes	28	66	136 %
Amérique du nord	545	237	-57 %
Hommes	532	233	-56 %
Femmes	13	4	-69 %
Amérique latine	3 545	4 353	23 %
Hommes	3 446	4 220	22 %
Femmes	99	133	34 %
Afrique	868	1 106	27 %
Hommes	747	1 016	36 %
Femmes	121	90	-26 %
Asie	19	14	-26 %
Hommes	14	14	0 %
Femmes	5		-100 %
Océanie	4	8	100 %
Hommes	2	5	150 %
Femmes	2	3	50 %
Total	7 011	7 697	10 %

Par sexe et par tranches d'âge

Personnel de Structure			
Âge	2020	2021	Variation
>50	96	104	8 %
Hommes	86	85	-1 %
Femmes	10	19	90 %
De 30 à 50	709	807	14 %
Hommes	510	552	8 %
Femmes	199	255	28 %
<30	581	662	14 %
Hommes	365	423	16 %
Femmes	216	239	11 %
Total	1 386	1 573	13 %

Personnel de Chantiers			
Âge	2020	2021	Variation
>50	792	812	3 %
Hommes	768	776	1 %
Femmes	24	36	50 %
De 30 à 50	4 301	4 718	10 %
Hommes	4 115	4 533	10 %
Femmes	186	185	-1 %
<30	1 918	2 167	13 %
Hommes	1 815	2 057	13 %
Femmes	103	110	7 %
Total	7 011	7 697	10 %

Licenciement

Les licenciements au sein du Groupe Elecnor sont indiqués ci-dessous, ce terme étant compris comme l'expiration non volontaire du contrat de travail pour une cause liée au code disciplinaire auquel est soumis le travailleur, indépendamment du fait qu'elle ait été déclarée comme justifiée, que l'entreprise ait reconnu son caractère abusif ou que ce caractère abusif ait été prononcé par la justice.

Les informations suivantes portent sur l'Espagne, l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Cameroun, le Chili, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Salvador, les États-Unis, le Ghana, l'Italie, la Mauritanie, le Mozambique, la Norvège, le Panama, le Pérou, le Portugal, le Royaume-Uni et le Sénégal.

Par sexe et par catégorie professionnelle

Catégorie	2020			2021			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Structure	78	17	95	85	41	126	33 %
Direction	4	0	4	6	1	7	75 %
Exécutif	17	3	20	20	4	24	20 %
Techniciens	57	14	71	59	36	95	34 %
Chantiers	363	9	372	718	35	753	102 %
Base	363	9	372	718	35	753	102 %
Total	441	26	467	803	76	879	88 %

Par sexe et par âge

Personnel de Structure				Personnel de Chantiers			
Âge	2020			2021			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
>50	15	2	17	19	4	23	35 %
De 30 à 50	48	10	58	56	28	84	45 %
<30	15	5	20	11	9	20	-5 %
Total	78	17	95	86	41	127	33 %

Personnel de Chantiers				Personnel de Structure			
Âge	2020			2021			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
>50	62	3	65	84	3	87	34 %
De 30 à 50	237	5	242	491	17	508	110 %
<30	64	1	65	142	15	157	143 %
Total	363	9	372	717	35	752	102 %

Politique de rémunération

Rémunération moyenne fixe par sexe, âge et catégorie professionnelle

2020	Structure						Chantiers	
	Direction		Exécutif		Techniciens		Base	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge								
Espagne								
>50	143 087	98 460	56 647	57 662	34 262	29 820	23 151	22 697
De 30 à 50	96 868	92 929	47 470	46 521	31 636	27 504	21 577	21 624
<30			36 356	38 159	27 449	25 575	19 194	19 808
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)								
>50	-	-	51 677	49 260	41 897	29 445	29 409	33 588
De 30 à 50	-	-	50 318	33 785	37 692	31 770	27 941	28 031
<30	-	-	26 463	21 173	30 758	23 295	22 692	26 021
Amérique du nord (États-Unis et Canada)								
>50	164 073	*	106 262	*	111 685	54 211	84 125	*
De 30 à 50	151 599	-	101 544	72 185	70 050	49 788	80 684	69 663
<30		-	70 170	43 565	51 469	39 959	67 400	51 775
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)								
>50	-	-	44 942	34 248	24 145	8 160	9 589	7 273
De 30 à 50	-	-	41 151	35 849	19 749	13 886	7 612	4 713
<30	-	-	*	-	11 738	6 996	5 403	6 571
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)								
>50	-	-	*	-	17 974	10 666	5 637	2 000
De 30 à 50	-	-	36 526	28 317	16 838	5 555	5 917	1 938
<30	-	-	*	5 093	4 614	5 251	2 733	1 795
Asie (Jordanie et Oman)								
>50	-	-	-	-	52 372	-	28 280	-
De 30 à 50	-	-	78 867	-	25 542	*	16 307	-
<30	-	-	-	-	19 979	20 495	15 227	*
Océanie (Australie)								
>50	-	-	71 359	*	59 476	*	*	-
De 30 à 50	-	-	91 270	-	80 877	44 324	-	46 158
<30	-	-	-	-	57 983	-	*	-

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

2021	Structure						Chantiers	
	Direction		Exécutif		Techniciens		Base	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge								
Espagne								
>50	141 357	111 793	54 599	55 235	32 021	28 277	22 816	21 749
De 30 à 50	98 311	88 054	48 637	47 491	32 234	27 856	21 713	21 458
<30			36 273	38 423	27 609	26 271	19 312	19 864
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)								
>50			71 381	62 575	41 064	32 959	27 546	36 345
De 30 à 50			47 055	38 293	35 717	32 968	27 160	33 377
<30			25 250	19 854	28 584	23 988	21 212	35 014
Amérique du nord (États-Unis et Canada)								
>50	173 089		119 846	90 056	125 808	58 139	92 419	77 757
De 30 à 50	178 111	149 966	109 555	81 168	79 149	50 556	86 975	69 556
<30			80 165	51 862	52 708	43 405	77 476	60 728
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)								
>50			51 344	38 646	22 778	10 734	8 547	8 177
De 30 à 50			41 299	35 250	17 813	12 405	6 722	5 019
<30			20 784		9 092	6 365	4 494	3 912
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)								
>50			71 246		28 868	14 350	6 262	2 626
De 30 à 50			35 136	36 202	13 272	7 536	5 036	2 376
<30			4 131	5 237	4 530	5 110	2 517	2 315
Asie (Jordanie et Oman)								
>50					62 689		23 546	
De 30 à 50			45 322		19 459	21 575	13 454	
<30					14 244	17 836	11 756	
Océanie (Australie)								
>50			88 634	46 793	100 581	63 297		*
De 30 à 50			105 652		79 719	49 154	87 488	
<30					51 936	51 406	59 183	

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

Rémunération moyenne fixe par zone géographique, sexe et type d'employé

2020	Structure		Chantiers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	40 795	32 018	21 791	21 549
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)	38 014	29 270	27 212	28 149
Amérique du nord (États-Unis et Canada)	90 125	55 734	84 199	60 575
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)	21 992	12 627	7 226	5 506
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)	15 630	6 786	5 041	1 894
Asie (Jordanie et Oman)	31 565	18 908	18 934	12 083
Océanie (Australie)	72 167	46 758	71 061	46 158

2021	Structure		Chantiers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	40 565	31 731	21 851	21 348
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)	35 991	30 809	26 144	34 521
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	112 062	61 976	85 803	68 374
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)	19 931	11 401	6 319	4 832
Asie (Jordanie et Oman)	23 837	20 507	13 966	0
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)	13 833	8 777	4 416	2 367
Océanie (Australie)	82 336	53 708	78 053	*

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel GRI 304-1

Projets situés dans ou à proximité de zones protégées et à grande valeur

Pays	Projet/activité	Proximité de zones protégées ou +a grande valeur pour la biodiversité		
		Type et nom de la zone protégée affectée	Situation par rapport de la zone protégée (intérieure, adjacente, partielle)	Surface/longueur affectée
Espagne	Projet ligne de transmission 400 kv Baza-Caparacena	Zone critique de conservation des rapaces rupicoles	À temps partiel	6 020 m
Espagne	Projet Démontage ligne de transmission 220 kV Trives-Aparecida	Certains appuis sont situés dans les zones protégées suivantes : « Macizo Central » (Code ES1130002) « Pena Trevinca » (Code ES11330007)	À temps partiel	La zone à restaurer est d'environ 31 975 m ²
Espagne	Ligne de transmission 400 kV Parc éolien Gecama	Site d'importance communautaire « Hoces de Alarcón »	Adjacent	N/A
Australie	Bungala Solar Farm	The Dutchmans Stern Conservation Park - approximately 10 km to the North East	Adjacent	N/A
Brésil	PATE- LT 230 kV Oriximiná-Juruti-Parintins e Subestações Associadas	Áreas Prioritárias para a Conservação da Biodiversidade : Várzeas do Médio Amazonas, Rio Amazonas, Várzea Médio Amazonas e Cachoeira do Aruã	Adjacent	N/A
Brésil	Complexo Solar Fotovoltaico Lar do Sol-Casablanca	Proche de APGB Buritizeiro/Pirapora e a APGB Rio São Francisco e Grandes Afluentes	Adjacent	N/A
Espagne	Parc éolien Malpica, S.A.	Costa da Morte (ZEPA)	Adjacent	N/A
Espagne	Parc éolien Malpica, S.A.	Costa da Morte (LIC)	À temps partiel	La surface affectée totale estimée (chemins intérieurs, lignes souterraines à MT et bâtiment de contrôle) est de 20 308 m ²
Espagne	Parc éolien Aerosur	Lagune « La Janda », Itinéraire de migration entre l'Afrique et l'Europe (détroit de Gibraltar)	Adyacente	N/A
Espagne	Construction de volières pour les coqs de Bruyère, à Caboalles de Arriba, Villablino (Léon) Fondation du patrimoine naturel de Castille et Léon	Réserve de la biosphère Valle de Lacian	Interior	2 ha
Espagne	Conservation de la perdrix grise par la diversification de son habitat naturel, dans le Parc naturel del Lago de Sanabria y Sierra Segundera y de Porto	Parc naturel Lago de Sanabria	Interior	45,8 ha

Suite à la page suivante

Pays	Projet/activité	Proximité de zones protégées ou +a grande valeur pour la biodiversité		
		Type et nom de la zone protégée affectée	Situation par rapport de la zone protégée (intérieure, adjacente, partielle)	Surface/longueur affectée
Espagne	Régénération des terrains de pâturage et autres actifs physiques des terrains forestiers. Plusieurs montagnes de Sierra de Gata, gouvernement régional d'Estrémadure	Zone de protection spéciale pour les oiseaux « Sierra de Gata y Valles de las Pilas et dans la zone spéciale de conservation « Sierra de Gata »	Intérieur	368 ha
Espagne	Agrandissement de la station d'épuration Sevilla la Nueva dans la commune de Sevilla la Nueva, promue par l'entreprise publique Canal de Isabel II	Parc régional del Curso Medio del Río Guadarrama et ses alentours	Intérieur	10 ha
Espagne	Mise en conformité et amélioration de la station d'épuration Fuenteheridos (Huelva)	Parc naturel Sierra de Aracena y Picos de Aroche	Intérieur	5 ha
Espagne	Interventions de mise à disposition du public dans la réserve régionale de chasse de la Sierra de la Culebra (Zamora)	Réserve régionale de chasse de la Sierra de la Culebra (Zamora)	Intérieur	2 ha

Projets incluant le suivi d'espèces figurant dans la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) GRI 304-3

Pays	Projet	Classement d'après l'UICN					
		CR*	EN*	VU*	NT*	LC*	Autres
Espagne	Projet ligne de transmission 400 kV Baza - Caparacena						2
Espagne	Ligne de transmission 400 kV Parc éolien Gecama						4
Colombie	Parc éolien Guajira I						7
Australie	Bungala Solar Farm						13
Chili	Projet parc éolien Llanos del Viento	1					2
Chili	Projet ligne à moyenne tension, PFV Caracas						1
Chili	Projet ligne à moyenne tension, PFV Sunhunter						2
Chili	Projet ligne à moyenne tension, PFV Anakena						2
Chili	Sous-station Guardiamarina 110/23 - 13 kV						1
Brésil	Complexo Solar Fotovoltaico Lar do Sol - Casablanca	2			1		9
Espagne	Parc éolien Malpica, S.A.						20
Espagne	Parc éolien Aerosur		1	1		1	
Brésil/Celeo	PATE- LT 230 kV Oriximiná-Juruti-Parintins e Subestações Associadas	3	2	7	7	18	178
Brésil/Celeo	SITE ET PATE		4	12		50	
Chili/Celeo	AJTE et CHATE			3	1		
Chili/Celeo	CHATE						1
Total		6	7	23	9	104	207

(*) **CR**: en danger critique
 (*) **EN**: en danger
 (*) **VU**: vulnérable
 (*) **NT**: presque menacée
 (*) **LC**: moins grave

Transparence fiscale

Country by Country Report 2020 GRI 207-4

Juridiction fiscale	Nombre d'employés	Recettes provenant des ventes à des tiers (€)	Recettes provenant des transactions intragroupe avec d'autres juridictions fiscales (€)	Bénéfices ou pertes avant impôts (€)	Actifs corporels hors trésorerie et équivalents de trésorerie (€)	Impôt sur les bénéfices acquitté (€)	Impôt sur les bénéfices dû (€)	Écart entre l'impôt dû et celui résultant de l'application du taux d'imposition au résultat comptable (notes explicatives*)
ALLEMAGNE	-	-	-	-3 720,89	7,00	-	-	4
ANGOLA	975,00	37 655 054,61	-	6 190 944,31	1 188 086,18	1 127 851,45	1 990 824,24	8
ALGÉRIE	83,42	13 377 337,73	-	-1 336 385,90	31 673,60	18 161,84	2 201 837,59	8
ARGENTINE	96,00	5 078 338,16	-	1 304 783,56	556 717,92	428 574,86	498 523,08	6
AUSTRALIE	36,00	21 460 330,18	104 318,95	-220 772,44	204 838,80	483 137,46	40 670,91	6, 11, 12
BELGIQUE	1,00	7 496 631,86	-	1 160 500,90	-	-	60 481,47	5
BOLIVIE	-	12 420,10	-	-272 873,54	9 750,91	49 906,45	49 906,45	9
BRÉSIL	2 458,75	158 287 217,00	155 635 783,54	58 503 944,82	344 208 173,04	11 095 640,24	16 789 201,53	10
CAMEROUN	153,00	13 047 975,88	-	114 462,65	2 360 416,43	4 360,05	213 353,16	6
CANADA	5,00	28 564 184,99	905 771,26	12 228 188,38	154 270 771,53	239 189,06	996 828,81	5
CHILI	612,00	35 780 139,33	37 669 082,87	16 805 911,62	2 183 154,67	759 894,77	4 369 030,11	5
COLOMBIE	17,00	711 943,64	-	-1 149 582,01	234 328,32	3 029,87	1 667,39	6
CÔTE D'IVOIRE	-	12 602,23	-	0,00	8 220,19	-	-	N/A
RÉP DOMINICAINE	275,00	17 091 806,61	-	-3 662 327,56	363 676,77	72 170,01	334 006,33	1, 6
ÉQUATEUR	44,00	16 852 523,39	2 204 983,62	2 151 628,23	56 212 019,75	226 758,17	471 389,38	5
ÉTATS-UNIS	800,00	226 271 575,89	529 955,72	13 747 278,72	12 497 062,98	57 444,94	1 198 398,64	5, 7
LE SALVADOR	133,00	7 523 963,78	-	584 898,72	835 397,72	55 374,26	-583,52	12
ESPAGNE	7 706,50	1 410 643 514,40	141 137 135,68	75 048 782,03	212 009 293,60	-962 512,61	10 467 442,97	5, 6, 7
FINLANDE	15,00	4 518 125,58	-	919 081,46	145 369,68	-	-	12
FRANCE	-	-4 390,98	-	-19 826,09	-	140 323,00	-4 252,33	4, 12
GAMBIE	5,00	830 263,08	-	-647 482,13	-	-	-	3
GHANA	300,00	10 531 572,47	-	-511 249,89	669 431,75	6 503,42	-	4
GUATEMALA	-	43,78	-	-2 274,13	-	-	-	4
GUINÉE	7,50	3 284 983,27	-	24 432,41	176 591,88	6 240,00	2 688,54	1, 3
GUINÉE-BISSAU	4,00	1 851 008,54	-	-237 552,30	67,57	-	-	3
HAÏTI	3,00	-601 635,31	-	1 290 529,03	236 056,80	-	-	9, 12
HONDURAS	42,00	5 582 549,44	121 468,90	2 849 402,76	140 840,45	12 793,10	164 617,26	3
ITALIE	396,00	46 080 347,64	11 225,34	3 012 177,04	2 272 162,72	17 592,75	148 495,51	1
JORDANIE	5,00	2 119 201,97	689 033,58	-1 447 522,49	72 190,75	72 632,91	-910,15	3
KOWEÏT	-	421 179,64	-	123 757,53	-	12 690,95	22 752,37	11, 12
LIBÉRIA	44,00	4 361 703,51	-	-	-	-	-	N/A
LITUANIE	16,00	2 977 230,01	-	1 459 714,69	89 932,20	-	-	12
MAROC	-	26 163,89	-	-84 973,28	-	-	277,00	1
MAURITANIE	-	2 741 095,94	303 629,48	-1 212 127,67	218 067,41	228 898,05	41 556,14	1
MEXIQUE	21,00	45 584 689,72	5 578 029,43	-19 776 927,76	1 044 180,49	-224 565,13	995 816,85	11, 12
MOZAMBIQUE	31,00	1 450 987,88	-	-134 516,22	320 451,51	-	-	12
NORVÈGE	65,00	21 983 499,99	15 749,38	6 345 569,32	195 992,10	-	374 092,25	2
OMAN	39,00	71 499 954,92	-	1 498 384,67	60 470 826,85	32 257,83	519 539,00	11, 12
PANAMA	187,00	19 132 024,09	-	-4 008 594,19	576 048,81	656 518,72	227 192,25	6
PARAGUAY	1,00	30,33	-	-21 546,79	-	-	-	4
PÉROU	2,00	1 578 362,63	-	564 273,80	162 720,64	3 511,37	847,90	7
PORTUGAL	189,00	13 523 327,77	2 034 809,67	-2 080 171,52	750 524,99	153 252,26	86 002,84	11, 12
ROYAUME-UNI	350,00	31 926 468,71	17 154 433,01	4 382 494,43	438 849,83	35 897,23	26 407,49	7
ROUMANIE	16,00	789 239,37	8 961,55	59 574,47	3 065,76	1 668,22	1 499,52	7
SÉNÉGAL	51,00	4 855 595,85	-	-849 992,54	3 270 543,21	1 791,29	7 003,01	1
AFRIQUE DU SUD	-	223,97	-	1 580,39	85,81	-	-	12
URUGUAY	228,00	14 082 050,38	29 273,67	1 063 735,36	558 616,44	274 327,72	92 635,06	1, 7
VENEZUELA	19,00	91 058,20	-	-164 230,17	642 817,92	22,10	44 256,32	11, 12
Total général	15 432,17	2 311 084 516,07	364 133 645,63	173 591 381,80	859 629 024,99	15 091 336,61	42 433 495,37	

(*) Notes explicatives sur les écarts entre les taux d'imposition effectifs et les taux nominaux :

1. Application du taux d'imposition minimum
2. Régime spécial de paiement différé de l'impôt
3. Projets exonérés de l'impôt sur les bénéfices
4. Pays dans lequel aucune activité n'a été exercée ou dans lequel des pertes ont été enregistrées, ne générant donc pas d'impôt à payer
5. Ajustement négatif de l'impôt (revenus non imposables)
6. Ajustement positif de l'impôt (frais non déductibles) et ajustement lié à l'inflation
7. Utilisation de créances fiscales
8. Utilisation de différés d'impôt
9. Exercice fiscal ne coïncidant pas avec l'année civile
10. Bénéfice présumé
11. Le regroupement de sociétés d'une même juridiction fiscale enregistrant des pertes avant impôts réduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés dû
12. Ajustements de consolidation comptable

Annexe II

Index des contenus exigés par la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Information générale			
Une courte description du modèle d'activité incluant son environnement d'entreprise, son organisation et sa structure	Matériel	151, 229	GRI 102-2 GRI 102-7
Marchés d'activité	Matériel	131-132, 161	GRI 102-3 GRI 102-4 GRI 102-6
Objectifs et stratégies de l'organisation	Matériel	151	GRI 102-14
Principaux facteurs et tendances susceptibles d'influer sur l'évolution future	Matériel	215	GRI 102-14
Cadre de déclaration utilisé	Matériel	142	GRI 102-54
Principe de matérialité	Matériel	144	GRI 102-46 GRI 102-47
Questions environnementales			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	183-184	GRI 103-2
Informations générales détaillées			
Informations détaillées sur les effets actuels et prévisibles des activités de l'entreprise sur l'environnement et, le cas échéant, la santé et la sécurité	Matériel	184	GRI 103-2
Procédures d'évaluation ou certification environnementale	Matériel	184	GRI 103-2
Ressources consacrées à la prévention de risques environnementaux	Matériel	184	GRI 103-2
Application du principe de précaution	Matériel	180, 183-184	GRI 102-11
Quantité de prévisions et garanties pour risques environnementaux	Matériel	184	GRI 103-2
Pollution			
Mesures pour prévenir, réduire ou inverser les émissions qui affectent gravement l'environnement, en tenant compte de n'importe quelle forme de pollution atmosphérique spécifique à une activité, y compris le bruit et la pollution lumineuse	Non matériel	Non matériel	-
Économie circulaire et prévention et gestion des déchets			
Mesures de prévention, recyclage, réutilisation, autres formes de ramassage et élimination des déchets	Matériel	191-192	GRI 306-1(2020) GRI 306-2(2020) GRI 306-4(2020) GRI 306-5(2020)
Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire	Non matériel	Non matériel	-
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau et approvisionnement en eau avec les limitations locales	Matériel	191	GRI 303-5(2018)
Consommation de matières premières et mesures adoptées pour améliorer l'efficacité de son utilisation	Matériel	191	GRI 103-2
Consommation directe et indirecte d'énergie	Matériel	189-190	GRI 302-1
Mesures prises afin d'améliorer l'efficacité énergétique	Matériel	189-190	GRI 103-2
Utilisation d'énergies renouvelables	Matériel	189-190	GRI 302-1

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Changement climatique			
Émissions de gaz à effet de serre produites à cause des activités de l'entreprise, y compris l'utilisation des biens et services qu'elle produit	Matériel	184-187	GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 305-3 GRI 305-4
Mesures prises pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Matériel	184-186, 190	GRI 103-2 GRI 201-2
Objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les mesures mises en place à cet effet	Matériel	184-186, 265	GRI 305-5
Protection de la biodiversité			
Mesures prises afin de préserver ou restaurer la biodiversité	Matériel	194-195, 255	GRI 304-3
Impact des activités ou opérations dans des zones protégées	Matériel	194-195, 253-254	GRI 304-2
Questions sociales et relatives au personnel			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	159-160	GRI 103-2
Emploi			
Nombre total et répartition des employés par pays, sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	161-162, 242-245	GRI 102-8 GRI 405-1
Nombre total et répartition des modalités de contrat de travail et moyenne annuelle des contrats à durée indéterminée, des contrats temporaires et des contrats à temps partiel par sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	242-245	GRI 102-8
Nombre de licenciements par sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	162, 246-247	GRI 103-2 GRI 401-1
Rémunérations moyennes et leur évolution ventilées par sexe, âge et classification professionnelle ou même valeur	Matériel	166-167, 250-252	GRI 103-2 GRI 405-2
Écart de salaire, la rémunération de mêmes postes de travail ou moyenne de la société	Matériel	167	GRI 103-2 GRI 405-2
Rémunération moyenne des administrateurs et cadres, comprenant la rémunération variable, les indemnités de mission, les indemnités, les versements systèmes de prévoyance d'épargne à long terme et toute autre somme touchée, ventilés par sexe	Matériel	167, 213-214	GRI 103-2 GRI 405-2
Mise en œuvre de politiques de déconnexion du travail	Matériel	167-168	GRI 103-2
Nombre d'employés handicapés	Matériel	169	GRI 405-1
Organisation du travail			
Aménagement du temps de travail	Matériel	167	GRI 103-2
Nombre d'heures d'absentéisme	Matériel	162	GRI 103-2
Mesures destinées à faciliter la conciliation et encourager son exercice responsable de la part des deux parents	Matériel	167-168	GRI 103-2

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Santé et sécurité			
Conditions de santé et sécurité au travail	Matériel	172-179	GRI 403-1(2018) GRI 403-2(2018) GRI 403-3(2018) GRI 403-4(2018) GRI 403-5(2018) GRI 403-6(2018) GRI 403-7(2018) GRI 403-8(2018)
Accidents du travail, en particulier leur fréquence et gravité, ainsi que les maladies professionnelles, ventilées par sexe	Matériel	177-178	GRI 403-9(2018) GRI 403-10(2018) en ce qui concerne les accidents du travail, en particulier leur fréquence et gravité, ainsi que les maladies professionnelles
Relations sociales			
Organisation du dialogue social, y compris les procédures pour informer et consulter le personnel et négocier avec lui	Matériel	171	GRI 103-2
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays	Matériel	171	GRI 102-41
Bilan des conventions collectives, et notamment dans le domaine de la santé et la sécurité au travail	Matériel	171	GRI 403-4(2018)
Formation			
Politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation	Matériel	163	GRI 103-2
Montant total heures de formation par catégorie professionnelle	Matériel	160, 164-166	GRI 404-1
Accessibilité universelle			
Accessibilité universelle des personnes handicapées	Matériel	169	GRI 103-2
Égalité			
Mesures adoptées pour promouvoir l'égalité de traitement et des chances entre les hommes et les femmes	Matériel	168	GRI 103-2
Plan d'égalité, mesures adoptées pour promouvoir l'emploi, protocoles contre le harcèlement sexuel et fondé sur le sexe	Matériel	168	GRI 103-2
Politique contre tout type de discrimination et, le cas échéant, de gestion de la diversité	Matériel	168-169	GRI 103-2
Respect des droits de l'homme			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	225-226	GRI 103-2
Application des procédures de diligence raisonnable			
Application de procédures de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et prévention des risques de violation des droits de l'homme et, le cas échéant, mesures pour atténuer, gérer et réparer les éventuels abus commis	Matériel	225-226	GRI 102-16 GRI 102-17
Plaintes pour violations des droits de l'homme	Matériel	168, 222	GRI 103-2 GRI 406-1
Mesures mises en place en vue de la promotion et du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT, relatives au respect de la liberté d'association et au droit à la négociation collective, à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et l'occupation, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants	Matériel	225-226	GRI 103-2

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Lutte contre la corruption et les commissions illicites			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	224-225	GRI 103-2
Mesures prises afin de prévenir la corruption et les commissions illicites	Matériel	217-219, 224-225	GRI 103-2 GRI 102-16 GRI 205-3
Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux	Matériel	217-219, 224-225	GRI 103-2 GRI 102-16 GRI 205-3
Contributions à des fondations et entités à but non lucratif	Matériel	224, 230	GRI 102-13
Information sur la société			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	228	GRI 103-2
Engagements de l'entreprise avec le développement durable			
Impact des activités de la société sur l'emploi et le développement local	Matériel	228-236	GRI 103-2 GRI 203-2 GRI 204-1
Impact des activités de la société sur les populations locales et le territoire	Matériel	144-145, 228-236	GRI 102-43
Les relations entretenues avec les acteurs des communautés locales et les modalités de dialogue avec ces derniers	Matériel	144-145, 148-149, 234	GRI 102-43
Les initiatives d'association ou de parrainage/sponsoring	Matériel	202, 224, 229, 230-234, 239	GRI 103-2 GRI 201-1
Sous-traitance et fournisseurs			
Inclusion dans la Politique d'achat des questions sociales, d'égalité des sexes et environnementales	Matériel	182-183	GRI 103-2
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Matériel	182-183	GRI 102-9 GRI 308-1 GRI 414-1
Systèmes de supervision et d'audits et leurs résultats	Matériel	182-183	GRI 102-9
Consommateurs			
Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs	Matériel	181-182	GRI 103-2
Systèmes de réclamation, plaintes reçues et leur traitement	Matériel	182	GRI 103-2
Information fiscale			
Bénéfices obtenus pays par pays	Matériel	227, 256	GRI 207-1(2019) GRI 207-2(2019) GRI 207-3(2019)
Impôts sur le résultat payés	Matériel	228, 256	GRI 207-1(2019) GRI 207-2(2019) GRI 207-3(2019)
Subventions publiques reçues	Matériel	228	GRI 201-4
Règlement UE (202/852) - Taxonomie			
Exigences du règlement	Matériel	151-159	Méthodologie propre au Groupe Elecno élaborée d'après l'article 8 de la taxonomie européenne

Annexe III

Index des contenus GRI GRI 102-55

Contenus généraux

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 101: Fondements 2016			
GRI 102: Contenus généraux 2016			
Profil de l'entreprise			
102-1	Nom de l'entreprise	142	-
102-2	Activités, marques, produits et services	128,151	-
102-3	Localisation du siège central de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 81 - Planta 20 28046 - Madrid - Espagne	-
102-4	Nombre de pays dans lesquels l'entreprise intervient	161	-
102-5	Nature du régime de propriété et sa forme juridique	128, 142	-
102-6	Marchés couverts	131	-
102-7	Dimension de l'entreprise	229	-
102-8	Information sur le collectif des travailleurs	161, 242-247	-
102-9	Chaîne d'approvisionnement	182	-
102-10	Changements significatifs dans l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement	Il n'y a pas eu de changements significatifs	-
102-11	Approche ou principe de précaution	180-181, 183-184	-
102-12	Soutien à des initiatives externes	225-226, 236-238	-
102-13	Appartenance à des associations	139	-
Stratégie			
102-14	Déclaration du principal responsable de l'entreprise	La lettre du Président est publiée dans le Rapport intégré 2021 disponible sur https://www.grupoelecno.com/rapports-financiers-periodiques	-
Étique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, standards et normes de conduite	217-218	-
Gouvernance			
102-18	Structure de la gouvernance de l'entreprise	203-204	-
Participation des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes intéressés	148-149	-
102-41	Accords de négociation collective	171	-
102-42	Identification et sélection des des parties prenantes	144-145	-
102-43	Approche pour la participation des parties prenantes	144-145	-
102-44	Thèmes et préoccupations clés mentionnés	144-145	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Pratiques pour l'établissement de rapports			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	142	-
102-46	Définition du contenu des rapports et des couvertures du thème	144-145	-
102-47	Liste des thèmes matériels	144-145	-
102-48	Retraitement des informations	Non applicable	-
102-49	Changements dans l'élaboration des rapports	Il n'y a pas eu de changements significatifs	-
102-50	Période objet du rapport	2021	-
102-51	Date du dernier rapport	2020	-
102-52	Cycle d'élaboration du rapport	Annuel	-
102-53	Point de contact pour les questions sur le rapport	elecno@elecno.com	-
102-54	Déclaration relative à la conformité de l'élaboration rapport avec les standards GRI	Ce rapport a été élaboré conformément à l'option de conformité essentielle des standards GRI	-
102-55	Index des contenus GRI	262	-
102-56	Vérification externe	273	-

Thèmes matériels

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Performances économiques			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Approche de gestion 2016	185, 228-229	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	185, 228-229	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	185, 228-229	-
GRI 201: Performances économiques 2016			
201-1	Valeur économique directe générée et répartie	229	-
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités en lien avec le changement climatique	185-186,190	-
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	228	-
Impacts économiques indirects			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	230	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	230	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	230	-
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016			
203-1	Investissements dans des infrastructures et services connexes	230-231	-
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	229	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Pratiques d'achat			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	229	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	229	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	229	-
GRI 204: Pratiques d'achat 2016			
204-1	Proportion de dépenses dans les fournisseurs locaux	229	-
Lutte contre la corruption			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	217-225	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	217-225	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	217-225	-
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016			
205-1	Opérations évaluées dans le cadre des risques liés à la corruption	215-217	-
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	222-223	-
205-3	Cas de corruption confirmés et mesures prises	218-219	-
Fiscalité			
GRI 207: Approche de gestion 2019			
207-1	Explication du thème matériel et de sa portée	226-228	-
207-2	Approche de gestion et ses composants	226-228	-
207-3	Évaluation de l'approche de gestion	226-228	-
GRI 207: Fiscalité 2019			
207-4	Présentation des rapports pays par pays	256-257	-
Énergie			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	189-191	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	189-191	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	189-191	-
GRI 302: Énergie 2016			
302-1	Consommation énergétique dans l'entreprise	189	-
302-4	Réduction de la consommation énergétique	186-187	-
Eau			
GRI 303: Approche de gestion 2018			
303-1	Interaction de l'eau en tant que ressource partagée	190	-
303-2	Gestion des impacts en lien avec les rejets d'eau	190	-
GRI 303: Eau 2018			
303-3	Extraction d'eau	191	-
303-5	Consommation d'eau	191	-
Biodiversité			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	194	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	194	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	194	-

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 304: Biodiversité 2016			
304-1	Centres d'exploitation en propriété, en location ou gérés situés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou dans des zones à grande valeur pour la biodiversité hors des zones protégées	194-195, 253-254	-
304-2	Impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité	194	-
304-3	Habitats protégés ou restaurés	194, 255	-
Émissions			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	184	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	184	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	184	-
GRI 305: Émissions 2016			
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	187	-
305-2	Émissions indirectes de GES en générant de l'énergie (scope 2)	187	-
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	187	-
305-4	Intensité des émissions de GES	187	-
305-5	Réduction des émissions de GES	187, Note ¹² dans 265	-
Déchets			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
306-1	Production de déchets et d'impacts significatifs liés aux déchets	191-193	-
306-2	Gestion de d'impacts significatifs liés aux déchets	192	-
GRI 306: Déchets 2020			
306-4	Déchets non destinés à être éliminés	192	-
306-5	Déchets destinés à être éliminés	192	-
Conformité en matière environnementale			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	183	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	183	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	183	-
GRI 307: Conformité en matière environnementale 2016			
307-1	Non-respect de la législation et réglementation environnementale	Note ¹³ , 265	-
Évaluation environnementale des fournisseurs			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	182	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	182	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	182	-
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016			
308-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres d'évaluation et sélection conformément aux critères environnementaux	182	-

(12) Les gaz à effet de serre pris en compte dans l'empreinte carbone du Groupe Elecno sont ceux qui, parmi les gaz à effets de serre inclus dans le Protocole de Kyoto, sont produits par l'activité du Groupe. Il s'agit du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (N₂O), mais également des hydrofluorocarbures (HFC) associés aux fuites de fluide frigorigène. L'hexafluorure de soufre (SF₆), le trifluorure d'azote (NF₃) et les perfluorocarbures (PFC) n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'empreinte carbone actuelle, ceux-ci n'étant pas produits par les équipements ou activités du Groupe.

(13) Par le biais des canaux prévus à cet effet, le Groupe Elecno n'a pas connaissance d'avoir reçu une quelconque notification d'éventuelles amendes ou sanctions significatives suite à une infraction aux lois ou réglementations en matière d'environnement.

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Emploi			
GRI 103: Approche de gestion			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	159	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	159	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	159	-
GRI 401: Emploi 2016			
401-1	Nouvelles embauches et roulement du personnel	162, 247-249	-
401-2	Avantages pour les employés à temps complet non offerts aux employés à temps partiel ou à contrat temporaire	166	-
Santé et sécurité au travail			
GRI 403: Approche de gestion 2018			
403-1	Système de gestion de la santé et la sécurité au travail	172	-
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et recherche d'incidents	172	-
403-3	Services de santé au travail	172, 175	-
403-4	Participation des travailleurs, consultations et communication autour de la santé et sécurité au travail	173	-
403-5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	174	-
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	178	-
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs directement affectés aux relations commerciales	175	-
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018			
403-8	Couverture du système de gestion de la santé et la sécurité au travail	173	-
403-9	Lésions pour cause d'accident du travail	176-177	-
403-10	Affections et maladies du travail	178	Note ¹⁴
Formation et enseignement			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	159	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	159	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	159	-
GRI 404: Formation et enseignement 2016			
404-1	Moyenne des heures de formation par an par employé	159, 163-166	-
404-3	Pourcentage d'employés soumis à des évaluations périodiques des performances et du développement professionnel	160-161	-
Diversité et égalité des chances			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	168	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	168	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	168	-
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016			
405-1	Diversité dans les organes de gouvernement et des employés	161, 168, 212, 242	-
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	166	-
Non-discrimination			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	168	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	168	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	168	-

(14) Le décompte du nombre d'affections et maladies du travail par les sous-traitants n'est pas systématisé. GRI 403-10

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 406: Non-discrimination 2016			
406-1	Cas de discrimination et mesures de correction prises	168	-
Travail des enfants			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	225	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	225	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	225	-
GRI 408: Travail des enfants 2016			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail des enfants	182, 218	-
Travail forcé ou obligatoire			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	225	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	225	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	225	-
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail forcé ou obligatoire	182, 218	-
Évaluation des droits de l'homme			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	225	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	225	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	225	-
GRI 412: Évaluation des droits de l'homme 2016			
412-2	Formation des employés en matière de politiques ou procédures sur les droits de l'homme	222	-
Communautés locales			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	230	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	230	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	230	-
GRI 413: Communautés locales 2016			
413-1	Opérations impliquant la communauté locale, évaluations de l'impact et programme de développement	230	-
Évaluation sociale des fournisseurs			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	182	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	182	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	182	-
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016			
414-1	Nouveaux fournisseurs ayant passé les filtres de sélection conformément aux critères sociaux	182	-
Confidentialité du client			
GRI 103: Approche de gestion 2016			
1103-1	Explication du thème matériel et de sa portée	180, 197	-
103-2	Approche de gestion et ses composants	180, 197	-
103-3	Évaluation de l'approche de gestion	180, 197	-

■ ANNEXE MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT

Elecnor présente les Mesures alternatives de résultat, conformément aux lignes directrices publiées par l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Ces mesures sont utilisées de manière généralisée par les investisseurs, les analystes financiers et autres acteurs à titre de mesures complémentaires de performance. Elles doivent être considérées à ce titre, et en aucun cas comme des mesures de substitution.

Mesures alternatives de résultat du Groupe Elecnor

Principaux résultats

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	3 122 421	2 455 952	27,1 %
National	1 422 918	1 238 600	14,9 %
International	1 699 503	1 217 352	39,6 %
EBITDA	271 769	245 802	10,6 %
Bénéfice avant impôts	142 048	125 932	12,8 %
Bénéfice net consolidé attribuable	85 883	78 303	9,7 %

Chiffre d'affaires par segments

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Activité Services et Projets	2 958 160	2 352 471	25,7 %
Activités des Concessions	166 593	145 232	14,7 %
Sous-total activités	3 124 753	2 497 703	25,1 %
Gestion du Groupe et autres ajustements	-	-	-
Opérations entre segments	(2 332)	(41 751)	-
	3 122 421	2 455 952	27,1 %

Chiffre d'affaires par activités

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Électricité	1 260 553	982 949	28,2 %
Génération d'énergie	685 292	470 708	45,6 %
Télécommunications et spatiale	267 522	233 301	14,7 %
Installations	209 434	213 434	-1,9 %
Construction, eau et environnement	298 202	237 677	25,5 %
Maintenance	194 514	170 770	13,9 %
Oil&Gas	141 279	92 572	52,6 %
Chemins de fer	65 625	54 541	20,3 %
	3 122 421	2 455 952	27,1 %

EBITDA

L'EBITDA est défini comme le bénéfice d'exploitation plus les dotations aux amortissement, dépréciation et provisions. Le Groupe estime que l'EBITDA est un indicateur complémentaire utile pouvant être utilisé dans l'évaluation du résultat d'exploitation du groupe.

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
EBITDA = Excédent brut d'exploitation :	271 769	245 802	10,6 %
Résultat d'exploitation	178 684	146 568	-
+ Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions et écarts négatifs de regroupements d'entreprise	93 085	99 234	-

EBITDA par segments

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Activité Services et Projets	165 838	161 708	2,6 %
Activités des Concessions	131 301	112 791	16,4 %
Sous-total activités	297 139	274 499	8,2 %
Gestion du Groupe et autres ajustements	(25 109)	(21 394)	-
Opérations entre segments	(261)	(7 303)	-
EBITDA	271 769	245 802	10,6 %

Bénéfice avant impôts par segments

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Activité Services et Projets	114 957	112 311	2,4 %
Activités des Concessions	54 465	44 265	23,0 %
Sous-total activités	169 422	156 576	8,2 %
Gestion du Groupe et autres ajustements	(27 956)	(24 055)	-
Opérations entre segments	582	(6 589)	-
Total Groupe	142 048	125 932	12,8 %

Bénéfice net consolidé attribuable par segments

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Activité Services et Projets	77 119	71 517	7,8 %
Activités des Concessions	34 876	30 970	12,6 %
Bénéfice net consolidé de l'activité	111 995	102 487	9,3 %
Gestion du Groupe et autres ajustements	(26 533)	(19 815)	-
Opérations entre segments	421	(4 369)	-
Total Groupe	85 883	78 303	9,7 %

Mesures alternatives de résultat de la société holding du Groupe ElecNOR

Principaux résultats

(milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	67 456	1 544 049
Résultat d'exploitation	16 109	20 752
Bénéfice avant impôts	7 361	46 765
Bénéfice après impôts	9 196	31 633

(milliers d'euros)	2021	2020
EBITDA = Excédent brut d'exploitation	25 685	45 412
Résultat d'exploitation	16 109	20 752
+ Amortissement des immobilisations du compte de résultat d'ElecNOR, S.A.	3 897	14 465
+ Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales du compte de résultat d'ElecNOR, S.A.	-	10 195
+ Dépréciations et pertes de la rubrique Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers du compte de résultat d'ElecNOR, S.A.	5 679	-

Informations boursières

(milliers d'euros)	2021	2020
Prix de l'action à la clôture (€)	10,5	11
Volume total des titres (en millions)	5,6	4,3
Total du volume d'échanges (en millions €)	57,7	39,8
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	913,5	957
PER	10,6	12,2
Rendement des dividendes	3,1 %	3,1 %

Portefeuille du Groupe

Portefeuille en attente d'exécution

(milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020	Var. (%)
National	708 824	611 915	15,8 %
International	1 798 144	1 661 166	8,2 %
Total	2 506 968	2 273 081	-
Pourcentage de croissance	10,3 %	2,3 %	-

Mesures alternatives de dette ; ratio d'endettement

Dette financière nette

(milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020	Var. (%)
Dette financière nette avec recours	119 392	129 940	-8,1 %
EBITDA	271 769	245 802	-
<i>Avec recours</i>	138 284	144 591	-
<i>Sans recours</i>	133 485	101 211	-
Ratio dette/EBITDA avec recours + Div projets	0,72	0,83	-

(milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020	Var. (%)
Dette financière nette total	534 766	536 649	-0,4 %
EBITDA	271.769	245.802	-
<i>Avec recours</i>	119 392	129 940	-
<i>Sans recours</i>	415 374	406 709	-
EBITDA	271 769	245 802	-
Ratio dette financière nette consolidée / EBITDA	1,97	2,18	-

(milliers d'euros à la clôture de l'exercice)	2021	2020
Dette financière nette avec recours	119 392	129 940
(Endettement financier net selon la Note 16 des comptes annuels d'ElecNOR, S.A. et sociétés dépendantes)		
EBITDA	271 769	245 802
<i>EBITDA sans recours (de projets financés par un financement sans recours)</i>	133 485	101 211
<i>EBITDA avec recours</i>	138 284	144 591
Dividendes de projets financés par un financement sans recours	43 931	25 403
Reprise de l'effet sur l'Ebitda avec recours de l'application de l'IFRS 16	-17 001	-12 655
EBITDA avec recours + dividendes de projets sans recours nets de l'effet IFRS 16	165 215	157 339
Ratio d'endettement = dette financière nette avec recours / (Ebitda avec recours + div projets)	0,72	0,83

Nota: en plus du respect de la méthode de calcul de cette valeur figurant dans les contrats de financement, l'élimination de l'effet de l'IFRS 16 sur les contrats de location répond à l'objectif de compenser les impacts de cette norme qui impliquent une hausse dans les valeurs d'EBITDA et de la dette.

Calcul de la dette financière nette total

(milliers d'euros)	2021	2020
+ Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	134 581	110 349
+ Passifs financiers auprès des entités de crédit	789 598	807 840
+ Instruments financiers dérivés (du passif non courant et passif courant de l'état de situation financière consolidée)	101 272	18 131
- Investissements dans des entreprises liées à CT	(323)	(141)
- Instruments financiers dérivés	(6 454)	(830)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(388 105)	(391 628)
- Autres investissements financiers à court terme	(11 214)	(9 594)
+ Prêts accordés par des entités publiques (Note 16)	4 622	4 448
+ Instruments financiers dérivés (de l'actif courant de l'état de situation financière consolidée) de couverture de taux de change (Note 17)	6 122	391
+ Instruments financiers dérivés (du passif non courant et passif courant de l'état de situation financière consolidée) de couverture de taux de change (Note 17)	(10 723)	(4 220)
+ Instruments financiers dérivés (du passif non courant et passif courant de l'état de situation financière consolidée) de couverture de taux du prix de l'énergie (Note 17)	(84 610)	
- Reprise de l'effet de l'application de l'IFRS 9		1 903
Dette financière nette total	534 766	536 649
(augmentation par rapport à la clôture de l'exercice précédent)	-0,4 %	8,6 %

Autres éléments ventilés

Activité Services et Projets

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	2 958 160	2 352 471	25,7 %
EBITDA	165 838	161 708	2,6 %
Bénéfice avant impôts	114 957	112 311	2,4 %
Bénéfice net attribuable	77 119	71 517	7,8 %

Activités des Concessions

(milliers d'euros)	2021	2020	Var. (%)
Chiffre d'affaires	166 593	145 232	14,7 %
EBITDA ⁽¹⁾	131 301	112 791	16,4 %
Bénéfice avant impôts	54 465	44 265	23,0 %
Bénéfice net attribuable	34 876	30 970	12,6 %

(1) L'EBITDA engrangé par le Groupe grâce à cette activité est composé de celui apporté par ENERFIN (116 303 milliers d'euros) et de celui apporté par CELEO, consolidé à travers la méthode de mise en équivalence (14 998 milliers d'euros). Pour mieux comprendre ces chiffres, voir la note 32 de l'annexe d'Elector, S.A. et sociétés dépendantes de l'exercice annuel clos le 31/12/21 avec les principaux projets.

Effectifs Groupe Elector*

Au 31 décembre de chaque année	2021	2020	Var (%)
National	11 103	10 542	5,3 %
International	10 328	7 661	34,8 %
	21 431	18 203	17,7 %

(*) Les Administrateurs qui ne font pas partie des effectifs du Groupe ne sont pas inclus dans ce calcul.



KPMG Asesores, S.L.
Paseo de la Castellana, 259 C
28046 Madrid

Rapport de Contrôle Indépendant de l'État des Informations Non Financières Consolidé d'Elector, S.A. et sociétés dépendantes pour l'exercice 2021

Aux Actionnaires d'Elector, S.A. :

Conformément à l'article 49 du Code de Commerce, nous avons procédé à un contrôle, avec un périmètre de sécurité limité, de l'Etat des informations non financières consolidé (ci-après, l'EINF) au titre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021 d'Elector, S.A. (ci-après, la Société dominante) et sociétés dépendantes (ci-après, le Groupe), qui fait partie du Rapport de gestion consolidé ci-joint du Groupe.

Le contenu du Rapport de gestion consolidé comprend des renseignements supplémentaires qui s'ajoutent à ceux exigés par les normes *Sustainability Reporting Standards* de *Global Reporting Initiative* (normes GRI) dans leur option essentielle et par la réglementation du commerce en vigueur en matière d'informations non financières qui n'ont pas fait l'objet de notre mission de vérification. En ce sens, notre travail s'est exclusivement borné à la vérification des informations reprises dans les tableaux « Annexe II. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité », et « Annexe III. Table des matières GRI », qui font partie du Rapport de gestion consolidé ci-joint.

Responsabilité des Administrateurs

Il incombe aux administrateurs de la Société dominante d'arrêter l'EINF compris dans le Rapport de gestion consolidé du Groupe, ainsi que d'en déterminer le contenu. L'EINF a été préparé conformément aux contenus repris dans la réglementation du commerce en vigueur et suivant les critères des normes GRI retenues dans leur option essentielle, conformément aux dispositions établies pour chaque domaine dans les tableaux « Annexe II. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité » et « Annexe III. Table des matières GRI » du Rapport de gestion consolidé susmentionné.

Ces responsabilités comprennent également la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes jugés utiles, de manière que l'EINF soit exempt de toute anomalie significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur.

Il incombe également aux administrateurs de la Société dominante de définir, mettre en place, adapter et maintenir les systèmes de gestion permettant d'obtenir les informations nécessaires à la préparation de l'EINF.

KPMG Asesores S.L., société espagnole à responsabilité limitée et membre de l'organisation mondiale de KPMG d'établissements indépendants affiliés à KPMG International Limited, société anglaise à responsabilité limitée. Paseo de la Castellana 259C - Torre de Cristal - 28046 Madrid

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, T. 14.972, F. 53, Sec. 8, Feuille M -249.480, 1^{re} inscription. Numéro d'identification Fiscale : B-82498650





Notre indépendance et contrôle de qualité

Nous avons rempli les exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code international de déontologie pour les professionnels de la comptabilité (y compris les normes internationales d'indépendance) émis par le Conseil des normes internationales de déontologie pour les professionnels de la comptabilité (IESBA, selon le sigle anglais), qui est fondé sur les principes fondamentaux de l'intégrité, l'objectivité, la compétence professionnelle, la diligence, la confidentialité et le professionnalisme.

Notre établissement applique la Norme Internationale de Contrôle de Qualité 1 (NICC 1) et a donc mis en place un système mondial de contrôle de qualité qui prévoit des politiques et des procédures documentées garantissant le respect des exigences de l'éthique, des normes professionnelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

L'équipe de travail était constituée de professionnels experts en matière de vérification des Informations non financières et, plus particulièrement, des informations portant sur la performance économique, sociale et environnementale.

Notre responsabilité

Il nous appartient d'exprimer nos conclusions dans un rapport de contrôle indépendant à la sécurité limitée, fondé sur le travail que nous avons effectué. Nous avons réalisé notre mission de contrôle conformément aux exigences établies par la Norme Internationale sur les missions d'assurance 3000 Révisée en vigueur, « Missions d'assurance autres que l'audit ou l'examen limité d'informations historiques » (ISAE 3000 Révisée), émise par le Conseil des normes internationales d'audit et des missions d'assurance (IAASB) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), et par le Guide d'action sur les missions d'audit des États des informations non financières émis par l'Institut des Experts-Comptables Agréés d'Espagne.

Dans les missions d'assurance limitée, les procédures retenues varient en termes de nature et d'opportunité par rapport aux travaux effectués dans le cadre des missions d'assurance raisonnable, elles sont d'une portée réduite et offrent une sécurité considérablement plus faible que ces dernières.

Pour réaliser notre travail, nous avons posé des questions à la Direction ainsi qu'aux divers services et unités du Groupe ayant participé à l'établissement de l'EINF, examiné les processus retenus pour compiler et valider les informations présentées dans l'EINF et appliqué certaines procédures analytiques et tests de vérification par sondage qui sont décrits ci-dessous :

- Réunions avec les effectifs du Groupe afin de connaître le modèle d'entreprise, les politiques et les approches de gestion retenues et les principaux risques liés à ces questions, ainsi que d'obtenir les informations nécessaires à la révision externe.
- Analyse de la portée, de la pertinence et de l'intégrité des contenus repris dans l'EINF en fonction de l'analyse de matérialité effectué par le Groupe et décrit dans la section "2. Approfondir notre engagement pour la durabilité", en tenant compte des contenus exigés par la réglementation du commerce en vigueur.
- Analyse des processus visant à compiler et à valider les données présentées dans l'EINF pour l'exercice comptable 2021.
- Examen des informations relatives aux risques, aux politiques et aux approches de gestion retenues par rapport aux aspects matériels présentés dans l'EINF pour l'exercice comptable 2021.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705



- Vérification, au moyen de preuves d'audit et sur la base d'un échantillon, des informations concernant les contenus compris dans l'EINF de l'exercice 2021 et la compilation adéquate de ceux-ci à partir des données fournies par les sources d'information.
- Obtention d'une lettre de déclaration des Administrateurs et de la Direction.

Conclusion

Sur la base des procédures appliquées dans le cadre de notre contrôle et des preuves que nous avons obtenues, nous n'avons pas relevé d'éléments nous conduisant à considérer que l'EINF d'Elecno, S.A. et sociétés dépendantes pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, dans le respect des exigences établies par la réglementation du commerce en vigueur et suivant les critères des normes GRI, dans leur option essentielle, conformément aux dispositions prévues pour chaque matière dans les tableaux « Annexe II. Table des matières de la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'informations non financières et diversité » et « Annexe III. Table des matières GRI » du Rapport de gestion consolidé susmentionné.

Observation

Le Règlement (UE) 2020/852, du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, établit l'obligation de publier des informations décrivant la façon et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, par rapport aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, pour la première fois pour l'exercice comptable 2021, à condition que l'état des informations non financières soit publié à partir du 1^{er} janvier 2022. Le Rapport de gestion consolidé ci-joint ne contient donc aucune information comparative sur cette question. Par ailleurs, des informations ont été fournies par rapport auxquelles les administrateurs d'Elecno, S.A. ont décidé d'appliquer les critères qui, à leur avis, permettent au mieux de respecter la nouvelle obligation, et qui sont définis dans la section « Application de la taxonomie européenne pour une finance durable » du Rapport de gestion consolidé ci-joint. Notre conclusion n'a pas été modifiée par rapport à cette question.

Utilisation et diffusion

Le présent rapport a été préparé en réponse à l'exigence établie par la réglementation du commerce en vigueur en Espagne, et peut donc ne pas être approprié à d'autres fins ou dans d'autres juridictions.

KPMG Asesores, S.L.

43685067V
PATRICIA
MERCEDES
REVERTER (R :
B82498650)

Digitally signed by
43685067V PATRICIA
MERCEDES REVERTER
(R : B82498650)
Date : 24.02.2022
09:05:13 + 01'00'

Le présent rapport
correspond au signe
distinctif n°
01/22/02113 émis
par l'Institut des
experts-comptables
agrés d'Espagne

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

■ INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ELEC NOR, S.A.

Elecnor, S.A.

Bilans de Situation aux 31 décembre 2021 (Milliers d'euros)

ACTIF	Notes de Mémoire	2021	2020
ACTIF NON COURANT:		931 628	994 476
Actif incorporel	Note 7	7 292	6 075
Concessions administratives		35	37
Fonds de commerce		-	515
Applications informatiques		7 257	5 523
Immobilisations corporelles	Note 8	11 276	75 703
Terrains et constructions		7 679	16 737
Installations Techniques et autres immobilisations		3 597	58 966
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, long term		897 722	866 934
Instruments de patrimoine	Note 10.2	797 722	858 941
Crédit à regroupements d'entreprises	Notes 10.4 et 20	100 000	7 993
Investissements financiers à long terme	Note 10.1	1 192	7 796
Instruments de patrimoine		-	1 040
Crédits avec des tiers		-	2 176
Dérivés	Note 11	216	180
D'autres actifs financiers		976	4 400
Actifs pour impôts différés	Note 17	14 146	37 968
ACTIF COURANT		207 649	1 169 045
Actifs non courants maintenus pour la vente	Note 6	18 419	81
Stocks		748	31 186
Matières premières et autres approvisionnements		-	2 180
Produits finis à cycle court		-	639
Avances aux fournisseurs		748	28 367
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Note 10.5	26 716	902 261
Clients pour ventes et prestations de services		11 894	857 816
Clients, regroupements d'entreprises et entités associées	Note 20.2	4 531	20 013
Créances divers		90	1 774
Personnel		124	95
Actifs pour impôt courant	Note 17	7 035	4 177
Administrations Publiques, débitrices	Note 17	3 042	18 386
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, court terme	Note 10.4 et 20	145 219	31 534
Crédits avec d'autres entreprises		110 400	28 439
Autres actifs financiers		34 819	3 095
Investissements financiers à court terme	Note 10.1	335	7 129
Crédits avec d'autres entreprises		-	13
Dérivés	Note 11	332	143
D'autres actifs financiers		3	6 973
Comptes de régularisation, court terme		291	1 356
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents		15 921	195 498
Trésorerie		15 482	195 123
Autres actifs liquides équivalents		439	375
TOTAL ACTIF		1 139 277	2 163 521

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

PASSIF ET PATRIMOINE NET	Notes de Mémoire	2021	2020
PATRIMOINE NET		576 455	593 717
FONDS PROPRES	Note 12	579 704	599 569
Capital		8 700	8 700
Capital en écritures		8 700	8 700
Réserves		589 105	586 122
Légale et statutaires		1 743	1 743
Autres réserves		587 362	584 379
Actions et participations sur le patrimoine propres		(22 110)	(21 899)
Résultat de l'Exercice		9 196	31 633
Dividendes		(5 187)	(4 987)
AJUSTEMENT PAR CHANGEMENT DE VALEUR			
D'opérations de couverture		(3 249)	(5 852)
PASSIF NON COURANT:		346 837	443 458
Provisions à long terme	Note 13	22 303	44 638
D'autres provisions		22 303	44 638
Dettes à long terme	Note 14	319 752	392 364
Dettes avec des entités de crédit		30 000	-
Dettes par leasing		282 642	381 546
Dérivés financiers	Note 9	3 385	3 880
Dettes par leasing	Note 11	3 725	6 938
Impôts différés passifs	Note 17	4 782	6 456
PASSIF COURANT		215 985	1 126 346
Provisions à court terme	Note 13	5 633	40 255
Dettes à court terme	Note 14	76 698	118 733
Obligations ou autres titres		69 974	69 969
Deudas con entidades de crédito		1 829	3 769
Dettes avec des entités de crédit	Note 9	485	461
Dettes par leasing	Note 11	1 143	1 176
D'autres passifs financiers		3 267	43 358
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, court terme	Note 20.2	113 308	16 883
Dettes commerciales et autres comptes à payer		20 346	948 839
Fournisseurs		5 370	378 581
Fournisseurs regroupements d'entreprises et entités associées	Note 20.2	0	27 327
D'autres dettes		140	36 076
Personnel		2 620	19 096
Passifs d'impôt courant	Note 17	1 019	4 111
Administrations Publiques, créancières	Note 17	5 692	32 732
Avances aux clients	Note 16	5 505	450 916
Comptes de régularisation, court terme		-	1 636
TOTAL PASSIF ET PATRIMOINE NET		1 139 277	2 163 521

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Elecnor, S.A.

Comptes de résultats Correspondant aux exercices clos 2021 (Milliers d'euros)

ACTIF	Notes de Mémoire	2021	2020
OPÉRATIONS CONTINUES			
Montant net du chiffre d'affaires	Note 18.1	67 456	1 544 049
Ventes		9 789	1 544 049
Prestation de services		10 862	-
Dividendes		41 313	-
Produits financiers		5 492	-
Variation des stocks de produits finis		-	(184)
Les travaux réalisés pour ses propres immobilisations		-	3 120
Approvisionnements		(4 846)	(872 677)
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	Note 18.2	(2 836)	(430 009)
Travaux réalisés pour autres entreprises		(2 010)	(442 668)
Autres produits d'exploitation		1 123	8 055
Produits accessoires		1 123	7 214
Subventions incorporées au résultat d'exploitation		-	841
Charges de personnel	Note 18.3	(18 684)	(444 545)
Traitements et salaires		(16 946)	(345 414)
Charges sociales		(1 738)	(99 131)
Autres charges d'exploitation		(19 361)	(203 271)
Services extérieurs		(19 032)	(183 175)
Impôts		(329)	(6 354)
Pertes dépréciation et variation provisions opérations commerciales	Notes 10 et 13	-	(10 195)
Autres charges de gestion	Note 8	-	(3 547)
Dotations pour amortissements d'actifs	Notes 7 et 8	(3 897)	(14 465)
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'actifs		(3)	670
Résultats par cession d'actifs et d'autres		(3)	670
Dépréciation et plus ou moins-values sur la cession d'instruments financiers		(5 679)	-
Dépréciations et pertes	Note 10.4	(5 825)	-
Plus ou moins-values sur cessions et autres		146	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16 109	20 752
Produits financiers		-	40 054
Participations en Instruments de patrimoine		-	40 054
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	Note 20.1	-	35 569
De valeurs négociables et autres instruments du patrimoine		-	40 054
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	Notes 10 et 20.1	-	3 600
- dans tiers	Note 10	-	885
Charges financières	Note 14	(8 566)	(10 198)
Par dettes avec regroupement d'entreprises et avec entités associées	Note 20.1	(104)	(343)
Par dettes avec tiers		(8 462)	(9 855)
Différences de conversion		88	3 391
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'instruments financiers		-	(7 234)
Pertes et dépréciation	Note 10.2 et 10.4	-	(10 704)
Résultant dans cessions et autres	Note 6 et 10.2	-	3 470
RÉSULTAT FINANCIER		(8 478)	26 013
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		7 631	46 765
Impôts sur les gains	Note 17	1 565	(15 132)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE CORRESPONDANT À LES OPERATIONS CONTINUES		9 196	31 633
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		9 196	31 633

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.



Pour toute information ou consultation complémentaire
Paseo de la Castellana, 81, planta 20
28046 Madrid. Espagne
elecnor@elecnor.com
+34 91 417 99 00
www.grupoelecnor.com

